

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
et rapport financier annuel | 2011



L'assureur de toute une vie

1	PRÉSENTATION DE CNP ASSURANCES	3
	1.1. Profil	4
	1.2. Historique – assureur depuis plus de 150 ans	5
	1.3. Présentation des métiers et de la stratégie	6
	1.4. Composition des organes sociaux	10
	1.5. Informations financières et extra-financières sélectionnées	11
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE	15
	2.1. Rapport du président du conseil d'administration de CNP Assurances	16
	2.2. Gouvernance	28
	2.3. Organes d'administration et de direction	32
	2.4. Rémunérations	47
	2.5. Contrôle interne et risques	57
	2.6. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	68
	2.7. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	70
3	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2011	77
	3.1. Faits marquants	78
	3.2. Activité	81
	3.3. Analyse des comptes	87
	3.4. Valeur intrinsèque	92
	3.5. Informations sociales, sociétales et environnementales	106
	3.6. Rapport d'examen de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux	132
4	ÉTATS FINANCIERS	135
	4.1. Comptes consolidés	136
	4.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	237
	4.3. Comptes sociaux	239
	4.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	290
5	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	293
	5.1. Renseignements de caractère général - Informations sur la Société	294
	5.2. Renseignements de caractère général - Informations sur le capital	297
	5.3. Document d'information annuel	311
	5.4. Rapport du conseil d'administration sur les plans d'attribution gratuite d'actions	313
	5.5. Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration	314
	5.6. Bilan des opérations réalisées en 2011 dans le cadre du programme de rachat d'actions	315
	5.7. Responsables de l'information et du contrôle des comptes	317
	5.8. Honoraires des commissaires aux comptes	319
	Table de concordance du document de référence	320
	Informations relatives au rapport de gestion de CNP Assurances	322
	Table thématique du rapport financier annuel	323



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

Le présent document de référence est également constitutif :

- du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, et
- du rapport de gestion annuel du conseil d'administration de CNP Assurances devant être présenté à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du code de commerce.

Une table de concordance ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2012, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société. Le document de référence peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers et sur le site Internet de CNP Assurances (www.cnp-finances.fr).

1 PRÉSENTATION DE CNP ASSURANCES

1.1. PROFIL	4
1.2. HISTORIQUE – ASSUREUR DEPUIS PLUS DE 150 ANS	5
1.3. PRÉSENTATION DES MÉTIERS ET DE LA STRATÉGIE	6
1.4. COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX	10
1.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET EXTRA-FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	11

1.1. PROFIL

CNP Assurances, concepteur et gestionnaire de produits d'assurance de personnes, est présente aujourd'hui dans 11 pays. Elle a l'ambition d'accompagner chacun de ses clients tout au long de son existence, en lui fournissant les moyens de se prémunir contre les aléas de la vie.

- Plus de 150 ans d'existence
- Une présence dans 11 pays
- 30,9 Md€ de collecte brute en 2011 (normes françaises)
- 30 Md€ de chiffre d'affaires en 2011 (normes IFRS)
- 288,7 Md€ d'encours au 31.12.2011 (y compris PB différée)
- Le 1^{er} assureur de personnes en France
- 23 millions d'assurés en épargne / prévoyance dans le monde et 17 millions en couverture de prêts
- Plus de 4 800 collaborateurs dans le monde

1.2. HISTORIQUE – ASSUREUR DEPUIS PLUS DE 150 ANS

Permettre à chacun de sécuriser son avenir et celui de ses proches à un coût raisonnable, c'est la mission que se donne le groupe CNP Assurances depuis plus de 150 ans.

Cette longue expérience confère à CNP Assurances une position privilégiée pour observer et accompagner les évolutions économiques et sociales.

De manière générale, le développement économique accentue l'aversion au risque, et l'allongement de la vie renforce les besoins au-delà de la période de vie active. Face à ces constats, les solidarités familiales et affectives ont leurs limites et les régimes sociaux ne peuvent apporter qu'une couverture partielle. Souscrire un contrat d'assurance correspond à une démarche complémentaire. L'assuré organise la protection de son propre futur et de celui de ses proches.

Par son métier, fait de plusieurs savoir-faire imbriqués, l'assureur de personnes répond à ce besoin. En évaluant les risques, en les mutualisant au sein de populations homogènes et en sécurisant la couverture des garanties tant sur le plan administratif que financier, le groupe CNP Assurances réduit les conséquences financières et pratiques des aléas de la vie.

Fort de l'ancrage public de ses principaux actionnaires et partenaires distributeurs investis d'une mission d'intérêt général, CNP Assurances définit sa responsabilité sociale d'assureur autour de deux priorités : établir une relation de confiance avec toutes ses parties prenantes et contribuer à lutter contre l'exclusion financière et sociale.

■ LES GRANDES DATES QUI ONT MARQUÉ LE DÉVELOPPEMENT DE CNP ASSURANCES

1850	Création, au sein de la Caisse des Dépôts, de la Caisse nationale de retraite pour la vieillesse (CNRV), première caisse d'assurance vieillesse en France.
1868	Création de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accident (CNAA) et de la Caisse nationale d'assurances en cas de décès (CNAD).
1959	Création de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), établissement public regroupant les trois caisses au sein de la Caisse des Dépôts.
1960	Lancement des premiers contrats d'assurance individuelle en SICAV avec La Poste et le Trésor public.
1988	Création d'Ecureuil Vie avec les Caisses d'Epargne.
1992	La CNP devient CNP Assurances, société anonyme régie par le code des assurances.
1995	Création de Compania de Seguros de Vida en Argentine.
1998	Introduction en Bourse. Signature du pacte d'actionnaires de CNP Assurances.
1999	Prise de contrôle de Global SA et Global Vida SA au Portugal.
2001	Prise de contrôle de CAIXA Seguros au Brésil ; Création de Filassistance International avec Azur-GMF, dédiée aux services de proximité.
2003	Signature d'un partenariat avec la Mutualité Française jusqu'en 2013.
2005	Implantation en Italie avec l'acquisition de 57,5 % de Fineco Vita, devenue Capitalia Vita en 2006, puis CNP UniCredit Vita en 2008.
2006	Prolongation du pacte d'actionnaires avec La Poste, le Groupe Caisses d'Epargne, la Caisse des Dépôts et l'État jusqu'au début 2016 ; Implantation en Espagne via l'acquisition de 94 % de Skandia Vida, renommée CNP Vida.
2007	Rachat par CNP Assurances des 49,9 % d'Ecureuil Vie détenus par le Groupe Caisse d'Epargne.
2008	Implantation à Chypre et en Grèce via l'acquisition à 50,1 % de Marfin Insurance Holdings.
2009	Signature en juin d'un partenariat longue durée (25 ans) et exclusif avec Barclays conforté en septembre par la création d'une coentreprise nommée Barclays Vida y Pensiones Compania de Seguros (BVP) pour distribuer en Espagne, au Portugal et en Italie une gamme complète de produits d'assurance vie et de retraite.
2010	En juin, CNP Assurances et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) prolongent jusqu'au 31 décembre 2017 leur convention de partenariat ; En août, CNP Assurances prend le contrôle de MFPrévoyance SA et renforce ses liens avec les mutuelles de la Fonction publique.
2011	Un <i>consortium</i> public composé de CNP Assurances, de CDC Infrastructure et de la Caisse des Dépôts a posé, le 12 juillet 2011, les bases d'un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel en France et en Europe avec GDF Suez reposant sur une prise de participation minoritaire de 25 % du capital de GRTgaz pour un montant de 1,1 Md€.

1.3. PRÉSENTATION DES MÉTIERS ET DE LA STRATÉGIE

CNP Assurances conçoit, fabrique, gère et distribue des contrats d'assurance en épargne, retraite et prévoyance. Assurer les personnes tout au long de la vie, telle est l'ambition de CNP Assurances en cohérence avec son histoire et les valeurs du Groupe.

Dans un contexte économique et social en évolution constante, les attentes en matière de protection de la personne sont multiples et ne cessent d'augmenter. Pour y répondre, CNP Assurances adapte en permanence sa gamme de produits et de services.

Des solutions adaptées à tous les besoins

Une spécificité de CNP Assurances est d'élaborer ses offres en liaison étroite avec chacun de ses partenaires distributeurs, pour prendre en compte les caractéristiques de leur clientèle en termes d'âge, d'approche des risques et de revenus financiers. Les besoins sont très variés : aider un actif à préparer sa retraite, permettre à un retraité de préparer la transmission de son patrimoine ou faciliter la prise en charge d'une éventuelle perte d'autonomie. Quelle que soit la problématique, CNP Assurances est en mesure d'apporter des solutions complètes et innovantes à ses millions d'assurés dans le monde grâce à son expertise des différents risques.

CNP Assurances conçoit ses offres de façon à permettre au plus grand nombre d'être couverts par un contrat d'assurance. Elle propose, dans chacune de ses gammes, des produits accessibles à tous les niveaux de revenus, grâce à des montants minimaux de versements très faibles.

En matière de couverture de prêts, l'année aura été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle garantie AERAS. Fruit des négociations de l'année 2010 entre les Pouvoirs publics, les associations de malades, les fédérations professionnelles de la banque et de l'assurance, la convention AERAS révisée⁽¹⁾ a été signée en février 2011.

Point majeur de cette nouvelle convention, une garantie invalidité rénovée et renforcée a été définie, assortie d'un engagement de mise en œuvre pour septembre 2011. La mise en production des procédures nécessaires à la gestion de cette nouvelle garantie a été effectuée à cette date par CNP Assurances.

CNP Assurances continue d'œuvrer avec résolution pour une bonne application de cette convention. Dès que possible, elle va au-delà des dispositions de la convention, acceptant le maximum de personnes sans majoration de tarifs ou limitation de garanties. En 2011, comme en 2010, le pourcentage des dossiers acceptés représente plus de 99,8 % des demandes d'adhésion.

Enfin, l'ambition de CNP Assurances est de garantir la protection de ses assurés sur le long terme. En matière d'assurance vie, CNP Assurances s'efforce d'optimiser et de lisser ses rendements dans le temps et de sécuriser totalement ses engagements en euros. Pour les contrats de rente, la plus-value sociale d'un assureur comme CNP Assurances consiste à garantir le versement d'un revenu régulier et revalorisé.

(1) La convention AERAS (s'Assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour améliorer l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes présentant un risque aggravé de santé, a été profondément amendée.

La garantie invalidité AERAS couvre l'incapacité professionnelle résultant d'un taux d'invalidité fonctionnelle de 70 %. La possibilité de proposer cette garantie est étudiée dès lors que la garantie d'incapacité de travail prévue dans l'offre de base est refusée ou fait l'objet d'une exclusion partielle.

Une stratégie de partenariats à long terme

Pour permettre à chacun de se protéger facilement, CNP Assurances distribue ses produits en s'appuyant, en France comme à l'étranger, sur des accords de long terme avec des partenaires bien implantés sur leurs marchés.

ASSURANCE INDIVIDUELLE : LA FORCE DES RÉSEAUX BANCAIRES

CNP Assurances privilégie la bancassurance, c'est-à-dire la vente de produits d'assurance *via* des réseaux bancaires, qu'elle pratique depuis plus d'un siècle. En France, CNP Assurances commercialise ses produits d'assurance individuelle par l'intermédiaire de ses deux partenaires historiques – La Banque Postale et le réseau des Caisses d'Epargne (BPCE) – qui sont aussi ses actionnaires. La Banque Postale et le Groupe BPCE détiennent ensemble 35,5 % de son capital. Ces deux réseaux totalisent plus de 21 000 points de vente et de contacts sur le territoire français et représentent 63,3 % du chiffre d'affaires de CNP Assurances en 2011 (normes IFRS). En 2006, les accords de distribution et le pacte d'actionnaires qui lient CNP Assurances à ses deux partenaires ont été renouvelés jusqu'à fin 2015.

Depuis 2004, CNP Assurances dispose aussi de sa force commerciale propre, CNP Trésor, qui comprend 300 conseillers et regroupe les assurés ayant souscrit initialement un contrat *via* le Trésor public. Des conseillers en gestion de patrimoine indépendants contribuent également à la commercialisation de produits d'assurance individuelle.

ASSURANCE COLLECTIVE : UNE ACTIVITÉ HISTORIQUE

L'assurance collective garantit les risques d'un ensemble de personnes par l'intermédiaire d'une personne morale – entreprise, association... – ou d'un chef d'entreprise, par un contrat unique. CNP Assurances distribue des produits d'assurance de groupe en retraite et prévoyance à plus de 300 établissements financiers, 20 000 collectivités locales et hospitalières, 4 600 entreprises et de nombreuses associations.

Elle propose une offre d'épargne salariale par l'intermédiaire de sa filiale Fongépar. CNP Assurances est aussi partenaire historique des mutuelles, notamment au travers du partenariat signé en 2003 avec la Fédération nationale de la mutualité française. En 2010, elle a fait évoluer son partenariat historique avec les grandes mutuelles de la fonction publique regroupées au sein de MFP Services vers un partenariat de nature structurelle par la prise de participation de CNP Assurances dans MFPrévoyance SA.

CNP Assurances met également au service des établissements bancaires et financiers et de leurs clients son expertise reconnue en matière d'assurance emprunteur. CNP Assurances est aujourd'hui n° 1 de la couverture de prêts en France (*Source XERFI, Marché de l'assurance emprunteur, avril 2010*), avec plus d'un tiers du marché. L'assurance collective représente en 2011 près de 22 % du chiffre d'affaires du Groupe.

UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE ÉLARGIE

Depuis sa première implantation à l'étranger en 1995, CNP Assurances a poursuivi son développement international en s'appuyant sur le modèle d'affaires mis en œuvre avec succès en France.

Cette stratégie d'implantation consiste à nouer des partenariats stratégiques, prise de contrôle ou création d'une compagnie avec des institutions bancaires locales possédant un ou plusieurs réseaux de distribution, généralement bancaires, et à s'implanter sur des marchés où l'assurance de personnes présente un fort potentiel de croissance.

CNP Assurances opère également sous le régime de la libre prestation de services en Roumanie et possède deux succursales dédiées à l'assurance emprunteur en Italie et en Espagne. Principalement implantée en Europe du Sud (majoritairement en Italie et en Espagne, puis depuis 2009, en Grèce et à Chypre), ainsi qu'en Amérique Latine (Brésil et Argentine), CNP Assurances a réalisé, en 2011, 20 % de son chiffre d'affaires total à l'international.

Un assureur responsable

Pour CNP Assurances, la confiance est une valeur clé, puisque sa plus-value consiste à sécuriser le futur, donc à rassurer. Si la confiance est un enjeu majeur pour tous les intermédiaires financiers, elle l'est encore davantage pour l'assureur de personnes, qui prend des engagements vis-à-vis de ses assurés pour des durées très longues et les porte dans son bilan.

Pour construire cette confiance, CNP Assurances s'appuie sur trois piliers : la déontologie, la qualité de conception et de gestion des contrats et une gestion financière alliant sécurité et performance.

Une déontologie exigeante est pratiquée à tous les niveaux de l'activité. Présente dès la conception d'une offre adaptée aux besoins, elle inspire aussi la formation donnée aux partenaires distributeurs et l'information communiquée aux assurés tout au long de la vie du contrat. Cette préoccupation est claire dans les engagements pris au sein de la profession comme dans les règles éthiques posées aux collaborateurs, tout particulièrement aux équipes qui traitent des données confidentielles (informations médicales comme l'identité des bénéficiaires des contrats). Cet engagement s'adosse à un dispositif ambitieux de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment.

La qualité de conception et de gestion des contrats est également essentielle. En effet, le contrat d'assurance est un produit financier complexe. Complexe du fait de la réglementation juridique et fiscale, mais aussi de l'horizon du contrat. Si la durée de vie moyenne d'un contrat d'assurance est de l'ordre de dix ans, certains perdurent 50, voire davantage. Complexe enfin, car le contrat lie l'assureur non pas à un client mais à trois contreparties, voire plus : le souscripteur, qui peut être distinct de l'assuré, lui-même éventuellement distinct du (ou des) bénéficiaire(s) de la prestation. De plus, il s'agit d'un produit « sur mesure », l'assureur s'engageant à respecter les volontés personnelles de l'assuré et à garder la confidentialité sur celles-ci jusqu'au dénouement du contrat.

L'expertise de CNP Assurances et la taille de son portefeuille constituent des atouts majeurs pour concevoir et tarifier les garanties. En France, CNP Assurances, premier assureur de personnes, applique sa profonde connaissance des risques dans des tables de sinistres, certifiées et régulièrement renouvelées.

Dans le cadre de son modèle d'affaires et en s'appuyant sur des technologies de pointe, le groupe CNP Assurances

a développé une expertise unique permettant d'associer la qualité de gestion de volumes très importants (par exemple, en France : 15,1 millions de contrats individuels) et l'attention portée à chaque situation personnelle.

Vecteur essentiel de confiance, enfin, la qualité de la gestion financière. Le savoir-faire et la rigueur des équipes de CNP Assurances sont reconnus. L'enjeu est particulièrement important pour les contrats d'assurance vie-épargne, dont l'assureur garantit en permanence à ses assurés le montant souscrit en euros, augmenté de sa rémunération annuelle capitalisée. La gestion financière doit donc allier sécurité sur le long terme – sachant que l'assuré a en général la faculté de racheter son contrat à tout moment – et rendement. Ce dernier doit, en particulier, concilier optimisation de la rentabilité annuelle puisque l'attente de l'assuré est conditionnée par les taux observés sur les marchés, et régularité des revalorisations.

La gestion financière est également essentielle dans le segment Retraite, puisque sa performance est pour partie anticipée à travers le taux technique des rentes. Pour le segment Risque, la performance financière permet d'optimiser le tarif.

Compte tenu de toutes les spécificités du métier d'assureur, la gestion financière de CNP Assurances diffère à la fois de celle d'une société de gestion et de celle d'une banque. Elle se distingue aussi profondément de celle d'un fonds de pension, qui peut, pour l'essentiel, programmer ses échéances. La stratégie financière du groupe CNP Assurances s'inscrit dans une démarche d'investisseur responsable, caractérisée par une allocation stratégique stable, des durées de détention très longues et des processus de sélection et de gestion intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Pour permettre à l'assuré d'être aussi acteur de développement durable, CNP Assurances s'attache à promouvoir des supports Investissement socialement responsable (ISR).

La responsabilité sociale de l'Entreprise se traduit également par le respect des droits et devoirs attachés aux actifs détenus. Avec un encours de 288,7 Md€ à fin 2011 (y compris la participation au bénéfice différée), le Groupe joue un rôle majeur dans le financement de l'économie européenne, États comme entreprises.

Le développement durable au cœur de la stratégie

CNP Assurances mène une politique socialement responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes – assurés, partenaires distributeurs, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs, contreparties des investissements financiers – et une action engagée en faveur de la société civile et de la protection de l'environnement.

Sans prise en compte des impacts sociaux et environnementaux de toute activité économique, il ne peut y avoir de croissance durable. C'est dans ce but que CNP Assurances mène des actions responsables en s'appuyant sur des valeurs de responsabilité, de partenariat, de partage et de solidarité. CNP Assurances agit en faveur de ses assurés en luttant contre l'exclusion financière par le biais de cotisations accessibles aux moins favorisés. Elle est aussi pionnière en couverture de prêts des risques aggravés. Ses relations avec ses partenaires s'inscrivent dans une logique de respect mutuel et de développement à long terme. CNP Assurances se veut également un employeur exemplaire. Sa politique de ressources humaines volontariste privilégie l'évolution des carrières et la mobilité interne. La promotion de l'égalité professionnelle – égalité hommes/femmes, intégration des jeunes, des seniors, des minorités et des handicapés – qui est un axe essentiel de la politique des ressources humaines, s'est vue récompensée par l'obtention du Label Diversité dès janvier 2009.

Ce label a été lancé fin 2008 par l'Association nationale des DRH (ANDRH), il certifie que les sociétés labellisées ont mis en place un dispositif de lutte contre l'exclusion couvrant toutes les compétences de la gestion des ressources humaines, depuis le recrutement jusqu'au licenciement, sans oublier le développement des carrières. C'est l'Association française de normalisation (Afnor) qui enregistre la candidature. Cet organisme instruit alors un dossier et réalise un audit – les actions menées par l'entreprise doivent répondre à un cahier des charges très précis – avant de donner son avis sur l'attribution du label. Celui-ci est ensuite soumis à une commission multipartite. La certification est valable trois ans.

Son adhésion, dès 2003, au Pacte mondial de l'ONU qui invite les entreprises à adopter et soutenir dix principes fondamentaux portant sur les droits de l'homme, les normes de travail, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la corruption, le blanchiment témoigne également de sa volonté d'être un employeur responsable. CNP Assurances agit en faveur de la société civile par le biais d'un soutien actif à l'économie, d'une politique d'investissements responsables ou encore d'actions de mécénat dans le domaine de la santé et de la solidarité. À cet engagement en faveur des hommes, s'ajoute la volonté d'agir pour la protection de l'environnement. CNP Assurances a participé dès l'origine à la création du fonds carbone européen visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto. Elle commercialise depuis fin 2007, CNP développement durable, un fonds de fonds constitué en partie de fonds investis dans les secteurs des énergies renouvelables ou de la gestion de l'eau. Enfin, elle a fait le choix, pour toutes ses implantations de réduire au maximum sa consommation d'électricité, de papier et d'eau et a mis en place un dispositif pour trier ses déchets et rationaliser ses transports. Le conseil d'administration valide la démarche engagée et fixe des objectifs dans chacun des axes définis.

En septembre 2011, CNP Assurances a adhéré aux principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, ce qui marque une nouvelle étape dans son engagement d'investisseur responsable. Les principes que CNP Assurances s'engage à respecter en tant que signataire comprennent notamment la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans les processus d'analyse et de gestion des actifs. D'ores et déjà cette orientation s'applique à près des deux tiers des actifs, de manière adaptée à la nature de chaque compartiment.

Informations sociales, sociétales et environnementales cf. partie 3.5.

1.4. COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE SES COMITÉS SPÉCIALISÉS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31.12.2011

Conseil d'administration

ADMINISTRATEURS

Edmond Alphandéry*, président
Gilles Benoist, directeur général
Caisse des dépôts et consignations, représentée
par Augustin de Romanet**
Antoine Gosset-Grainville
Pierre Hériaud
André Laurent Michelson
Alain Quinet
Franck Silvent
Sopassure, représentée par Marc-André Feffer
Jean-Paul Bailly
Olivier Klein
François Pérol
Philippe Wahl
L'État, représenté par Ramon Fernandez
Philippe Baumlin
Henri Proglio*
Marcia Campbell*
Stéphane Pallez*

CENSEURS

Pierre Garcin
Jean-Louis de Mourgues
Jacques Hornez

REPRÉSENTANTS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Nadia Remadna
Pascal Oliveau
Valérie Baron-Loison
Patrick Berthelot

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hugues de Vauplane

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Eric Dupont
Mazars représenté par Jean-Claude Pauly

Comités spécialisés

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Stéphane Pallez*, présidente
Olivier Klein
Franck Silvent
Philippe Wahl
Marcia Campbell*

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Henri Proglio*, président
Edmond Alphandéry*
Jean-Paul Bailly
François Pérol
Augustin de Romanet**

COMITÉ STRATÉGIQUE

Edmond Alphandéry*, président
Marc-André Feffer
Olivier Klein
Henri Proglio*
Antoine Gosset-Grainville
Augustin de Romanet**

Direction générale

Gilles Benoist, directeur général

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur de l'international
Antoine Lissowski, directeur financier
Gérard Ménéroud, directeur du développement
et des partenariats

* Administrateur indépendant au sens du code de référence AFEP-MEDEF.

** Dont les fonctions ont pris fin le 8 mars 2012.

1.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET EXTRA-FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Chiffres clés extra-financiers

EMPLOYEUR RESPONSABLE

Effectifs : 4 844

CNP Assurances : 3 077

Filiales France et internationales consolidées : 1 649

Autres filiales non consolidées (Filassistance, Age d'Or, Sino French Life Insurance Chine) : 118

Part des CDI (CNP Assurances et filiales internationales consolidées) : 98,2 %

Formation (CNP Assurances et filiales internationales consolidées) : 4 % de la masse salariale

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Bilan Carbone 2009 = 22 000 tonnes d'équivalent CO₂, en diminution de 2 % en 2011 à périmètre et méthodologie constants. Variation par personne de -7 % entre 2009 et 2011 en tenant compte des prestataires hébergés

Bilan net 2011 du stockage de carbone des forêts du patrimoine CNP Assurances : 172 219 tonnes CO₂

INVESTISSEUR RESPONSABLE

Part des actifs de CNP Assurances gérés en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : 80 % à compter de début 2012

Encours de CNP Assurances en OPCVM labellisés ISR ou à thématique sociale ou environnementale : 1,5 Md€

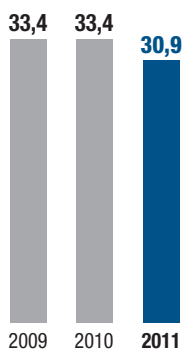
Nombre de contrats d'assurance en unités de compte de CNP Assurances avec support ISR : 82 000 (-5 % par rapport à 2010)

Chiffres clés

(Source : résultats annuels 2011 de CNP Assurances)

COLLECTE BRUTE TOTALE*

(En Md€, normes françaises)



CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL*

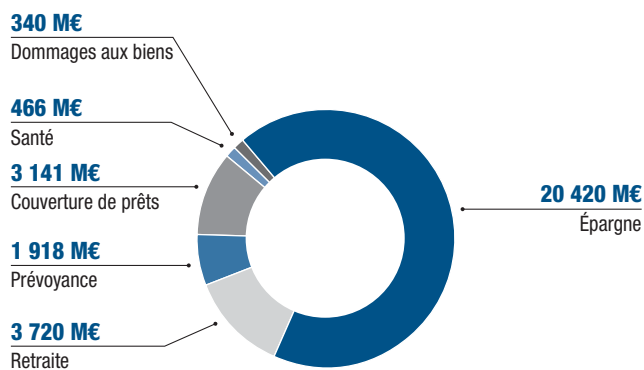
(En Md€, normes IFRS)



* Voir définition en note 3.19 des comptes consolidés.

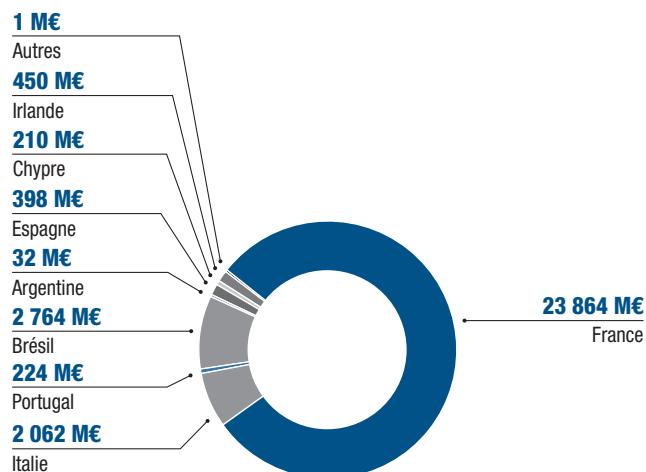
■ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT

(En M€, normes IFRS), au 31 décembre 2011



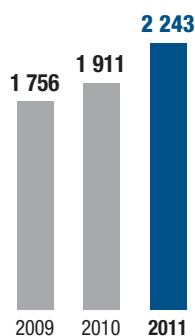
■ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

(En M€, normes IFRS), au 31 décembre 2011



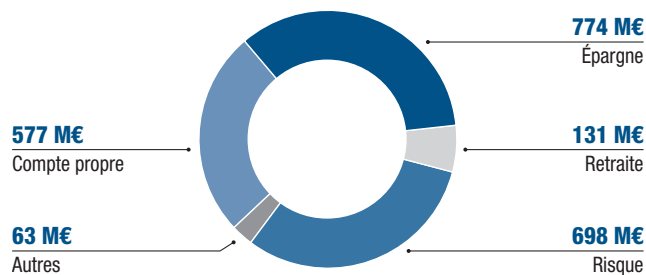
■ RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE)*

(En M€)



■ RÉPARTITION DU RBE PAR SEGMENT

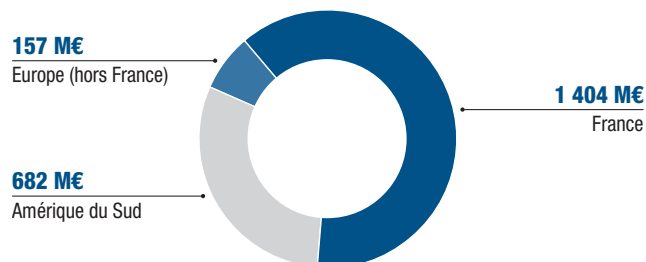
(En M€), au 31 décembre 2011



* Voir définition en note 3.19 des comptes consolidés.
 Voir les notes 6.3 et 6.4 des comptes consolidés pour une réconciliation avec le résultat opérationnel.

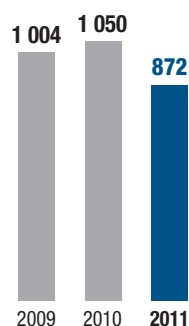
■ RÉPARTITION DU RBE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En M€), au 31 décembre 2011



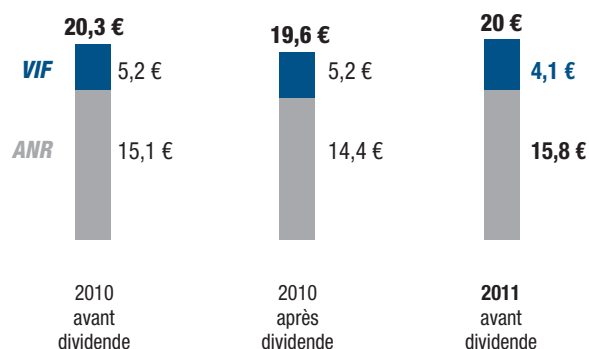
■ RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(En M€)



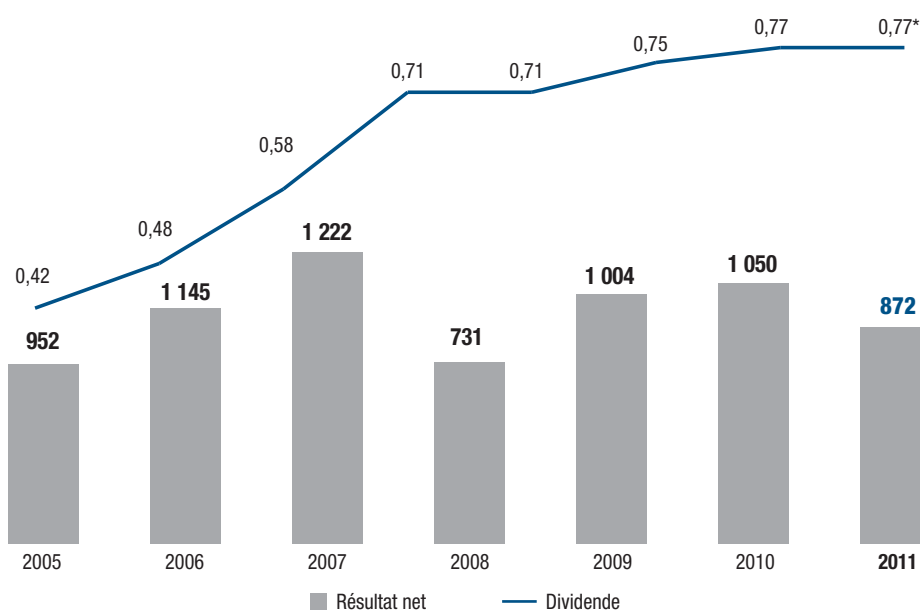
■ DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE (MARKET CONSISTENT EMBEDDED VALUE)

(En € par action)



■ HISTORIQUE DU RÉSULTAT NET ET DU DIVIDENDE

(En € par action ; en M€)



* Soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle 2012, avec option de paiement du dividende en action

■ NOTATIONS

(Source : communiqué Standard & Poor's – 27 janvier 2012)

Standard & Poor's – Financial Strength Rating	A+, perspective négative
Standard & Poor's – Counterparty Credit Rating	A+, perspective négative

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

2.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES	16
2.2. GOUVERNANCE	28
2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	32
2.4. RÉMUNÉRATIONS	47
2.5. CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES	57
2.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	68
2.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	70

2.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES

Exercice 2011

Assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 juin 2012*

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport de gestion annuel établi par le conseil d'administration, il m'incombe en ma qualité de président et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, de vous rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil au cours de l'exercice écoulé, et de vous informer sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Ce rapport, que j'ai établi sur la base d'échanges approfondis avec le directeur général et les directeurs généraux adjoints, a été enrichi au terme d'entretiens que j'ai menés avec le secrétaire général, les responsables de direction en charge d'activités de contrôle transversales de l'Entreprise et les principaux responsables de directions ou de départements opérationnels. Ces derniers m'ont fourni une documentation écrite répondant à un ensemble de questionnements que je leur avais individuellement adressés.

Le présent rapport a été présenté au comité d'audit et des risques et approuvé par le conseil d'administration du 21 février 2012. Ce document s'inscrit dans la continuité de ceux que je vous ai présentés ces dernières années. Il comporte une première partie relative au fonctionnement du conseil d'administration, la seconde étant consacrée aux procédures de contrôle interne et à la gestion des risques.

1 COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AFEP et le MEDEF ont publié en avril 2010 leur code révisé de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées⁽¹⁾. Ce code, dont l'application fait l'objet d'un rapport annuel pour mesurer son degré d'application, constitue le code de référence sur lequel CNP Assurances s'appuie pour développer ses pratiques de gouvernance.

A) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de CNP Assurances se compose de 18 administrateurs qui délibèrent collégalement en présence de trois censeurs et quatre représentants du comité d'entreprise.

La Société a fait le choix en juillet 2007, de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration de celles de directeur général afin d'assurer une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique, de décision et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

La particularité principale de la gouvernance d'entreprise de CNP Assurances, outre la présence de l'État parmi les administrateurs de la Société, est l'existence d'un pacte d'actionnaires qui organise notamment la composition du conseil d'administration de CNP Assurances et l'équilibre actionnarial de la Société.

La composition du conseil reflète ainsi, depuis l'entrée en Bourse des titres de la Société, en 1998, la structure du capital de CNP Assurances qui compte deux actionnaires majoritaires, à savoir la Caisse des dépôts et consignations et le *holding* Sopassure qui regroupe les participations indirectes de La Banque Postale et de BPCE.

Ainsi, pendant toute la durée du pacte dont l'échéance actuelle est prévue au 31 décembre 2015, les membres du conseil sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des principaux actionnaires de la Société selon la répartition suivante :

- six administrateurs, sur proposition de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- cinq administrateurs, sur proposition du *holding* Sopassure ;
- un administrateur représentant de l'État ;
- un administrateur représentant des salariés actionnaires ;
- quatre « personnalités qualifiées indépendantes »⁽²⁾.

* L'assemblée générale annuelle initialement prévue le 7 juin 2012 a été reportée au 29 juin 2012 par décision du conseil d'administration du 23 mars 2012.

(1) Le code AFEP - MEDEF révisé de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées est disponible sur le site Internet : www.medef.fr.

(2) Edmond Alphandéry, Henri Proglio, Stéphane Pallez, Marcia Campbell

Enfin, les actionnaires signataires de ce pacte se réservent la faculté de proposer conjointement la nomination d'un dix-huitième membre, ce qui a été fait lors du changement de gouvernance survenu en juillet 2007 : le directeur général actuel, Gilles Benoist ayant été nommé administrateur à cette occasion.

La répartition des sièges d'administrateurs ainsi fixée par le pacte devra être respectée lors de la nomination du nouveau directeur général qui doit intervenir, sur décision du conseil d'administration qui sera réuni à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

L'existence de cette convention entre les principaux actionnaires garantit une composition similaire du conseil d'administration dont les membres, à l'exception de l'un d'entre eux ⁽¹⁾, voient leur mandat social expirer à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 29 juin 2012.

Compte tenu de ces règles propres à CNP Assurances, le conseil d'administration détient une proportion d'administrateurs indépendants inférieure au tiers recommandé par le code AFEP-MEDEF. La proportion relativement élevée d'administrateurs représentant les deux principaux actionnaires de la Société tient compte du fait que ces deux groupes, qui détiennent ensemble 75,4 % du capital, constituent depuis 1998 les actionnaires de référence de la Société. Ces administrateurs ne peuvent, donc par construction, être qualifiés d'indépendants au sens du code AFEP-MEDEF.

Par ailleurs, la durée du mandat des administrateurs de CNP Assurances déroge également à celle de quatre ans préconisée par le code AFEP-MEDEF. Le conseil estime néanmoins que la durée de cinq ans inscrite dans les statuts de la Société est plus appropriée car elle est plus en adéquation avec la nature des activités de la Société et qu'elle correspond au cycle de production des produits commercialisés par l'Entreprise.

B) FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En complément des dispositions législatives, statutaires et des dispositions du pacte d'actionnaires liant les actionnaires majoritaires de la Société, le conseil d'administration a élaboré un règlement intérieur qui régit les modalités pratiques de son fonctionnement et celui de ses comités spécialisés créés en son sein. Ce document est disponible sur le site Internet de la Société ⁽²⁾.

1. Travaux du conseil d'administration

Au cours de l'année 2011, le conseil d'administration a tenu huit réunions d'une durée moyenne de deux heures trente. Les débats et les décisions du conseil sont formalisés dans

des procès-verbaux établis après chaque séance. Une participation active des administrateurs a été observée tout au long de l'année, avec un taux d'assiduité supérieur à 70 % illustrant ainsi l'implication des administrateurs, d'ailleurs inscrite dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Je rappelle que cette implication se matérialise également par la détention d'un nombre minimum de 200 actions de la Société, ce minimum étant porté à 400 actions pour le président du conseil d'administration ⁽³⁾.

À chacune de ses réunions, le conseil est informé par le directeur général de la gestion courante des affaires et des faits marquants intéressant la marche de la Société. Une analyse détaillée des résultats de la Société et de ses filiales est régulièrement fournie au conseil au travers notamment des arrêtés comptables annuel et semestriel et de la présentation d'indicateurs trimestriels. L'information du conseil a également été complétée au moyen de rapports détaillés exposés par des responsables opérationnels sur l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel permettant le suivi de la stratégie du Groupe et la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives.

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion et de contrôle, le conseil d'administration bénéficie des avis de ses trois comités spécialisés : le comité d'audit et des risques, le comité des rémunérations et des nominations et le comité stratégique.

Le monde de l'assurance voit sa réglementation s'adapter pour intégrer une nouvelle appréhension des risques. Après Solvabilité 1 qui prévoyait une marge de solvabilité déterminée en fonction de pourcentages sur les provisions mathématiques et les capitaux sous risque, la réglementation des assurances (Solvabilité 2) passe à des règles plus complexes intégrant ces risques opérationnels, soit par l'application d'une formule standard, soit par la prise en compte d'un modèle interne.

La préparation du passage aux normes de Solvabilité 2 le 1^{er} janvier 2014 est régulièrement suivie par le conseil d'administration. Le conseil a ainsi notamment demandé à bénéficier d'une étude très complète sur les impacts de Solvabilité 2 sur l'allocation d'actifs et la gestion des risques. Cette étude a été présentée au conseil d'administration du 28 juillet 2011.

Par ailleurs, conformément à ma décision dont je vous avais fait part dans mon rapport de l'année dernière, le conseil d'administration a poursuivi en 2011 son étude sur les conséquences prévisibles pour la Société des risques majeurs liés à la crise financière et sur l'impact des scénarii macroéconomiques sur les activités d'épargne. Le conseil d'administration du 6 mai 2011 a pu constater une nouvelle fois l'apport incontestable que constituaient ces travaux dans ses réflexions et ses débats.

(1) François Pérol, dont le mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31.12.2013, avait été nommé directement par l'AG du 21 avril 2009.

(2) Le règlement intérieur du conseil d'administration est consultable dans la partie « gouvernance » du site de la Société : www.cnp-finances.fr.

(3) Cette règle d'ordre interne est applicable à l'ensemble des personnes physiques, y compris les représentants des personnes morales, à l'exception du représentant de l'État, dont le statut est incompatible avec une telle mesure.

2. Les comités spécialisés en 2011

a. *Le comité des rémunérations et des nominations*

Composition et fonctionnement du comité des rémunérations et des nominations

Ce comité spécialisé, créé en 1993 et remodelé par une délibération du conseil d'administration du 10 juillet 2007, présente, eu égard à la spécificité du pacte définissant l'équilibre des rapports entre les deux actionnaires majoritaires, une composition qui s'écarte des prescriptions du code AFEP-MEDEF. Cette composition particulière est liée à la structure spécifique de l'actionnariat historique de CNP Assurances.

En effet, ce comité est composé de son président, membre indépendant, M. Henri Proglio, du directeur général de la Caisse des Dépôts, M. Augustin de Romanet ⁽¹⁾, du président de La Poste, M. Jean-Paul Bailly, du président du directoire de BPCE, M. François Pérol, tous deux administrateurs de Sopassure, et de moi-même, président du conseil d'administration de CNP Assurances.

Les trois administrateurs, membres de ce comité, représentant les actionnaires de référence siégeant au conseil d'administration, ne peuvent, par construction, être éligibles à la qualification d'« indépendant » au regard des critères retenus par le code AFEP-MEDEF. La composition du comité par une majorité d'administrateurs indépendants préconisée par ce code n'est donc pas en adéquation avec la pratique de notre Société. En application de l'article L. 225-37 du code de commerce, je me devais de vous mentionner ce point de divergence avec le code AFEP-MEDEF.

Par ailleurs, la présence du président du conseil d'administration comme membre du comité est apparue pertinente car, en tant qu'interlocuteur privilégié de la direction générale, il est à même de pouvoir éclairer les membres du comité sur la gestion des activités de la Société.

Le conseil d'administration qui a procédé à la désignation des membres du comité a néanmoins considéré que les conditions actuelles de fonctionnement permettent à ce comité et au conseil d'accomplir leurs missions respectives avec l'efficacité, l'objectivité et l'indépendance de jugement nécessaires à la prise en compte équitable des intérêts de l'ensemble des actionnaires de la Société.

Compétences du comité des rémunérations et des nominations

Le comité est compétent pour faire des propositions au conseil d'administration concernant la candidature des administrateurs, ainsi que celle du directeur général.

De plus, comme cela a été prévu dans la délibération du comité du 10 juillet 2007, le comité propose également le cas échéant au conseil d'administration des limitations aux pouvoirs du directeur général.

En matière de rémunération, le comité est compétent pour proposer au conseil la fixation de la rémunération du président du conseil d'administration ainsi que la rémunération globale individuelle du directeur général.

Travaux du comité des rémunérations et des nominations

Le comité des rémunérations et des nominations s'est tenu deux fois au cours de l'exercice 2011 pendant environ une heure trente, en réunissant tous ses membres.

Afin de répondre à l'engagement que j'avais pris lors l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2010, le comité a étudié et sélectionné, avec le concours d'un cabinet externe spécialisé, la candidature de deux femmes pour siéger au conseil d'administration.

Le comité a ensuite recommandé au conseil d'administration les candidatures de :

- Mme Stéphane Pallez pour occuper un poste d'administratrice et la fonction de présidente du comité d'audit et des risques ;
- Mme Marcia Campbell, en vue de sa nomination en qualité d'administratrice et de membre du comité d'audit et des risques.

Dans le cadre de ses attributions, le comité a également formulé auprès du conseil d'administration la proposition de ne procéder à aucune modification de la rémunération globale du directeur général et il a approuvé les objectifs individuels et collectifs 2011 composant cette rémunération. Le comité a ainsi présenté au conseil, une liste d'objectifs individuels déterminés en fonction des grandes orientations stratégiques de la Société et proposé de reconduire au titre des objectifs collectifs, les trois critères déjà existants à savoir : l'évolution du résultat net récurrent ; l'évolution de la productivité ; l'évolution de l'« *Embedded Value* ».

Le comité des rémunérations et des nominations ayant pris acte du souhait du président du conseil d'administration de ne pas bénéficier d'augmentation de sa rémunération, le comité a proposé au conseil de ne procéder à aucune modification en 2011 de la rémunération fixe (hors jetons de présence) du président du conseil d'administration dont le montant est inchangé depuis 2008.

En fin d'année, les membres du comité des rémunérations et des nominations ont également échangé sur la question du remplacement du directeur général, Monsieur Gilles Benoist, atteint par la limite d'âge fixée à 65 ans par les statuts pour exercer ce mandat de direction.

b. *Le comité d'audit et des risques*

Composition et fonctionnement du comité d'audit et des risques

En 2011, le comité d'audit et des risques s'est réuni neuf fois (dont une fois lors d'une réunion commune avec le comité stratégique) dans le cadre de séances d'une durée moyenne d'environ trois heures.

Le taux de participation de ses membres est supérieur à 90 %. Ce comité est composé de cinq membres dont deux « indépendants » : sa présidente, Mme Stéphane Pallez et Mme Marcia Campbell ; trois autres membres composent cette formation : Philippe Wahl, Franck Silvent et Olivier Klein.

(1) Les fonctions de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations de M. Augustin de Romanet ont pris fin le 08.03.2012.

Travaux du comité d'audit et des risques

Ce comité a notamment traité, au cours de l'exercice écoulé, des sujets suivants :

- exposition de CNP Assurances aux dettes souveraines et financières des États européens fragilisés (Portugal, Italie, Irlande, Grèce, Espagne) ;
- comptes annuels 2010, comptes semestriels au 30 juin 2011 et indicateurs trimestriels 2011 ;
- frais de gestion — atterrissage 2011 — budget 2012 ;
- rapport d'activité de la direction des risques et de la conformité ;
- rapport d'activité de la direction de l'audit interne et programme d'activité 2012 ;
- étude sur les impacts de Solvabilité 2 sur l'allocation d'actifs et la gestion des risques ;

Dans le cadre de ses missions, le comité a auditionné les principaux responsables de l'élaboration des comptes de CNP Assurances et de son Groupe, ainsi que les commissaires aux comptes qui peuvent être entendus hors la présence des dirigeants de l'Entreprise.

c. Le comité stratégique**Composition et compétences du comité stratégique**

Le comité stratégique, qui s'est réuni trois fois en 2011 dans le cadre de séances d'une durée moyenne d'environ deux heures, a pour mission de préparer et de faciliter le travail du conseil d'administration dans la fixation et le suivi des orientations stratégiques de la Société et de son Groupe.

Le taux de participation des réunions de ce comité est d'environ 80 %. Sont membres de ce comité : outre moi-même qui en assure la présidence, Augustin de Romanet⁽¹⁾, Antoine Gosset-Grainville, Marc-André Feffer, Olivier Klein et Henri Proglio.

Ce comité éclaire par ses analyses les axes stratégiques de développement de CNP Assurances en France et à l'étranger, en étudiant les projets de création, les opportunités d'acquisition ou de cession d'actifs, de participations ou de filiales et en suivant la réalisation et l'évolution des opérations majeures du Groupe.

Travaux du comité stratégique

Compte tenu de la baisse significative du marché de l'assurance vie constatée depuis le début d'année, le comité stratégique s'est réuni le 8 juin 2011, afin de réfléchir sur les perspectives de l'activité commerciale de l'Entreprise. Les délibérations du comité ont permis l'identification d'axes sur lesquels l'Entreprise pourrait bâtir sa trajectoire d'affaires en France mais aussi à l'International.

Le 23 septembre 2011, compte tenu de la situation financière internationale particulièrement préoccupante à cette date, avec une baisse des marchés « actions » caractérisée et une inquiétude vive sur les dettes souveraines, le comité stratégique a demandé à bénéficier d'une présentation sur la situation des actifs en portefeuille qui a permis aux membres

de mesurer la capacité de CNP Assurances à absorber les chocs susceptibles de se produire.

Au-delà de ce point d'examen et compte tenu du poids de l'encours dans la production du résultat de notre Entreprise, le comité a continué à suivre l'avancement des différents chantiers d'orientations stratégiques de la Société pour la période 2010-2014.

Enfin, le 23 novembre 2011, le comité a eu à examiner des propositions concrètes de la direction générale visant à préserver le niveau des fonds propres de la Société et améliorer les indicateurs pris en compte pour sa notation par les agences spécialisées.

2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

La seconde partie du présent rapport rend compte des principaux éléments du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne de CNP Assurances et de ses filiales consolidées (ci-après « le Groupe »). Elle n'a pas vocation à décrire de manière détaillée la totalité des procédures et mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne déployés au sein du Groupe. Elle a été constituée, comme rappelé ci-dessus, au travers d'entretiens menés avec les responsables des différentes directions de CNP Assurances et de contributions écrites, mentionnés en introduction de ce rapport.

CNP Assurances a décidé de s'appuyer sur le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en matière de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Le plan de ce rapport suit la structure de ce cadre. L'articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne chez CNP Assurances est ainsi décrite dans un premier temps, avant de détailler les composantes du dispositif de gestion des risques puis du contrôle interne.

En complément des dispositions du cadre de référence de l'AMF, l'activité exercée par CNP Assurances est encadrée par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, notamment par le code des assurances. Les compagnies d'assurances font l'objet d'un contrôle, exercé en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

À horizon 2014, le Groupe sera soumis aux exigences de la réglementation européenne Solvabilité 2, dont le pilier 2 couvre notamment la gestion des risques et le contrôle interne.

A) PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2011

Si la crise des dettes souveraines en Europe restera probablement comme le fait marquant de 2011, la conjoncture aura également été affectée par les révolutions au Moyen-Orient, le tremblement de terre au Japon ou encore la perte du AAA américain. L'année s'achève sur un tableau assez sombre, avec un ralentissement généralisé de la croissance mondiale et un fort risque de récession dans la zone euro, accompagné d'hypothèses parfois pessimistes sur l'avenir de l'Union économique et monétaire.

(1) Les fonctions de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations de M. Augustin de Romanet ont pris fin le 08.03.2012.

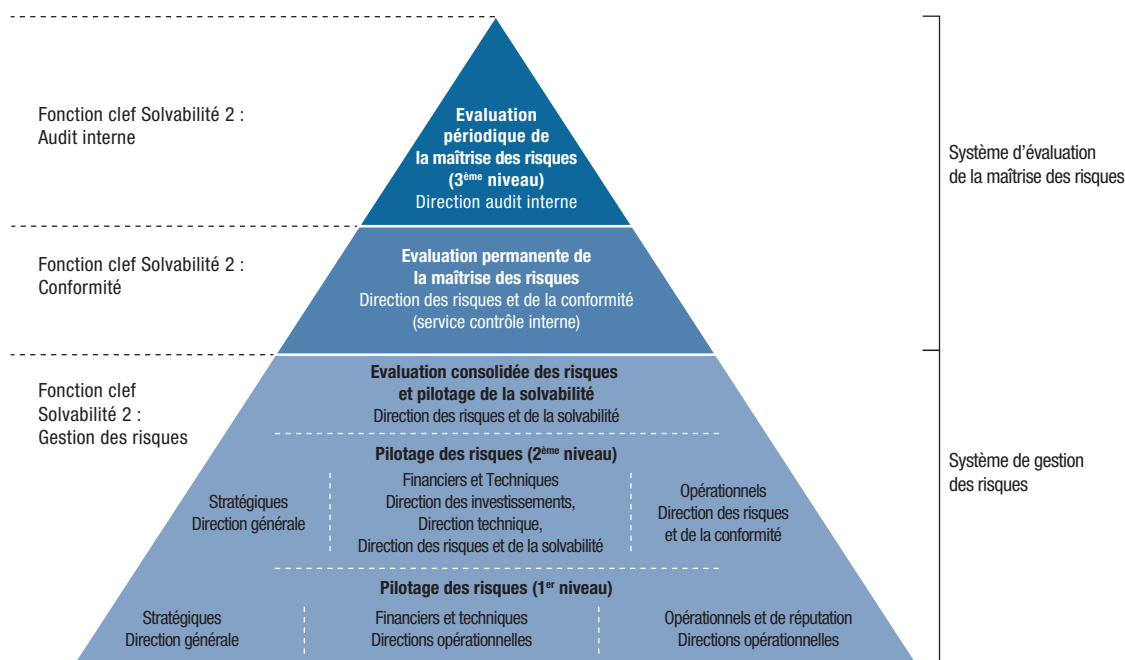
Ce contexte est porteur d'incertitudes et de risques sur lesquels il convient de maintenir la plus grande vigilance. Il reste toujours d'actualité en 2012 avec notamment la perte de la notation AAA de la France par l'agence Standard and Poor's et la baisse ou les perspectives négatives des notations de plusieurs États européens et de diverses institutions financières. CNP Assurances doit s'efforcer d'anticiper au mieux les évolutions possibles de la situation économique, des plus favorables aux plus défavorables, et de disposer d'une information complète et pertinente sur les risques encourus et sur la qualité des dispositifs en place pour les identifier, les évaluer, les maîtriser et piloter l'exposition du Groupe.

J'ai donc souhaité que soit analysée la capacité de CNP Assurances à faire face aux principaux risques et à leurs conséquences sur les équilibres financiers du Groupe. J'ai notamment cherché à apprécier l'exposition du Groupe à la crise des dettes souveraines et à ses conséquences sur les marchés bancaires et financiers ainsi que la robustesse du dispositif mis en œuvre pour en assurer la maîtrise.

Enfin, je me suis attaché à suivre les progrès réalisés au cours de l'exercice 2011 sur le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux assurés ;

Le dispositif global peut se décrire selon le schéma suivant :



Les filiales internationales du Groupe mettent également en œuvre un tel dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, dans le cadre de la législation applicable localement et des orientations définies par le Groupe.

- l'appréciation de l'efficacité du dispositif, sous la forme d'autoévaluations des directions, par l'analyse des risques avérés ou émergents au cours de l'exercice et, dans la mesure du possible, par référence aux pratiques de marché ;
- les principaux projets en cours, et en particulier la préparation à Solvabilité 2, et leur incidence sur le renforcement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et son intégration dans les processus décisionnels.

B) ARTICULATION ENTRE LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTRÔLE INTERNE

Les principaux acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne sont, au plus haut niveau de l'Entreprise, le conseil d'administration, son comité d'audit et des risques, et la direction générale.

Le dispositif général de contrôle de CNP Assurances s'inscrit dans un environnement comprenant un système de délégation interne et des principes fondamentaux développés dans des documents tels que la charte du contrôle interne et le code de bonne conduite.

C) DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1. Objectifs du dispositif de gestion des risques

La gestion des risques a pour objectifs de créer et préserver la valeur de la Société, sécuriser la prise de décision et les processus, favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société et mobiliser ses collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

2. Composantes du dispositif

a) Cadre organisationnel

L'animation du dispositif de gestion des risques du groupe CNP Assurances est confiée à la direction des risques et de la solvabilité et à la direction des risques et de la conformité. Ce dispositif s'inscrit dans un schéma global de gestion des risques dont le pilotage stratégique est assuré par le directeur général.

La direction des risques et de la solvabilité est chargée du pilotage et de l'évaluation des risques financiers et techniques au niveau du Groupe, du développement du modèle interne ⁽¹⁾ d'évaluation de l'exigence de capital réglementaire et économique et de la production d'informations sur les risques financiers et techniques. Elle soumet un projet de politique de risque pour approbation à un comité des risques instauré en 2011 en cohérence avec les objectifs et exigences de fonds propres du Groupe. Elle déclinera à l'avenir le niveau de tolérance au risque arrêté par ce comité auprès des filiales et des opérationnels en budgets de risques.

Cette direction est un contributeur majeur au projet Solvabilité 2. Elle assure le suivi de l'avancement de l'ensemble des travaux réalisés dans ce cadre. Elle pilote en particulier la définition et la mise en œuvre de l'ORSA (évaluation par le Groupe de ses risques et de sa solvabilité).

La direction des risques et de la conformité assure, pour sa part, le pilotage et l'évaluation des risques opérationnels et des risques qui peuvent naître d'une conformité insuffisante des produits d'assurance aux réglementations applicables, d'une absence de respect des règles éthiques ou d'opérations de blanchiment.

Ces deux directions impliquées dans le dispositif de gestion des risques ont instauré le comité des risques puis élaboré les principes d'organisation de l'évaluation de la tolérance au risque et les concepts de référence du Groupe. L'évaluation et le suivi des risques sont appréciés selon trois axes principaux :

- la rémunération versée aux assurés ;
- l'évolution des fonds propres du Groupe ;
- la performance financière de l'Entreprise, reflétée dans son résultat comptable.

b) Processus de gestion des risques

Identification des risques

Les travaux d'identification et d'évaluation des risques récurrents doivent fournir aux instances de gouvernance les éléments nécessaires d'une part à la définition d'une politique générale de maîtrise des risques pour l'ensemble du Groupe, et d'autre part à la gestion des risques inhérents à chacune des activités.

Les risques récurrents identifiés relèvent de trois catégories : risques financiers, risques techniques et risques opérationnels. Les principaux risques entrant dans chacune de ces catégories, les modalités d'évaluation et les dispositifs de maîtrise sont détaillés ci-après.

En matière comptable, les principaux risques portent sur la fiabilité et l'exhaustivité des données, la sincérité des états financiers et leur conformité au référentiel comptable ainsi que sur le respect des délais légaux de publication. La direction comptable et fiscale contribue à l'identification et à la maîtrise de ces risques en conjuguant une activité récurrente de contrôle de l'activité d'arrêté des comptes avec un suivi attentif des évolutions réglementaires et des projets internes d'évolution des outils et des processus.

Évaluation des risques

Dans le cadre de son processus de pilotage et de maîtrise des risques, CNP Assurances mène régulièrement des études prospectives pour évaluer les conséquences potentielles de différents scénarii sur la solidité et la flexibilité financière de l'Entreprise et contribue ainsi à préparer des plans d'action pour y faire face. Ces évaluations sont présentées en distinguant les risques financiers, les risques techniques et les risques opérationnels.

■ Risques financiers :

Les risques financiers auxquels le groupe CNP Assurances peut, comme tout groupe d'assurance, être exposé, se décomposent en risques de crédit et risques liés à l'évolution et à la volatilité des marchés.

■ Risques de crédit

Risques de disponibilité et de coût des financements

CNP Assurances peut être amenée à faire appel aux marchés financiers pour ses besoins de financement à court, moyen ou long terme, résultant en particulier d'une baisse des plus-values latentes, de dépréciations d'actifs ou d'une augmentation des rachats de contrats. Elle est alors exposée au risque de raréfaction des liquidités disponibles et de renchérissement du coût de ces financements. CNP Assurances a examiné les conditions dans lesquelles elle pourrait être en mesure de couvrir son exigence de marge de solvabilité minimum dans plusieurs scénarii stressés d'environnement macroéconomique et financier. Le Groupe a également participé aux différentes études sur la solvabilité requises par son autorité de contrôle nationale, l'Autorité de Contrôle Prudentiel, et par l'autorité européenne EIOPA ⁽²⁾, comme les *stress tests* réalisés au premier et au second semestre 2011.

Risques liés aux émetteurs de dette

Les risques liés aux émetteurs des titres de dette acquis par le Groupe apparaissent au travers de l'accroissement des *spreads* de crédit de ces émetteurs ou de leur défaillance à rembourser le capital et les intérêts aux échéances prévues. Ils pèsent sur le rendement des placements, le résultat ou la solvabilité.

Pour faire face à ces risques, CNP Assurances détient un portefeuille diversifié d'obligations et a mis en place un dispositif de suivi du risque de crédit des émetteurs, renforcé pour les émetteurs ou les secteurs en difficulté.

(1) Il s'agit d'un modèle interne partiel sur l'activité « assurance emprunteur France ».

(2) European Insurance and Occupational Pensions Authority.

Le développement de la crise sur la dette grecque en 2011 a accru les incertitudes sur la capacité des émetteurs souverains européens à assurer le service de leur dette. Le Groupe est exposé à ce risque au travers de ses placements. La dégradation des perspectives économiques en Grèce, en Italie, au Portugal et en Espagne peut également peser sur l'activité future de ses filiales locales. Ces risques font l'objet d'une attention particulière, qui s'est traduite par une surveillance accrue de l'évolution des pays européens et un suivi plus fin de son exposition à la dette souveraine. Le dispositif de contrôle, encore renforcé en 2011, comprend :

- l'étude des indicateurs macroéconomiques des pays concernés et la prise en compte des différents scénarii d'évolution possibles dans la définition des orientations arrêtées par le comité d'allocation stratégique et leur actualisation régulière ;
- le suivi détaillé de l'exposition du Groupe aux risques liés aux émetteurs souverains, en distinguant l'exposition résultant des placements pour compte propre de celle liée aux portefeuilles de contrats d'assurance (pour lesquels l'exposition nette du Groupe tient compte des effets induits sur la participation aux bénéfices et les hypothèses de comportement des assurés) ;
- l'analyse des conséquences potentielles d'une crise souveraine sur le développement de l'assurance vie dans les pays concernés, et de la possible contagion d'une telle crise au système bancaire et aux marchés financiers.

Compte tenu de l'exposition de la Société à certains risques souverains, notamment au sein de la zone euro, ce dispositif continuera à faire l'objet d'un suivi spécifique en 2012.

Risques de crédit spécifiques à certaines catégories d'actifs

CNP Assurances conduit depuis longtemps une politique d'investissements prudente sur les produits structurés et les titrisations. Les limites par famille de produits sont revues régulièrement. Le portefeuille de titrisations se caractérise ainsi par une forte diversification et par la qualité des sous-jacents. Par ailleurs, les caractéristiques précises de certaines classes d'actifs, comme les différents types d'obligations sécurisées, sont prises en compte dans l'évaluation des risques.

- Risques liés à l'évolution et à la volatilité des marchés

Risques d'inadéquation actif/passif sur les fonds en euros

Les inadéquations entre les placements et les engagements génèrent un risque de décalage entre le rendement de l'actif et celui des contrats, garanti ou attendu par les assurés. Pour mesurer son exposition, CNP Assurances réalise des simulations d'évolution des actifs et passifs dans des environnements contrastés, portant notamment sur :

- les effets sur la valeur des portefeuilles de fortes hausses ou de baisses des taux ;
- diverses hypothèses sur le comportement de l'assureur (politique d'investissement, de dégagement de plus-values, de distribution aux assurés...) et des assurés (souscriptions nouvelles, versements ultérieurs, rachats ou transferts...).

En 2011, ces simulations et les indicateurs liés ont été suivis avec une attention particulière par le comité d'allocation

stratégique et le comité exécutif, compte tenu de la baisse de la collecte brute et nette observée sur le marché de l'assurance vie en France.

Risque de taux

Les risques liés aux taux d'intérêt constituent un enjeu majeur pour tous les groupes d'assurance vie. Une hausse rapide et durable des taux après une longue période de taux bas pourrait se traduire par une pression sur les marges ou des rachats. Le Groupe doit veiller à se prémunir de ce risque à travers sa politique d'allocation d'actifs, en limitant la maturité des titres à taux fixe ou en privilégiant des titres à taux variable. Les couvertures par des dérivés, *caps* et options sur *swap*, ont également été renforcées ces dernières années. Dans le contexte actuel de crise de certaines dettes souveraines européennes, ce renforcement nécessite de pouvoir ajuster les couvertures en fonction de la hausse des taux d'emprunt d'État et non des seuls taux *swap*. Par ailleurs, la qualité de la relation avec les assurés contribue à prévenir le risque de rachat.

Le Groupe doit également se protéger du risque de baisse des taux par un adossement des engagements à taux garantis à des investissements obligataires de même durée et une politique de réduction du niveau moyen des taux garantis. Cette politique se traduit, par exemple, par la proposition d'un taux minimum garanti fixé annuellement au lieu d'être garanti sur la durée totale ou les premières années du contrat.

Risques liés à la baisse et à la volatilité des marchés actions

La performance des portefeuilles actions des assureurs est directement affectée par l'évolution des marchés. Une baisse des marchés actions serait d'autant plus sensible pour CNP Assurances si elle intervenait de manière concomitante à une hausse des taux, dans un scénario de stagflation.

L'année 2011 a été marquée par une forte baisse des marchés actions (-22 %) et une augmentation sensible de la volatilité. Dans ce contexte, le Groupe a poursuivi sa stratégie de réduction de son exposition au risque action. CNP Assurances a également renforcé sa couverture par des dérivés de type *put-spread* sur indice pour couvrir une partie des pertes éventuelles liées à une forte baisse des marchés.

Par ailleurs, certains contrats en unité de compte émis par le Groupe comportent des garanties plancher. Dans ces contrats, les assurés supportent le risque de placement mais sont protégés contre une baisse trop forte des marchés. CNP Assurances couvre ce risque sur le montant des garanties plancher qu'elle accorde par l'achat d'options ou de protections de réassurance.

Risque immobilier et infrastructures

L'immobilier représente une part limitée de l'actif du Groupe. Les anticipations d'inflation à moyen terme et les dispositions favorisant cette classe d'actifs dans Solvabilité 2 ont conduit le Groupe à engager, depuis 2010, un programme de nouveaux investissements immobiliers. Par ailleurs, CNP Assurances s'est engagé en 2011 dans un *consortium* pour un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel en France et en Europe.

Autres risques de marché

Une attention est également portée aux autres risques financiers, tels que le risque de liquidité et les risques de corrélation. Lors des entretiens que j'ai menés pour la rédaction de ce rapport, j'ai également souhaité qu'une réflexion sur la notion de taux sans risque et sur les références retenues pour la détermination des taux d'actualisation utilisés par le Groupe me soit présentée.

■ Risques techniques

Les procédures mises en œuvre pour la tarification, l'évaluation, le provisionnement et la réassurance des risques afférents aux engagements souscrits ainsi que le suivi de la rentabilité des portefeuilles sont documentés dans le dispositif de gestion des risques techniques approuvé par le comité exécutif. Des travaux de recensement sont régulièrement menés afin d'actualiser la cartographie des risques techniques.

La gouvernance de ces risques est assurée par le comité des risques techniques. Parmi les sujets traités au cours de l'année 2011 figuraient entre autres : la revue des normes de souscription et de tarification, la revue des normes de sélection des risques, le plan de réassurance 2011, l'impact de la décision de la Cour européenne sur la non-discrimination tarifaire homme/femme, le financement de la réforme des retraites et l'évolution des risques des portefeuilles de retraite, de prévoyance collective et d'emprunteur.

Des calculs de valeur intrinsèque des portefeuilles « *Embedded Value* » et de valeur des affaires nouvelles « *new business* » sont réalisés pour CNP Assurances et chacune de ses filiales. Ils sont revus par un expert actuaire indépendant à chaque arrêté et présentés dans la communication financière.

La réassurance des contrats du Groupe complète ce dispositif. Elle s'inscrit dans une politique régulièrement revue, qui intègre les cessions de la compagnie et les acceptations provenant d'organismes de prévoyance et des filiales.

■ Risques opérationnels

■ Risques juridiques et de blanchiment

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et de vérification de la régularité des flux financiers, adapté aux dispositions de la troisième directive européenne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, a été consolidé en 2011. Les capacités de contrôles ont été renforcées, avec par exemple la mise en place de logiciels spécialisés. Enfin, la formation en ligne destinée à mettre à niveau les connaissances en matière de lutte contre le blanchiment, élaborée en 2010 avec la FFSA⁽¹⁾, a été suivie par les collaborateurs en 2011.

Par ailleurs, la direction juridique et corporate, créée en 2011, a pour mission de maîtriser le risque juridique des opérations relatives à la vie sociale et contractuelle des entités françaises du Groupe, en dehors des activités spécifiques d'assurance. Ses travaux ont débuté par une analyse des besoins des différents services et l'identification de voies d'amélioration.

■ Risques de fraude

Le risque de fraude fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques. Il fait l'objet d'un contrôle de second niveau au sein de chaque direction opérationnelle.

Les travaux engagés comprennent l'appréciation de l'environnement de contrôle, la définition de zones sensibles et l'élaboration de tests et de scénarii ainsi qu'une sensibilisation des collaborateurs à cette problématique. Le projet de rationalisation et d'automatisation des procédures de gestion des comptes et d'habilitation contribue également à renforcer la maîtrise de ce risque.

c) *Pilotage continu du dispositif de gestion du risque*

Le projet ERM⁽²⁾ a pour objectif d'améliorer la formalisation du dispositif de gestion des risques existant et de le compléter sur certains points. Il contribue à satisfaire les futures exigences du pilier 2 de Solvabilité 2. Il a pour objectif de couvrir l'ensemble des risques des sociétés d'assurances du Groupe. Les travaux menés en 2011 ont notamment porté sur la mise en œuvre de la base incidents et du processus de création des produits individuels et sur le suivi des risques opérationnels et des risques liés à la sous-traitance. Le déploiement de ce projet dans les filiales internationales a été engagé.

Je suis convaincu que la compréhension des enjeux de la gestion des risques et l'appropriation du dispositif par l'ensemble des acteurs concernés est un élément clé pour un fonctionnement efficace. J'ai donc demandé à ce que les efforts de communication et de formation engagés soient poursuivis afin que la complexité et la technicité inhérentes à certaines thèmes ne constitue pas un frein à la capacité de contrôle.

d) *Information et communication financière et comptable*

Le service des relations avec les analystes et les actionnaires produit, avec l'appui des autres directions, l'information financière diffusée au marché – analystes et investisseurs ainsi qu'actionnaires individuels. Les directions concernées aident notamment ce service, par leurs contributions et leurs revues, à maîtriser les risques d'erreur matérielle, de retard de diffusion et de rupture de confidentialité ou d'égalité entre les actionnaires.

D) **DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**1. *Objectif*

Le dispositif de contrôle interne vise à assurer la conformité aux lois et règlements, l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale, le bon fonctionnement des processus internes de la Société et la fiabilité des informations financières.

2. *Composantes du contrôle interne*a) *Cadre organisationnel*

CNP Assurances a confié l'animation du dispositif de contrôle interne à la direction des risques et de la conformité. Au sein de cette direction, le service du contrôle interne a pour mission de recenser et de vérifier le fonctionnement opérationnel des dispositifs de maîtrise des risques considérés comme significatifs.

(1) Fédération Française des Sociétés d'Assurances.

(2) Enterprise risk management.

Le périmètre d'évaluation du contrôle interne intègre tous les processus sur lesquels une crise financière peut avoir un impact, soit 24 processus. Ce périmètre s'est enrichi en 2011 de la couverture du processus de traitement de l'information annuelle à la clientèle. Il couvre désormais 2 461 contrôles, dont 1 306 sont considérés comme clés pour maîtriser des risques inhérents critiques, élevés ou plusieurs risques modérés combinés.

b) *Rattachement des contrôles par processus*

Le dispositif de contrôle interne est structuré par le rattachement des contrôles aux processus métiers et aux processus transverses.

Des contrôles adaptés aux enjeux des principaux processus métiers

■ La conception et la distribution des produits

L'activité d'assurance présente par nature des risques opérationnels, juridiques et d'image qui surviennent lors de la conception du produit et de la rédaction des conditions contractuelles, puis au moment de la présentation et de la vente des produits d'assurance au public (information des souscripteurs et devoir de conseil). Des risques peuvent également apparaître à la suite d'une nouvelle jurisprudence ou d'une évolution de la réglementation.

En 2011, la direction souscription et droit de l'assurance a été créée pour anticiper et maîtriser les risques découlant d'une réglementation en constante évolution et des changements de jurisprudence. Par ailleurs, cette direction a été mobilisée pour l'intégration d'une garantie invalidité dans le processus AERAS existant en faveur des personnes présentant un risque de santé aggravé.

CNP Assurances poursuit une démarche continue d'amélioration de la qualité juridique, mais aussi de la clarté et de la lisibilité de l'ensemble des documents, contractuels ou à caractère publicitaire, remis aux clients. Cette démarche, à laquelle j'attache personnellement beaucoup d'importance, comprend une validation systématique des nouveaux produits par les services juridiques et conformité de CNP Assurances, ainsi qu'un suivi des réclamations qui portent sur les produits existants.

Les conventions de partenariat régissant les relations entre CNP Assurances et ses réseaux définissent les rôles et responsabilités de chacun, notamment au titre de l'information et du conseil. Elles représentent un élément important de l'environnement de contrôle.

■ La gestion des contrats d'assurance

La gestion des contrats d'assurance est au cœur du modèle d'affaires de CNP Assurances. Cette activité doit donc être exercée avec un soin tout particulier. Les dispositifs existants doivent ainsi contribuer à maîtriser les opérations de gestion et à garantir la qualité du service aux clients. J'ai demandé une évaluation de cette qualité de services sur la base d'une analyse indépendante de l'ensemble des processus impliqués dans la gestion des contrats d'assurance à partir de l'étude d'un échantillon pertinent de réclamations.

Pour les assurances individuelles, les risques les plus significatifs sont notamment liés à la diversité des produits (épargne, retraite, prévoyance : 225 produits différents à la fin 2011) et aux volumes traités (plus de 15 millions de contrats).

La maîtrise des risques repose notamment sur une démarche qualité élaborée avec les réseaux de distribution. Celle-ci consiste à normaliser et optimiser les processus de gestion tels que l'admission dans l'assurance, l'information des assurés et le versement des prestations.

L'efficacité des traitements des opérations est au cœur de la démarche partenariale de CNP Assurances avec ses réseaux. Outre le suivi par des tableaux de bord réguliers, les principaux dispositifs portent sur :

- des conventions de services signées avec les réseaux de La Banque Postale et du groupe des Caisses d'Épargne ;
- le contrôle de la qualité de la gestion grâce à des procédures et des outils communs avec les réseaux, ainsi que des standards de qualité et d'efficacité ;
- le suivi de la qualité de service, de la performance de la gestion financière, de la gestion administrative, de la performance des systèmes d'information et des nouveaux produits, dans le cadre de comités spécialisés mensuels ou trimestriels.

En 2011, CNP Assurances a engagé plusieurs projets visant à renforcer la qualité du service fourni aux assurés, au travers notamment d'une relation renforcée et plus intégrée avec ses partenaires. Le projet d'évolution des processus et systèmes conduit, par exemple, à réviser les processus de gestion, de la souscription à la gestion des sinistres. Cette révision doit améliorer les délais, la conformité et la sécurité du service rendu. Par ailleurs, le projet dématérialisation, qui consiste à numériser l'ensemble des documents nécessaires aux activités courantes de gestion, a été poursuivi en 2011. Ce projet devrait se traduire par un pilotage plus efficace et des délais mieux maîtrisés et il a vocation à être généralisé à l'ensemble des réseaux de distribution de CNP Assurances au cours des prochaines années.

Enfin, une direction qualité aux assurés a été mise en place, en liaison avec la mission qualité, pour définir la politique et les normes qualités et suivre leur application au sein de la direction du service aux assurés. Elle pilote le processus de certification globale de la qualité des actes de gestion dont l'horizon est fixé à 2014.

L'assurance collective offre des garanties similaires à celles proposées en assurance individuelle. Elle comporte donc des risques équivalents auxquels s'ajoutent des risques spécifiques tenant à la délégation de gestion accordée aux partenaires de CNP Assurances.

Des dispositifs adaptés sont mis en place depuis plusieurs années pour maîtriser le risque lié aux délégations, comprenant des formations proposées aux délégataires et des contrôles de leur activité : définition de leurs responsabilités au travers des conventions de délégation, réalisation de missions d'audit, production d'indicateurs permettant un suivi du développement de l'activité et des équilibres techniques et

analyse par risque et par apporteur. La certification ISO 9001 pour l'assurance des emprunteurs a été confirmée en 2011.

Enfin, CNP Assurances poursuit ses efforts de fiabilisation des données de gestion et de contrôle des modalités de constitution des données utiles à la comptabilité. L'automatisation des circuits avec les partenaires se poursuivra en 2012.

■ La gestion des investissements

Le dispositif de contrôle de la gestion des investissements du portefeuille s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- des orientations arrêtées annuellement par le comité d'allocation stratégique et actualisées si nécessaire en cours d'exercice ;
- la déclinaison de ces orientations en stratégies d'investissement sur la base d'études actif/passif et des objectifs de revalorisation des contrats ;
- un contrôle rigoureux des positions *via* un système d'information sur les valeurs mobilières qui facilite un contrôle des flux et des positions sur titres ainsi que le suivi de l'exposition des fonds propres et du résultat IFRS aux fluctuations du marché ;
- la vérification du respect des allocations d'actifs par portefeuille et des limites par émetteur ;
- des opérations sur les instruments financiers à terme s'inscrivant dans le cadre des stratégies de couverture approuvées chaque année par le conseil d'administration et suivies par un service dédié.

Le contexte de crise financière a conduit à revoir la pertinence d'ensemble de ce dispositif de contrôle pour faire face aux situations extrêmes rencontrées, en veillant par exemple à associer les expositions financières et opérationnelles à certaines contreparties.

La maîtrise des activités transverses

■ L'amélioration continue de la qualité

La priorité donnée par CNP Assurances à la qualité du service rendu aux assurés a conduit à la création en 2011 de la mission qualité, projet que j'ai appuyé auprès de la direction générale. Son objectif est de définir une approche transverse qui donne l'impulsion à des actions et fédère, dans le cadre d'une politique harmonisée, les projets déjà entrepris.

À ma demande, la qualité du service aux assurés sera analysée en 2012 au travers d'une enquête portant sur un échantillon de réclamations et couvrant l'ensemble des processus concernés, car il existe encore, me semble-t-il, des marges de progrès dans ce domaine. Par ailleurs, les efforts engagés dans la démarche de certification qualité seront renforcés pour aboutir rapidement.

■ Le pilotage et le contrôle de gestion

Les activités de pilotage et de contrôle de gestion sont organisées autour de quatre axes : production d'indicateurs, analyse de la performance, planification stratégique et élaboration et suivi budgétaires. La direction de la planification et de la performance veille à la sécurisation de ces processus

et contribue ainsi à l'amélioration de l'information diffusée en interne et du processus de décision.

La planification stratégique consiste à décliner, dans des projections détaillées, les orientations stratégiques à moyen terme proposées par le comité exécutif et validées par le conseil. Dans ce cadre, la direction de la planification et de la performance a poursuivi en 2011 la coordination des simulations sur les capacités du Groupe à faire face à divers scénarii de stress.

Enfin, la direction de la planification et de la performance coordonne l'élaboration du budget et son suivi. Dans ce cadre, elle veille à l'efficacité du programme Eficio de maîtrise des coûts et a piloté, en 2011, le déploiement des quinze chantiers de ce programme.

■ Suivi des activités internationales

Le dispositif de suivi des filiales internationales est fondé sur l'initiative et la pleine responsabilité laissées à la direction locale, tout en les inscrivant dans les orientations stratégiques et les normes du Groupe. L'environnement de contrôle repose sur les réglementations et les principes de gouvernement d'entreprise applicables dans chaque pays et sur la représentation majoritaire du Groupe dans les conseils d'administration ou conseils de surveillance des filiales étrangères.

Au-delà des contrôles de premier niveau, des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques inspirés de ceux du Groupe ont été déployés dans toutes les filiales, ou sont en voie de l'être pour les nouvelles filiales. Des comités spécialisés – comité stratégique, comité d'audit, comité financier – assistent les conseils d'administration des filiales.

L'atteinte des objectifs est analysée à travers deux processus clés – la planification stratégique et le suivi des performances – qui permettent à CNP Assurances de suivre l'évolution du métier de la filiale, son modèle économique et les leviers de création de valeur. J'ai également demandé que les analyses menées sur l'exposition du Groupe aux risques financiers majeurs soient déclinées au niveau de chacune des filiales.

■ La gestion des ressources humaines

La qualité et la pérennité du développement du Groupe nécessitent de pouvoir disposer de compétences variées, adaptées aux exigences de son modèle d'affaires et aux mutations du secteur de l'assurance. La direction des ressources humaines, en lien avec le comité exécutif, veille à la maîtrise de l'ensemble des risques liés à cette activité avec pour objectifs :

- l'alignement des politiques menées avec les réglementations en vigueur ; la négociation sur l'égalité hommes/femmes a ainsi permis d'aboutir en 2011 à la signature d'un accord en conformité avec la loi du 9 novembre 2010 ;
- la cohérence avec les besoins de l'Entreprise dans la perspective d'une meilleure maîtrise des coûts ;
- une politique de responsabilité sociale engagée, en ligne avec les valeurs du Groupe : le dialogue social est désormais étendu au niveau européen et des négociations

ont été menées en 2011 sur les risques psychosociaux, l'égalité professionnelle et les seniors ;

- l'association de l'ensemble de la ligne hiérarchique aux enjeux humains de l'Entreprise au travers de la formalisation de procédures et d'actions de formation.

- La maîtrise des programmes et des systèmes d'information

Les systèmes d'information occupent une place centrale dans l'ensemble des opérations du Groupe et des projets de grande ampleur qui ont été engagés. Dans ce contexte, les questions que j'ai adressées aux responsables de directions ou de départements opérationnels dans le cadre de ce rapport ont notamment porté sur la capacité des systèmes existants à répondre aux objectifs poursuivis par le Groupe, en particulier en termes de qualité de service, et sur l'avancement des projets en cours et leur incidence sur le dispositif de contrôle.

La direction des programmes, de l'organisation et des systèmes (DPOS), mise en place début 2011, a notamment pour rôle d'optimiser la contribution des systèmes d'information à la stratégie du Groupe, d'assurer la sécurité et la continuité de l'exploitation et de garantir la qualité du service et des applications informatiques dans un contexte de forte évolution.

Les dispositifs de contrôle en place assurent la fiabilité des outils et l'intégrité des données mises à la disposition des utilisateurs. Des exercices réguliers sont conduits pour tester l'efficacité du plan de secours informatique, dont le champ est progressivement étendu jusqu'à intégrer la participation de partenaires de CNP Assurances.

De plus, la DPOS assure la direction du programme d'adaptation du Groupe aux nouvelles normes comptables et réglementaires, le programme finance. Il s'agit d'un ensemble de projets qui, du fait de leur ampleur, doivent être pilotés de manière globale et organisés de manière transversale. Au sein de ce programme, trois grands projets informatiques vont avoir un impact majeur sur le contrôle interne : le remplacement de l'outil comptable France, la refonte de l'outil de gestion des actifs du Groupe et le développement de l'outil de modélisation et de simulation mis en place par le Groupe pour servir les besoins de Solvabilité 2 et des états financiers. Les premiers lots de ces projets seront opérationnels début 2012. Les développements sur ces projets seront poursuivis tout au long de l'année.

La DPOS a déployé une approche standardisée et documentée pour améliorer les processus de la maîtrise d'œuvre des projets. Elle devrait couvrir l'ensemble des projets en cours en 2012.

3. **Pilotage du dispositif de contrôle interne et examen régulier de son fonctionnement**

CNP Assurances* s'appuie sur un dispositif d'autoévaluation. Par cette procédure qui implique l'ensemble du personnel, la Société dispose ainsi chaque année d'une appréciation

interne sur la qualité des contrôles. Les responsables hiérarchiques valident ces évaluations et proposent, le cas échéant, la mise en œuvre de plans d'action.

En ce qui concerne les contrôles jugés satisfaisants des tests sont conduits sur des échantillons sélectionnés de manière aléatoire pour valider la fiabilité des informations issues de l'autoévaluation. Par ailleurs, des tests spécifiques permettent de s'assurer de la cohérence de ces dispositifs de contrôle, d'en apprécier la pertinence et la fiabilité et de vérifier le niveau de couverture des risques. Les résultats de ces évaluations sont partagés avec les opérationnels ainsi qu'avec les membres du comité exécutif concernés lors de comités *ad hoc*. Des plans d'action sont mis en place pour remédier à chaque déficience identifiée.

J'attache une importance particulière à l'examen régulier du dispositif de contrôle afin de confirmer qu'il demeure adapté et efficace en fonction de l'exposition aux risques du Groupe et des circonstances propres à chaque exercice. Compte tenu du niveau élevé des engagements de la Société, j'ai demandé en 2011 une revue complète du dispositif de contrôle portant sur l'ensemble des dettes souveraines.

4. **Procédures concourant à l'établissement de l'information financière et comptable**

a) **L'évaluation des résultats techniques**

L'année 2011 a été marquée par la réorganisation de la direction de l'actuariat central et la constitution de la direction technique groupe qui porte le rôle de la fonction actuarielle requise par Solvabilité 2. Ses activités comprennent entre autres la valorisation des indicateurs techniques du Groupe dans leurs différentes visions (création de valeur, provisions techniques, exigences de capital pour les risques techniques).

Cette direction est également dotée d'une direction des normes et synthèses techniques groupe qui établit les normes techniques concernant les provisions techniques et la MCEV⁽¹⁾ et prépare les synthèses et rapports d'analyse attendus de la direction technique groupe. Elle a par ailleurs poursuivi les efforts engagés par le Groupe sur l'outil de modélisation et de calcul des engagements techniques dans le nouvel environnement lié notamment à la mise en œuvre de Solvabilité 2.

b) **La maîtrise de l'évolution des outils et des processus**

Les évolutions des outils et des processus s'inscrivent dans le cadre du programme finance décrit ci-dessus. Les changements en cours ont déjà permis des gains significatifs en termes de délais de clôture, alors que les conditions d'arrêt étaient rendues compliquées par la volatilité des marchés financiers et l'évolution rapide de la conjoncture économique.

* CNP Assurances hors filiales.

(1) Market Consistent Embedded Value®.

c) *La tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers*

Le contrôle de l'activité d'arrêté des comptes comprend :

- le contrôle des flux comptables, au moyen de dispositifs tels que le rapprochement des données de la comptabilité avec celles des systèmes de gestion, la vérification de leur cohérence et de leur exhaustivité lorsqu'elles sont intégrées manuellement et la réconciliation de certaines données comptables avec des informations chiffrées externes ;
- le suivi de la fiabilité des écritures d'inventaire, qui s'appuie sur des procédures comptables et un processus d'arrêté documentés de façon détaillée et régulièrement mis à jour ;

Par ailleurs, tout au long de l'année 2011, l'incidence du contexte économique et financier sur les comptes a fait l'objet d'un suivi attentif.

d) *Le recensement des obligations de publication*

Les informations financières à produire au marché sont identifiées par le service des relations avec les analystes et actionnaires au regard des dispositions du règlement général de l'AMF.

E. AUDIT INTERNE

Le dernier niveau de contrôle est assuré par la direction de l'audit interne. Celle-ci apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe. Le plan d'audit annuel est construit sur la base des principaux risques identifiés par les acteurs de ce dispositif (direction générale, direction des risques et de la conformité, direction des risques et de la solvabilité) et par les commissaires aux comptes. Le plan intègre également l'exigence de couverture de tous les risques significatifs sur une période de cinq ans, les demandes des audits internes des partenaires de CNP Assurances sur les processus conjoints et les besoins d'appui exprimés par les filiales internationales. Il est soumis au comité exécutif et validé par le comité d'audit et des risques. L'audit interne peut également être sollicité pour conduire des missions non prévues au plan, répondant à une situation d'urgence sur un sujet précis.

La direction de l'audit interne évalue, sur la base de missions ciblées, la conception et l'efficacité des processus de contrôle interne et de gestion des risques. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et en assure le suivi au sein de son pôle révision. Ce service a également la charge de la revue de la qualité des livrables et de l'administration de l'outil d'audit.

En 2011, l'audit interne a réalisé 28 missions portant sur les domaines suivants : gouvernance et conformité (8), informatique (6), finance et comptabilité (5), audit de filiale (5), gestion et commercial (3) et ressources humaines (1). Elle s'est également impliquée dans des travaux transverses tels que l'élaboration ou la révision de la charte d'audit et du bilan annuel et a participé de manière active aux réflexions de l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI). Elle a obtenu le renouvellement de la certification de l'IFACI.

F. LIMITES DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

Comme tout dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, celui du groupe CNP Assurances ne peut fournir une garantie absolue contre d'éventuelles lacunes. Il apporte cependant une assurance raisonnable que la Société atteint de manière satisfaisante les objectifs précités.

G. CONCLUSION DU PRÉSIDENT

Pour conclure, je tiens à souligner que je continuerai à veiller à ce que CNP Assurances poursuive les efforts entrepris pour l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques, qu'il s'agisse des risques récurrents au cœur du métier d'assureur ou des risques plus spécifiquement liés à la crise. Je veillerai à l'analyse de leur impact sur l'activité et la solidité financière de la Société afin d'anticiper autant que possible les points de fragilité ou de rupture, qui seraient susceptibles de l'affaiblir. Enfin, je m'emploierai à vérifier que tous les dispositifs prévus pour y faire face sont bien mis en œuvre de manière efficace.

H. OBSERVATIONS ÉVENTUELLES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes ne m'ont pas fait part de déficience significative du contrôle interne, qu'ils auraient relevée dans le cadre de leurs travaux.

2.2. GOUVERNANCE

2.2.1. Gouvernement d'entreprise

ORGANISATION DES POUVOIRS ET DES COMPÉTENCES

Les règles organisant la vie des sociétés françaises cotées sont d'abord d'origine légale et réglementaire avec des textes issus notamment du code de commerce et du code des assurances. S'y ajoutent les dispositions du code monétaire et financier et celles du règlement général de l'AMF qui traitent des marchés financiers.

La législation française est, toutefois, fortement influencée par les textes d'origine européenne dont la traduction la plus récente est la transposition de la 8^e directive par l'ordonnance du 8 décembre 2008 institutionnalisant pour les sociétés cotées le comité d'audit.

L'introduction par la loi du 3 juillet 2008 du principe de *comply or explain* issu des modifications des directives comptables renforçant la transparence des sociétés commerciales a également été très structurante. Ce principe s'est inscrit dans le cadre du rapport du président du conseil relatif au gouvernement d'entreprise et au contrôle interne. Ce dernier point ayant été élargi depuis quatre ans à la gestion des risques.

Dans cet environnement juridique, l'organisation des pouvoirs et des compétences au sein de la Société donne au conseil d'administration tous pouvoirs pour agir au nom de CNP Assurances et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

Le conseil d'administration nomme le directeur général à qui il peut déléguer, pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'assemblée générale des actionnaires, tout ou partie de ses pouvoirs.

Le conseil d'administration de CNP Assurances a confié au directeur général, l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'Entreprise, lui laissant ainsi toute latitude pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel fixé par le conseil. Il est néanmoins prévu que certaines opérations stratégiques requièrent, avant toute décision, un examen préalable de cette instance collégiale — celles-ci sont précisées *supra* page 30.

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Rouages essentiels de la gouvernance, le conseil d'administration est assisté dans le cadre de ses missions par trois comités spécialisés.

Le président du conseil d'administration, avec le concours des présidents des comités spécialisés, veille au bon fonctionnement des organes de CNP Assurances en s'efforçant d'harmoniser au sein du Groupe, les règles relatives à la composition des organes de direction, les critères de sélection des administrateurs et le rôle des différents comités spécialisés institués au sein des principales filiales. La mise à jour régulière de son rapport permet de mesurer les améliorations apportées et les efforts accomplis par notre Société en matière de gouvernance.

En cette période de grandes inquiétudes et de montées des risques, de tels comités ont un rôle de première importance en permettant au conseil d'administration, notamment, de disposer d'un jugement indépendant sur des questions susceptibles de donner lieu à conflits d'intérêts et de bénéficier de compétences spécialisées dans des domaines comme la vérification des comptes, la gestion des risques, la sélection des membres du conseil d'administration et la rémunération des mandataires sociaux.

Le comité d'audit et des risques joue à cet égard un rôle essentiel. Il a, entre autres missions, la charge d'apprécier le processus d'élaboration de l'information financière ainsi que l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Ce comité est également compétent pour assurer le suivi du contrôle des comptes annuels de la Société en portant une vigilance particulière sur les éventuelles zones de risques ou d'incertitudes identifiées par les commissaires aux comptes.

Sur la base des informations qui lui sont communiquées, notamment, par la direction financière de la Société, le comité d'audit et des risques s'assure de l'existence d'un système d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et le patrimoine de l'Entreprise, il apprécie également la pertinence des méthodes d'évaluation retenues, et l'efficacité des dispositifs d'alerte et de « *back-up* ».

Parmi les informations fournies au comité par le directeur général ou le directeur financier, figurent également les sujets et les questionnements intéressant les analystes et les investisseurs. Cela permet à ce comité spécialisé d'apprécier au mieux une communication financière de plus en plus

sensible, où chaque mot, chaque formule doivent être pesés au regard de la fébrilité des marchés.

Le conseil d'administration ne peut en pratique contrôler chacune des décisions de la direction générale de l'Entreprise. Pour éviter néanmoins que l'exécutif ne prenne des risques inappropriés, le conseil d'administration définit la politique de gestion des risques de CNP Assurances, qu'il s'agisse des risques financiers ou non financiers. Pour renforcer sa mission de contrôle, le conseil a confié à ses comités spécialisés les travaux préparatoires nécessaires à l'exécution de certaines de ses fonctions majeures. Conformément à la loi et à son règlement intérieur, le conseil assume néanmoins pleinement, et dans sa collégialité, les responsabilités décisionnelles qui relèvent de ses domaines de compétence.

Cette organisation interne des compétences et des missions des organes sociaux de CNP Assurances participe ainsi à une meilleure sécurité juridique et à un contrôle efficace de la direction générale par le conseil d'administration.

PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le conseil d'administration de CNP Assurances, composé de 18 administrateurs et de trois censeurs, a fait le choix de dissocier les fonctions de président et celles de directeur général.

Le conseil d'administration qui cumule un rôle d'administration de la Société et des responsabilités de contrôle permanent de la gestion de la Société, présente, au travers de sa composition, une structuration conforme à l'actionnariat de la Société qui compte notamment deux actionnaires de référence.

Le président du conseil d'administration veille à une gouvernance harmonieuse en donnant une large place aux échanges entre les administrateurs, notamment sur la détermination de la stratégie de CNP Assurances et sur la problématique de sa gestion des risques. Il assure ainsi le bon fonctionnement des organes de la Société, en étant attentif à la préservation des intérêts de tous les actionnaires de CNP Assurances.

Dans ce cadre, il lui incombe particulièrement d'organiser, de diriger les travaux du conseil ainsi que d'assurer la coordination des travaux des différents comités spécialisés créés au sein de ce conseil.

Le 10 juillet 2007, le conseil d'administration, sur proposition de la Caisse des dépôts et consignations, a décidé de dissocier les fonctions de président et celles de directeur général. Conformément à la pratique constante de CNP Assurances, qui distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions exécutives, d'autre part, les fonctions de président et de directeur général sont ainsi dissociées.

Cette dissociation a ainsi permis au directeur général de prendre la pleine mesure de tous les aspects opérationnels et fonctionnels du Groupe tout en ayant à ses côtés un président en mesure d'assurer l'organisation et la direction du conseil d'administration, d'animer l'assemblée générale des actionnaires tout en continuant à promouvoir la gouvernance de la Société.

Ainsi, conformément aux engagements du président, deux femmes administratrices siègent au sein du conseil d'administration de la Société, ouvrant ainsi la voie à une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes au sein de cet organe d'administration et de contrôle.

C'est également sous l'impulsion du président que le conseil d'administration du 23 février 2010 a décidé de modifier le fonctionnement de son comité d'audit en élargissant ses attributions à la gouvernance et au suivi de la gestion des risques du groupe CNP Assurances. Dans la pratique, à chaque fois que cela lui apparaît souhaitable, le président encourage la présence des membres du comité d'audit et des risques aux réunions de travail du comité stratégique afin de faciliter le partage de l'information et du suivi des risques.

Confronté aux effets de la crise financière et économique mondiale, le comité d'audit et des risques a prolongé au cours de l'exercice 2011 ses travaux et sa vigilance sur le niveau d'exposition de la Société aux risques liés à ce contexte.

Complémentaire au comité d'audit et des risques et au comité des rémunérations et des nominations préexistants, le comité stratégique a, au cours de l'exercice écoulé, été particulièrement sollicité pour examiner dans le cadre d'un environnement économique et financier qui s'est détérioré avec une ampleur nouvelle depuis l'été 2011, les conséquences directes sur le marché de l'assurance vie et ses répercussions pour CNP Assurances. La crise de la dette en Europe, le contexte réglementaire plus contraignant ont constitué d'autres thèmes sur lesquels, le comité stratégique a mené ses réflexions en liaison avec le comité d'audit et des risques qu'il a ensuite partagé avec le conseil d'administration.

Ce mode de fonctionnement permet de donner aux administrateurs la visibilité nécessaire pour structurer les prises de décisions collégiales et atteste du caractère adapté de l'organisation à l'activité et à la gestion du Groupe, à son contrôle ainsi qu'à la structure de son actionnariat.

Le conseil d'administration et son président sont soucieux de veiller à ce que l'équilibre de sa composition et de celle des comités spécialisés garantissent aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance, l'objectivité et les compétences nécessaires.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux en 2011 figurent également dans le rapport du président du conseil d'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMITÉ EXÉCUTIF

Le directeur général a instauré, pour assurer le pilotage opérationnel de la Société et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le conseil d'administration, un comité exécutif. Ce comité exécutif associe les trois directeurs généraux adjoints de CNP Assurances et depuis janvier 2011, quatre hauts cadres dirigeants, dont trois femmes.

Le comité exécutif, qui se réunit en moyenne toutes les semaines, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce comité permet de réunir ainsi au sein d'une structure interne un large éventail de compétences managériales et opérationnelles.

Par ailleurs, environ tous les mois, ce comité se réunit sous une forme élargie, qui permet d'associer les compétences d'un plus grand nombre de cadres de la Société.

Le comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales et, à ce titre, propose au directeur général les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, qu'il considère, comme essentiels à la bonne gouvernance interne de l'Entreprise.

Le directeur général a tout pouvoir pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel fixé par le conseil d'administration. Toutefois, un certain nombre d'opérations nécessite avant toute prise de décision, l'examen préalable du conseil d'administration. L'approbation préliminaire du conseil est ainsi requise sur l'ensemble des actes suivants.

Limitations des pouvoirs du directeur général

- Sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par la Société au-delà d'un montant unitaire de 100 M€.
- Opérations de croissance externe et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 M€ par opération ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille.
- Opérations de croissance externe et de cessions qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de la Société définie par le conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquant pas aux opérations d'expérimentation.

En outre, annuellement et en dernier lieu le 21 février 2012, le conseil d'administration donne au directeur général les autorisations lui permettant de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total annuel

de 100 M€ et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, y compris des filiales de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du code de commerce ;

- procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1 Md€, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société ;
- enfin, dès lors que la subdélégation a été prévue par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration a délégué au directeur général les pouvoirs nécessaires à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sans pouvoir excéder 18 mois à compter du 29 juin 2012.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations des mandataires sociaux (président, directeur général, administrateurs) sont détaillées dans le chapitre 2.4 « Rémunérations » du présent document de référence, conformément aux prescriptions de l'AMF et du code AFEP-MEDEF.

RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les informations relatives aux directeurs généraux adjoints ne sont pas requises par la loi et leur présentation s'inscrit dans une politique volontariste de transparence.

Dans le tableau qui suit les rémunérations du directeur général versées par CNP Assurances apparaissent dans leur globalité, le détail de celles-ci fait l'objet d'une information plus précise dans les tableaux relatifs aux « Rémunérations des mandataires sociaux de CNP Assurances ».

Les rémunérations allouées par CNP Assurances aux directeurs généraux adjoints, dans le cadre de leur contrat de travail, comprennent une rémunération fixe et variable, des avantages en nature constitués d'un véhicule de fonction, et pour l'un d'entre eux, de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (EPI, contrat collectif d'assurance souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'Entreprise).

I TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

	Rémunérations versées en 2010 (en €)	Rémunérations versées en 2011 (en €)
Gilles Benoist, directeur général		
Rémunération fixe	580 000,00	580 000,08
Rémunération variable	319 000,00	319 000,00
Jetons de présence versés par CNP Assurances, filiales et autres sociétés ⁽¹⁾	118 254,00	128 615,34
Divers (indemnités congés payés, EPI, prime, véhicule de fonction)	7 914,72	8 263,68
TOTAL RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	1 025 168,80	1 035 879,10

	Rémunérations versées en 2010 (en €)	Rémunérations versées en 2011 (en €)
Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint		
Antoine Lissowski, directeur général adjoint		
Gérard Ménéroud, directeur général adjoint		
Rémunération fixe globale des DGA	913 183,80	933 183,72
Rémunération variable globale des DGA	584 225,67	572 815,77
Avantages en nature des DGA (véhicule de fonction)	11 813,16	11 935,08
Jetons de présence versés (filiales de CNP Assurances et autres sociétés) ⁽²⁾	116 152,09	119 500,46
Divers (indemnités congés payés, indemnité de rupture, EPI, prime)	94 948,34	113 351,84
TOTAL RÉMUNÉRATIONS DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS⁽²⁾	1 720 323,06	1 750 786,87
Soit une moyenne de rémunération par DGA ⁽¹⁾	573 441,02	583 595,62
TOTAL RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (DG + DGA)⁽²⁾	2 745 491,86	2 786 665,97
Soit une moyenne de rémunération par membre de la direction générale (DG + DGA) ⁽²⁾	686 372,97	696 666,49

(1) Le montant apparaissant au titre des jetons versés en 2010 est différent de celui publié dans le document de référence 2010, il intègre l'ensemble des jetons de présence perçus par M. Benoist, quelle que soit la société distributrice, et non uniquement les jetons perçus de CNP Assurances et de ses filiales.

(2) Le montant apparaissant au titre de la rémunération versée en 2010 est différent de celui publié dans le document de référence 2010, il intègre l'ensemble des jetons perçus par les directeurs généraux adjoints et non les seuls jetons des filiales de CNP Assurances.

DÉCLARATION DES MANDATAIRES SOCIAUX CONDAMNATIONS, FAILLITES, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET AUTRES INFORMATIONS

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ ou sanction publique officielle

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document :

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

Aucun des membres du conseil d'administration ni de la direction générale n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et aucun administrateur ni membre de la direction générale n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de

direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

Aucun membre du conseil d'administration ni de la direction générale n'est lié par un contrat de services avec CNP Assurances ou l'une de ses filiales.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale a été sélectionné en cette qualité. À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe « pacte d'actionnaires », il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

2.3 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX-EXERCICE 2011 ⁽¹⁾.



Edmond ALPHANDÉRY

Né le 2 septembre 1943.

Diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégation d'économie politique.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Edmond Alphandéry débute sa carrière universitaire en 1969 comme chargé de cours à la faculté de droit d'Aix-en-Provence et à l'université Paris IX-Dauphine.

Il devient ensuite maître de conférences à l'université de Nantes et doyen de la faculté de sciences économiques de Nantes (1972-1974), puis professeur à l'université Paris II jusqu'en 1993.

Il commence sa carrière politique dans le Maine-et-Loire où il est conseiller général (de 1976 à 2008), vice-président (1991) et président du conseil général du Maine-et-Loire (1994-1995). Député du Maine-et-Loire (1978-1993), il a été également maire de Longué-Jumelles de 1977 à mars 2008.

Membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations de 1988 à 1993 et président de la Commission supérieure de la Caisse Nationale de Prévoyance de 1988 à 1992, il prend ensuite la présidence du conseil de surveillance de CNP Assurances de 1992 à 1993.

Ministre de l'Économie de 1993 à 1995, il a été, de décembre 1995 à juin 1998, président du conseil d'administration d'Electricité de France.

Après avoir été président du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Edmond Alphandéry a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour président par le conseil d'administration (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Il est également membre du comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances et assure la présidence de son comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 2 004 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP International (SA), *président du conseil d'administration*.
- CAIXA Seguros (société de droit brésilien), *administrateur*.
- CNP UniCredit Vita (société de droit italien), *administrateur*.

Autres fonctions et mandats

- Crédit Agricole CIB (SA) (ex-Calyon), *administrateur*.
- GDF Suez (SA), *administrateur, président du comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable, membre du comité d'audit*.
- Icade (SA), *administrateur (fin de mandat : 7.04.2011)*.
- Néovacs (SA), *administrateur*.
- Nomura Securities, *membre du « European Advisory Panel » depuis 2009*.
- Centre des Professions Financières, *président depuis 2003*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. ALPHANDÉRY N'EST PLUS TITULAIRE

- Lehman Brothers, *membre du European Advisory Board (fin de mandat : septembre 2008)*.

(1) Il est précisé qu'il n'existe pas de liens familiaux entre ces personnes.

**Gilles BENOIST**

Né le 12 décembre 1946.

Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics (CGE, Saint-Gobain, etc.).

Entre 1987 et 1991, il est secrétaire général du Crédit Local de France, membre du directoire, et conseiller du directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts avant de devenir directeur des services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est secrétaire général, membre du comité exécutif et directeur des ressources humaines du groupe Caisse des Dépôts.

Après avoir été président du directoire de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Gilles Benoist est nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour directeur général par le conseil d'administration (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Titulaire au 31 décembre 2011 de 10 964 actions CNP Assurances et de 110 parts de FCPE CNP.

MANDATS ET FONCTIONS**Au sein du groupe CNP Assurances**

- CNP UniCredit Vita (société de droit italien), *administrateur et membre du comité des rémunérations et des nominations*.
- CAIXA Seguros (société de droit brésilien), *administrateur*.
- CNP Immobilier (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.
- Compagnie immobilière de la CNP-CIMO (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.
- Îlot a5b (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.
- Issy Desmoulin (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.
- Pyramides 1 (SAS), *représentant de CNP Assurances, président*.
- Rueil Newton (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.

- Sino French Life Insurance (société de droit chinois), *administrateur*.
- Société Civile du 136 Rue de Rennes (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.
- Société Civile Immobilière l'Amiral (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.
- Société Civile Immobilière de la CNP (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.
- Société Civile Immobilière Montagne de la Fage (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.
- Société Civile Immobilière Parvis Belvédère (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.
- Société Foncière de la CNP (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.
- Société Immobilière de Construction et d'Acquisition de la CNP – Sicac (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant*.

Autres fonctions et mandats

- Caisse des dépôts et consignations, *membre du comité de direction Groupe* (depuis 2003).
- Compagnie Internationale André Trigano (SA), *membre du conseil de surveillance*.
- Dexia (SA)* (société de droit belge), *administrateur, président du comité des comptes, président du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité*.
- Fédération Française des Sociétés Anonymes d'Assurance (FFSAA), *président*.
- Suez Environnement Company (SA)*, *administrateur et membre du comité stratégique*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. BENOIST N'EST PLUS TITULAIRE

- CDC Ixis (SA), *membre du conseil de surveillance*.
- CNP Caution (SA), *représentant permanent de CNP Assurances, administrateur (fin de mandat : 21.06.2010)*.
- Le Sextant (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant (fin de mandat : 2009)*.
- SPIFIC (SAS), *représentant de CNP Assurances, président (fin de mandat : 2009)*.
- 83 Avenue Bosquet (SAS), *représentant de CNP Assurances, président (fin de mandat : 2009)*.

* Société cotée.

**Augustin de ROMANET**

Né le 2 avril 1961.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Après avoir été représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 20 mars 2007, M. Augustin de Romanet est représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

M. de Romanet est également membre du comité des rémunérations et des nominations de la Société et de son comité stratégique.

La Caisse des dépôts et consignations a été nommée administrateur par l'assemblée générale des actionnaires le 10 juillet 2007 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes 2011*).

Titulaire au 31 décembre 2011 de 400 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *directeur général*.
- CDC Entreprises (SAS), *administrateur*.
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur, membre du comité stratégique et membre du comité des nominations et des rémunérations (fin de mandat : 31.01.2011)*.
- Egis (SA), *président du conseil d'administration*.
- Fonds de réserve des retraites (FRR) (établissement public à caractère administratif), *président du directoire*.
- Fonds stratégique d'investissement (FSI) (SA), *président du conseil d'administration*.

**Antoine GOSSET-GRAINVILLE**

Né le 17 mars 1966.

Institut d'études politiques de Paris, DESS « banques et finances » de l'université Paris IX Dauphine, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Antoine Gosset-Grainville, coopté par le conseil d'administration du 22 juin 2010, a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011 en remplacement de M. Jérôme Gallot, démissionnaire (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Il est également membre du comité stratégique de CNP Assurances depuis le 13 décembre 2011.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *directeur général adjoint*.

- FSI-PME Portefeuille (SAS), *administrateur*.
- Icade (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur (fin de mandat : 19.01.2011)*.
- La Poste (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur et membre du comité des rémunérations et de la gouvernance*.
- Oseo (SA), *administrateur et membre du comité des nominations et des rémunérations*.
- Société Nationale Immobilière – SNI (SAEM), *président du conseil de surveillance*.
- Veolia Environnement (SA), *administrateur*.

MANDATS ET FONCTIONS DE 2006 À 2010 DONT M. DE ROMANET N'EST PLUS TITULAIRE

- Accor (SA), *administrateur et membre du comité stratégique et du comité des nominations et des rémunérations (mai 2007 à février 2009)*.
- Crédit Agricole (SA), *directeur adjoint finances et stratégie et membre du comité exécutif du Groupe (octobre 2006 – mars 2007)*.
- Icade (ex-Icade EMGP), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur (avril à novembre 2007)*.
- Présidence de la République, *secrétaire général adjoint (2005-2006)*.

- Compagnie des Alpes (SA), *administrateur, président du comité d'audit, membre du comité de la stratégie et membre du comité des nominations et des rémunérations*.
- Dexia (SA) (société de droit belge), *administrateur, membre du comité stratégique et membre du comité des nominations et des rémunérations*.
- Fonds stratégique d'investissement (FSI) (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur, membre du comité d'audit et des risques, membre du comité d'investissement et membre du comité des nominations et des rémunérations*.
- Icade (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur, président du comité des nominations et des rémunérations*.
- Veolia Transdev (SA), *administrateur, membre du comité des nominations et des rémunérations*.

**Pierre HÉRIAUD**

Né le 23 août 1936.

École supérieure d'ingénieur d'agriculture d'Angers.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 240 actions CNP Assurances.

Après avoir été dirigeant du Crédit Agricole, député pendant trois législatures et président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, Pierre Hériaud a été nommé administrateur le 22 avril 2008 par l'assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Étienne Bertier pour la durée de mandat restant à courir de son

prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

MANDATS ET FONCTIONS

Groupe ESA (École supérieure d'agriculture) Angers, administrateur (*fin de mandat : 26.01.2011*).

**André Laurent MICHELSON**

Né le 10 février 1955.

HEC, maîtrise ès sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 avril 2006, André Laurent Michelson a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, André Laurent Michelson a été directeur des Fonds d'épargne de juin 2003 à octobre 2010.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 296 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

■ Caisse des dépôts et consignations, *secrétaire général depuis le 18 octobre 2010 et membre des comités de direction de la Caisse des dépôts et consignations et du Groupe*.

■ Informatique CDC (GIE), *président*.

**Alain QUINET**

Né le 11 septembre 1961.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Réseau Ferré de France, 92 av France 75013 Paris.

Alain Quinet a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Dominique Marcel, démissionnaire (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Il a quitté des fonctions de membre du comité stratégique de CNP Assurances le 13 décembre 2011.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Réseau Ferré de France (EPIC), *directeur général délégué depuis le 15.12.2010.*
- Lyon-Turin Ferroviaire (SA), *administrateur.*
- Icade (SA), *administrateur (fin des fonctions de membre du comité stratégie et investissements en 2011).*

PRINCIPAUX MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. QUINET N'EST PLUS TITULAIRE

- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), *président-directeur général, administrateur (fin de mandat : 21.12.2009).*
- Compagnie Nationale du Rhône (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 29.06.2009).*
- Dexia SA (Société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : novembre 2009).*
- Électricité Réseau Distribution France (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 31.03.2008).*
- Réseau Ferré de France (EPIC), *administrateur (fin de mandat : 31.03.2008).*

- Caisse des dépôts et consignations, *directeur des finances et membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe (fin de fonction : 15.12.2010).*
- Accor (SA), *administrateur, membre du comité d'audit (fin de mandat : 05.05.2010).*
- CDC Infrastructure (SA), *président du conseil d'administration, administrateur (fin de mandat : 15.12.2010).*
- CDC International (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (fin de mandat : 15.12.2010).*
- Compagnie des Alpes (SA), *administrateur (auparavant membre du conseil de surveillance jusqu'au 19.03.2009), membre du comité de la stratégie et du comité des nominations et des rémunérations (fin de mandat : 15.12.2010).*
- Egis (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 15.12.2010).*
- Eiffage (SA), *administrateur, membre du comité des nominations et rémunérations (fin de mandat : 17.12.2010).*
- Financière Transdev (SA), *président-directeur général, administrateur (fin de mandat : 15.12.2010).*
- Fonds stratégique d'investissement (FSI) (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur et membre du comité d'audit et des risques, du comité des investissements et du comité des rémunérations (fin de mandat : 15.09.2010).*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.06.2010).*
- Transdev (SA), *représentant permanent de Financière Transdev, administrateur (fin de mandat : 15.04.2010).*

**Franck SILVENT**

Né le 1^{er} août 1972.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier, 92772 Boulogne Billancourt.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007, Franck Silvent a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Il est également membre du comité d'audit et des risques de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Compagnie des Alpes (SA), *directeur général délégué*.
- Centrale Investissement et Loisir (CIEL) (SAS), *président (fin de mandat : 25.02.2011)*.
- Compagnie des Alpes – Financement (CDA-FI) (SNC), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérant*.
- Compagnie du Mont-Blanc (CMB) (SA), *administrateur*.
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie – (CI2S) (SAS), *président*.
- Grévin et Compagnie (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur*.
- Lafuma (SA), *administrateur*.
- Musée Grévin (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : 11.03.2011)*.
- SwissAlp, *administrateur*.
- Société du Parc du Futuroscope (SA), *membre du conseil de surveillance (depuis le 14.01.2011)*.

- Looping Holding (SAS), *membre du conseil de surveillance (depuis le 31.01.2011)*.

- Valbus (SAS), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes-Domains Skiables, administrateur*.

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. SILVENT N'EST PLUS TITULAIRE

- Belpark BV (société de droit belge), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : 20.01.2009)*.
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 19.07.2006)*.
- CDC Holding Finance (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur et directeur général*.
- Compagnie des Alpes Domaines Skiables (CDA-DS) (SAS), *président du comité de surveillance (fin de mandat : 31.07.2008)*.
- Compagnie Financière de Loisirs (COFILO) (SAS), *président (fin de mandat : 26.01.2009)*.
- Domaine Skiable de Flaine (DSF) (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 02.10.2009)*.
- Domaine Skiable du Giffre (DSG) (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 02.10.2009)*.
- Premier Financial Services (PFS) (société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : 20.01.2009)*.
- Safari Africain de Port Saint Père (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : 27.01.2009)*.
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), *membre du conseil de surveillance, président du comité d'audit (fin de mandat : 10.06.2006)*.



Jean-Paul BAILLY

Né le 29 novembre 1946.

École polytechnique, master of science in management.

Adresse professionnelle : La Poste, 44 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.

Après avoir été vice-président du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de novembre 2002, Jean-Paul Bailly a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Il est également membre du comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (SA), *président-directeur général*.
- Accor (SA), *administrateur, membre du comité d'audit et des risques et membre du comité des rémunérations, des nominations et du gouvernement d'entreprise*.
- Edenred (SA), *administrateur et membre du comité des engagements et du comité d'audit et des risques*.
- GDF Suez, *représentant de l'État, administrateur et membre du comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable*.
- Geopost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*.

- La Banque Postale (SA), *président du conseil de surveillance et membre du comité nomination-rémunération*.

- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du conseil de surveillance*.

- Poste Immo (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*.

- Sofipost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*.

- Sopassure (SA), *administrateur*.

- Xelion (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. BAILLY N'EST PLUS TITULAIRE

- Groupement des Commerçants du CCR Grand Var (GIE), *représentant permanent de La Poste, membre (fin de mandat : 2006)*.

- S F 2 (SA), *représentant permanent de La Banque Postale, administrateur (fin de mandat : 11.04.2008)*.

- SF 12 (SAS), *représentant permanent de La Poste, président (fin de mandat : 25.06.2008)*.

- Systar (SA), *administrateur (fin de mandat : 02.12.2010)*.

**François PÉROL**

Né le 6 novembre 1963.

HEC, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : BPCE, 50 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

François Pérol a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Charles Milhaud, démissionnaire (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*).

M. Pérol est également membre du comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *président du directoire*.
- BPCE International et Outre Mer (BPCE IOM) (SA), *président du conseil d'administration*.
- CE Holding Promotion (SAS), *président*.
- Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) (société de droit marocain), *vice-président du conseil d'administration*.
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), *président du conseil d'administration*.
- Fédération Bancaire Française, *président du conseil et vice-président du comité exécutif (fin de mandat : 01.09.2011)*.
- Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité, *président du conseil d'administration (fin de mandat : 09.03.2011)*.

**Marc-André FEFFER**

Né le 22 décembre 1949.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : La Poste, 44 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est devenu représentant permanent de Sopassure au conseil d'administration le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du comité stratégique de CNP Assurances.

Sopassure a été nommée administrateur par l'assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Titulaire au 31 décembre 2011 de 400 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (SA), *directeur général adjoint – chargé de la stratégie et du développement, des affaires internationales et juridiques et de la régulation du groupe*.
- Geopost (SA), *administrateur*.

- Foncia Groupe (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 28.07.2011)*.
- Musée d'Orsay, *administrateur*.
- Natixis, *président du conseil d'administration*.
- SCI Ponant Plus, représentant permanent de BPCE, gérant.
- SNC Bankéo, représentant permanent de BPCE, gérant.
- Sopassure, *administrateur*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. PÉROL N'EST PLUS TITULAIRE

- Présidence de la République, *secrétaire général adjoint (2007/2008)*.
- Rothschild & Cie, *associé gérant (2006)*.
- Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA), *président du directoire (fin de mandat : 31.07.2009)*.
- Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), *directeur général (fin de mandat : 31.07.2009)*.
- Banques Populaires Participations (SA), *directeur général et administrateur (fin de mandat : 05.08.2010)*.
- Caisse d'Epargne Participations (SA), *directeur général et administrateur (fin de mandat : 05.08.2010)*.

- Hypios (SAS), *membre du comité d'administration (fin de mandat juin 2011)*.
- La Banque Postale (SA), *vice-président du conseil de surveillance et président du comité stratégique*.
- Poste Immo (SA), *président du conseil d'administration*.
- Sopassure (SA), *administrateur, auparavant président-directeur général jusqu'au 28.03.2011*.
- Xange Capital (SA), *président du conseil de surveillance*.
- Xelian (SA), *censeur*.
- Véhiposte (SAS), *membre du comité de surveillance depuis le 8.03.2011*.
- Sofipost (SA), *censeur depuis le 15.06.2011*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. FEFFER N'EST PLUS TITULAIRE

- GeoPost Intercontinental (SAS), *membre du comité de surveillance (fin de mandat : 09.07.2010)*.

**Olivier KLEIN**

Né le 15 juin 1957.

ENSAE et cycle d'études supérieures en finances d'HEC.

Adresse professionnelle : BPCE 50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

Olivier Klein a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juillet 2010 en remplacement de M. Alain Lemaire, démissionnaire (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

M. Klein est également membre du comité d'audit et des risques de CNP Assurances et de son comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *membre du directoire, directeur général (banque commerciale et assurance)*.
- Banque Palatine (SA), *président du conseil de surveillance depuis septembre 2011*.
- Banque Privée 1818 (SA), *administrateur*.
- BPCE International et Outre Mer (BPCE IOM) (SA) *administrateur*.
- Crédit Foncier de France (SA), *administrateur*.
- Ecureuil Vie Développement (SAS) *représentant permanent de BPCE au conseil d'administration*.
- ENS (Lyon), *administrateur*.
- GCE Business Services (GIE), *représentant permanent de BPCE, membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 01.03.2011)*.
- GCE Capital (GIE), *membre du conseil de surveillance*.
- i-BP, *administrateur*.

- Natixis (SA), *administrateur*.
- Neptune Technologies (SA), *administrateur*.
- SOCFIM (SA), *président du conseil de surveillance*.
- Sopassure (SA), *administrateur*.

PRINCIPAUX MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. KLEIN N'EST PLUS TITULAIRE

- Groupe Caisse d'Epargne Caisse Île-de-France Ouest, *président du directoire (fin de mandat : 2006)*.
- Terrae (SNC), *représentant permanent de CERA, gérant (fin de mandat : 2008)*.
- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône-Alpes (CERA) (SA coopérative), *président du directoire (fin de mandat : 30.06.2010)*.
- Coface (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010)*.
- Compagnie des Alpes (SA), *représentant permanent de CE Participations, administrateur (fin de mandat : 28.07.2010)*.
- Natixis Consumer Finance, *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010)*.
- Natixis Financement (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010)*.
- Natixis Global Asset Management (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010)*.
- Rhône Alpes PME Gestion (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 09.2010)*.
- Société des Trois Vallées (SAEM), *représentant permanent de la CERA, membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 07.2010)*.

**Philippe WAHL**

Né le 11 mars 1956.

Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06.

Philippe Wahl, coopté par le conseil d'administration du 22 février 2011, a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011 en remplacement de M. Patrick Werner, démissionnaire le 18 janvier 2011 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Il est membre du comité stratégique de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale (SA), *président du directoire (depuis le 18.01.2011)*.
- La Poste (SA), *directeur général adjoint, directeur des services financiers*.
- CRSF DOM (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérant (depuis le 18.01.2011)*.
- CRSF Métropole (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérant (depuis le 18.01.2011)*.
- Fonds de Garantie des Dépôts (Fonds de garantie), *membre du conseil de surveillance*.
- La Banque Postale Asset Management (SA), *président du conseil de surveillance (depuis le 15.03.2011)*.

- La Banque Postale Gestion Privée (SA), *président du conseil de surveillance (depuis le 10.02.2011)*.
- La Banque Postale Assurances Iard (SA), *président du conseil d'administration et membre du comité de nomination rémunération (depuis le 04.03.2011)*.
- La Banque Postale Financement (SA), *membre du conseil de surveillance à partir du 08.07.2011 puis président du conseil de surveillance du 08.07.2011 au 06.10.2011*.
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 19.01.2011)*.
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 1.03.2011), membre du comité financier et du comité nomination rémunération (depuis le 15.06.2011)*.
- Monnet Project (association belge), *membre du conseil de surveillance et membre du comité d'audit*.
- Paris Europlace (association), *membre du Conseil*.
- SF2 (SA), *président-directeur général (depuis le 20.01.2011)*.
- Sopassure (SA), *représentant permanent de SF2, administrateur (depuis le 10.02.2011)*.
- Société Financière de Paiements (SAS), *vice-président du conseil de surveillance (depuis le 10.03.2011)*.
- Xange Private Equity (SA), *président et membre du conseil de surveillance du 21.02.2011 au 06.12.2011*.

**Ramon FERNANDEZ**

Né le 25 juin 1967.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Nommé représentant de l'État au conseil d'administration de CNP Assurances par arrêté ministériel du 30 avril 2009.

L'État a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

MANDATS ET FONCTIONS

- Direction générale du Trésor, *directeur général*.
- Agence de coopération technique internationale, *administrateur*.
- Agence France Trésor, *président*.
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement, *gouverneur suppléant pour la France*.
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *gouverneur suppléant pour la France*.
- Banque mondiale, *gouverneur suppléant pour la France*.
- CADES, représentant de l'État, *administrateur*.
- Caisse des dépôts et consignations, *membre de la commission de surveillance, membre du comité d'examen des comptes et des risques ainsi que du comité des fonds d'épargne*.

- Club de Paris, *président*.
- Comité consultatif sur la législation et la réglementation financière, *président*.
- Commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), *commissaire du gouvernement*.
- Conseil d'analyse économique, *membre*.
- GDF Suez (SA), *représentant de l'État, administrateur, membre du comité des nominations*.
- Groupe de la Banque africaine de développement, *gouverneur pour la France*.
- Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, *membre*.
- Société de financement de l'économie française, *administrateur*.

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS EN 2010 DONT M. FERNANDEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, *administrateur*.
- BPCE (SA), *représentant de l'État, membre du conseil de surveillance, membre du comité des rémunérations et des nominations*.

**Philippe BAUMLIN**

Né le 16 juin 1957.

Titulaire d'un diplôme universitaire de technologie « gestion d'entreprise ».

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Délégué Régional CNP Assurances – Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004, Philippe Baumlin a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Titulaire au 31 décembre 2011 de 1 396 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- FCPE « Actions CNP », *président du conseil de surveillance*.
- Union Générale de Retraite des Cadres (UGRC), *administrateur*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. BAUMLIN N'EST PLUS TITULAIRE

- Norpierre 2 (SCPI), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 2007, date de dissolution de la SCPI)*.

**Marcia CAMPBELL**

Née le 30 mars 1959.

Licence de français, Études Commerciales et Études des Beaux-Arts, Université d'Édimbourg. MBA Open University.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Madame Marcia Campbell, cooptée par le conseil d'administration du 22 février 2011, a été nommée administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011 en remplacement de M. Antonio Borgès, démissionnaire (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Elle est également membre du comité d'audit et des risques de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 750 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Ignis Asset management (filiale de Phoenix Group plc), *directrice des opérations*.
- Scottish Business in the Community (société de bienfaisance), *administratrice*.
- Barnardos Scotland, (société de bienfaisance), *membre du conseil (fin de mandat : 2011)*.

**Stéphane PALLEZ**

Née le 23 août 1959.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse centrale de réassurance – 31 rue de Courcelles 75008 Paris.

Madame Stéphane Pallez, cooptée par le conseil d'administration du 5 avril 2011, a été nommée administratrice par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011 en remplacement de M. Tommaso Padoa-Schioppa, (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Elle est également présidente du comité d'audit et des risques de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse centrale de réassurance (SA), *présidente-directrice générale*.

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT MME CAMPBELL N'EST PLUS TITULAIRE

- Standard Life Plc, *directrice des opérations (2004 à 2010), et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique (2006 à 2010)*.
- Queen Margaret's University, *administratrice (2002 – 2008)*.
- Financial Services Skills Council, *administratrice (2002 – 2008)*.
- HDFC Standard Life, *administratrice et membre du comité d'audit et de rémunération (2006 – 2010)*.
- Heng An Standard Life 2010, *administratrice et présidente du comité d'audit (2006 – 2010)*.
- Standard Life Asia, *administratrice et membre du comité d'audit (2006 – 2010)*.
- Standard Life Ethical Fund, *présidente du comité supervisant l'investissement des fonds éthiques (2002 – 2010)*.

- Crédit Agricole CIB (SA) (ex-Calyon), *administratrice*.
- France Télécom Orange, *directeur financier délégué de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du cash management, de la fiscalité, de l'audit, du management des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière. Membre du comité d'investissements et du comité des risques du Groupe, présidente du comité de financement et de trésorerie, du comité fiscal et du comité de l'information financière. (avril 2004 à avril 2011)*.

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT MME PALLEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- Paris-Europlace, *rapporteur du Collège Entreprises*.

**Henri PROGLIO**

Né le 29 juin 1949.

HEC.

Adresse professionnelle : EDF, 22-30 avenue de Wagram, 75008 Paris.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 7 juin 2005, Henri Proglío a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

M. Proglío est également membre du comité stratégique et président du comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2011 de 400 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- EDF (SA), *président-directeur général*.
- EDF Energy Holdings Ltd, *président (depuis le 08.03.2010)*.
- EDF Énergies Nouvelles (SA), *administrateur (depuis le 21.09.2011)*.
- EDF International (SA), *administrateur (du 06.12.2010 au 02.05.2011), puis administrateur d'EDF International (SAS) depuis le 02.05.2011*.
- Association Electra, *président du conseil d'administration (depuis le 28.04.2010)*.
- Comité de l'énergie atomique, *membre (depuis le 25.11.2009)*.
- Comité national des secteurs d'activités d'importance vitale, *membre du comité (depuis le 08.12.2009)*.
- Dassault Aviation (SA), *administrateur (depuis le 23.04.2010)*.
- Edison Spa, *administrateur (depuis le 08.02.2010)*.
- Fondation EDF Diversiterre, *président du conseil d'administration (depuis le 18.06.2010)*.
- Fondation Européenne pour les Énergies de demain, *administrateur (depuis le 01.06.2010)*.
- Fomento de Construcciones y Contratas (SA) (Fcc) (Espagne), *administrateur (depuis le 27.05.2010)*.
- Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, *membre depuis le 25.11.2009*.
- Transalpina Di Energia, *président du conseil d'administration (depuis le 08.02.2010)*.
- Veolia Eau (SCA), *membre du conseil de surveillance depuis le 30.12.2009, auparavant gérant non associé jusqu'au 27.11.2009*.
- Veolia Environnement (SA), *administrateur depuis le 30.04.2003, auparavant président-directeur général*.
- Veolia Propreté (SA), *président du conseil d'administration jusqu'au 23.03.2011, administrateur (depuis le 21.11.1980)*.
- Veolia Transport (SA), *président du conseil d'administration et administrateur jusqu'au 23.03.2011*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. PROGLIO N'EST PLUS TITULAIRE

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *censeur (fin de mandat : 31.07.2009)*.
- Campus Veolia Environnement (SAS), *président (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Casino Guichard-Perrachon (SA), *administrateur (fin de mandat : 09.06.2008)*.
- Dalkia (SAS), *membre des conseils de surveillance A et B (fin de mandat : 23.03.2010)*.
- Dalkia France (SCA), *membre et président du conseil de surveillance (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Dalkia International (SA), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- EDF Energy UK, *président (du 08.03.2010 au 26.11.2010)*.
- Elior (SCA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 29.03.2007)*.
- EOLFI (SA), *président du conseil de surveillance (du 06.04.2009 au 27.11.2009)*.
- Largardère (SCA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 16.11.2009)*.
- Natixis (SA), *administrateur, auparavant membre du conseil de surveillance jusqu'au 30.04.2009*.
- SARP (SA), *administrateur (fin de mandat : octobre 2006)*.
- SARP Industries (SA), *administrateur (fin de mandat : 19.10.2009)*.
- Siram (Italie), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Société des Eaux de Marseille (SA), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Thales (SA), *administrateur (fin de mandat : 12.02.2007)*.
- Veolia Env. North America Operations (USA), *administrateur/director (fin de mandat : 13.09.2010)*.
- Veolia Env. Serv. Asia (Singapour), *administrateur (fin de mandat : 19.07.2007)*.
- Veolia Env. Serv. Australia (Australie), *administrateur/director (fin de mandat : 19.10.2009)*.
- Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA), *administrateur/director (fin de mandat : 19.10.2009)*.
- Veolia Env. Serv. UK (Royaume-Uni), *administrateur/director (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Veolia Transport Australasia (ex-Veolia Transport Australia) (Australie), *administrateur/director (fin de mandat : 19.10.2009)*.
- Veolia Transport Northern Europe (Suède), *administrateur/director (fin de mandat : 02.09.2009)*.
- Veolia Water (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 27.11.2009)*.

**Pierre GARCIN**

Né le 8 février 1960.

École Centrale de Paris.

Adresse professionnelle : BPCE 50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

Pierre Garcin, coopté par le conseil d'administration du 7 octobre 2010, a été nommé censeur par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011 en remplacement de M. Paul Le Bihan (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Titulaire au 31 décembre 2011 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *directeur des assurances du Groupe BPCE*.
- Assurances BP IARD (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.
- BPCE Assurances (SA), *président du conseil d'administration*
- CEMM (SAS), *administrateur*.
- Ecureuil Vie Développement (SAS), *administrateur*.
- Fongépar (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.
- Natixis Assurances (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.

- Natixis Assurances Partenaires (SA), *administrateur*.

- Natixis Assurances Production Services (ex GCE Assurances Production Services) (SAS), *membre du comité de surveillance*.

- GIE Partenariat CEMM (GIE), *représentant permanent de BPCE, administrateur unique et membre du comité de partenariat*.

- Holassure (SAS), *président*.

- Muracef (Société d'assurances mutuelle), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.

- Serena (SA), *vice-président du conseil de surveillance*.

- SOCRAM Banque (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.

- Sopassure (SA), *administrateur*.

- Surassur (SA), *président du conseil d'administration*.

MANDATS ET FONCTIONS DE 2006 À 2010 DONT M. GARCIN N'EST PLUS TITULAIRE

- CGE Courtage (SAS), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 01.01.2010)*.

**Jacques HORNEZ**

Né le 19 juillet 1950.

Adresse professionnelle : MGEN, 3 square Max Hymans, 75015 Paris.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2002, Jacques Hornez a été nommé censeur par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Titulaire au 31 décembre 2011 de 212 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- MGEN, *administrateur*.
- Arts et Vie (Association), *administrateur*.
- Casden BANQUE POPULAIRE (SA coopérative à conseil d'administration), *administrateur*.
- Conseil national du Crédit Coopératif, *administrateur*.
- EGAMO (SA), *administrateur, auparavant président du conseil d'administration*.
- Fructipierre (ex-Parnasse Immo) (SCPI), *représentant permanent au conseil de surveillance*.
- GAIA, *président du conseil de surveillance*.
- MGEN Action Sanitaire et Sociale, *administrateur*.
- MGEN Centres de santé, *administrateur*.

- MGEN Filia, *administrateur*.
- MGEN Union, *administrateur*.
- MGEN Vie, *administrateur*.
- Parnasse MAIF (SA), *administrateur*.
- Système fédéral de garantie (SFG), *premier vice-président*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. HORNEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- CCOMCEN (GIE), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Filia MAIF (SA), *censeur (fin de mandat : 2007)*.
- MGEN, *trésorier général puis vice-président*.
- MMC Titrisation (SICAV), *administrateur (fin de mandat : septembre 2007)*.
- Multi Gestion EGAMO (SICAV), *président*.
- Natexis Convertibles Europe (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Norden (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Observatoire de l'Enfance en France (GIE), *administrateur*.
- Philgen (SCI), *cogérant*.
- Union Nationale de la Réassurance de la Mutualité Française (UNRMF), *administrateur*.

**Jean-Louis de MOURGUES**

Né le 7 mai 1947.

Institut d'études politiques de Paris, DES de droit public, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Après avoir été censeur du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998, Jean-Louis de Mourgues a été nommé censeur par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011*).

Titulaire au 31 décembre 2011 de 212 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Allianz (ex-AGF) (SA), *conseiller auprès de la direction générale*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2006 À 2010 DONT M. DE MOURGUES N'EST PLUS TITULAIRE

- AG2R, *délégué général (fin de mandat : 2007)*.

- AGICAM (ex-AG2R Gestion d'actifs) (SA), *président du conseil de surveillance*.
- Arial Assurance (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : juillet 2007)*.
- La Mondiale (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 20.02.2008)*.
- La Mondiale Participation (SA), *administrateur*.
- Natexis obli première (SICAV), *président du conseil d'administration (fin de mandat : septembre 2008)*.

2.4. RÉMUNÉRATIONS

2.4.1. Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances

CNP Assurances se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'AFEP et le MEDEF ainsi que par l'AMF.

TABLEAU 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DUES ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMÉES EN EUROS)

Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration	2010	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	452 223	456 141
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
TOTAL	452 223	456 141

Gilles Benoist, directeur général	2010	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	1 030 830	1 030 769
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
TOTAL	1 030 830	1 030 769

TABLEAU 2

I TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMÉES EN EUROS)

Edmond Alphonandéry, président du conseil d'administration	2010		2011	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Rémunération fixe	380 000	380 000	380 000	380 000
Rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence	72 223	71 169	76 141	70 041
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
TOTAL	452 223	451 169	456 141	450 041

Gilles Benoist, directeur général	2010		2011	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Rémunération fixe	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)
Rémunération variable	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	123 915	118 254	123 505	128 615
Avantages en nature	7 915	7 915	8 263	8 263
TOTAL	1 030 830	1 025 169	1 030 769	1 035 879

(1) Les colonnes « Dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement.

(2) Les colonnes « Versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Alphandéry

Le président ne dispose d'aucun avantage en nature. Dans le cadre de ses fonctions, un véhicule de société est mis à sa disposition.

JETONS DE PRÉSENCE

2010	2011
Les montants de jetons de présence « Dus » en 2010 (72 223 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux : ■ de CNP Assurances (42 600 € dont 24 350 € versés en 2010 au titre du premier semestre 2010 et 18 250 € versés en 2011 au titre du second semestre 2010) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (22 583 €) et CNP UniCredit Vita (7 040 €). Les montants de jetons de présence « Versés » en 2010 (71 169 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance : ■ de CNP Assurances (41 850 € dont 17 500 € au titre du second semestre de l'exercice 2009 et 24 350 € au titre du premier semestre 2010) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (22 583 €) et CNP UniCredit Vita (6 736 €).	Les montants de jetons de présence « Dus » en 2011 (76 141 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux : ■ de CNP Assurances (45 650 € dont 21 300 € versés en 2011 au titre du premier semestre 2011 et 24 350 € versés en 2012 au titre du second semestre 2011) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (23 477 €) et CNP UniCredit Vita (7 014 €). Les montants de jetons de présence « Versés » en 2011 (70 041 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance : ■ de CNP Assurances (39 550 € dont 18 250 € au titre du second semestre de l'exercice 2010 et 21 300 € au titre du premier semestre 2011) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (23 477 €) et CNP UniCredit Vita (7 014 €).

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Benoist

RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE

Le directeur général perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de 0 % à 80 %) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice.

Sur proposition du comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration détermine la part variable de la rémunération du directeur général en fonction des objectifs suivants :

- les objectifs collectifs (qui s'appliquent également aux directeurs généraux adjoints) et dont la proportion est plafonnée à 56 % de la part fixe dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de trois critères relatifs à l'évolution de la productivité (critère relatif au ratio des coûts d'exploitation sur PNA), à la variation du résultat récurrent et à l'évolution de la valeur intrinsèque ;

- les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 24 % de la part fixe, sont proposés au comité des rémunérations et des nominations par le président du conseil d'administration et validés par ledit conseil. S'agissant de ceux applicables dans la détermination de la rémunération variable au titre de 2011 fixés en février 2011, ils se rapportent notamment :

- au rétablissement de la part de marché en France ;
- à l'adaptation du portefeuille d'investissements aux risques souverains ;
- à la poursuite de la mise en œuvre des différents chantiers d'orientations stratégiques de l'Entreprise pour la période 2010-2014 ;
- à l'avancement des chantiers relatif à l'adaptation de l'Entreprise à Solvabilité 2 ;
- à la réalisation des objectifs de développement durable adoptés par le conseil ;
- à la réalisation des *business plans* des filiales.

JETONS DE PRÉSENCE

2010	2011
Les montants de jetons de présence « Dus » en 2010 (123 915 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux de : ■ CNP Assurances (30 400 € dont 15 200 € versés en 2010 au titre du premier semestre 2010 et 15 200 € versés en 2011 au titre du second semestre 2010) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (22 583 €), CNP UniCredit Vita (7 014 €) ; ■ des sociétés Dexia (29 294 €) et Suez Environnement Cie (34 624 €). Les montants de jetons de présence « Versés » en 2010 (118 254 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance : ■ de CNP Assurances (26 600 € dont 11 400 € au titre du second semestre de l'exercice 2009 et 15 200 € au titre du premier semestre 2010) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (22 583 €), CNP UniCredit Vita (7 014 €) ; ■ des sociétés Dexia (29 294 €) et Suez Environnement Cie (32 763 €).	Les montants de jetons de présence « Dus » en 2011 (123 505 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux de : ■ CNP Assurances (30 400 € dont 15 200 € versés en 2011 au titre du premier semestre 2011 et 15 200 € versés en 2012 au titre du second semestre 2011) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (23 477 €), CNP UniCredit Vita (7 014 €) ; ■ des sociétés Dexia (33 114 €) et Suez Environnement Cie (29 500 €). Les montants de jetons de présence « Versés » en 2011 (128 615 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance : ■ de CNP Assurances (30 400 € dont 15 200 € au titre du second semestre de l'exercice 2010 et 15 200 € au titre du premier semestre 2011) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (23 477 €), CNP UniCredit Vita (7 014 €) ; ■ des sociétés Dexia (33 114 €) et Suez Environnement Cie (34 610 €).

AVANTAGES EN NATURE

Le directeur général bénéficie de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat collectif d'assurance vie

souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'Entreprise). Cet abondement a représenté 1 978,80 € en 2010 et 2 327,76 € en 2011. M. Benoist bénéficie également d'un véhicule de fonction (5 935,92 €).

TABLEAU 3

■ DÉTAIL DES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS

Membres du conseil d'administration	Jetons versés en 2010 (en €)		Jetons versés en 2011 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2 nd semestre 2009	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2010	Au titre du 2 nd semestre 2010	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2011	
Edmond Alphandéry*	17 500	24 350	18 250	21 300	L'intéressé
Gilles Benoist	11 400	15 200	15 200	15 200	L'intéressé
Marc-André Feffer (Sopassure)*	14 450	17 500	18 250	18 250	Sopassure
Jean-Paul Bailly*	10 650	6 850	3 800	6 850	Sopassure
Patrick Werner*	20 550	20 550	27 400	3 050	Sopassure
Philippe Wahl*			–	14 450	Sopassure
François Pérol*	10 650	10 650	3 800	6 850	Sopassure
Alain Lemaire*	23 600	9 900	–	–	Sopassure
Olivier Klein*	–	11 400	10 650	20 550	Sopassure
Augustin de Romanet (Caisse des dépôts et consignations)*	13 700	13 700	8 350	20 550	Caisse des dépôts et consignations
Alain Quinet*	7 600	14 450	10 650	15 200	Caisse des dépôts et consignations/ L'intéressé
Jérôme Gallot	7 600	15 200	–	–	Caisse des dépôts et consignations
Antoine Gosset-Grainville*	–	–	15 200	11 400	Caisse des dépôts et consignations
André Laurent Michelson	3 800	15 200	7 600	7 600	Caisse des dépôts et consignations
Franck Silvent*	16 750	14 450	19 800	17 500	Caisse des dépôts et consignations
Ramon Fernandez (l'État)	7 600	11 400	3 800	7 600	Trésor public
Pierre Hériaud	11 400	15 200	15 200	18 250	L'intéressé
Henri Proglio*	17 500	13 700	7 600	17 500	L'intéressé
Tommaso Padoa-Schioppa*	29 700	17 500	32 750	–	L'intéressé
Stéphane Pallez*	–	–	–	13 700	L'intéressée
Antonio Borgès*	10 650	18 250	11 400	–	L'intéressé
Marcia Campbell	–	–	–	14 450	L'intéressée
Philippe Baumin ⁽¹⁾	11 400	15 200	15 200	15 200	L'intéressé
Jacques Hornez (censeur)	3 800	7 600	7 600	7 600	MGEN/L'intéressé
Paul Le Bihan (censeur)	11 400	15 200	3 800	–	L'intéressé
Pierre Garcin (censeur)	–	–	11 400	11 400	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues (censeur)	11 400	15 200	15 200	15 200	L'intéressé
Sous-total	273 100	318 650	282 900	299 650	
TOTAL		591 750		582 550	

* Administrateur également membre d'un comité spécialisé.

(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à l'association CDC Tiers-monde.

Précisions sur les jetons de présence

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 721 650 €, votée par l'assemblée du 21 avril 2009 (au titre des exercices 2008 et suivants), le conseil d'administration a réparti sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2011, selon les modalités suivantes : le montant unitaire des jetons de présence pour chaque participation effective à une réunion du conseil a été fixé par le conseil d'administration à 3 800 € et pour les réunions des comités spécialisés (comité d'audit, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations) à 3 050 € par séance. Ces jetons ont été versés aux bénéficiaires conformément aux notifications des titulaires du mandat social reçues par la Société.

Ces montants sont bruts de retenue à la source s'agissant des administrateurs non-résidents fiscaux en France.

Il est précisé par ailleurs qu'en raison de sa qualité de président(e) du comité d'audit et des risques, la dotation des jetons de présence revenant à M. Tommaso Padoa-Schioppa, puis à Mme Stéphane Pallez, en tant que membre de ce comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du comité d'audit et des risques.

Conformément à une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre est prévu au début de l'année suivante.

TABLEAU 4*

■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 5*

■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

TABLEAU 6*

■ ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

TABLEAU 7*

I ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 8*

I HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet				

TABLEAU 9*

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 10

I PRÉCISIONS SUR LA SITUATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Edmond Alphandéry Président du conseil d'administration Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011								
		X	X			X		X
Gilles Benoist Directeur général Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011								
	X		X		X			X

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

Conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations des dirigeants du 22 décembre 2009 et dans le respect de l'article 5.1 du décret 2009-348 du 30 mars 2009, il est précisé que Gilles Benoist bénéficie d'un contrat de travail et d'un mandat social. Le conseil d'administration

de CNP Assurances a pris acte qu'il devra être mis un terme à cette situation de cumul au plus tard lors du renouvellement du mandat de directeur général, lequel expire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Dispositif de retraite supplémentaire

	Rente annuelle brute théorique (en €) au titre du régime supplémentaire de retraite	
	Au 31.12.2010	Au 31.12.2011
Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration	149 065	149 065
Gilles Benoist, directeur général	149 065	149 065

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2005. Le conseil d'administration du 18 décembre 2007 a autorisé l'aménagement de ce régime après le changement du mode de gouvernance.

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, à savoir :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993 ; soit environ 80 personnes) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés, c'est-à-dire, à ce jour, le président du conseil d'administration et le directeur général de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

- 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 64 745 € ;

- 1,78 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 64 745 et 129 491 € ;

- 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 129 491 et 321 840 €.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de quinze années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération, fixe et variable, à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 321 840 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet au 1^{er} janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque mandataire intéressé figure dans le tableau ci-dessus.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement

		Au 31.12.2010 (Montant brut théorique)	Au 31.12.2011 (Montant brut théorique)
Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration		Aucune	Aucune
Gilles Benoist, directeur général	Indemnité conventionnelle de licenciement	1 075 661 €	1 076 290 €
	Indemnité complémentaire de licenciement selon les dispositions de son contrat de travail « indemnité contractuelle de rupture »	474 100 €	474 448 €
	TOTAL	1 549 761 €	1 550 738 €

Indemnité conventionnelle de licenciement

(accord du 3 mars 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurances)

Le directeur général, Gilles Benoist, dispose en sa qualité de cadre de direction des sociétés d'assurances du dispositif d'indemnité conventionnelle de licenciement. Cette indemnité est calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par M. Gilles Benoist à compter du 1^{er} octobre 1987.

Indemnité complémentaire de licenciement selon les dispositions de son contrat de travail

Le directeur général, Gilles Benoist, dispose dans son contrat de travail d'une clause relative à une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et dont le versement est subordonné au respect de conditions liées à des performances.

Conformément au code AFEP-MEDEF, le montant total de l'indemnité de licenciement (indemnité conventionnelle et indemnité complémentaire) est inférieur à deux ans de rémunération.

Extraits du contrat de travail

« L'indemnité contractuelle de rupture – qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité conventionnelle de licenciement ou à l'indemnité conventionnelle de mise à la retraite – qui pourrait être versée correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité conventionnelle de licenciement (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) qui est calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par M. Gilles Benoist à compter du 1^{er} octobre 1987 ;
- et de la différence entre la rémunération nette ⁽¹⁾ que M. Gilles Benoist aura perçue durant les 12 mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence) et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.

Conformément au décret du 30 mars 2009, l'indemnité contractuelle de rupture versée sera plafonnée à 23,5 mois du total de la rémunération allouée au titre du contrat de travail et du mandat social (moyenne mensuelle de la rémunération annuelle fixe + moyenne mensuelle de la rémunération annuelle variable). En cas d'année incomplète, il sera pris en compte la rémunération fixe et la rémunération variable de la dernière année complète précédant la notification de la rupture du contrat de travail. »

Le montant individuel théorique de l'indemnité de fin de contrat de travail, effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos et correspondant à l'indemnité conventionnelle de licenciement, complétée par

les dispositions du code du travail figure dans le tableau ci-dessus (cf. Tableau d'indemnités de fin de contrat de travail).

Le versement de cette indemnité interviendra en cas de réalisation des conditions de performance prévues dans son contrat de travail et approuvées par le conseil d'administration du 4 mars 2008 et du 30 juillet 2009 et qui se rapportent à l'évolution du Résultat brut d'exploitation (RBE) apprécié hors plus-values latentes et en année entière ainsi qu'à l'évolution de la productivité.

Ces conditions sont précisées ci-après :

« a) Création de valeur constatée au niveau de CNP Assurances appréciée en fonction de l'évolution du RBE et de l'évolution de marché

Détermination de l'évolution du RBE

L'évolution du RBE sera appréciée par le conseil d'administration en comparant le RBE du dernier exercice social clos avant la date de notification de la rupture du contrat de travail de Monsieur Gilles Benoist (ci-après « le dernier RBE ») avec la moyenne des RBE des deux exercices comptables précédant l'exercice au titre duquel a été calculé le dernier RBE (ci-après « le RBE de la période de référence »).

Si le dernier RBE est supérieur ou égal au RBE de la période de référence, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

Prise en compte de l'évolution tendancielle du marché

Cependant, si le dernier RBE est inférieur au RBE de la période de référence, le conseil d'administration procédera à une appréciation de l'évolution du marché à partir de la moyenne des résultats courants hors plus-values latentes des sociétés de banques-assurances comparables à CNP Assurances.

Si la tendance de l'évolution du marché ainsi définie marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

b) Évolution de la productivité

Le conseil d'administration fixe chaque année à M. Gilles Benoist des objectifs à atteindre en matière d'évolution de la productivité.

Cette évolution est mesurée chaque année par le conseil d'administration en appliquant les ratios et sous-ratios suivants :

- ratio : coût d'exploitation/PNA France ;
- sous-ratio 1 : coût de gestion des contrats/PNA France ;
- sous-ratio 2 : coût des systèmes d'information/PNA France ;
- sous-ratio 3 : coût des fonctions support/PNA France.

(1) La rémunération nette inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Gilles Benoist au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, à l'exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

La condition de performance, appréciée à la date de la notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels d'évolution de la productivité fixés par le conseil d'administration à Monsieur Gilles Benoist serait égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices.

c) Taux d'atteinte des conditions de performance

M. Gilles Benoist percevra un pourcentage de son indemnité contractuelle de rupture dépendant du nombre de conditions de performance remplies :

Si les deux conditions de performance sont atteintes, M. Gilles Benoist percevra 100 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si l'une des deux conditions de performance est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 50 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si aucune condition de performance n'est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 0 % de son indemnité contractuelle de rupture ».

Indemnités de départ à la retraite

(Article 43 de l'accord d'Entreprise relatif à l'ensemble des salariés)

	Au 31.12.2010 (Montant brut théorique)	Au 31.12.2011 (Montant brut théorique)
Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration	Aucune	Aucune
Gilles Benoist, directeur général	382 519 €	395 687 €

En cas de départ à la retraite à 65 ans (la condition d'ancienneté d'au moins cinq ans étant d'ores et déjà remplie), le directeur général aurait droit, au titre de son contrat de travail, à l'indemnité de retraite prévue par l'accord d'Entreprise. Cette indemnité est égale à 3/12^e

de son dernier salaire annuel brut majorée de 1/120^e de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120^e de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

2.5. CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES

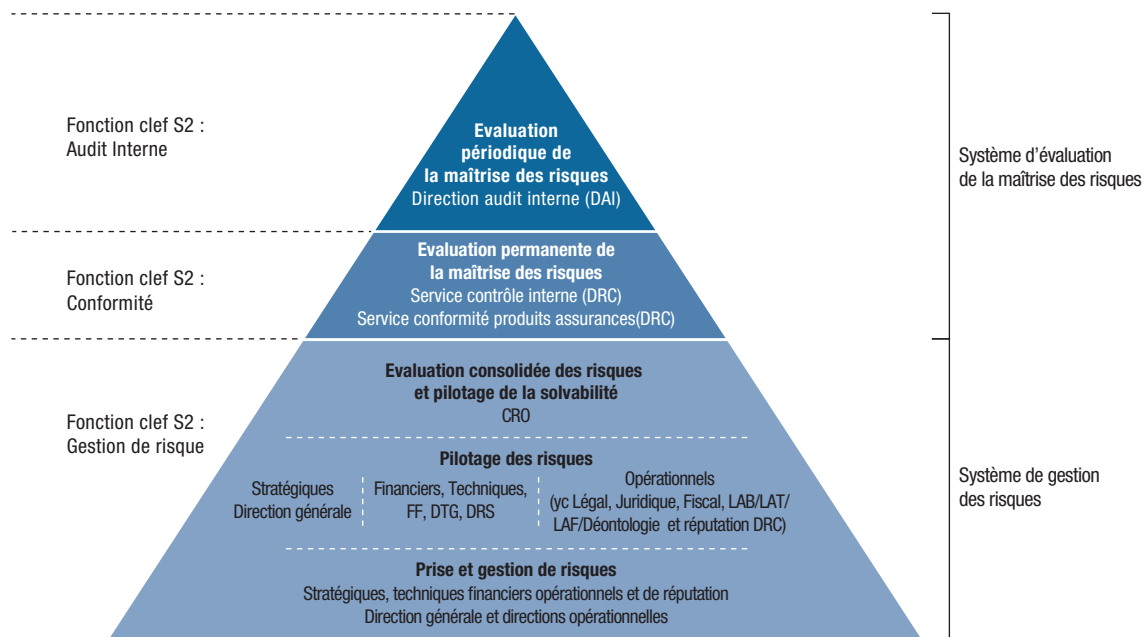
2.5.1. Le dispositif général de maîtrise des risques dans le groupe CNP Assurances

L'IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

Les évolutions de la réglementation en termes de contrôle interne se succèdent depuis 2003. Après la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le décret du 13 mars 2006 a fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'autorité de contrôle prudentiel un rapport sur le contrôle interne. La directive Solvabilité 2 renforce encore les exigences en matière de maîtrise des risques.

L'ORGANISATION DE LA MAÎTRISE DES RISQUES

Le dispositif général de contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'Entreprise selon une logique pyramidale qui répond aux exigences de Solvabilité 2, schématisée dans le graphe qui suit :



Les différents niveaux de contrôle sont organisés de la manière suivante :

■ Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau :

les responsables opérationnels gèrent les risques propres à leurs activités. Ils doivent s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de les maîtriser. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la

régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

■ Les acteurs en charge du pilotage de ces risques :

1/ la direction des risques et de la conformité, a pour mission de gérer directement la maîtrise des risques opérationnels et de conformité et de piloter le système de contrôle permanent, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.

2/ la direction des risques et de la solvabilité, créée en janvier 2010 dans le cadre du projet Solvabilité 2 est chargée du pilotage des risques financiers et techniques au niveau du Groupe. Le *chief risk officer* assure l'évaluation (consolidée du profil de risque de la compagnie et la conception du « modèle interne » d'évaluation de la solvabilité) ainsi que le pilotage de la solvabilité.

■ La direction de l'audit interne, rattachée directement au directeur général exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

À ces acteurs, s'ajoutent des instances de contrôle *ad hoc* chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité de la maîtrise des risques au sein de CNP Assurances.

LE DISPOSITIF GLOBAL DE PILOTAGE DES RISQUES

Les risques les plus critiques pour une compagnie d'assurances sont d'abord les risques financiers, puis les risques techniques, car susceptibles de produire des effets brutaux propres à mettre en péril rapidement la survie de l'Entreprise.

Les risques opérationnels peuvent également entraîner des pertes significatives.

CNP Assurances a toujours veillé à ce que les éléments de sa politique de gestion de ces risques soient clairs et qu'en particulier des limites soient fixées et que les niveaux de décisions soient établis sans ambiguïté.

La revue complète des différents éléments qui composent ces dispositifs effectuée en 2008, enrichie de la confrontation des pratiques CNP Assurances à celles du marché, a confirmé la pertinence de l'existant et conduit à améliorer la formalisation des dispositifs pour aboutir à un cadre de référence commun applicable à tous les risques.

L'objectif est de disposer pour chaque catégorie de risque d'un dispositif de gestion de risque couvrant systématiquement trois thèmes essentiels :

- le cadre de référence du risque (périmètre du risque, contraintes réglementaires, règles et limites CNP Assurances) ;
- la définition du processus amont de gestion du risque (modalités d'instruction des dossiers, niveaux et modalités des décisions) ;
- la définition du processus aval de surveillance du risque (suivi du risque, procédure d'urgence).

La priorité a été donnée aux risques techniques et financiers dont le dispositif est validé depuis fin 2009. Le pilotage global sera assuré par un comité des risques présidé par le directeur général. Ce comité évaluera le besoin de solvabilité du Groupe et son financement. Il définira et suivra également la mise en œuvre de la politique de tous les risques du Groupe.

UNE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET TECHNIQUES FORMALISÉE

Le caractère opérationnel de ces dispositifs de gestion des risques financiers et techniques, dont certains points sont évoqués un peu plus loin, est un élément clé de la bonne gestion des risques concernés.

Dans ce cadre le dispositif de pilotage des risques financiers et techniques mené au sein de CNP Assurances, s'articulera autour des axes suivants :

- la définition d'un budget de risque décliné en limites pour les gestionnaires de risques ;
- l'élaboration d'outils qui permettent aux gestionnaires de risques de connaître à tout moment leur consommation de fonds propres et d'estimer *a priori* l'impact de leurs décisions de gestion ;
- l'intégration avec un dispositif plus classique ERM portant en particulier sur des indicateurs de type comptable.

Dans ces conditions, le concept de tolérance aux risques encadré par ce dispositif va nécessiter de gérer simultanément des contraintes définies dans trois référentiels différents : Solvabilité 2 (consommation de fonds propres), IFRS (impact sur le résultat de l'année) et les normes comptables locales (rémunération des clients).

L'ORSA (autoévaluation de la solvabilité et des risques), défini dans la directive Solvabilité 2, complètera ce dispositif de pilotage des risques. L'ORSA est un processus qui fournit une évaluation à court et à long terme des risques propres à la compagnie, ainsi que du niveau de capital correspondant pour les couvrir.

L'ORSA est un outil à la disposition du management de la compagnie pour :

- dépasser la vision réglementaire de la solvabilité et traduire sa propre opinion sur l'exposition aux risques et le niveau de capital requis pour les couvrir ;
- prendre en compte les spécificités du profil de risque non prises en compte dans l'évaluation réglementaire de la solvabilité ;
- prendre en compte une dimension prospective dans l'analyse des risques.

L'ORSA sera en outre intégré au processus de supervision et à la disposition des autorités de contrôle.

La structuration des dispositifs relatifs aux autres risques

Les travaux se déploient sur les volets correspondant aux risques majeurs pour la compagnie :

- risques liés au processus de création de produits ;
- risques opérationnels et en premier lieu les risques liés à la sous-traitance ;
- risques émergents.

En 2011, le processus cible de lancement de produits en assurance individuelle a été validé puis testé. Il est généralisé depuis la fin de l'année.

En ce qui concerne les risques opérationnels, les travaux ont porté prioritairement sur les risques liés à la sous-traitance. Le dispositif de gestion de ces risques est en place sur le périmètre « gestion des assurances individuelles ». Les travaux engagés en 2011 permettront de l'étendre prochainement au périmètre des assurances collectives et de la gestion financière.

Le risque de fraude fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques. Il fait l'objet d'un contrôle de second niveau au sein de chaque direction opérationnelle.

Les travaux engagés comprennent l'appréciation de l'environnement de contrôle, la définition de zones sensibles et l'élaboration de tests et de scénarii ainsi qu'une sensibilisation des collaborateurs à cette problématique. Le projet de rationalisation et d'automatisation des procédures de gestion des comptes et d'habilitation contribue également à renforcer la maîtrise de ce risque.

2.5.2. Le dispositif général de contrôle permanent

Le contrôle permanent vise à évaluer en permanence la maîtrise des risques. Le contrôle interne introduit progressivement depuis 2003, vise à contrôler et maîtriser les activités de façon continue par les organes de direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- protection du patrimoine et des actifs de l'Entreprise ;
- réalisation et optimisation des opérations conduites par la Société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'Entreprise ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

LES COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de CNP Assurances, bâti sur le référentiel international défini par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) est compatible avec les exigences de l'AMF (norme CDR). Il constitue une des composantes clé des exigences de Solvabilité 2 en matière de conformité. Il s'articule autour des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et rôles clairement identifiés et formalisés ;
- une mesure et une surveillance régulière des risques ;
- des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques ;
- une information pertinente, régulière et rigoureuse ;
- un pilotage du contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

LE PÉRIMÈTRE DU DISPOSITIF

■ Le périmètre social couvre :

- CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement ;
- les filiales non consolidées des sociétés précisées supra dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait.

■ Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs du groupe CNP Assurances au regard des comptes ou critiques, au regard des affaires. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

Ce dispositif est progressivement étendu aux filiales tant en France qu'à l'étranger.

Le dispositif s'appuie sur les processus de l'Entreprise qui ont tous fait l'objet d'une modélisation mise à jour au fil de l'eau.

La modélisation d'un processus comporte deux étapes :

- d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus ;
- d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques inhérents associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, *in fine*, l'évaluation des risques résiduels.

La cartographie des processus de CNP Assurances a été revue en 2009 et compte désormais 55 processus majeurs. Le périmètre de surveillance de la maîtrise des risques a été significativement élargi depuis 2009 aux processus susceptibles d'être impactés par une crise financière. Ainsi désormais les 24 processus clés font l'objet d'une évaluation permanente de la maîtrise de leurs risques.

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée des risques et permet une analyse et une réponse fine à chacun des risques insuffisamment maîtrisés. Elle a donc un caractère opérationnel très appréciable.

Le dispositif comporte deux piliers : l'évaluation des contrôles et l'évaluation des risques et débouche sur des actions d'amélioration prioritaires.

L'évaluation des contrôles

Elle s'appuie sur deux méthodes :

- une première est l'autoévaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agit pour eux de s'engager notamment sur le niveau de documentation et de formalisation des contrôles et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter ;
- une deuxième que sont les tests réalisés par une direction spécialisée et indépendante des opérationnels. Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques. Les tests couvrent chaque année au moins 10 % des contrôles autoévalués.

L'autoévaluation des contrôles est déployée depuis 2006. Les éléments clés de la démarche d'autoévaluation sont les suivants :

- les opérationnels qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique ;
- l'évaluation est faite grâce à un questionnaire permettant d'apprécier le contrôle sur la base de critères standardisés.

L'évaluation des contrôles ne constitue qu'une étape pour disposer d'une évaluation des risques résiduels supportés par l'Entreprise.

L'évaluation des risques

Les contrôles recensés au sein des processus doivent couvrir les risques inhérents aux activités du processus. Le niveau du risque inhérent est celui du risque « spontané » en l'absence de tout dispositif de contrôle.

L'évaluation du risque inhérent est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence. Ils sont l'un et l'autre évalués grâce à des indicateurs définis pour chaque risque et sont ensuite classés selon une échelle à quatre niveaux : critique, élevé, modéré, faible.

Le risque résiduel est le niveau de risque après prise en compte de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place. Il est évalué sur la même échelle à quatre niveaux que celle utilisée pour le risque inhérent.

Les évaluations des risques résiduels sont revues à l'issue de chaque campagne d'autoévaluation ou de tests.

Les actions d'amélioration prioritaires

Les priorités d'actions sont concentrées sur les contrôles clés défaillants. Sont « clés » :

- tous les contrôles en regard de risques inhérents critiques ou élevés ;
- tous les contrôles en couverture d'au moins quatre risques inhérents modérés.

Parmi ces contrôles clés, une partie d'entre eux est particulièrement sensible : ceux dont la défaillance laisse le risque résiduel à un niveau « critique » ou « élevé ».

Les plans d'actions décidés pour remédier à ces défaillances et améliorer la maîtrise des risques font l'objet d'un suivi particulier par le directeur général et le comité exécutif et d'un *reporting* annuel au président du conseil d'administration ainsi qu'au comité d'audit du conseil d'administration.

2.5.3. Les outils et procédures de prévisions d'évolution des engagements en cours et leur couverture

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Plus précisément :

- le dispositif de prévisions permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'Entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

LE DISPOSITIF GÉNÉRAL DE PRÉVISION

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'Entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du dispositif de prévisions de l'Entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen-long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'Entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;

- modèle spécifique aux contrats de prévoyance collective et aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier. Des scénarii alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

2.5.4. ■ Caractéristiques des engagements de l'assureur

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

ENGAGEMENT DE NATURE ESSENTIELLEMENT FINANCIÈRE POUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un Taux Minimum Garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (huit ans en général pour les contrats français).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne ;

- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

ENGAGEMENT DE NATURE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LES CONTRATS DE RETRAITE

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

ENGAGEMENT DE NATURE TECHNIQUE ESSENTIELLEMENT POUR LES CONTRATS DE PRÉVOYANCE

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

POLITIQUE DE RÉASSURANCE

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- une politique de Groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales ;
- une protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP Assurances et sa capacité à porter les risques : protections catastrophe (*excess* par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

LE CARACTÈRE SUFFISANT DES PROVISIONS

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table certifiée ;
- l'évaluation permanente des risques *via* :
 - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs ;
 - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

2.5.5. La couverture des engagements

Les résultats des travaux de simulation actif-passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP Assurances pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

L'ORGANISATION DE LA GESTION FINANCIÈRE DE CNP ASSURANCES

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP Assurances est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble des placements de chaque société d'assurances) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le code des assurances (partie réellement en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux régimes de retraite de l'article L. 441-1 du code des assurances et PERP).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment :

- l'allocation d'actif ;
- le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles ;
- la politique de dégagement des plus-values.

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif-passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen, long terme du comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (*timing* et choix des valeurs).

LE RISQUE ACTIONS

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante « actions » représentent 10 % des actifs du Groupe (hors revalorisation, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle, notamment par comparaison avec des *benchmarks* adaptés.

LE RISQUE DE DOTATION À LA PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

Le code des assurances prévoit que l'assureur doit constituer une Provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions, appréciées au niveau de chaque canton réglementaire et évaluées selon l'article R.332.20 du code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Ceci concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Dans les comptes sociaux des sociétés d'assurances françaises, le montant de la PRE s'élève à 19 M€ au 31 décembre 2011, concernant des portefeuilles réglementairement cantonnés.

LE RISQUE CRÉDIT

La stratégie pour la gestion du risque émetteur vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur ou par zone géographique.

Un comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille obligataire du Groupe consolidé comporte 88 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 47 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

LE RISQUE DE CHANGE

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements hors participations consolidées des sociétés

françaises du Groupe sont libellés en devises autres que l'euro.

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

LE RISQUE SOUVERAIN

Après les difficultés rencontrées par les émetteurs privés en 2008 et 2009, le risque lié aux émetteurs souverains a marqué l'année 2011. La crise survenue sur la dette grecque a accru les incertitudes pesant sur la capacité des émetteurs souverains à assurer le service de leur dette. Ces incertitudes pèsent en particulier sur d'autres États européens, comme l'Irlande, et le Portugal, malgré la mise en place d'un plan européen de soutien. Ces risques font l'objet d'une attention particulière. Elle s'est diffusée à l'Espagne et à l'Italie en cours d'année ; ces pays sont revenus à meilleure fortune en toute fin 2011.

Dans ce cadre les dettes grecques ont été provisionnées à 70 % et les portefeuilles CNP Assurances France ont entrepris à grande échelle des cessions principalement ciblées sur l'Irlande, l'Espagne et l'Italie.

Le Groupe est également sensible aux dettes de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal dans lesquels des filiales sont implantées et à moindre enseigne, pour les filiales grecques et chypriotes (qui sont de très petite taille). Il a de ce fait renforcé en 2011 sa surveillance sur l'évolution de ces pays et le suivi de son exposition à leur dette souveraine.

LE RISQUE IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURES

L'immobilier représente une part limitée de l'actif du Groupe. Les anticipations d'inflation à moyen terme et les dispositions favorisant cette classe d'actifs dans Solvabilité 2 ont conduit le Groupe à engager, depuis 2010, un programme de nouveaux investissements immobiliers.

2.5.6. La gestion actif-passif

Le groupe CNP Assurances effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarii contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif-passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités

de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarii caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarii, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

L'EXPOSITION À LA BAISSÉ DES TAUX D'INTÉRÊT

Le groupe CNP Assurances analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif-passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarii de baisse des taux.

Ceci résulte de la mise en application depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la « viagérisation » à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

L'EXPOSITION À LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

Le groupe CNP Assurances est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

Au passif :

- mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable

des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire ;

- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

À l'actif :

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 14 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP Assurances est couverte par des options de type *caps* ;
- compte tenu des risques de hausse des taux souverains et des risques d'augmentation des rachats en 2012, le Groupe a abordé le début 2012 avec un niveau élevé de liquidités (plus de 5 % en monétaire et titres à moins d'un an sur les principaux portefeuilles exposés aux rachats).

Les couvertures acquises par CNP Assurances permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

2.5.7. Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

RISQUES DE CONTENTIEUX AVEC LES ASSURÉS OU LEURS AYANTS DROIT

Les assignations enregistrées en 2011 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 11 % par rapport à l'exercice 2010. Cette diminution pourrait s'expliquer, au moins en partie, par le recours à la médiation qui s'impose de plus en plus comme une alternative à la voie judiciaire. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 9 %, ce qui porte à 1 309 les procès en cours au 31 décembre 2011. Cette baisse est inférieure à celle enregistrée en 2010 (11 %). Par ailleurs, le nombre de dossiers classés par rapport à l'exercice précédent a fortement diminué (-10 %). Ceci peut être imputé, entre autres, à l'allongement des procédures ainsi qu'à l'augmentation des délais de recouvrement des sommes qui nous sont dues en exécution des décisions de justice.

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à CNP Assurances, et ce, de manière relativement stable dans le temps. Le pourcentage de contentieux gagnés par CNP Assurances (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 72 % en première instance, de 81 % en appel et de 88 % en cassation. Ces résultats ont augmenté de plusieurs points par rapport à 2010, puisqu'ils étaient l'an passé respectivement de 59 %, 71 % et 74 %.

En tout état de cause, CNP Assurances assure la maîtrise de ce risque de contentieux, en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige.

RISQUES ÉMERGENTS D'ASSURANCE

L'année 2010 avait été l'occasion de voir émerger une nouvelle forme de norme, à savoir les recommandations émises par l'ACP, après la première du genre parue le 15 octobre 2010, visant à encadrer le risque de mauvaise commercialisation des unités de compte dites « complexes ». Sans réelle surprise, l'élaboration de ces normes s'est poursuivie en 2011, où quatre nouvelles recommandations, ainsi qu'une position, sont venues compléter le dispositif. La première a pour objet d'encadrer les communications à caractère publicitaire relatives aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte elles mêmes représentées par des titres obligataires. La seconde aborde peu ou prou le même sujet, mais sous l'angle de la mise en garde du profane quant à un éventuel conflit d'intérêt entre l'émetteur du titre de créance et l'assureur. La troisième traite de la commercialisation des contrats d'assurance vie liés à un financement en prévision d'obsèques. Enfin, la dernière recommandation, parue en décembre, aborde le traitement des réclamations. La position, quant à elle, vise les ventes avec primes.

La publication de ces recommandations donne lieu à chaque fois à des études, et peuvent impliquer des ajustements de processus. Bien que leur valeur juridique reste floue, ces recommandations ou positions peuvent, d'un certain point de vue, contribuer à atténuer des risques, dès lors que les pratiques sont mise en conformité avec les exigences du contrôle, lesquelles sont censées s'imposer aux professionnels du secteur et constituer ainsi une ligne de conduite de référence difficilement contestable.

Soulignons également le passage au prélèvement SEPA, prévu pour février 2014. Les documents de normalisation bancaire, qui fondent les modalités de ce mode de paiement, prévoient de généraliser le droit remboursement inconditionnel pendant huit semaines. Si ce droit, qui est discrétionnaire, était confirmé par les instances européennes, cela pourrait engendrer un risque non négligeable pour les assureurs, lesquels pourraient être confrontés à des demandes de remboursement en nombre. Les contrats devraient alors probablement être adaptés.

MAÎTRISE ET SUIVI DES TEXTES

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts.

RISQUES DE BLANCHIMENT

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constituent une préoccupation quotidienne du groupe CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre repose sur :

- une organisation spécifique, au travers d'une filière « anti-blanchiment » qui mobilise des représentants de toutes les directions concernées de l'Entreprise ;
- des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérationnels, leur indiquent les contrôles sur pièce à effectuer et fixent les seuils d'alerte. Des conventions passées avec les grands partenaires distributeurs précisent les démarches de chaque partie. Des contrôles *a posteriori* approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau ;
- l'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés ;
- un contrôle du dispositif par un *reporting* détaillé au comité exécutif faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au service de l'audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent avec les exigences réglementaires. À la suite de la transposition de la troisième directive européenne sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, CNP Assurances a établi sa cartographie des risques en tenant compte notamment de la nature des produits concernés, des caractéristiques client, du mode de distribution et du type de paiement utilisé. Sur cette base, elle a apporté les évolutions nécessaires à ses procédures.

La mise à niveau des connaissances de tous les collaborateurs en la matière, a été réalisée en 2011 *via* une formation *e-learning* mise au point avec nombre d'acteurs de la place.

La réglementation demande aussi un renforcement des contrôles permanents. Pour y faire face, CNP Assurances a pris la décision de compléter les contrôles informatiques qu'elle opérait *a posteriori* sur les opérations et les clients *via* des requêtes développées en interne en acquérant en 2010 un outil d'analyse puissant qui sera opérationnel prochainement.

Le dispositif CNP Assurances est communiqué aux filiales étrangères du Groupe qui doivent reprendre les principes mis en place par la maison mère tout en respectant la réglementation locale.

2.5.8. Couverture des risques d'exploitation

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du groupe CNP Assurances, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'Entreprise.

LE PROGRAMME D'ASSURANCES

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le Groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

- les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques ;
- les assurances de responsabilité civile ;
- l'assurance de la flotte automobile ;
- les assurances « tous risques chantiers » ;
- les assurances de personnes (assistance) ;
- l'assurance contre la fraude.

Les assurances souscrites et le niveau d'autoassurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP Assurances. Au titre de 2011, le Groupe considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ENTREPRISE

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Un dispositif de gestion de crise et un plan de continuité de l'Entreprise peuvent être activés lors de la survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et de fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum.

Le plan de continuité de l'Entreprise est construit autour des trois axes suivants :

- le recensement et l'analyse des activités sensibles ;
- l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité ;
- la définition d'une organisation *ad hoc* constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'Entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle pour prendre en compte les évolutions des besoins de l'Entreprise et pour s'assurer de la bonne adéquation des ressources.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'Entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de simulation de crise réalisés sur les différents sites de CNP Assurances.

En 2011, dix tests ont eu lieu au sein du groupe CNP Assurances. Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs dizaines de personnes exerçant des activités vitales pour l'Entreprise. En outre, un exercice spécifique a concerné l'ensemble des membres du comité exécutif.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité : les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif. La cellule de crise constituée pour l'occasion, doit s'adapter aux événements pour assurer la continuité d'activité.

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge de la mise en place des ressources, la mise en route opérationnelle des centres de repli externes et la coordination des acteurs composant la cellule de crise.

2.5.9. | Autres risques et aspects sociaux

En adhérant dès 2003, au Pacte mondial de l'ONU, CNP Assurances a confirmé son engagement en faveur d'un développement durable, intégrant le respect des droits de l'homme, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une règle déontologique applicable à ses procédures d'appel d'offres. En particulier, a été insérée une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles contracte CNP Assurances respectent leurs obligations sociales. Le non-respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offres.

Par ailleurs, CNP Assurances s'est vu attribuer le Label Diversité par une commission, présidée par le gouvernement, au sein de laquelle sont représentés le monde de l'entreprise et les partenaires sociaux. Elle figure ainsi au nombre des sept premières sociétés labellisées Diversité.

Cette labellisation s'inscrit dans la suite logique de la démarche volontariste engagée par CNP Assurances dès 1995 avec la signature du premier accord sur l'insertion des personnes en situation de handicap et la création de la mission handicap jusqu'à la signature de la charte de la diversité fin 2006.

Voulant faire de la diversité un levier de progrès social et d'efficacité, CNP Assurances a mis en œuvre ces trois dernières années un plan ambitieux tant en termes de processus RH que de formation des dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières pour les sensibiliser aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.

De même CNP Assurances se préoccupe depuis plusieurs années de la prévention des risques psychosociaux qu'il s'agisse de conflits relationnels, de souffrance au travail, de présomption de harcèlement ou de discrimination. Elle dispose d'un service de médiation sociale interne qui a pour mission de prévenir ces risques et qui intervient selon les modalités les plus pertinentes pour traiter en amont les risques potentiels (conseils lorsqu'ils suffisent à restaurer le lien social, mesures individuelles pour rétablir l'équité, *coaching* individuel ou collectif, analyse de l'organisation du travail et de la répartition de la charge d'activité lorsque cela s'avère nécessaire).

En ce qui concerne les risques environnementaux, le groupe CNP Assurances est peu confronté du fait de son positionnement d'intermédiaire financier. Il n'emploie aucun produit à usage réglementé. Un Bilan Carbone® réalisé en 2010 a permis d'encore mieux appréhender les enjeux internes et, sur cette base, définir des objectifs pluriannuels ambitieux.

2.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos, le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CNP Assurances et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Eric DUPONT

Jean-Claude PAULY

2.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce et de l'article R. 322-7 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce et l'article R. 322-7 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce et de l'article R. 322-7 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Acquisition par CNP Assurances en consortium avec la Caisse des dépôts et consignations et CDC Infrastructure, de 25 % du capital social de GRTgaz

NATURE ET OBJET :

Un *consortium* public composé de CNP Assurances, de CDC Infrastructure et de la Caisse des Dépôts a posé le 12 juillet 2011 les bases d'un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel en France et en Europe avec GDF Suez reposant sur une prise de participation minoritaire de 25% du capital de GRTgaz pour un montant de 1,1 milliard d'euros.

La signature de l'opération a eu lieu le 27 juin 2011 pour une date de transaction le 12 juillet.

MODALITÉS :

Cette prise de participation est réalisée par l'intermédiaire de deux sociétés dont une société faitière, Holding d'Infrastructures Gazières (HIG), contrôlée conjointement par les membres du *consortium* et Société d'Infrastructures Gazières (SIG), intégralement détenue par HIG et détenant la participation minoritaire de 25% du capital de GRTgaz. HIG a financé l'investissement par une augmentation de capital souscrite par le groupe CNP Assurances à hauteur de 54,4% pour un montant de 358 millions d'euros afin de participer à une augmentation de capital de SIG et par l'émission par SIG d'un emprunt obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros, intégralement souscrite par les membres du consortium (dont 270 millions d'euros par le groupe CNP Assurances).

Au 31 décembre 2011, CNP Assurances détient 51,2 % du capital social de HIG pour 338 M€, ainsi que des obligations émises par SIG pour un montant de 211 M€.

1.2 Acquisition par le groupe CNP Assurances de l'intégralité de la participation détenue par BPCE dans Fongépar.

NATURE ET OBJET :

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2011 a autorisé le rachat par CNP Assurances ou ses filiales de la majeure partie de la participation de BPCE dans FONGEPAR.

MODALITÉS :

Au 31 décembre 2011, CNP IAM, filiale de CNP Assurances, détient 94,8% du capital social de Fongépar après le rachat autorisé le 28 juillet 2011 de la majeure partie du solde de la participation détenue précédemment par BPCE (34,97%), pour un montant de 4 546 944 €.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce et de l'article R. 322-7 du code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Protocole entre CNP ASSURANCES et La Banque Postale Prévoyance (LBPP)

NATURE ET OBJET

Le conseil d'administration du 7 octobre 2010 a autorisé la signature d'un protocole entre CNP Assurances et La Banque Postale ayant pour objet de déterminer les conditions et modalités de la montée en autonomie de La Banque Postale Prévoyance (LBPP).

Ce protocole, applicable au 1^{er} janvier 2010 avec effet rétroactif, précise les dispositions prises en termes de gouvernance, de mode opérationnel et d'actualisation du coût des prestations de gestion administrative effectuées par CNP Assurances pour le compte de LBPP.

Les prestations d'assistance technique et de gestion financière réalisées par CNP Assurances pour LBPP donneront lieu à des facturations dans la limite de 1 550 K€ au titre de l'année 2010, 1 100 K€ au titre de l'année 2011 et 650 K€ au titre de l'année 2012.

MODALITÉS

Dans le cadre de la montée en autonomie de sa filiale LBPP, CNP Assurances a facturé au cours de l'exercice 2011 :

- 1,1 M€ au titre des prestations d'assistance technique et de gestion financière ;
- 17,5 M€ au titre des prestations de gestion administrative.

2.2 Mise en conformité du contrat de travail et du mandat social du directeur général avec les dispositions de l'article 5 du Décret 2009-348 du 30 mars 2009

PERSONNE CONCERNÉE :

La personne concernée est Monsieur Gilles Benoist.

NATURE ET OBJET

Le conseil d'administration du 10 juillet 2007 a nommé Monsieur Gilles Benoist en qualité de directeur général de CNP Assurances. Monsieur Benoist étant lié par un contrat de travail avec CNP Assurances à la date de nomination, les dispositions de ce contrat ont été, conformément à l'article L. 225-22-1 du code de commerce, soumises à l'autorisation préalable du conseil qui a par ailleurs autorisé :

- la conclusion de l'avenant au contrat de travail actualisant, d'une part, le périmètre des directions et services dont il doit assurer l'animation et la coordination et, d'autre part, son rattachement hiérarchique ;
- les dispositions du contrat de travail correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

En outre, dans le cadre de la mise en conformité du contrat de travail du directeur général de CNP Assurances avec les dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce telles que modifiées par la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 dite loi TEPA, le conseil d'administration du 4 mars 2008 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail destiné à définir les conditions de performance. Cet avenant a subordonné le versement de l'indemnité de rupture prévue en cas de licenciement (sauf faute grave ou lourde) ou de mise à la retraite, à la réalisation d'une condition de performance par Monsieur Gilles Benoist.

Le conseil d'administration du 30 juillet 2009 a autorisé la proposition de modification du contrat de travail de Monsieur Gilles Benoist afin de le mettre en conformité avec le décret du 30 mars 2009 relatif aux conditions de rémunération des dirigeants des entreprises aidées par l'État ou bénéficiant du soutien de l'État du fait de la crise économique et des responsables des entreprises publiques. Ce décret précise que l'indemnité de départ ne doit être versée qu'en cas de départ contraint, à condition que le bénéficiaire remplisse des critères de performance suffisamment exigeants.

Dans ce cadre, les modifications apportées au contrat de travail et au mandat social de Monsieur Gilles Benoist sont les suivantes :

- l'indemnité contractuelle de rupture est limitée au seul cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et correspond au montant cumulé de :
 - l'indemnité conventionnelle de licenciement (que la rupture soit un licenciement ou une mise à retraite) qui est calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise à compter du 1^{er} octobre 1987 ;
 - et de la différence entre la rémunération nette perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail et la rémunération nette annuelle correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.
 - En outre, conformément au décret du 30 mars 2009, l'indemnité contractuelle de rupture versée sera plafonnée à 23,5 mois du total de la rémunération allouée au titre du contrat de travail et du mandat social.

Elle sera versée si :

- le résultat brut d'exploitation « RBE » connu précédant la date de rupture est supérieur à la moyenne des résultats d'exploitation des deux années civiles précédant le dernier RBE,

ou dans le cas où la condition précédente n'est pas remplie : si la tendance de l'évolution de marché appréciée à partir de la moyenne des résultats courants hors plus values latentes des bancassureurs marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances.

- et si les objectifs fixés chaque année par le conseil d'administration en matière d'évolution de productivité sont atteints. L'évolution est mesurée par les ratios suivants :
 - coût d'exploitation/Produit Net d'Assurance France,
 - coût de gestion des contrats/Produit Net d'Assurance France,
 - coût des systèmes d'information/Produit Net d'Assurance France,
 - coût des fonctions support/Produit Net d'Assurance France.

Cette condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels d'évolution de la productivité fixés par le conseil d'administration à Monsieur Gilles Benoist serait égal à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

Monsieur Gilles Benoist percevra 100 % de son indemnité de rupture si les deux conditions de performance sont remplies et seulement la moitié si une seule condition est remplie :

- les éléments de la rémunération variable au titre du contrat de travail sont fondés sur les critères relatifs au résultat courant d'une part et à la productivité d'autre part. La référence au cours de Bourse de CNP Assurances dans le cadre de la partie variable est supprimée conformément à l'article 5 du décret du 30 mars 2009 ;
- les éléments de la rémunération variable au titre du mandat social sont également et dorénavant fondés sur les critères relatifs au résultat courant d'une part et à la productivité d'autre part.

MODALITÉS

Au 31 décembre 2011, l'indemnité conventionnelle de licenciement représenterait 1 076 290 € et l'indemnité complémentaire de licenciement selon les dispositions de son contrat de travail « indemnité contractuelle de rupture » 474 448 €.

2.3 Régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de CNP Assurances

NATURE ET OBJET

Le conseil de surveillance du 20 décembre 2005 avait autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire collectif à prestations définies ayant pour objet le versement d'une rente viagère à ses bénéficiaires. Ce régime a fait l'objet d'un aménagement en 2007 autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2007.

Le bénéfice de ce régime additif à titre obligatoire est accordé aux cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances c'est-à-dire :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés visés aux articles L. 225-47 et L. 225-53 du code de commerce.

Le versement de la prestation serait subordonné à la présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits à la retraite, sauf cas prévus par la réglementation.

Au titre de ce régime, les cadres dirigeants bénéficient d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies qui prévoit le versement d'une rente d'un montant compris entre 0,2 % et 4,50 % par année d'ancienneté selon les tranches de rémunération. Ce nombre d'années étant plafonné à 15.

MODALITÉS

Au titre de l'ensemble des personnes concernées par ce dispositif, CNP Assurances a constitué un complément de provision de 4,4 M€ pour la porter à 43,7 M€ au 31 décembre 2011. CNP Assurances a par ailleurs versé au cours de l'exercice 8,4 M€ de prime au titre de ce contrat.

2.4 Convention de partenariat conclue entre CNP Assurances, Dexia Crédit Local de France (Dexia CLF) et SOFCA

NATURE ET OBJET

CNP Assurances, Dexia Crédit Local de France et SOFCA (dénommées ensemble Sofaxis) ont signé une convention de partenariat de dix ans, renouvelable tacitement par période de cinq ans, pour coopérer sur le marché des collectivités locales.

Cette convention autorisée par le conseil de surveillance du 20 mars 2000 prévoit notamment les modalités de partage des chargements de gestion et le mode de rémunération qui dépend de l'étendue des tâches confiées à chaque partie et du niveau des marges techniques des contrats.

Par ailleurs, Dexia CLF accorde à CNP Assurances une option d'achat d'actions lui permettant de détenir une minorité de blocage dans la société IFAX, société de tête du groupe Dexia Sofaxis.

MODALITÉS

Les seuls effets financiers enregistrés en 2011 chez CNP Assurances au titre de la présente convention sont une charge de 27,8 M€ au titre de la commission de courtage.

Par ailleurs, l'option d'achat n'a pas été exercée au cours de l'année 2011.

2.5 Pacte d'actionnaires relatif à Suez-Environnement

NATURE ET OBJET

Le conseil d'administration dans ses séances du 4 mars 2008 et du 21 octobre 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un pacte d'actionnaires et un avenant à ce pacte relatif à Suez-Environnement.

MODALITÉS

Ce pacte, signé par CNP Assurances le 5 juin 2008, s'inscrit dans le cadre de la restructuration du groupe Suez et de la filialisation de Suez Environnement. Il a pour but principal de stipuler les termes nécessaires à la stabilité de l'actionnariat de référence de la Société afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet stratégique de développement.

L'avenant au pacte d'actionnaire vise à simplifier le processus décisionnel et d'administration au sein du groupe Suez-Environnement.

2.6 Mandat de gestion d'actifs confié à La Banque Postale Asset Management précédemment dénommée SOGEPOSTE

NATURE ET OBJET

Le conseil de surveillance du 4 avril 2006 a autorisé la conclusion d'un mandat de gestion de portefeuille avec SOGEPOSTE (devenue La Banque Postale Asset Management), société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF et filiale de La Banque Postale. La mise en place de ce mandat, dont les conditions sont totalement analogues en termes de tarification et d'intégration opérationnelle au mandat donné à IXIS Asset Management (devenue Natixis AM), répond au souhait de confier à SOGEPOSTE la gestion d'un portefeuille de la filiale d'Assurposte (devenue La Banque Postale Prévoyance), co-détenue avec La Banque Postale, et d'un portefeuille de la filiale Préviposte.

MODALITÉS

Au titre de l'exercice 2011, le montant à la charge de CNP Assurances est de 13,3 M€. Ce montant est refacturé aux différentes filiales concernées.

2.7 Mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières avec Natixis AM

NATURE ET OBJET

Le conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un mandat de gestion de valeurs mobilières avec Natixis AM.

CNP Assurances avait confié à Natixis AM, la gestion en son nom et pour son compte de certains de ses actifs. Compte tenu de l'évolution des prestations fournies et de la fusion de CNP Assurances avec Ecureuil Vie, la convention de 1998 a été résiliée ainsi que le mandat de gestion entre Ecureuil Vie et Natixis AM. Un nouveau mandat de gestion s'est donc substitué aux contrats d'origine.

Par ce contrat, CNP Assurances donne tous pouvoirs à Natixis AM, dans les limites de la réglementation applicable et des orientations et directives définies par CNP Assurances, pour assurer en son nom et pour son compte, ou pour le compte de ses différentes filiales d'assurance, dans le cadre des mandats dont elle est investie, la gestion financière des portefeuilles visés par la convention et des liquidités déposées sur un compte bancaire numéraire associé.

MODALITÉS

Natixis AM, au titre de son activité de gestion financière, perçoit une rémunération définie comme suit :

- un montant forfaitaire annuel par portefeuille (à l'exception des portefeuilles ne comportant que des OPCVM) ;
- un montant calculé selon une tarification dégressive en fonction de l'encours et de la nature des titres détenus.

Au titre de l'exercice 2011, le montant à la charge de CNP Assurances s'élève à 18 M€.

2.8 Mandat de gestion d'investissements immobiliers avec AEW Europe

NATURE ET OBJET

Le conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un mandat de conseil et de gestion d'investissements immobiliers avec AEW Europe.

La gestion des actifs immobiliers ou de sociétés immobilières détenus initialement par Ecureuil Vie avait été confiée à la société AEW Europe en vertu d'un contrat de gestion d'actifs en date du 11 novembre 1998. Ce contrat a été dénoncé temporairement par Ecureuil Vie en date du 31 décembre 2006 puis prorogé jusqu'au 30 juin 2008. Il a été ensuite remplacé par un contrat-cadre signé le 11 juillet 2008.

Selon ce contrat, CNP Assurances confie à AEW Europe l'ensemble de la gestion des biens immobiliers définis par la convention, l'assistance et le conseil pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et d'arbitrage des nouveaux actifs ainsi que des actifs et participations détenus par Ecureuil Vie qui sont détenus aujourd'hui par CNP Assurances.

MODALITÉS

AEW Europe perçoit une rémunération définie comme suit :

- au titre de la gestion des biens immobiliers : un pourcentage des loyers encaissés hors taxes et hors charges qui est fonction du type de bien ;
- au titre de la gestion patrimoniale stratégique : un pourcentage des loyers encaissés hors taxes et hors charges pour les actifs pour lesquels AEW Europe assure la mission de gestion locative et technique ou une rémunération forfaitaire au titre de la gestion patrimoniale stratégique pour les biens pour lesquels AEW Europe n'assure pas de mission de gestion locative et technique ;
- au titre de la gestion corporate : une rémunération forfaitaire annuelle ;
- au titre de la gestion des travaux : une rémunération assise sur le montant des travaux hors taxes facturés ;
- au titre de la mission de consolidation : une rémunération forfaitaire annuelle ;
- un pourcentage du prix d'acquisition et/ou de cession de la valeur des biens immobiliers acquis ou cédés avec son concours.

Au titre de l'exercice 2011, le montant perçu par AEW en rémunération de ces services s'est élevé à 4,6 M€.

2.9 Prorogation de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne (devenu Groupe BPCE)

NATURE ET OBJET

Le conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat entre CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne fixant les conditions de leur collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation par l'intermédiaire de la société Ecureuil Vie fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances.

MODALITÉS

La rémunération du Groupe Caisse d'Epargne en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Au titre de la convention de commissionnement entre CNP Assurances et le groupe Caisse d'Epargne, le montant à charge de CNP Assurances en 2011 est de 594,9 M€.

2.10 Prorogation de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale**NATURE ET OBJET**

Le conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale. Cette convention fixe les conditions de la collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation entre CNP Assurances et La Poste par l'intermédiaire de La Banque Postale.

MODALITÉS

La rémunération de La Banque Postale en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Au titre de l'exercice 2011, le montant à la charge de CNP Assurances s'élève à 473,1 M€.

2.11 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance**NATURE ET OBJET**

Le conseil d'administration du 10 avril 2002 d'Ecureuil Vie (fusionnée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à émettre des titres subordonnés pour un montant de 200 M€.

MODALITÉS

Les modalités de rémunération sont : 4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor +2 % à compter du 24 juin 2013.

Au titre de l'exercice 2011, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de CNP Assurances s'élève à 9,6 M€.

2.12 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance**NATURE ET OBJET**

Le conseil d'administration du 20 avril 2004 d'Ecureuil Vie (fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à émettre des titres subordonnés pour un montant total de 183 M€ réparti en 90 M€ pour la première tranche et 93 M€ pour la seconde.

MODALITÉS

Les modalités de rémunération sont :

■ Première tranche : 4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor +1,6 % à compter du 15 novembre 2016.

■ Deuxième tranche : Euribor 3 mois +0,70 % jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois +1,6 % à compter du 15 novembre 2016.

Au titre de l'exercice 2011, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de CNP Assurances s'élève à 4,4 M€ au titre de la première tranche et de 3,8 M€ au titre de la seconde tranche.

2.13 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et les Caisses d'Epargne et de Prévoyance**NATURE ET OBJET**

Le conseil de surveillance du 18 avril 2006 d'Ecureuil Vie (fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à émettre le 18 décembre 2006 des titres subordonnés pour un montant de 108 M€.

MODALITÉS

Les modalités de rémunération sont : Euribor 3 mois +0,95 % jusqu'au 20 décembre 2026 puis Euribor 3 mois +1,95 % au-delà de cette date.

Au titre de l'exercice 2011, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de votre Société s'élève à 2,5 M€.

2.14 Cession de la participation de CNP Assurances dans la filiale CNP Seguros de Vida à CAIXA Seguros ainsi que la cession de la majeure partie des participations de CNP Assurances en Argentine à la société holding brésilienne CNP Assurances Brasilia Limitada

NATURE ET OBJET

Le conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à procéder à la cession de la participation de CNP Assurances dans sa filiale CNP Seguros de Vida à Caixa Seguros, filiale de CNP Assurances ainsi que la cession de la majeure partie des autres participations minoritaires détenues par CNP Assurances en Argentine à la société brésilienne CNP Assurances Brasilia Limitada (« CNP BHL »), filiale de CNP Assurances.

En 2008, les participations en Argentine suivantes ont été cédées : Provincia Seguros de Vida (pour un montant de 2 084 526 €), Previsol Compania de Seguros de Retiro (pour un montant de 1 000 €), Asociart (pour un montant de 180 058,94 pesos ARS), Previsol Compania de Seguros de Vida (pour un prix de 44 700 pesos ARS).

La Participation Provincia Aseguradora de Riesgos des Trabajo a été cédée en 2009 (pour un montant de 3 460 pesos ARS).

MODALITÉS

Les cessions des participations CNP Seguros de Vida et Previsol Administradora de Fondos de Jubilaciones y Pensiones, ne sont pas intervenues au cours de l'exercice 2011. Pour CNP Seguros de Vida, cette cession est soumise à l'accord de la CAIXA Economica Federal.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Eric DUPONT

Mazars

Jean-Claude PAULY

3

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2011

3.1. FAITS MARQUANTS	78
3.2. ACTIVITÉ	81
3.3. ANALYSE DES COMPTES	87
3.4. VALEUR INTRINSÈQUE	92
3.5. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES	106
3.6. RAPPORT D'EXAMEN DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR UNE SÉLECTION D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	132

3.1. FAITS MARQUANTS

3.1.1. Premier semestre

CRÉATION D'UN PARTENARIAT AVEC GDF SUEZ DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Un *consortium* public composé de CNP Assurances, de CDC Infrastructure et de la Caisse des Dépôts a posé, le 12 juillet 2011, les bases d'un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel en France et en Europe avec GDF Suez, reposant sur une prise de participation minoritaire de 25% du capital de GRTgaz pour un montant de 1,1 Md€.

Cette prise de participation est réalisée par l'intermédiaire de deux sociétés dont une société faitière, Holding d'Infrastructures Gazières (HIG), contrôlée conjointement par les membres du *consortium* et Société d'Infrastructures Gazières (SIG), intégralement détenue par HIG et détenant la participation minoritaire de 25 % du capital de GRTgaz. La prise de participation a été financée au niveau de SIG par une augmentation de capital au profit de HIG et un emprunt obligataire d'un montant total de 500 M€, intégralement souscrit par le groupe CNP Assurances (à hauteur de 270 M€) et la Caisse des Dépôts (à hauteur de 230 M€), étant précisé que l'augmentation de capital de SIG a été financée par une augmentation de capital préalable de HIG souscrite par CNP Assurances à hauteur de 54,4 % pour un montant de 358 M€.

L'opération a été signée le 27 juin 2011 et réalisée le 12 juillet 2011. L'émission de l'emprunt obligataire a fait par la suite l'objet d'une cotation le 16 septembre 2011.

Les titres de participation dans HIG (pour un montant de 358 M€), ainsi que les titres obligataires (pour un montant de 270 M€), sont comptabilisés dans le bilan du Groupe en titres disponibles à la vente.

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE RETRAITE COLLECTIVE PAR CNP EUROPE LIFE

CNP Europe Life, filiale irlandaise à 100 % de CNP Assurances, a signé un important contrat de retraite collective avec un grand groupe international pour couvrir ses salariés situés en Irlande et au Royaume-Uni.

Cette signature a conduit au versement d'une prime d'environ 450 M€ enregistrée au premier trimestre 2011 et qui pourrait être suivi d'éventuelles tranches de versements complémentaires dans les prochaines années.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

CNP Assurances a placé avec succès deux tranches de dette obligataire subordonnée. La première a porté sur 700 millions libellés en euros, placés auprès d'investisseurs institutionnels de la zone euro, et la seconde sur 300 millions libellés en livres sterling, destinés aux investisseurs de la zone sterling.

Les obligations ont été notées A par Standard & Poor's, conformément à la méthodologie relative aux titres subordonnés. Leur règlement a été effectué le 7 avril 2011.

Les obligations ont été structurées de façon à être considérées comme du capital tant sur un plan réglementaire que pour l'agence de notation, dans la limite autorisée. Elles ont pour objectif de répondre aux dernières indications relatives à Solvabilité 2 dans le cadre du traitement en capital « Tier 2 ».

Le succès remporté par ces emprunts confirme l'intérêt et la confiance des investisseurs institutionnels pour la signature CNP Assurances.

Ces émissions viennent notamment en remplacement du remboursement anticipé intervenu en avril 2011 de 750 M€ d'obligations à échéance 2021 émises en 2001 et 2002.

SUCCÈS DU SITE VIDÉO INTERACTIF ET PÉDAGOGIQUE WWW.TOUTSAVOIRSURLASSURANCEVIE.FR

En progression constante, ce nouveau site lancé par CNP Assurances affirme sa vocation pédagogique et permet aux internautes d'approfondir en toute liberté (le site n'a pas de vocation commerciale) leur connaissance des mécanismes de l'assurance vie.

Son parti pris interactif séduit les internautes qui découvrent ainsi au travers des six vidéos la web série : Comment se constituer un capital ? Comment le valoriser ? Comment en disposer ? Comment désigner un bénéficiaire ? Comment percevoir des revenus réguliers ? Comment organiser la transmission de son patrimoine ?

Les fiches explicatives – qui permettent d'éclaircir des notions comme, par exemple, contrats multisupports, supports en euros, unités de compte, fiscalité spécifique ou encore rachat total ou partiel – ont d'autre part été fréquemment sélectionnées.

RÉCOMPENSES POUR LES CONTRATS DE PRÉVOYANCE

Les Dossiers de l'épargne ont distingué trois produits des Caisses d'Epargne. Les produits Assistance Vie (catégorie dépendance) et Ecureuil Solutions Obsèques (catégorie obsèques) se sont vu attribuer un Label d'excellence. Dans la catégorie décès, Garantie Famille a recueilli un avis positif.

Les produits de La Banque Postale Avisys Protection Famille (catégorie décès), Protectys Autonomie (catégorie dépendance), Prévialys Accidents de la Vie (catégorie garantie des accidents de la vie), Résolys Obsèques Prestations et Résolys Obsèques Financement (catégorie obsèques) ont obtenu des labels d'excellence.

RÉCOMPENSES POUR LES PERFORMANCES SUR TROIS ANS DES SICAV ET FCP

Lors de remise des Trophées 2011 du magazine *Le Revenu* CNP Assurances a obtenu deux Trophées d'or dans la catégorie des fonds investis en actions dans la zone euro et dans celle des fonds diversifiés, et un Trophée d'argent pour la performance globale.

CNP Assurances qui avait reçu en 2010 deux Trophées d'or et un de bronze confirme la performance de sa gestion dans la durée.

3.1.2. Deuxième semestre

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE ACTIVITÉ AU BRÉSIL

CAIXA Seguros a élargi son activité aux produits santé et odontologie collectifs destinés notamment aux entreprises clientes de la CAIXA Economica Federal.

CAIXA Seguros complète ainsi son portefeuille avec une activité très importante au Brésil et sur laquelle sont positionnés la plupart des intervenants au Brésil.

RECONNAISSANCE DE CAIXA SEGUROS PAR LA PRESSE BRÉSILIENNE

Filiale du groupe CNP Assurances et de la CAIXA Economica Federal – deuxième banque publique brésilienne –, CAIXA Seguros s'est distinguée dans les classements des magazines *Dinheiro* et *Exame* et du journal *Valor* publiés au troisième trimestre 2011.

L'analyse de ces différents classements permet de consolider un classement des principales entreprises au Brésil, dans lequel CAIXA Seguros occupe les positions suivantes : meilleure compagnie d'assurances brésilienne en termes de solidité financière, 2^e compagnie d'assurances en termes de gouvernance corporative et 2^e principale entreprise financière brésilienne en termes de rentabilité sur fonds propres.

MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE GARANTIE AERAS

Fruit des négociations de l'année 2010 entre les Pouvoirs publics, les associations de malades et de consommateurs, les fédérations professionnelles de la banque et de l'assurance, la convention AERAS révisée⁽¹⁾ a été signée en février 2011.

Point majeur de cette nouvelle convention, une garantie Invalidité rénovée et renforcée a été définie, assortie d'un engagement de mise en œuvre pour septembre 2011. La mise en production des procédures nécessaires à la gestion de cette nouvelle garantie a été effectuée pour cette date par CNP Assurances.

ADHÉSION AUX PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La démarche d'investisseur socialement responsable est au cœur, depuis déjà plusieurs années, de l'engagement de CNP Assurances en faveur d'un développement durable, en ligne avec ses partenaires distributeurs et ses gestionnaires d'actifs.

Des unités de compte ISR sont proposées aux assurés dans tous les contrats phares, et les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la gestion de chaque compartiment d'actifs. À fin 2011, près de 65 % du total des actifs sont concernés, et CNP Assurances met en œuvre une politique d'actionnaire responsable.

(1) La convention AERAS (s'Assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour améliorer l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes présentant un risque aggravé de santé, a été profondément amendée. La garantie invalidité AERAS couvre l'incapacité professionnelle résultant d'un taux d'invalidité fonctionnelle de 70 %. La possibilité de proposer cette garantie est étudiée dès lors que la garantie d'incapacité de travail prévue dans l'offre de base est refusée ou fait l'objet d'une exclusion partielle.

L'adhésion aux principes pour l'investissement responsable qui consacre ces avancées, constitue une nouvelle étape dans cet engagement.

Les « Principes pour l'investissement responsable » (PRI), initiés par le secrétaire général des Nations Unies, conduisent à structurer et faire toujours progresser la démarche. Les signataires s'engagent à rendre compte annuellement de leurs progrès dans la mise en place des principes ci-après décrits :

- prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements ;
- se comporter en investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et pratiques d'actionnaires ;
- demander aux entités dans lesquelles ils investissent de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
- favoriser l'acceptation et l'application des principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- travailler ensemble pour accroître leur efficacité dans l'application des principes ;

- rendre compte individuellement de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des principes.

RÉCOMPENSE POUR L'ASSURANCE EMPRUNTEUR DE LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE ET DE CNP ASSURANCES

Le magazine « Les dossiers de l'Épargne – Crédits » a attribué un label d'excellence 2012 au contrat d'assurance emprunteur Efficance.

Ce contrat, coassuré par La Banque Postale Prévoyance et CNP Assurances, couvre les emprunteurs de crédit immobilier de La Banque Postale en cas de décès ou d'invalidité.

Les points forts de cette offre, remarqués par les analystes du magazine, reflètent les valeurs intrinsèques de tout contrat commercialisé par la Banque et sa filiale prévoyance :

- une assurance accessible au plus grand nombre : des limites d'âge à l'adhésion parmi les plus souples, peu de formalités médicales, une absence de délai de carence ;
- des garanties utiles, des exclusions réduites, un tarif raisonnable.

3.1.3. Événements post-clôture

RÉVISION PAR STANDARD & POOR'S DE LA NOTATION DE CNP ASSURANCES À « A+ »

Dans le sillage de la dégradation de la note de crédit de plusieurs pays de la zone euro, dont la France, l'agence de notation Standard & Poor's a réexaminé les notes de l'ensemble des institutions financières.

La notation de CNP Assurances a été revue à la baisse le 27 janvier 2012. Elle est désormais de A+ avec perspective négative, ce qui reste une note de bonne qualité. Cette révision s'explique par l'environnement économique perturbé des institutions financières, avec notamment la dégradation de la qualité des dettes souveraines et un marché de l'assurance vie difficile.

Les notes des agences sont essentiellement destinées aux investisseurs obligataires et visent à leur donner une opinion,

à un instant donné, sur la capacité de remboursement d'une entreprise ou d'un État qui emprunte. Les notes des agences n'ont pas de conséquences sur les ratios réglementaires de CNP Assurances. De même, elles ne sont en aucun lieu des recommandations d'achat ou de vente d'actions. La note n'a pas non plus d'incidence sur les contrats d'assurance vie de CNP Assurances.

Les fondamentaux de CNP Assurances demeurent très solides, grâce aux orientations prises ces dernières années. Ainsi, elle a enregistré en assurance vie une collecte nette positive sur chaque mois de 2011, contrairement au marché. Le Groupe a déjà adapté sa stratégie au nouvel environnement économique. Ainsi, il réduit notamment ses investissements en actions ainsi que son exposition aux dettes souveraines des pays dits périphériques de la zone euro.

Aucun changement significatif n'est survenu dans la situation financière ou commerciale du Groupe entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

3.2. ACTIVITÉ

3.2.1. Environnement économique et financier

Début 2011, l'embellie constatée depuis l'été 2010 sur les marchés financiers s'est interrompue avec la détérioration des perspectives d'activité. Le prix du pétrole a en effet continué de progresser au premier trimestre 2011, et ce choc d'inflation a pesé sur la demande. Par ailleurs la chute de production japonaise à la suite du séisme du 11 mars a perturbé la production manufacturière globale. Ces deux chocs sont intervenus dans un contexte fragile : le marché de certaines dettes souveraines européennes reste très tendu, la crise immobilière américaine se poursuit et les politiques économiques se resserrent dans les grands pays émergents et dans la zone euro.

Les économies émergentes ont bien résisté avec une croissance en recul d'à peine 1 point par rapport aux 7,3 % de 2010 contre 1,6 % dans les pays avancés (3,1 % en 2010). Parmi les grands émergents le Brésil se distingue par un fléchissement marqué de son taux de croissance attendu à 2,8 % contre 7,5 % en 2010. Jusqu'à l'été les politiques monétaires des pays émergents ont, dans l'ensemble, donné la priorité à la lutte contre les tensions inflationnistes. De fait la hausse des prix a atteint un pic de 6,5 % en juillet en Chine, 7,3 % en septembre au Brésil. Une décélération de l'activité était souhaitable pour un certain nombre de pays, proches de la surchauffe. Mais la conduite de ces politiques n'était pas toujours aisée dans la mesure où le relèvement des taux d'intérêt était de nature à attirer les capitaux, avec comme conséquence une appréciation monétaire indésirée. De fait plusieurs banques centrales, à l'image de celle du Brésil, ont pris des mesures spécifiques destinées à enrayer la dérive du change. Dans la seconde partie de l'année, les signes de ralentissement ont amené plusieurs banques centrales à adopter des politiques monétaires plus accommodantes (Chine, Brésil...).

Aux États-Unis, la croissance a été limitée à 0,7 % en rythme annuel au premier semestre. Cette faible progression, s'ajoutant aux vagues de révision à la baisse des prévisions et au maintien d'un taux de chômage très élevé, a semé des doutes sur l'efficacité des politiques économiques et fait craindre une nouvelle récession (« *double dip* »). La seconde vague de politique monétaire non conventionnelle (*quantitative easing*) n'a pas fait preuve d'une grande efficacité dans un contexte où les ménages continuaient à réduire leur endettement. Malgré la dégradation de la note souveraine par Standard & Poor's début août, largement imputable à l'absence de visibilité sur le plan budgétaire liée à la difficulté d'aboutir à un compromis entre l'exécutif et le Congrès, la croissance a été plus soutenue au second semestre avec un rebond de la demande finale, interne comme externe.

La confiance des ménages s'est redressée. Cela tient pour une large part à un recul du pessimisme sur les conditions du marché du travail.

La banque fédérale américaine a eu pour objectif d'accorder davantage de souplesse à sa politique monétaire pour permettre un renforcement de l'activité et une reprise plus conséquente du marché de l'emploi. En effet en dépit d'un taux d'inflation qui a atteint 3,9 % en septembre la banque fédérale américaine après s'être engagée à maintenir inchangé le taux de fonds fédéraux jusqu'à mi-2013, a pris de nouvelles mesures non conventionnelles consistant à vendre des titres de maturités courtes (inférieures à trois ans) pour en acheter de maturités plus longues (« *twist* »). Le but recherché est de maintenir les taux longs à un faible niveau en retirant de la durée du marché et en augmentant celle de son bilan. Les taux longs américains ont effectivement connu un recul sensible.

Dans la zone euro, l'activité a été soutenue en début d'année avec une croissance de 0,8 % au premier trimestre, elle est ensuite revenue à 0,2 % aux 2^e et 3^e trimestres. Les indices d'activité s'établissent depuis l'automne à un niveau indiquant une contraction de l'activité. La croissance aura été de 1,6 % en moyenne en 2011 après 1,7 % en 2010, et caractérisée par de fortes hétérogénéités en fonction des pays. Si l'Allemagne connaît une croissance de l'ordre de 3 %, la France se situe dans la moyenne européenne à 1,6 %. L'Espagne et l'Italie enregistrent des taux de croissance faibles (respectivement 0,7 % et 0,5 %) alors que la Grèce et le Portugal sont en récession (respectivement - 5,4 % et - 1,5 %). Le ralentissement de la zone euro a été causé par la succession de plusieurs chocs : le choc des matières premières au premier semestre puis les effets de la crise de la dette souveraine européenne et en corollaire la crise de liquidité bancaire en deuxième partie d'année.

L'inflation a fortement progressé au premier semestre 2011 pour atteindre un point haut à 3 % à l'automne. Parallèlement, la plupart des pays ont été contraints par les autorités européennes et par les investisseurs à mettre en place des plans d'austérité de plus en plus restrictifs. Les ménages ont donc vu leur pouvoir d'achat baisser et la consommation n'a que faiblement progressé. L'investissement a sensiblement ralenti en deuxième partie d'année, subissant les effets négatifs de la dégradation de la confiance et des conditions de financement. Dans ce contexte de faiblesse de la croissance le marché du travail est resté globalement dégradé en 2011, avec des évolutions différentes selon les pays : diminution en Allemagne, aggravation en France, détérioration en Espagne.

Réagissant au choc inflationniste la BCE a augmenté ses taux au premier semestre 2011 avant de recourir à un arsenal de mesures pour tenter d'éviter une récession et une crise de liquidité résultant de l'intensification de la crise des dettes souveraines. En effet malgré le plan d'aide au Portugal et l'adoption de nouveaux plans d'austérité en Grèce et en Italie, les tensions sur les dettes périphériques ont conduit les autorités européennes lors du sommet du 2 juillet 2011 à renforcer l'EFSF en l'autorisant à procéder à des achats de dettes sur le marché secondaire et à admettre une restructuration de la dette grecque avec comme principe central la participation des investisseurs privés. Ces derniers se sont alors accordés avec l'État grec sur une réduction de 21 % de la valeur de la dette grecque. En raison notamment de l'impossibilité pour la BCE de servir de prêteur en dernier ressort aux États, ces mesures n'ont pas empêché la crise de s'étendre aux pays du cœur de l'Europe, à l'exception de l'Allemagne. Elle s'est traduite par une ouverture marquée de tous les *spreads* obligataires européens, la France et les Pays-Bas ont traité à respectivement à 200 et 80 points de l'Allemagne sur la maturité dix ans, les titres allemands étant considérés comme des valeurs refuges, et les rendements italiens à dix ans ont atteint 7,48 % en novembre 2011. Par la suite les taux ont amorcé une détente en fin d'année, les taux d'emprunts français terminent l'année à 3,17 % à 120 points de base des taux allemands. Les places boursières européennes, en recul de 17,5 % pour l'Eurostoxx et de 17 % pour le CAC 40, ont subi une défiance généralisée des investisseurs du fait de l'absence de fédéralisme au sein de la

zone euro et des difficultés des gouvernements à s'accorder sur les solutions à apporter à la crise.

Face à la montée du chômage et à la dégradation de la situation économique, les ménages en France ont par précaution accru leur taux d'épargne, le portant à 17,1 % à compter du deuxième trimestre 2011, soit le niveau le plus élevé depuis 1983.

Les placements financiers des ménages se sont dirigés vers les dépôts bancaires de court et long terme au détriment de l'assurance vie.

Les épargnants ont été très sensibles à la hausse du taux d'intérêt des livrets réglementés. Les comptes à terme d'une durée inférieure à deux ans ont bénéficié du souhait des réseaux bancaires d'attirer les dépôts dans le cadre prudentiel de Bâle 3. Des offres flexibles avec des comptes à terme « progressifs » permettant des sorties à différentes échéances ont rencontré l'intérêt des déposants.

Les dépôts bancaires de long terme ont profité du moindre attrait de l'assurance vie et de transferts depuis les OPCVM monétaires.

L'assurance vie a connu des sorties importantes notamment sur les derniers mois de 2011, mais inférieures à celles du quatrième trimestre 2008 en raison de la baisse de la rémunération des contrats en euros, des incertitudes boursières s'agissant des contrats en unités de compte et d'une commercialisation moins volontaire des bancassureurs qui privilégient les produits d'épargne figurant à leur bilan.

3.2.2. Activité de CNP Assurances

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 30,0 Md€ en baisse de 7,1 % au 31 décembre 2011. Cette évolution est principalement imputable au segment Épargne (- 13,4 %). A *contrario*, la Retraite (grâce à un important contrat en Irlande)

et la Prévoyance enregistrent des croissances à deux chiffres, respectivement + 17,7 % et + 11,0 % tandis que l'Assurance emprunteur croît de près de 4 % (+ 14,0 % hors impact de la fin du partenariat avec Cofidis).

Chiffre d'affaires En millions d'euros	IFRS		Normes françaises	
	31.12.2011	Évolution (en %)	31.12.2011	Évolution (en %)
Épargne	20 420,0	- 13,4	21 203,2	- 13,1
Retraite	3 720,4	+ 17,7	3 817,1	+ 12,9
Prévoyance	1 917,5	+ 11,0	1 917,5	+ 10,9
Couverture de prêts	3 140,9	+ 3,9	3 140,9	+ 3,9
Santé	465,8	- 3,0	466,7	- 2,8
Domage aux biens	340,5	+ 1,7	340,5	+ 1,7
TOTAL	30 005,1	- 7,1	30 886,0	- 7,4

L'activité en France en normes françaises, bien qu'en baisse de 9,1 %, est nettement supérieure à celle du marché vie capitalisation qui chute de 14,0 % ⁽¹⁾ en 2011. Avec une croissance de 13,0 %, le Brésil confirme son rôle moteur dans la dynamique du Groupe.

Chiffre d'affaires En millions d'euros	IFRS		Normes françaises	
	31.12.2011	Évolution (en %)	31.12.2011	Évolution (en %)
France	23 864,0	- 8,7	23 965,0	- 9,1
Italie ⁽¹⁾	2 062,3	- 22,5	2 346,0	- 20,9
Portugal ⁽²⁾	224,0	+ 2,8	297,2	- 16,3
Brésil ⁽³⁾	2 764,2	+ 13,0	3 177,0	+ 12,9
Argentine ⁽³⁾	31,7	+ 84,8	31,7	+ 84,8
Espagne ⁽⁴⁾	397,6	- 32,0	397,6	- 32,0
Chypre	210,4	+ 3,7	220,5	+ 7,9
Irlande	449,9	-	449,9	-
Autres ⁽⁵⁾	1,0	- 97,2	1,0	- 97,2
Sous-total international	6 141,0	- 0,7	6 920,9	- 1,1
TOTAL	30 005,1	- 7,1	30 886,0	- 7,4

(1) Succursale CNP Italia, CNP UniCredit Vita, CNP BVP Italie.

(2) CNP BVP Portugal (effet périmètre sur 2010).

(3) Cours de change au 31 décembre 2011.

(4) Succursale CNP Espana, CNP Vida, CNP BVP Espagne.

(5) Cofidis Roumanie.

Les ventes en unités de compte (UC) ont augmenté de 6,2 %. La part des UC atteint près de 10 % du chiffre d'affaires épargne-retraite en France, et 18,4 % au niveau du Groupe.

Les encours moyens hors PB différée sont en hausse de 4,4 %.

Les encours fin de période, y compris PB différée, se montent à 288,7 Md€ en hausse de + 0,2 % compte tenu d'une participation aux bénéfices différée active (PBDA) de 621 M€. La collecte nette Groupe est de 4,1 Md€.

ACTIVITÉS EN FRANCE

L'activité a diminué de 9,1 % à 24,0 Md€ en France en normes françaises. Le marché vie/capitalisation régresse, quant à lui, de 14 %. Dans ce contexte, CNP Assurances augmente sa part de marché (en termes de collecte brute) à 17,4 % contre 16,8 % en 2010.

La baisse de l'activité en France provient essentiellement du segment Épargne (- 11,7 %). La Couverture de Prêts et surtout la Prévoyance enregistrent de bonnes progressions, respectivement de 3,1 % et 11,0 % sur 12 mois.

La collecte nette de CNP Assurances en France sur le périmètre vie capitalisation est positive de 2 641 M€ au 31.12.2011, ce qui correspond à une part de marché de 34,9 %. Sur le quatrième trimestre, la collecte nette a également été excédentaire.

La Banque Postale

Le chiffre d'affaires de La Banque Postale s'élève à 10,2 Md€ au 31 décembre 2011, en léger repli par rapport à l'année 2010 (- 4,1 %), dans un contexte de marché difficile. L'offre assurance vie de La Banque Postale à destination de ses clients patrimoniaux a connu, cette année encore, un développement soutenu. La part de la collecte réalisée en unités de compte poursuit sa progression, en hausse de plus de 20 % en deux ans. L'activité prévoyance a également bien résisté ainsi que la couverture de prêts.

Caisses d'Épargne

Le chiffre d'affaires réalisé par le réseau des Caisses d'Épargne est de 8,8 Md€ en repli de 16,5 %.

Le taux d'UC reste à un niveau élevé (15,6 % de l'activité), soutenu par la commercialisation de cinq tranches d'UC-emprunt BPCE.

L'activité prévoyance et couverture de prêts progresse notamment grâce à la nouvelle offre obsèques (environ 1 300 contrats vendus par mois).

CNP Trésor

L'activité de CNP Trésor s'établit à 669 M€. La baisse de 8,7 % du chiffre d'affaires par rapport à 2010 représente une performance meilleure que celle du marché. De plus, le réseau avait réalisé, en 2010, deux affaires exceptionnelles. Hors cet effet base défavorable, la collecte est globalement stable sur 2011.

(1) Source FFSA janvier 2012.

Établissements financiers

L'activité des établissements financiers est de 1,45 Md€ en baisse de 4,8 %. Cette diminution résulte essentiellement de la perte de Cofidis. À périmètre constant, le chiffre d'affaires est en augmentation de 7,3 %. Cela malgré un marché immobilier caractérisé par un ralentissement du nombre de transactions mais aussi par des conditions de crédit toujours favorables aux emprunteurs, ainsi que par une stabilité des encours.

Au cours de l'année 2011, CNP Assurances a consolidé les partenariats existants, et a renforcé son positionnement sur le 1 % logement, grâce notamment à un accord avec le groupe Sud Est.

Entreprises et Collectivités locales

Le chiffre d'affaires réalisé sur ce segment est en légère baisse de 2,0 % à 1,7 Md€. Cette variation masque des évolutions contrastées. En effet, l'activité prévoyance progresse sur le marché des entreprises, tandis que le chiffre d'affaires en épargne retraite collective baisse de manière plus nette du fait d'un effet base négatif, l'exercice 2010 ayant été marqué par la comptabilisation d'un contrat très significatif.

Mutuelles

L'activité du pôle Mutuelles est en hausse de 15,4 %. MFPrévoyance SA contribue pour 332 M€ au chiffre d'affaires.

En parallèle, plusieurs mutuelles ont renforcé leurs liens en 2011 avec CNP Assurances, notamment en matière de garanties dépendance et décès.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le chiffre d'affaires à l'international est resté stable dans le contexte de crise en Europe et s'élève à fin 2011 à 6 141 M€ en normes IFRS (- 0,7 % ; - 0,3 % à change constant) et à 6 921 M€ en normes françaises (- 1,1 %)⁽¹⁾.

Hors l'effet de la fin du partenariat avec Cofidis, qui représentait 99 M€ en 2010, l'activité affiche une hausse de 0,8 %.

Au global le chiffre d'affaires international représente 20 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

L'activité reste portée par le dynamisme de l'activité au Brésil qui affiche en 2011 à nouveau une croissance à deux chiffres (+ 13 %) ainsi que par le bon développement des activités retraite (+ 38 % grâce à un important contrat en retraite collective souscrit en Irlande), prévoyance (+ 11 %) et couverture de prêts (+ 6,8 %, + 26 % hors impact de la perte de Cofidis), produits les plus favorables en termes de création de valeur. À l'inverse le segment Épargne (- 24,5 %) en Europe est pénalisé par le contexte économique et la

concurrence des produits bancaires. La proportion d'UC continue d'être importante avec, à l'international, plus d'une vente de produits épargne-retraite sur deux réalisée en UC.

CAIXA Seguros (Brésil)

Le marché global de l'assurance au Brésil poursuit sa croissance forte, toujours porté par une démographie favorable et le développement de la classe moyenne.

Dans ce contexte le chiffre d'affaires de CAIXA Seguros progresse de 13 % en 2011 à 2 764 M€ (14 % en monnaie locale). L'ensemble des activités (hors IARD + 1,5 %) enregistrent une croissance à deux chiffres : le segment Épargne progresse ainsi de 18 %, la Retraite, qui représente plus de 60 % de la collecte, est en hausse de 12,8 %, la Prévoyance augmente de 13,5 % et l'Assurance emprunteur de 25,5 %.

CNP UniCredit Vita (Italie)

Le marché de l'assurance vie en Italie, dont 75 % est réalisé via la bancassurance, a accusé une baisse sensible en 2011, pénalisé par la concurrence des produits bancaires. Le chiffre d'affaires réalisé par CNP UniCredit Vita s'inscrit dans cette tendance à 1 699 M€ (- 31,3 %) avec une collecte sur le segment Épargne – qui concentre la majorité des primes – en baisse significative (- 33,6 %).

À noter le lancement réussi d'un produit pour la clientèle haut de gamme en juillet et le bon développement de l'activité assurance emprunteur en hausse de 29,5 % avec une collecte de 103 M€.

CNP Barclays Vida y Pensiones (Portugal, Espagne, Italie)

CNP BVP évolue sur les marchés d'Europe du Sud particulièrement impactés par la crise en 2011. Malgré cet environnement économique difficile, l'activité de CNP BVP progresse de 19,6 % à 727 M€. La collecte est notamment soutenue par le fort développement de l'activité italienne dont le chiffre d'affaires est multiplié par plus de 2 à 297,4 M€ grâce au succès du produit multisupports BLIP et au développement de l'assurance emprunteur.

CNP Marfin Insurance Holding (Chypre/Grèce)

CNP Marfin démontre sa capacité de résistance en 2011 dans un environnement économique très perturbé. La filiale enregistre un chiffre d'affaires de 210 M€ (+ 3,7 %) dont plus de 90 % est réalisé à Chypre. En 2011, CNP Marfin y consolide sa position de leader du marché avec une part de marché de 28,8 % en assurance vie et de 17 % en assurance non-vie (statistiques à fin septembre). Au global, 40 % du chiffre d'affaires de CNP MIH provient du segment Épargne (+ 6 % par rapport à 2010).

(1) Les différences de chiffres d'affaires entre normes françaises et IFRS proviennent de reclassements liés à la norme IAS 39, qui ne prend en compte que le chargement en IFRS. Les principales zones impactées par cette norme sont l'Italie et le Portugal.

■ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CENTRES DE PARTENARIATS

	Normes IFRS			Normes françaises		
	31.12.2011	31.12.2010	Évolution	31.12.2011	31.12.2010	Évolution
	En M€	En M€	En %	En M€	En M€	En %
La Banque Postale	10 183,1	10 613,1	- 4,1	10 185,8	10 616,6	- 4,1
Caisses d'Epargne	8 807,8	10 548,3	- 16,5	8 809,5	10 550,4	- 16,5
CNP Trésor	669,6	733,4	- 8,7	669,6	733,4	- 8,7
Établissements financiers France	1 448,3	1 521,8	- 4,8	1 448,3	1 521,8	- 4,8
Mutuelles	974,4	844,5	+ 15,4	974,4	844,5	+ 15,4
Entreprises et collectivités locales	1 696,6	1 730,5	- 2,0	1 793,3	1 951,6	- 8,1
Autres réseaux (France)	84,1	137,5	- 38,8	84,1	137,5	- 38,8
Total France	23 864,0	26 129,2	- 8,7	23 965,0	26 355,9	- 9,1
CNP Seguros de Vida (Argentine) ⁽¹⁾	31,7	17,1	+ 84,8	31,7	17,1	+ 84,8
CNP Vida (Espagne)	172,6	242,0	- 28,7	172,6	242,0	- 28,7
CAIXA Seguros (Brésil) ⁽¹⁾	2 764,2	2 445,8	+ 13,0	3 177,0	2 814,0	+ 12,9
CNP UniCredit Vita (Italie)	1 698,8	2 472,9	- 31,3	1 982,5	2 778,5	- 28,6
Marfin Insurance Holdings Ltd (Chypre)	210,4	202,9	+ 3,7	220,5	204,4	+ 7,9
CNP Europe (Irlande)	449,9	23,4	+ 1 821,2	449,9	23,4	+ 1 821,2
CNP BVP (Portugal-Espagne-Italie) ⁽²⁾	727,1	608,2	+ 19,5	800,4	745,7	+ 7,3
Établissements financiers étrangers ⁽³⁾	3,5	99,3	- 96,5	3,5	99,3	- 96,5
Succursales	82,8	74,3	+ 11,4	82,8	74,3	+ 11,4
Total Étranger	6 141,0	6 185,9	- 0,7	6 920,9	6 998,8	- 1,1
TOTAL	30 005,1	32 315,1	- 7,1	30 886,0	33 354,7	- 7,4

(1) Cours de change moyen :
 Argentine : 1 € = 5,7091 Pesos
 Brésil : 1 € = 2,3458 BRL

(2) Dont CNP BVP Portugal : + 23,9 %, CNP BVP Espagne : - 31,3 %, CNP BVP Italie : + 131,5 % en normes IFRS.

(3) Les couvertures de prêts, distribuées en libre prestation de services, en partenariat avec Cofidis, ont cessé au 1^{er} janvier 2011 et ne génèrent plus de chiffres d'affaires.

■ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS ET SEGMENT DE MARCHÉ

En normes IFRS	Épargne		Retraite		Prévoyance		Couverture de prêts		Santé		Dommages aux biens		Total	
En millions d'euros	31.12.2011	% Évol.	31.12.2011	% Évol.	31.12.2011	% Évol.	31.12.2011	% Évol.	31.12.2011	% Évol.	31.12.2011	% Évol.	31.12.2011	% Évol.
France	18 058,7	- 11,7	1 457,7	- 4,1	1 439,9	11,0	2 465,6	3,1	442,1	- 3,8	0,0	-	23 864,0	- 8,7
Italie ⁽¹⁾	1 763,6	- 28,4	16,4	- 6,2	7,2	- 2,4	275,1	59,3	0,0	-	0,0	-	2 062,3	- 22,5
Portugal ⁽²⁾	200,0	29,2	0,0	-	0,3	- 86,4	23,7	- 61,1	0,0	-	0,0	-	224,0	2,8
Espagne ⁽³⁾	222,0	- 33,7	104,1	- 10,5	11,4	- 22,0	60,1	- 49,4	0,0	-	0,0	-	397,6	- 32,0
Chypre	84,3	6,0	0,0	-	31,8	1,9	6,7	- 14,5	22,6	8,0	65,0	2,6	210,4	3,7
Irlande	6,4	- 72,9	443,6	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	449,9	-
Autres Europe ⁽⁴⁾	0,0	-	0,0	-	0,0	-	1,0	- 97,2	0,0	-	0,0	-	1,0	- 97,2
Brésil	81,1	18,0	1 698,6	12,8	419,2	13,5	288,8	25,5	1,0	-	275,6	1,5	2 764,2	13,0
Argentine	4,0	10,4	0,0	-	7,7	33,2	20,0	157,9	0,0	-	0,0	-	31,7	84,8
Total hors France	2 361,3	- 24,5	2 262,7	38,0	477,5	11,0	675,3	6,8	23,6	12,8	340,5	1,7	6 141,0	- 0,7
TOTAL	20 420,0	- 13,4	3 720,4	17,7	1 917,5	11,0	3 140,9	3,9	465,8	- 3,0	340,5	1,7	30 005,1	- 7,1

(1) Succursale CNP Italia, CNP UniCredit Vita et CNP BVP Italia.

(2) CNP BVP Portugal.

(3) Succursale CNP Espana, CNP Vida et CNP BVP Espagne.

(4) Cofidis Roumanie.

3.2.3. Perspectives de développement

En Europe le groupe CNP Assurances entend promouvoir les activités les plus créatrices de valeur (prévoyance, emprunteur) et mettre en avant les produits les moins consommateurs en fonds propres et les moins sensibles aux risques financiers (contrats en unités de compte). Les marchés à potentiel comme la retraite et la prévoyance collective seront mis à profit dans le respect de ces contraintes.

En Amérique du Sud le groupe CNP Assurances a pour objectif de tirer parti de la forte croissance du marché de l'assurance en mettant l'accent sur le développement commercial.

3.3. ANALYSE DES COMPTES

3.3.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01 du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurance

sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (*cf. annexes aux comptes consolidés*).

FORMATION DU RÉSULTAT

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

En millions d'euros	Segments				Compte propre	Total 2011	Total 2010	Variation (%)
	Épargne	Retraite	Risque	Autres				
Collecte brute	21 203	3 817	5 866			30 886	33 355	- 7,4 %
Encours moyens						282 248	274 087	3,0 %
Chiffre d'affaires	20 420	3 720	5 865	-	-	30 005	32 315	- 7,1 %
PNA total						2 415	2 247	7,5 %
PNA récurrent	1 067	207	1 018	106		2 397	2 178	10,1 %
Revenus du compte propre					714	714	538	32,8 %
Coûts totaux						(886)	(874)	1,4 %
RBE						2 243	1 911	17,4 %
Charges de financement						(150)	(95)	57,8 %
RCAI						2 093	1 816	15,3 %
IS						(720)	(619)	16,3 %
Intérêts minoritaires						(264)	(235)	12,2 %
RNC hors PV						1 109	961	15,4 %
PV nettes actions & immob. AFS & Impairment						(144)	106	- 235,2 %
Effet des marchés sur portefeuilles de trading						(93)	10	ns
Éléments exceptionnels						(1)	(27)	ns
RÉSULTAT NET						872	1 050	- 17,0 %

Le Résultat brut d'exploitation et le résultat net courant part du Groupe hors plus-values sont deux indicateurs majeurs de la communication du groupe CNP Assurances. Ils présentent la caractéristique d'être indépendants du rythme et de l'ampleur de réalisations de plus-values actions et immobilier revenant aux actionnaires et des conséquences des mouvements des marchés.

Le Résultat brut d'exploitation (RBE) est composé de trois éléments :

- le Produit net d'assurance (PNA) qui correspond à la marge avant frais de gestion générée par les contrats d'assurance ;
- les produits du compte propre qui correspondent principalement aux actifs adossés aux fonds propres ;
- les frais de gestion.

Les deux moteurs du PNA sont constitués par :

- le **chiffre d'affaires** de 30 Md€ (voir commentaires au § 2.2) ;
- les **encours** moyens gérés hors participation aux bénéfices différée qui ont connu en 2011 une progression de 4,4 %. Leur évolution totale résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés et des sorties de contrats.

Le **PNA** total, qui s'établit à 2 415 M€, progresse de 7,5 % par rapport à 2010 sous l'impulsion principalement des filiales internationales. Il se décompose en un PNA récurrent de 2 397 M€ en 2011 (+ 10,1 %) et d'un PNA non récurrent de 18 M€.

PNA NON RÉCURRENT

Le PNA récurrent est complété par un PNA non récurrent de 18 M€ (24 M€ pour la France et - 6 M€ pour l'international), en baisse par rapport à l'exercice 2010 (69 M€) qui avait été marqué par des reprises de provisions techniques consécutives aux orientations de l'autorité de contrôle prudentiel brésilienne.

Les composantes notables du PNA non récurrent France sont l'impact de la baisse des taux (- 51 M€) et le report de l'âge de la retraite (- 19 M€), contrebalancées par des reprises de provisions de gestion (+ 45 M€), des *boni* sur sinistres (+ 29 M€) et des régularisations sur exercices antérieurs (+ 19 M€).

PNA RÉCURRENT

La source majeure de l'augmentation du PNA récurrent total en France est la progression du PNA du segment Risque.

Le PNA récurrent international connaît une forte progression qui provient majoritairement de la forte hausse des PNA du segment Risque en raison du développement de l'activité et d'une sinistralité maîtrisée en prévoyance et en IARD.

PNA récurrent Épargne

Sur le segment Épargne, le PNA récurrent a progressé de 3,6 % en 2011 à 1 067 M€, principalement grâce à la croissance des encours des contrats en France et surtout à l'international, malgré une baisse de la collecte tant en France qu'à l'international.

En France en dépit d'une dégradation du PNA sur flux largement imputable à la baisse du chiffre d'affaires, le PNA s'inscrit en légère hausse grâce à la progression des encours des produits euros.

À l'étranger l'évolution des encours de CNP BVP en Espagne et au Portugal, de CNP Vita en Italie et de CAIXA au Brésil sont à l'origine de la progression du PNA.

PNA récurrent Retraite

Sur le segment Retraite, la forte progression du PNA récurrent (+ 39,3 %) à 207 M€ résulte de l'amélioration des marges techniques en France et surtout au Brésil.

La prépondérance de l'effet volume est la raison principale de l'évolution du PNA en France auquel s'ajoute une amélioration du résultat technique sur les produits de retraite individuels.

L'accroissement de l'encours au Brésil et en Espagne et une amélioration des marges financières en Espagne expliquent l'essentiel de l'amélioration du PNA récurrent de la Retraite internationale. La souscription d'un important contrat de retraite collective en Irlande participe aussi à cette amélioration du PNA.

PNA récurrent Risque

Sur le segment Risque l'importante progression de l'activité à l'international est la principale source de croissance du PNA récurrent (+ 14,4 %).

En France malgré la cession du contrat Cofidis fin 2010, la contribution de l'assurance emprunteur progresse du fait du développement de l'activité des partenaires et de l'entrée de MFPrévoyance SA dans le périmètre de consolidation. La contribution de l'activité de prévoyance collective subit la diminution de la production financière et une dégradation de la sinistralité que ne compense pas l'apport des affaires nouvelles en provenance de MFPrévoyance SA. La prévoyance individuelle stabilise sa contribution au niveau de l'exercice précédent.

Le développement des activités de prévoyance et d'IARD au Brésil sont à l'origine de l'essentiel de l'évolution du PNA risque à l'international qui dans sa composante assurance emprunteur diminue légèrement en raison de baisses tarifaires et de nouvelles modalités de commissionnement au Brésil.

PNA Autres (106 M€, - 4 M€)

L'essentiel du PNA des autres activités provient de l'international (102 M€, - 7 M€) et plus particulièrement de la gestion d'un mécanisme de financement immobilier au Brésil (Consorcio) qui a vu son activité marquer le pas en 2011.

Les revenus du compte propre (714 M€, + 176 M€) progressent en France sous l'effet conjugué de l'augmentation des dividendes des participations et des revenus des obligations.

Les revenus obligataires ont crû en raison de l'augmentation des encours investis sur ce type d'actifs suite à la réallocation des actions vers les obligations et à l'investissement en obligations des émissions de titres subordonnés.

La réallocation des actions vers les obligations n'a pas entraîné une baisse des revenus grâce à l'augmentation des dividendes unitaires.

La marge sur les opérations liées à la trésorerie a bénéficié de la hausse des taux de rémunération.

Frais de gestion

L'augmentation des coûts de 1,4 % en 2011 à 886 M€ résulte principalement du développement de l'activité de la filiale brésilienne.

Le coefficient d'exploitation du Groupe s'améliore néanmoins de 3,4 points à 37 % grâce à la progression du PNA récurrent.

Sur le périmètre France, l'augmentation des coûts est modérée (+ 0,3 % à 571 M€) et résulte de l'entrée dans le périmètre de consolidation de MFPrévoyance SA. À périmètre constant les coûts sont en recul de 1,2 % à 563 M€ marquant ainsi l'inflexion donnée en cours d'exercice par la direction générale par la réalisation d'un plan d'économies budgétaires.

Sur le périmètre international, la hausse des coûts de 3,3 % à 315 M€ est portée par la filiale brésilienne en liaison avec la croissance de l'activité.

RBE

La progression du PNA et des produits financiers du compte propre combinée à une hausse limitée des coûts contribuent à la progression du RBE de 17,4 % en 2011 à 2 243 M€, la progression étant plus marquée pour la France (+ 21,7 % à 1 404 M€) en raison de la croissance des revenus pour compte propre.

Sur le périmètre international la croissance du RBE (+ 10,8 % à 839 M€) tire sa source du Brésil qui représente 81 % du RBE international.

Pour obtenir le **résultat opérationnel** il convient d'ajouter au RBE :

- l'effet net des droits des assurés, des variations des marchés et des résultats de cession sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (*trading*) (- 137 M€ au 31 décembre 2011 contre 31 M€ au 31 décembre 2010) ;
- les plus et moins-values et dépréciations sur les placements actions et immobilier autres que *trading*. Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés s'élèvent à - 269 M€ au 31 décembre 2011 et 141 M€ au 31 décembre 2010 ;
- d'éléments exceptionnels pour - 2 M€ en 2011 ;
- d'un renforcement des provisions générales pour 657 M€ en 2010 classées en éléments non courants ;
- au total le résultat opérationnel se redresse, pour atteindre 1 835,7 M€ + 28,8 %.

Charges de financement

Leur alourdissement résulte des émissions de titres subordonnés effectuées en septembre 2010 et en avril 2011 et de la remontée des taux de rémunération.

Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt reste stable passant de 34,1 % en 2010 à 34,4 % en 2011.

Plus-values nettes actions et immobilier (- 144 M€)

Les dégagements de plus-values (188 M€) sont relatifs aux actions et à l'immobilier et s'inscrivent dans le cadre du programme pluriannuel.

Les dépréciations des titres atteignent 332 M€ après constatation des droits des assurés et de la charge fiscale, dont 75 M€ au titre de l'écart d'acquisition de CNP UniCredit Vita. L'impact de la crise de la dette souveraine grecque s'est traduite par une charge nette de droits des assurés et d'impôt de 60 M€.

Résultat net part du Groupe

La contribution de la France (662 M€, - 18,6 %) subit un retrait résultant essentiellement des dépréciations consécutives à la baisse des marchés financiers.

La contribution de l'International est de 285 M€, + 20,5 % avant dépréciation de l'écart d'acquisition de CNP UniCredit Vita et de 210 M€, - 11,2 % après dépréciation pour 75 M€ de cet écart d'acquisition, se décomposant ainsi :

- CAIXA Seguros (218 M€, + 11,2 % et 220 M€ à change constant) ;

- CNP UniCredit Vita (14 M€ avant dépréciation de l'écart d'acquisition, - 11,8 %) ;

- autres filiales européennes et succursales (53 M€, + 116,3 %).

Bilan consolidé au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, le total du bilan consolidé s'élève à 321 Md€ au total contre 319,6 Md€ au 31 décembre 2010 soit une augmentation de 0,4 %.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 289,3 Md€, en faible augmentation de 0,4 % par rapport au 31 décembre 2010, du fait essentiellement de la baisse de la participation aux bénéfices différée comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur.

Hors variation de participation aux bénéfices différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 2,1 % et celle des passifs moyens relatifs aux contrats est de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du Groupe qui s'élèvent à 11 994 M€ diminuent de 48 M€ par rapport au 31 décembre 2010. L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2011 (+ 872 M€), les dividendes distribués (- 456 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (- 340 M€), les intérêts relatifs aux titres super subordonnés (- 59 M€) et les écarts de conversion (- 74 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super subordonnés (TSS) (2 142 M€) classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006.

Couverture de la marge de solvabilité

L'estimation de la marge de solvabilité, effectuée sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert à 115 % contre 111 % au 31.12.2010 hors plus ou moins-values non réalisées, en prenant en compte et les titres subordonnés et déduction faite des éléments incorporels (135 % y compris plus-values latentes). Ces chiffres incluent l'option de paiement du dividende en actions. L'émission de 300 M€ de titres subordonnés nette de remboursement en avril 2011 participe à cette amélioration du taux de couverture.

Évolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurance du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2011 atteignent 303 Md€, du même ordre de grandeur qu'au 31 décembre 2010.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2011, 76,5 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 19,9 %, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 3,6 %.

3.3.2. Comptes sociaux de CNP Assurances (normes françaises)

CHIFFRE D'AFFAIRES

L'activité de CNP Assurances subit la baisse du marché vie-capitalisation.

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010	2011/2010	31.12.2009
Chiffre d'affaires assurances individuelles	18 596	20 974	- 9,6 %	21 258
Chiffre d'affaires assurances collectives	2 749	2 975	- 41,2 %	3 119
TOTAL	21 345	23 949	- 10,9 %	24 377

Assurances individuelles

À l'instar du marché vie-capitalisation, mais dans une moindre mesure, le chiffre d'affaires des contrats individuels diminue de 9,6 %.

Assurances collectives

Le chiffre d'affaires de la retraite avait bénéficié en 2010 d'une prime unique résultant de la reprise d'un régime de retraite supplémentaire.

La fin du partenariat avec Cofidis est la principale explication de la diminution du chiffre d'affaires relatif aux garanties décès.

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010	2011/2010	31.12.2009
Décès	1 821	1 882	- 3,2 %	1 753
Retraite	910	1 070	- 15,0 %	1 345
Domages corporels	16	23	9,5 %	21
TOTAL	2 749	2 975	- 30,4 %	3 119

Résultat

Le résultat net de CNP Assurances progresse et s'élève à 473,1 M€ contre 212,8 M€ en 2010.

en 2010 (456,4 M€), du résultat de l'exercice 2011 (473,1 M€) et de la réserve de capitalisation (313,9 M€).

Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'élevaient à 7 521,6 M€ au 31 décembre 2010 atteignent 7 839,6 M€ au 31 décembre 2011. L'évolution provient principalement du dividende payé

Délais de paiement

CNP Assurances effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais qu'ils ont fixés dans leurs conditions de vente et à défaut dans les 30 jours à compter de la date de facture.

3.3.3. Activité des principales filiales consolidées

CNP IAM

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 2 035 M€, en retrait de 7 % sur 2010 (2 189 M€).

Le résultat est de - 63,8 M€ au 31.12.2011 contre - 4 M€ l'exercice précédent.

CAIXA Seguros

Les résultats de CAIXA Seguros en euros sont légèrement pénalisés par un effet change défavorable de - 0,7 %, le cours de conversion moyen passant de 2,33 R\$/€ en 2010 à 2,36 R\$/€ en 2011.

La collecte brute du groupe CAIXA Seguros (hors Consórcios) atteint 3,2 Md€ en progression de 13 % par rapport à 2010. L'ensemble des activités consolidées progressent. Dans un marché très concentré, puisque les dix premiers assureurs représentent plus de 82 % du marché, et en nette progression (+ 19 % à fin juillet 2011), la part de marché du groupe CAIXA Seguros s'établit à 5,8 % à fin juillet 2011, en recul de 38 bp.

Le PNA du groupe CAIXA Seguros (y compris Consórcios) progresse de + 9 % par rapport à 2010. Cette progression, portée par la croissance des volumes de chiffre d'affaires et des encours, intègre également la bonne performance des activités opérationnelles risque et retraite et des placements financiers, ainsi que des résultats exceptionnels. Hors résultats exceptionnels le PNA progresse de 21 %. Les frais généraux progressent de 7 %, moins rapidement que le PNA ; le ratio d'exploitation s'améliore ainsi passant de 28,7 % en 2010 à 25,4 % en 2011. Au global, le RBE s'élève à 684 M€ en croissance de 10 % par rapport à 2010.

Le résultat net IFRS part du Groupe atteint 218 M€ en croissance de 11 %.

CNP UniCredit Vita

La collecte brute de CNP VITA baisse de - 29 % par rapport à 2010, à 2,0 Mds€, dans un marché qui se contracte de - 20 % en raison de la concurrence des produits bancaires et de la forte augmentation des taux des titres d'État italien au 2^e semestre. La part de marché des nouvelles ventes de CNP VITA passe de 3,8 % en octobre 2010 à 3,1 % en octobre 2011.

Dans ce contexte difficile, CNP VITA parvient à afficher un résultat brut d'exploitation récurrent de 58,3 M€ en progression de 33 %. Le RBE total, intégrant les éléments non récurrents, est de 52,9 M€, en baisse de 9 %. Le PNA total baisse de 8 % mais le PNA récurrent progresse de 18 % grâce à un mix produit de l'Épargne plus favorable en 2011

et à la croissance de l'activité emprunteur de 29 %. Les frais généraux sont en baisse de 17 %, des frais de migration ayant affecté les frais 2010. Le ratio d'exploitation⁽¹⁾ s'améliore ainsi passant de 58 % en 2010 à 41 % en 2011.

Le résultat net part du Groupe, avant dépréciation du goodwill, atteint 14 M€, en baisse de 11,8 % par rapport à 2010, et le résultat net part du Groupe, après dépréciation du goodwill de 75 M€, est de - 61 M€.

CNP Barclays Vida y Pensiones (CNP BVP)

CNP BVP opère dans trois pays d'Europe du Sud : Espagne, Portugal et Italie. Déjà implanté depuis quelques années en Espagne et au Portugal, CNP BVP représente 0,7 % du marché de l'assurance vie en Espagne avec une collecte de 205 M€ et 5 % au Portugal avec une collecte de 298 M€. L'activité en Italie a débuté en 2010 et enregistre une collecte à 297 M€ à fin 2011, soit 0,2 % du marché de l'assurance vie en Italie. Ainsi, la collecte brute totale de CNP BVP s'élève à 800 M€ en 2011, en croissance de 7 % par rapport à 2010.

Le PNA progresse de 13 % par rapport à 2010, sous l'effet d'une hausse des encours et du bon développement de l'activité emprunteur. Les frais généraux, qui accompagnent le développement de l'activité, progressent également de 13 %. Au global, la filiale affiche un RBE de 53,9 M€, en progression de 8 % par rapport à 2010.

Le résultat net IFRS part du Groupe, avant amortissement de l'In-Force et de la VDA (valeur réseau), ressort à 18,8 M€ (+ 33 % par rapport à 2010). Après amortissement de l'In-Force et de la VDA, le résultat net IFRS part du Groupe s'établit à 12,1 M€.

CNP MIH

La collecte brute de CNP MIH en Grèce et à Chypre, est au global en hausse de 8 % par rapport à 2010 atteignant 220,5 M€, dans un contexte économique particulièrement défavorable.

Le PNA progresse de 1 % grâce à la croissance de la collecte et à la performance des activités emprunteur et IARD. Avec une progression de 4 % des frais généraux, plus forte que celle du PNA, le coefficient d'exploitation passe de 54 % en 2010 à 57 % en 2011, et le RBE baisse de 3 % à 28,6 M€.

Le résultat net IFRS part du Groupe, avant amortissement de l'In-Force, atteint 10,6 M€ (- 14 %) après intégration de l'impact de l'impairment des titres grecs (4 M€ à 100 %). Le résultat net IFRS part du Groupe après amortissement de l'In-Force est de 9,6 M€ (- 10 %).

(1) Frais généraux sur PNA récurrent.

3.4. VALEUR INTRINSÈQUE

Introduction

Depuis 1999, la communication financière du groupe CNP Assurances intègre la publication de la valeur intrinsèque des contrats en portefeuille *Embedded Value* et de la valeur des affaires nouvelles *new business*. Le périmètre couvert concerne l'ensemble des entités du Groupe contribuant significativement à la valeur, CNP Assurances et ses filiales en France et à l'international.

Ces indicateurs offrent une vision actualisée des profits futurs que l'assureur peut attendre de son portefeuille en stock. Au travers de la valeur du *new business*, un *zoom* est réalisé sur les affaires nouvelles souscrites au cours de l'année.

Les valeurs publiées reposent sur une méthodologie dite « *Market Consistent* ». Les calculs réalisés par le groupe CNP Assurances sont conformes aux normes MCEV[®] ⁽¹⁾ édictées par les « *European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles* » à l'exception de la

valorisation de CAIXA Seguros qui demeure basée sur une méthodologie traditionnelle. Les activités de CNP UniCredit Vita (filiale italienne de CNP Assurances), de CNP Vida (filiale espagnole de CNP Assurances), de la succursale CNP Italia et de Barclays Vida y Pensiones (filiale de CNP Assurances ayant des activités en Italie, Espagne et Portugal) ont quant à elles été valorisées à partir de la courbe des taux des emprunts d'État correspondant.

Ces travaux de valorisation font l'objet d'une revue méthodologique et d'une vérification de la cohérence des résultats conduisant à une certification par le cabinet Milliman.

Les sensibilités MCEV[®] sont par ailleurs présentées dans les annexes IFRS 7 aux états financiers et font l'objet, à ce titre, d'un audit des commissaires aux comptes.

(1) *Market Consistent Embedded Value*.

3.4.1. Résultats

3.4.1.1. MCEV® AU 31 DÉCEMBRE 2011

Normes MCEV® En millions d'euros	MCEV® 2011 avant distribution de dividendes 2011		MCEV® 2010 après distribution de dividendes 2010		Variation avant distribution de dividendes 2011		MCEV® 2010 avant distribution de dividendes 2010	
	M€	€/action ⁽¹⁾	M€	M€	M€	%	M€	€/action ⁽¹⁾
ANR – Actif net réévalué	9 411	15,8	8 536	14,4	875	10 %	8 993	15,1
Capital requis	7 844	13,2	7 623	12,8	221	3 %	7 623	12,8
Free surplus	1 567	2,6	913	1,5	654	72 %	1 369	2,3
VIF – Valeur d'In-Force	2 448	4,1	3 089	5,2	- 641	- 21 %	3 089	5,2
Valeur actuelle des profits futurs	5 793	9,7	6 538	11,0	- 745	- 11 %	6 538	11,0
Valeur temps des options & garanties	- 1 664	- 2,8	- 1 787	- 3,0	123	- 7 %	- 1 787	- 3,0
Coût de friction du capital requis	- 1 080	- 1,8	- 1 114	- 1,9	34	- 3 %	- 1 114	- 1,9
Coûts des risques non répliquables	- 601	- 1,0	- 548	- 0,9	- 53	10 %	- 548	- 0,9
MCEV® – Market Consistent Embedded Value	11 859	20,0	11 625	19,6	234	2 %	12 081	20,3

(1) Nombre d'actions au 31.12.2011 et au 31.12.2010 : 594 151 292.

La valeur de la MCEV® 2011 de CNP Assurances s'établit à 11 859 M€ en hausse de 2 % par rapport à la valeur 2010 après dividendes. Cette évolution s'appuie sur une hausse de l'ANR à hauteur de 10 % portée par le résultat dégagé au titre de l'année 2011.

La valeur d'In-Force est en repli de 21 %. Cette baisse est essentiellement liée aux marchés financiers dégradés : baisse des valeurs actions et écartement des *spreads* dans un contexte de forte volatilité.

Actif Net Réévalué

L'ANR se déduit des capitaux propres comptables IFRS après retraitement des éléments suivants :

- l'élimination des actifs incorporels notamment les *goodwill* et accords de distribution, les In-Force comptables et les DAC ;
- la déduction de la part des réévaluations des portefeuilles assurés valorisées par ailleurs dans la VIF, ainsi que la réintégration de la part des actionnaires dans les plus-values latentes non prises en compte en IFRS (immobilier et titres HTM) ; et
- le reclassement des titres subordonnés.

3.4.1.2. VNB AU 31 DÉCEMBRE 2011

	2011		2010		Variation	
Normes MCEV®						
<i>En millions d'euros</i>	<i>M€</i>	<i>€/ action</i>	<i>M€</i>	<i>€/ action</i>	<i>M€</i>	<i>%</i>
Valeur actuelle des profits futurs	631	1,1	746	1,3	- 115	- 15 %
Valeur temps des options & garanties	- 117	- 0,2	- 177	- 0,3	60	- 34 %
Coût de friction du capital requis	- 83	- 0,1	- 106	- 0,2	23	- 22 %
Coûts des risques non répliquables	- 69	- 0,1	- 70	- 0,1	1	- 1 %
Valeur new business	362	0,6	393	0,7	- 31	- 8 %
APE ⁽¹⁾	2 938		3 186		- 248	- 8 %
VAP ⁽²⁾	25 491		28 427		- 2 936	- 10 %
Ratio APE	12,3 %		12,3 %		+ 0,0 %	0 %
Ratio VAP	1,4 %		1,4 %		+ 0,0 %	3 %

(1) L'APE est un indicateur de volume de production, correspondant à un dixième de la somme des primes uniques et versements libres souscrits dans l'année auquel s'ajoute le montant des primes périodiques annualisées souscrites dans l'année.

(2) La VAP correspond à la valeur actuelle des primes projetées liées aux affaires nouvelles.

La valeur des affaires nouvelles 2011 s'établit à 362 M€ en baisse de 8 % dans la lignée du volume APE. L'évolution de volume APE traduit la baisse du chiffre d'affaires sur le marché français.

Les évolutions détaillées par pays sont présentées à la section 3.2.1 du rapport d'*Embedded Value*.

Le ratio APE du Groupe est stable à 12,3 %. La part de l'International représente désormais 22,8 % du volume APE en 2011 contre 21,5 % en 2010.

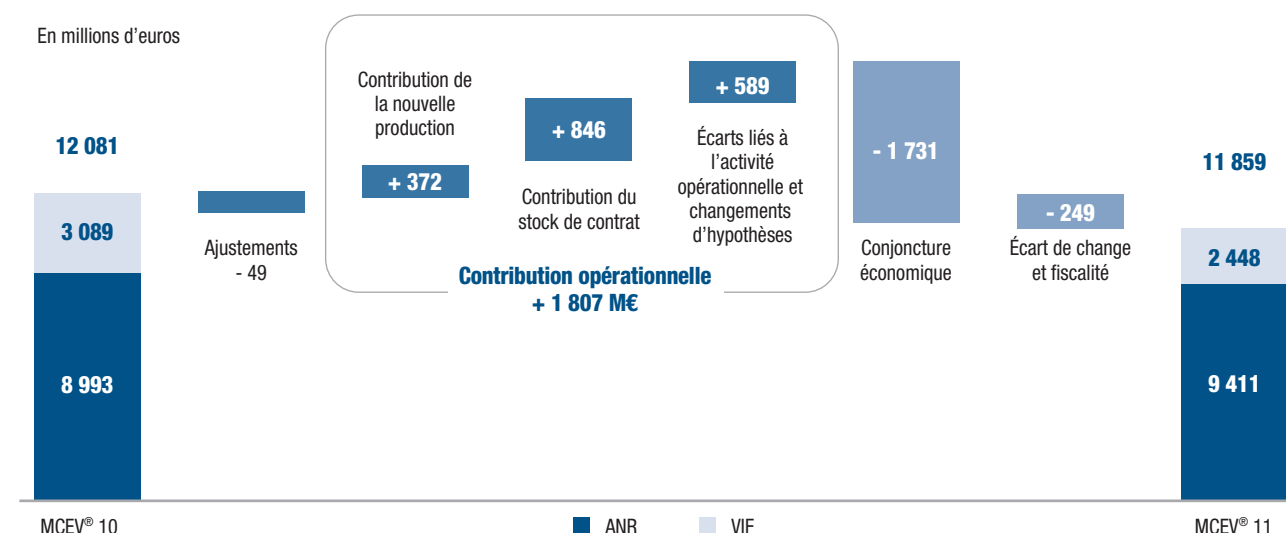
3.4.1.3. SENSIBILITÉS

Les sensibilités présentées ci-dessous sont conformes aux exigences du *CFO Forum*.

<i>En millions d'euros</i>	ANR	VIF	MCEV®	VNB
MCEV® – Market Consistent Embedded Value	9 411	2 448	11 859	362
Courbe des taux + 100 bp	- 229	166	- 63	18
Courbe des taux - 100 bp	229	- 351	- 122	- 68
Prime de liquidité + 10 bp		49	49	3
Actions - 10 %	- 248	- 436	- 684	
Rachats - 10 %		193	193	27
Coûts - 10 %		348	348	32
Capital requis		86	86	7
Sinistralité - 5 % – risque longévité		- 75	- 75	0
Sinistralité - 5 % – risque mortalité & invalidité		154	154	50
Volatilité taux + 25 %		- 641	- 641	- 39
Volatilité actions + 25 %		- 316	- 316	- 25

L'utilisation de la prime contra-cyclique de 182 bp par rapport aux taux SWAP aurait un impact de + 649 M€ sur la VIF et + 35 M€ sur la VNB.

3.4.1.4. ANALYSE DES ÉCARTS GROUPE



L'analyse des écarts met en exergue la contribution significative de l'**activité opérationnelle** sur l'évolution de la MCEV[®] entre 2010 et 2011 qui se décompose en :

- un montant de 372 M€ attribué à la nouvelle production ;
- une contribution de 846 M€ du stock de contrats en portefeuille au 31.12.2010 ;
- des écarts liés à l'activité opérationnelle et des changements d'hypothèses pour un montant de 589 M€.

L'évolution des marchés financiers s'est traduite en 2011 par une baisse de 1 731 M€ affectée au niveau du poste « **conjoncture économique** ». L'écartement des *spreads* des titres souverains combiné à la baisse du marché action, se traduit par une baisse des richesses latentes des portefeuilles d'actifs. La volatilité se maintient par ailleurs à un niveau élevé.

Les autres éléments conduisant à une valeur MCEV[®] de 11 859 M€ proviennent, à part égale, de la mise à jour du taux de change euro/réal et de la mise à jour de la fiscalité pour un montant négatif de 249 M€.

3.4.1.5. OPERATING FREE CASH FLOW

L'indicateur *operating free cash flow*, ou *cash-flow* disponible dégagé par les activités opérationnelles matérialise la capacité du groupe CNP Assurances à dégager du *free surplus* pour :

- payer ses dividendes ;
- se développer via la commercialisation d'affaires nouvelles ou par le biais d'opérations de croissance externe.

En millions d'euros	2010	2011
Transferts de la VIF vers le <i>free surplus</i>	745	835
Produits financiers du <i>free surplus</i>	37	48
Libération de capital requis vers le <i>free surplus</i>	508	523
Écarts constatés liés à l'activité opérationnelle	491	332
Contribution attendue de l'In-Force	1 781	1 738
Capital requis au titre de la nouvelle production	- 903	- 843
Résultat 2011 attribuable à la nouvelle production	- 5	- 27
Capital requis au titre des affaires nouvelles	- 908	- 870
OPERATING FREE CASH FLOW	873	868

3.4.1.6. IDR IMPLIED DISCOUNT RATE

Le taux IDR s'établit à 8,1 % au niveau du groupe CNP Assurances au 31.12.2011 contre 7,7 % au 31.12.2010

après prise en compte des ajustements initiaux. Il est calculé sur la base d'un *spread* de 20 bp sur les obligations *corporate* en portefeuille. La courbe des taux de référence bénéficie d'un *spread* de 20 bp et les actions et l'immobilier d'une prime de risque de 200 bp.

3.4.2. Résultats détaillés par pays

3.4.2.1. VIF PAR PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2011

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des valeurs d'In-Force par pays :

En millions d'euros		Groupe	France	International	Dont Brésil	Dont Italie	Dont Espagne ⁽¹⁾
MCEV® 2011	Valeur actuelle des profits futurs	5 793	4 957	835	575	138	89
	Valeur temps des options & garanties	- 1 664	- 1 588	- 76	0	- 73	- 3
	Coût de friction du capital requis	- 1 080	- 1 033	- 47	- 28	- 12	- 7
	Coûts des risques non répliquables	- 601	- 541	- 59	0	- 36	- 16
	Valeur In-Force	2 448	1 795	653	547	17	62
MCEV® 2010	Valeur actuelle des profits futurs	6 538	5 718	820	552	158	73
	Valeur temps des options & garanties	- 1 787	- 1 754	- 33	0	- 30	- 2
	Coût de friction du capital requis	- 1 114	- 1 076	- 38	- 24	- 10	- 4
	Coûts des risques non répliquables	- 548	- 533	- 15	0	- 7	- 4
	Valeur In-Force	3 089	2 355	733	528	111	63
Évolution	M€	- 641	- 560	- 80	20	- 93	0
	%	- 21 %	- 24 %	- 11 %	4 %	- 84 %	0 %

(1) Le poste « Espagne » regroupe les entités BVP Barclays Vida y Pensiones et CNP Vida.

La VIF est en baisse de 21 %. Les portefeuilles d'épargne retraite des implantations européennes du groupe CNP Assurances pâtissent de la crise de la dette souveraine

et de la baisse du marché action. Le Brésil poursuit, quant à lui, sa dynamique de croissance avec une activité en hausse de 4 % (+ 13 % à change constant).

3.4.2.2. VNB AU 31 DÉCEMBRE 2011

VOLUME APE

En millions d'euros	Groupe	France	International	Dont Brésil	Dont Italie	Dont Espagne
Chiffre d'affaires IFRS 2011	30 005	23 864	6 141	2 764	1 699	900
Chiffre d'affaires IFRS 2010	32 315	26 129	6 186	2 446	2 473	850
Taux d'évolution du chiffre d'affaires	- 7 %	- 9 %	- 1 %	13 %	- 31 %	6 %
APE 2011	2 938	2 268	670	453	147	64
APE 2010	3 186	2 499	686	420	192	69
Taux d'évolution de l'APE	- 7,8 %	- 9,2 %	- 2,3 %	7,9 %	- 23,4 %	- 7,2 %
VAP 2011	25 491	21 875	3 616	2 019	948	587
VAP 2010	28 427	24 158	4 269	1 879	1 696	640
Taux d'évolution de la VAP	- 10,3 %	- 9,5 %	- 15,3 %	7,5 %	- 44,1 %	- 8,2 %

■ VNB PAR PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2011

	Groupe		France		International		Dont Brésil		Dont Italie		Dont Espagne	
<i>En millions d'euros</i>	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE
New business 2010	393	12,3 %	222	8,9 %	171	24,9 %	124	29,6 %	19	10,1 %	24	34,9 %
Mise à jour du modèle	392	12,2 %	222	8,8 %	169	24,6 %	124	29,6 %	19	10,1 %	23	35,3 %
Mise à jour du volume APE	386	13,0 %	200	8,8 %	186	26,1 %	146	29,6 %	15	10,1 %	21	33,4 %
Mise à jour du mix produit	390	13,1 %	205	9,0 %	185	26,0 %	135	27,4 %	24	16,2 %	22	34,8 %
Mise à jour de l'expérience	392	13,2 %	212	9,4 %	180	25,3 %	134	27,1 %	23	15,9 %	19	30,3 %
Mise à jour des marchés financiers	373	12,5 %	202	8,9 %	171	24,0 %	129	26,2 %	18	12,2 %	20	32,1 %
Mise à jour du taux d'impôt	372	12,5 %	201	8,9 %	171	24,0 %	129	26,2 %	18	12,2 %	20	32,1 %
Mise à jour du taux de change	362	12,3 %	201	8,9 %	160	23,9 %	119	26,2 %	18	12,2 %	20	32,1 %
NEW BUSINESS 2011	362	12,3 %	201	8,9 %	160	23,9 %	119	26,2 %	18	12,2 %	20	32,1 %
Évolution	- 31	0,0 %	- 21	0,0 %	- 11	- 1,0 %	- 6	- 3,4 %	- 1	2,1 %	- 4	- 2,8 %

3.4.3. Méthodologie

3.4.3.1. PÉRIMÈTRE COUVERT

Le périmètre couvert concerne l'ensemble des filiales de CNP Assurances contribuant significativement à la valeur, en France et à l'international. Ce périmètre représente 99,2 % de provisions techniques au 31.12.2011.

Zone géographique	Entités	Quote-part détenue
	CNP Assurances	Entité consolidante
	CNP IAM	100 %
	Préviposte	100 %
	ITV	100 %
	CNP International	100 %
	MFPrévoyance SA ⁽¹⁾	64,72 %
France	La Banque Postale Prévoyance	50 %
	CNP UniCredit Vita	57,5 %
Italie	Succursale Italienne de CNP Assurances	100 %
Brésil	CAIXA Seguros	51,75 %
	CNP Vida	94 %
	EstalVida	75,35 %
Espagne	Barclays Vida y Pensiones ⁽²⁾	50 %
Chypre	Marfin Insurance Holding	50,1 %

(1) La valorisation au 31.12.2011 comprend le nouveau partenariat avec MFPrévoyance SA dont CNP Assurances détient 64,72 % du capital.

(2) Y compris activités au Portugal et en Italie.

Les autres entités ont été valorisées sur la base des principes IFRS.

Activités du Groupe

L'activité du groupe CNP Assurances se concentre principalement sur des activités d'assurance de personnes :

- épargne individuelle en euros et en unités de compte ;
- retraite individuelle ;
- prévoyance individuelle et collective ;
- épargne retraite collective ;
- couverture de prêts.

Tous les calculs sont réalisés nets de réassurance et de coassurance externe.

3.4.3.2. ACTIF NET RÉÉVALUÉ

L'Actif net réévalué (ANR) correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'In-Force.

L'ANR se déduit des capitaux propres comptables IFRS, après retraitement des éléments suivants :

- l'élimination des actifs incorporels notamment les *goodwill* et accords de distribution, les In-Force comptables et les DAC ;
- la déduction de la part des réévaluations des portefeuilles assurés valorisées par ailleurs dans la VIF, ainsi que la réintégration de la part des actionnaires dans les plus-values latentes non prises en compte en IFRS (immobilier et titres HTM) ;
- et le reclassement des titres subordonnés.

De manière analytique, l'ANR est déterminé à la date d'évaluation au niveau consolidé part du Groupe et se décompose en capital requis et *free surplus*.

Capital requis

Le capital requis correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres que l'assureur doit bloquer au titre de son activité et dont la distribution aux actionnaires est restreinte.

Le capital requis reflète le niveau de capital que se fixe la Société pour atteindre un objectif de *rating* et de maîtrise de ses propres risques. Le niveau de capital retenu par le groupe CNP Assurances pour son pilotage correspond à 110 % du besoin de marge de solvabilité réglementaire (norme Solvabilité 1) net de toute autre source de financement tels les titres subordonnés. Ceux-ci permettent de couvrir 41,4 % du besoin de marge au 31.12.2011.

Free surplus

Le *free surplus* correspond à la valeur de marché des actifs, hors actifs en représentation des engagements de l'assureur, déduction faite du capital requis.

3.4.3.3. VALEUR D'IN-FORCE

PVFP – Valeur actualisée des profits futurs

La PVFP correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation.

La PVFP est calculée sur la base d'une méthodologie « *Market Consistent* » à l'exception de CAIXA Seguros pour laquelle la méthodologie traditionnelle a été conservée.

Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties financières présentes dans le portefeuille, leur valeur temps étant prise en compte séparément dans la TVOG pour déterminer la VIF.

Selon la méthodologie MCEV®, aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de taux d'intérêt de référence est basée sur la courbe des taux SWAP augmentée d'une prime de liquidité à l'exception de CNP UniCredit Vita, de CNP Italia, de CNP Vida et Barclays Vida y Pensiones, pour lesquelles la courbe des taux d'emprunts d'État correspondant est utilisée.

Coût de friction du capital requis

La nécessité d'immobiliser le capital requis au titre du *business* couvert induit un coût de portage à allouer à la valeur d'*Embedded Value* et du *new business*. Dans une modélisation *Market Consistent*, le coût de friction correspond au coût de frottement fiscal ainsi qu'aux frais financiers liés à l'immobilisation de ce capital.

Le coût de friction du capital requis intègre également la charge liée au financement d'une partie de l'exigence de capital par des titres subordonnés ; cette charge est évaluée comme la différence entre la valeur économique des titres subordonnés et leur nominal. Le groupe CNP Assurances définit cette valeur économique comme étant la valeur actuelle nette des flux futurs versés aux détenteurs des titres calculée en tenant compte, dans le taux d'actualisation, du *spread* à l'émission de chaque titre. Le capital requis de la nouvelle production est supposé être financé par des titres subordonnés dans les mêmes proportions que le stock de contrats ; ce financement est réalisé à l'aide de titres nouvellement émis, pour lesquels la valeur économique est égale au nominal.

Valeur temps des options et garanties

CNP Assurances a retenu une approche *Market Consistent* pour l'évaluation des principales options et garanties financières prévues par les contrats.

Les principales options et garanties prises en compte sont les suivantes :

- option de Taux Minimum Garanti (TMG) ;
- option de Participation aux bénéfices (PB) ;
- option de conversion en rentes ;
- garanties planchers des contrats en unités de compte ;
- garantie de taux technique des rentes en service et garantie induite par le tarif d'acquisition du point pour le portefeuille Préfon ;
- garantie des valeurs de rachat, option de rachat.

La valeur temps des options et garanties financières (TVOG) est générée par l'asymétrie de partage du sort entre actionnaires et assurés selon les diverses évolutions des marchés financiers. De manière schématique, une perte financière est supportée en totalité par les actionnaires alors que les profits financiers sont partagés selon les clauses réglementaires et contractuelles de participation aux bénéfices. La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de simulations multiples, de balayer le champ des possibles en termes d'évolution des marchés financiers et donc de capter le coût lié aux déviations adverses des marchés.

Méthodologie de valorisation risque-neutre

L'évaluation s'appuie sur un modèle stochastique basé sur une approche risque-neutre. Cette approche consiste à définir le prix d'un actif comme l'espérance de ses flux futurs actualisés au taux sans risque. Les scénarii sont issus du générateur Barrie & Hibbert. Ce générateur économique permet de générer 1 000 scénarii équiprobables projetant :

- l'évolution d'un indice action ;
- l'évolution d'un indice immobilier ;
- la courbe des taux réels pour les maturités entières comprises entre 1 an et 50 ans ;
- la courbe des taux nominaux pour les maturités entières comprises entre 1 an et 50 ans.

L'inflation est obtenue par différence entre les taux réels et les taux nominaux. Les taux de dividende des actions et de loyer de l'immobilier, établis à 2,5 %, sont supposés constants.

Les techniques utilisées par le Groupe pour calibrer ce générateur économique sont décrites dans la section « Hypothèses » de ce rapport.

Par ailleurs, le modèle de projection comprend une composante de rachats conjoncturels qui représente la propension des assurés à racheter leurs contrats lorsque la rémunération servie se dégrade par rapport à une référence de marché.

Compte tenu du contexte économique et financier brésilien, le groupe CNP Assurances applique une méthodologie traditionnelle pour la valorisation de sa filiale brésilienne CAIXA Seguros. Cette approche est fondée sur l'absence de paramètres de marché permettant une valorisation cohérente avec les principes du *CFO Forum*. Par ailleurs, l'activité de CAIXA Seguros consiste principalement à couvrir des risques d'assurance, les options financières restant marginales à l'échelle du Groupe.

Coût des risques résiduels non répliquables

Conformément aux principes 6 et 9 du *CFO Forum*, un coût doit être alloué au titre des risques financiers et non financiers non répliquables. Ce coût résulte :

- de la prise en compte de risques non valorisés par ailleurs dans la PVFP ou dans la TVOG ;
- de l'impact asymétrique de certains risques non répliquables sur la valeur ;
- de l'incertitude sous-jacente à l'établissement des hypothèses dites « *best estimate* » des risques non répliquables.

CNP Assurances a retenu l'approche du coût du capital pour évaluer ces risques résiduels non répliquables. Le capital à allouer au titre de ces risques est défini comme l'objectif de capitalisation auquel CNP Assurances doit tendre pour absorber sans difficulté les chocs exceptionnels, non intégrés par ailleurs dans la TVOG et la PVFP. Il correspond ainsi au niveau de fonds propres nécessaire pour réduire la probabilité de ruine à 0,5 % à horizon 1 an sur chacun des risques spécifiés.

RISQUES NON MODÉLISÉS DANS LA TVOG ET PVFP

Le recensement des risques non valorisés par ailleurs conduit à la liste suivante :

- risque de défaut ;
- risque de concentration ;
- risque opérationnel ;
- risque catastrophe.

RISQUES ASYMÉTRIQUES

L'asymétrie de partage du sort entre actionnaires et assurés selon les diverses évolutions de paramètres non financiers génère un coût pris en compte dans la valorisation du portefeuille. L'impact asymétrique du risque mortalité/longévité/morbidité résulte de contrats dont les clauses de participation aux bénéfices contiennent une composante assise sur le résultat technique.

INCERTITUDE

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses dites « *best estimate* » : risque de sinistralité, risque de rachat, risque de frais. Un coût additionnel lié à l'incertitude sous-jacente dans l'établissement de ces hypothèses a été intégré à la valeur.

3.4.3.4. VALEUR DU NEW BUSINESS

Définition des affaires nouvelles

Les projections réalisées pour estimer la valeur d'une année de production nouvelle sont basées sur le profil des affaires souscrites durant l'année 2011 avec les volumes de primes réalisés pour la production 2011.

ÉPARGNE ET RETRAITE INDIVIDUELLE EN EUROS ET EN UNITÉS DE COMPTE

La nouvelle production est constituée des nouvelles souscriptions et des versements libres sur contrats existants. Sans hypothèse de récurrence des primes au-delà des seules primes périodiques, les versements ultérieurs sont assimilés à des primes uniques.

RISQUE INDIVIDUEL

La nouvelle production est uniquement constituée des nouvelles souscriptions. Les primes périodiques futures sur les contrats existants sont valorisées dans la valeur du stock.

RETRAITE COLLECTIVE

La nouvelle production des contrats L. 441 est constituée des nouvelles souscriptions et des versements libres sur contrats existants. Sur le reste du segment, les primes périodiques futures des contrats existants sont intégrées dans la valeur du stock.

RISQUE COLLECTIF

Les primes futures sur contrats existants n'étant pas valorisées dans le stock de contrats, les volumes de chiffres d'affaires portés en nouvelle production pour les produits de prévoyance collective correspondent au volume de chiffre d'affaires enregistré en 2011.

COUVERTURE DE PRÊTS

La nouvelle production est uniquement constituée des nouvelles souscriptions. Les primes périodiques futures sur les contrats existants sont valorisées dans la valeur du stock.

Méthodologie

L'approche retenue pour la valorisation des affaires nouvelles est identique à celle de la valeur d'In-Force. Cette valeur de *new business* est définie comme la valeur actuelle des résultats projetés des polices souscrites dans l'année après déduction du coût de friction du capital requis, de la valeur temps des options et garanties financières et du coût des risques résiduels non répliquables.

La valeur de *new business* s'appuie sur une projection des *cash-flows* à compter de la date de souscription. Les hypothèses économiques sont basées sur les conditions de marché observées au 31.12.2011.

Conformément à la méthodologie « *stand alone* » retenue par CNP Assurances, aucune richesse latente n'est valorisée. Les primes de *new business* sont investies dans de nouveaux actifs disponibles à la date d'évaluation selon la stratégie d'achat constatée dans l'année. Il n'y a donc pas de partage de plus ou moins-values latentes entre In-Force et *new business*.

Annual premium equivalent (APE)

L'APE est un indicateur de volume de production, correspondant à un dixième de la somme des primes uniques et versements libres souscrits dans l'année auquel s'ajoute le montant des primes périodiques annualisées souscrites dans l'année. Contrairement aux chiffres d'affaires IFRS, l'APE généré par les affaires nouvelles est défini sur la base de la collecte nette en part du Groupe, net de coassurance et de réassurance. Par ailleurs, le taux de change correspond au taux constaté au 31.12.2011 et non au taux moyen retenu pour la définition du chiffre d'affaires IFRS.

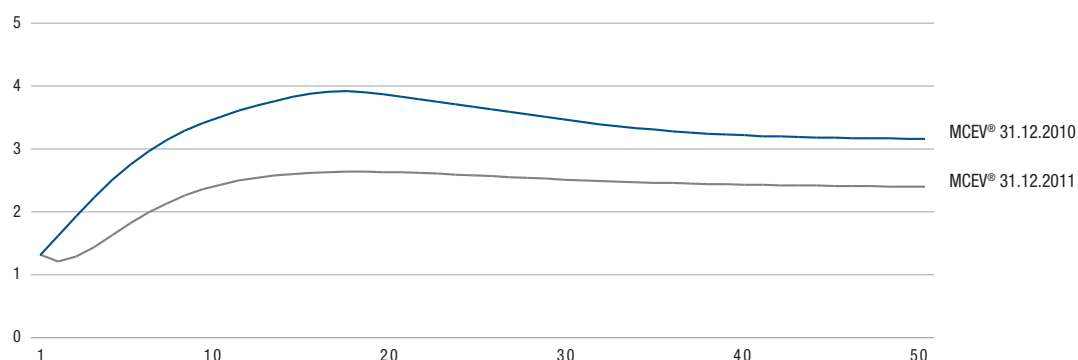
3.4.4. Hypothèses

3.4.4.1 HYPOTHÈSES FINANCIÈRES

Les calculs d'*Embedded Value* reposent sur les conditions de marché au 31.12.2011.

Courbe de référence

Les données utilisées pour décrire l'état initial de la courbe des taux sont issues de la courbe des taux *SWAP* découponnée et lissée fournie par Barrie & Hibbert au 31.12.2011. Cette courbe est diminuée du 10 bp au titre du risque de crédit.



Conformément au Principe n° 14 des principes MCEV®, CNP Assurances intègre une prime de liquidité à la courbe des taux de référence. La prime de liquidité de marché correspond au Maximum [0 ; 50 %* (*Spread* des obligations *corporate* – 40 bp)] + 10 bp, le *spread* des obligations *corporate* étant déterminé comme la marge par rapport au taux *SWAP* de

l'indice obligataire iBoxx € *Corporates*. Elle s'élève à 108 bp au-delà du taux *SWAP*. Seule une fraction de cette prime est affectée aux différentes familles de contrats selon le degré d'illiquidité des passifs sous-jacents. Le tableau ci-dessous synthétise la prime de liquidité qui a été retenue par famille, en référence à la courbe des taux *SWAP* :

Famille	2010	2011
Épargne UC	-	49 bp
Risque individuel	27 bp	49 bp
Assurance emprunteur	27 bp	79 bp
Risque collectif	27 bp	79 bp
Épargne euro	41 bp	79 bp
Retraite individuelle	41 bp	79 bp
Retraite collective	41 bp	79 bp

Calibrage du modèle de taux

Le modèle de génération retenu pour les taux nominaux est le Libor Market Model (LMM) à deux facteurs. Les hypothèses de volatilités *swaption* retenues pour le calibrage sont les suivantes :

Swaption de maturité 20 ans	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
MCEV® 31.12.2010	24,0 %	22,0 %	18,2 %	17,5 %	21,7 %
MCEV® 31.12.2011	38,5 %	35,3 %	30,3 %	28,7 %	29,2 %

Les taux réels sont générés à l'aide du modèle de Vasicek à deux facteurs, qui a été calibré sur les obligations d'État indexées sur l'inflation.

Calibrage du modèle actions

Un niveau de volatilité différent pour chaque horizon de projection compris entre 1 et 10 ans a été utilisé pour la génération de l'indice action (modèle de volatilité déterministe). Les niveaux retenus sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Maturité	1 an	2ans	5 ans	10 ans	20 ans
MCEV® 31.12.2010	24,1 %	24,6 %	25,8 %	27,4 %	27,4 %
MCEV® 31.12.2011	29,3 %	28,0 %	27,5 %	27,9 %	27,9 %

Les paramètres de volatilité ont été calibrés à partir des volatilités implicites ATM forward sur l'indice Eurostoxx au 31.12.2011.

Les coefficients de corrélation entre les différents facteurs (action, taux réels et taux nominaux) sont déterminés par Barrie-Hibbert à partir d'analyses économétriques et de dires d'experts.

La volatilité de l'immobilier est fixée à 15 %.

Hypothèses financières du Brésil

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Post 2017
MCEV® 10	Taux d'actualisation	13,1 %	12,8 %	12,0 %	12,3 %	11,9 %	11,3 %
	Rendement des actifs	11,0 %	10,4 %	10,0 %	9,7 %	9,0 %	8,0 %
	Inflation	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
	Prime de risque	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %
	Taux d'actualisation	12,5 %	12,9 %	12,6 %	12,5 %	11,9 %	11,3 %
MCEV® 11	Rendement des actifs	10,0 %	10,7 %	10,2 %	10,0 %	9,0 %	8,0 %
	Inflation	5,5 %	5,1 %	4,9 %	4,7 %	4,7 %	4,7 %
	Prime de risque	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %

Le taux de change euro/réal passe de 2,2209 au 31.12.2010 à 2,4159 au 31.12.2011.

Hypothèses financières pour l'Italie, le Portugal et l'Espagne

Les données utilisées pour décrire l'état initial de la courbe des taux au 31.12.2011 pour la zone géographique Italie, Portugal et Espagne correspondent aux taux d'emprunts d'État au 31.12.2011. Aucune prime de liquidité n'a été ajoutée à ces courbes de référence.

Courbe de référence	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
MCEV® 31.12.2011 – Italie	4,64 %	5,08 %	6,11 %	6,87 %	7,08 %
MCEV® 31.12.2011 – Portugal	15,22 %	15,90 %	16,55 %	14,19 %	9,26 %
MCEV® 31.12.2011 – Espagne	3,21 %	3,47 %	4,26 %	5,49 %	6,30 %

3.4.4.2. TAUX D'IMPOSITION

Le taux d'imposition retenu dans les travaux d'*Embedded Value* correspond au taux normatif en vigueur dans les pays d'implantation du groupe CNP Assurances :

	France	Italie	Espagne	Portugal	Brésil
MCEV® 31.12.2010	34,43 %	32,32 %	30 %	29 %	40 % ⁽¹⁾
MCEV® 31.12.2011	36,10 % ⁽²⁾	34,32 %	30 %	29 %	40 % ⁽¹⁾

(1) À l'exception de Caixa Consorcio dont le taux d'imposition a été maintenu à 34 %.

(2) Majoration exceptionnelle qui porte sur l'impôt payé en 2012 et 2013.

Les crédits d'impôts constatés sur la France permettant de réduire le taux normatif sont valorisés par ailleurs.

3.4.4.3. COÛT DU CAPITAL ALLOUÉ AU TITRE DES RISQUES RÉSIDUELS NON RÉPLICABLES

Le taux appliqué au capital des risques non modélisés et des risques asymétriques a été fixé à 5 %. Le capital alloué au titre de l'incertitude sur l'établissement des hypothèses subit un coût de friction.

En moyenne, le taux appliqué au capital est de 2,7 % au 31.12.2010 et de 2,8 % au 31.12.2011.

3.4.4.4. HYPOTHÈSES NON ÉCONOMIQUES

Évaluation des frais généraux

Le groupe CNP Assurances produit à chaque arrêté une analyse des coûts par destination : acquisition, gestion,

sinistre, coûts des placements et autres charges techniques et non techniques ainsi qu'une ventilation par société, famille de produit et réseau. L'assiette de frais issue de cette analyse a été retraitée d'un montant de 17 M€ de frais exceptionnels, constaté dans les comptes du 31.12.2011.

Par ailleurs, un taux d'inflation annuelle de 2 % est appliqué aux coûts unitaires pour les entités européennes.

Hypothèse de sinistralité et de persistance

Les hypothèses non économiques, mortalité d'expérience, lois de rachat et hypothèses de sinistralité, sont déterminées par chaque entité sur la base de leur meilleure estimation à la date d'évaluation. Elles dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée constatée sur chacun des portefeuilles valorisés.

3.4.5. Opinion Milliman

Milliman, cabinet d'actuaire indépendants, a procédé à la certification de l'*Embedded Value* du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2011. Les travaux réalisés ont couvert la revue de la méthodologie, des hypothèses retenues et des calculs effectués par les équipes du groupe CNP Assurances sous la responsabilité du management. Ces calculs ont porté sur l'*Embedded Value* au 31 décembre 2011, la valeur de la nouvelle production 2011, l'analyse des écarts entre l'*Embedded Value* au 31 décembre 2010 et celle au 31 décembre 2011 ainsi que sur les calculs de sensibilités.

À l'issue de ces travaux, nous considérons que la méthodologie retenue pour les calculs est conforme aux principes 1 à 16 des « *European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles* » et que les calculs ont été produits en conformité avec cette méthodologie. Le groupe CNP Assurances a retenu une prime de liquidité de 79 bp par rapport au taux SWAP sur les portefeuilles d'épargne individuelle en euros, de retraite individuelle, de retraite collective, de risque

collectif et d'assurance emprunteur tandis qu'une prime de liquidité de 49 bp par rapport au taux SWAP a été retenue pour la valorisation des portefeuilles de Risque Individuel et d'Épargne Individuelle en unités de compte. Les activités de CNP UniCredit Vita (filiale italienne de CNP Assurances), de CNP Vida (filiale espagnole de CNP Assurances), de CNP Italia (succursale italienne de CNP Assurances) et de Barclays Vida y Pensiones (filiale de CNP Assurances ayant des activités en Espagne, au Portugal et en Italie) ont quant à elles été valorisées à l'aide de la courbe des taux des emprunts d'État associée à chaque pays. Il convient également de noter que les calculs effectués sur CAIXA Seguros ont été réalisés selon une approche d'*Embedded Value* Traditionnelle pour laquelle les risques sont pris en compte au travers de l'utilisation de primes de risque.

Par ailleurs, les informations communiquées dans le document « CNP Assurances – Rapport *Embedded Value* 31.12.2011 » sont conformes aux principes du *European Embedded Value* du CFO Forum actuellement en vigueur.

Pour établir notre Opinion, nous nous sommes appuyés sur les données et informations fournies par le groupe CNP Assurances sans procéder à des contrôles exhaustifs. Nous avons procédé à des contrôles de cohérence et des réconciliations au niveau global ainsi qu'à des analyses plus approfondies sur certains portefeuilles. Nous avons pu vérifier que l'ensemble des points remontés à l'issue de notre revue n'affectait pas de manière matérielle l'*Embedded Value* au niveau du groupe CNP Assurances.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, la fiscalité et d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle du management du groupe CNP Assurances. Bien que nous estimions, avec le management du groupe CNP Assurances, que les hypothèses retenues sont raisonnables, il sera normal pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

Cette page est laissée intentionnellement blanche

3.5. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES



Spécialiste de la gestion du risque, acteur de protection financière et porteur d'engagement à très long terme, le groupe CNP Assurances est, par nature, engagé en faveur d'un développement durable. Ses principes de fonctionnement intègrent depuis toujours la responsabilité sociale de l'Entreprise, en totale cohérence avec ses principaux actionnaires, et

ses grands partenaires distributeurs, investis d'une mission d'intérêt général.

En rejoignant les premiers signataires français du Pacte mondial dès 2003, CNP Assurances donnait un nouvel essor à ces engagements et élargissait ses préoccupations à l'environnement. Les filiales internationales partagent ces orientations. En 2008, les filiales argentine et brésilienne rejoignaient le Pacte mondial, en 2010 c'était le tour de la société italienne CNP UniCredit Vita.

L'Entreprise a participé activement en 2009 à l'élaboration de la charte développement durable de l'Association française de l'assurance, un des premiers secteurs en France à s'engager ainsi collectivement et sur tous les volets de l'activité. L'année 2010 a été marquée par l'élaboration du premier Bilan Carbone® sur la plupart des sites français. En 2011, l'adhésion aux Principes pour l'investissement responsable

(PRI) de l'ONU consacre les avancées réalisées sur son cœur de métier d'investisseur et la volonté de généraliser l'intégration des critères extra-financiers dans la gestion de tous les compartiments d'actifs et suivi par le conseil d'administration depuis 2009 à travers la fixation d'objectifs.

La qualité de la démarche est reconnue par les analystes extra-financiers. Vigéo place ainsi CNP Assurances parmi les toutes premières sociétés d'assurances de son panel européen. La performance du Groupe se positionne particulièrement bien en matière de ressources humaines et d'engagement sociétal. Le titre est intégré à plusieurs indices ISR européens et a notamment été reconduit dans l'indice « *Ethibel Excellence Investment Register* » et dans l'AspiEurozone120.

Acteur de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) : CNP Assurances a mis en place une direction du développement durable, rattachée directement au directeur général, traitant de tous les aspects de la RSE. Le conseil d'administration valide les objectifs de développement durable.

Complément politique RSE : cf. chapitre 1.3 Présentation des métiers et de la stratégie.

Risque RSE : cf. chapitre 2.5 Contrôle internes et risques.

Tous les volets de la démarche ont été consolidés en 2011.

Un employeur responsable

Toutes les sociétés du Groupe partagent quatre principes :

- le respect des droits de l'homme ;
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;

- l'accompagnement des collaborateurs dans la durée ; et
- la promotion de l'égalité des chances.

Respect de l'environnement

L'activité d'un groupe financier comme le groupe CNP Assurances a un impact direct limité sur l'environnement et concerne essentiellement les émissions de gaz carbonique. Tout est néanmoins fait pour réduire les consommations,

en particulier sur chacun des trois principaux facteurs d'émission directe : l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation.

Indicateurs

CNP Assurances a choisi de communiquer ses indicateurs de responsabilité sociale, environnementale et sociétale sur la base de la réglementation à venir, tout en s'assurant de l'application de la loi NRE. Aussi, les indicateurs porteront à la fois sur le périmètre France en application de la loi NRE, mais aussi sur le périmètre des entités consolidées prévue par le projet de décret.

Par ailleurs l'ensemble des indicateurs de responsabilité sociale seront communiqués dans un document dédié « Bilan RSE 2011 », disponible sur le site www.cnp-finances.fr.

PÉRIMÈTRES

Les indicateurs portent sur deux périmètres :

1) CNP Assurances.

Ce périmètre inclut les entités juridiques CNP Assurances, CNP IAM, Préviposte, ITV, CNP International. Le périmètre suivi pour les consommations d'eau et d'énergie comprend les sites basés à Paris, Angers et Arcueil, hors bureaux en région, soit 93 000 m², occupés par 88 % des collaborateurs de CNP Assurances ;

2) Groupe CNP Assurances consolidé.

Sauf indications contraires, les éléments mentionnés concernant le « groupe CNP Assurances consolidé » portent sur les filiales consolidées en intégration globale sans application de quote-part à savoir : CNP Assurances, CNP Vida, CNP Seguros de Vida, CAIXA Seguros, CNP UniCredit Vita, Marfin Insurance Holdings, CNP Europe Life et Barclays Vida y Pensiones, et leurs sous-filiales consolidées. Le périmètre est identique aux tableaux communiqués en 2010.

Ce périmètre correspond à celui de la consolidation des comptes à l'exception des filiales La Banque Postale prévoyance (38 salariés) et MFPrévoyance SA (71 salariés). Aussi le périmètre « groupe CNP Assurances consolidé » couvre 98 % des collaborateurs des entités consolidées comptablement. Le périmètre des données environnementales s'élargit en 2011 à CNP UniCredit Vita. Les données environnementales communiquées n'incluent pas les bureaux de BVP en Italie et au Portugal qui regroupent 0,7 % des collaborateurs du groupe CNP Assurances.

PÉRIODE COUVERTE

Les indicateurs de flux sont mesurés du 01.01.2011 au 31.12.2011 et les indicateurs de stocks s'entendent au 31.12.2011.

MÉTHODOLOGIE

Les informations de CNP Assurances sont collectées auprès des services opérationnels (direction des ressources humaines, gestion des bâtiments, achats), par sites lorsque cela est nécessaire. Les informations des filiales internationales sont consolidées au sein de chaque filiale puis communiquées à CNP Assurances. Un contrôle de cohérence est effectué par le service de développement durable de CNP Assurances en charge de la consolidation.

LIMITES DE LA COLLECTE ET FIABILITÉ

Quelques données environnementales ont fait l'objet d'estimation lorsque l'imputation directe n'était pas disponible, de plus il peut exister des définitions d'indicateurs sociaux légèrement différents d'un pays à l'autre. Les indicateurs « groupe CNP Assurances consolidé » retenus dans les tableaux ci-dessous restent néanmoins cohérents et significatifs.

VÉRIFICATION

Pour la première fois cette année, l'un des commissaires aux comptes a procédé à des travaux visant à permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux publiés dans ce rapport. Son rapport d'examen figure à la suite des indicateurs.

RÉFÉRENTIEL

Les indicateurs sont repris des principaux indicateurs du *Global reporting initiative* (GRI) permettant de décrire la démarche RSE dans le modèle d'affaire du Groupe. Les indicateurs de références sont consultables sur le site du GRI : <https://www.globalreporting.org>.

Indicateurs sociaux

	Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
1	Effectif total de l'Entreprise		
	Effectif total		
	LA1	CNP Assurances	3 068 collaborateurs : 239 fonctionnaires, 56 % des effectifs cadres, 97,5 % en CDI.
		Groupe CNP Assurances consolidé	4 537
	Répartition de l'effectif par sexe		
	LA1	CNP Assurances	62 % de femmes.
		Groupe CNP Assurances consolidé	60 % de femmes.
	Répartition de l'effectif par âge		
	LA13	CNP Assurances (hors fonctionnaires de la Caisse des dépôts et consignations)	0 % moins de 20 ans 0,5 % 20 à 24 ans 5,2 % 25 à 29 ans 12,8 % 30 à 34 ans 19,4 % 35 à 39 ans 17,3 % 40 à 44 ans 13,6 % 45 à 49 ans 14,2 % 50 à 54 ans 12,9 % 55 à 59 ans 3,8 % 60 à 64 ans 0,2 % 65 ans et plus Âge moyen de 44,2 ans
		Groupe CNP Assurances consolidé	Âge moyen de 42,6 ans.
	Répartition de l'effectif par zone géographique		
	LA1	CNP Assurances	60 % à Paris 12,6 % à Arcueil 15,7 % à Angers 11,2 % en région 0,5 % en mobilité internationale
		Groupe CNP Assurances consolidé	67,6 % en France 16,4 % au Brésil 7,1 % à Chypre 1 % en Grèce 3 % en Espagne 3,2 % en Italie 0,2 % en Irlande 1,5 % en Argentine
2	Embauches en distinguant CDD et CDI		
	LA2	CNP Assurances	210 embauches, 104 CDI et 106 CDD.
		Groupe CNP Assurances consolidé	390 recrutements, dont 25 CDD.

Données 2011

Au 31.12.2011, l'effectif de CNP Assurances s'élève à 3 077 collaborateurs dont 208 fonctionnaires mis à disposition. 56,6 % des effectifs sont cadres, 98,1 % en Contrats à durée indéterminée (CDI).

L'effectif total est de 4 617 collaborateurs en augmentation de 1,8 % par rapport à 2010. 98,2 % en contrats à durée indéterminée.

61 % de femmes.

59 % de femmes.

0 % moins de 20 ans
0,5 % 20 à 24 ans
5,4 % 25 à 29 ans
11,7 % 30 à 34 ans
18,4 % 35 à 39 ans
18,4 % 40 à 44 ans
14 % 45 à 49 ans
13,8 % 50 à 54 ans
13,2 % 55 à 59 ans
4,2 % 60 à 64 ans
0,3 % 65 ans et plus

L'âge moyen de tous les collaborateurs en CDI est de 44,5 ans. Cette stabilité s'explique par l'équilibre entre les sorties et les entrées ainsi que l'âge moyen des collaborateurs en CDI entrés en 2011 (34 ans).

0 % Moins de 20 ans
1,6 % 20 à 24 ans
8,3 % 25 à 29 ans
14 % 30 à 34 ans
18,7 % 35 à 39 ans
18,4 % 40 à 44 ans
13,2 % 45 à 49 ans
11,7 % 50 à 54 ans
10,2 % 55 à 59 ans
3,1 % 60 à 64 ans
0,2 % 65 ans et plus
Âge moyen de 42,3 ans

59,50 % à Paris
13 % à Arcueil
16 % à Angers
11 % en région
0,5 % en mobilité internationale (15 salariés sont en mobilité internationale à fin 2011)

66,6 % en France
16,8 % au Brésil
6,9 % à Chypre
0,9 % en Grèce
3,3 % en Espagne
3,4 % en Italie (dont bureau BVP)
0,2 % en Irlande
0,4 % au Portugal (bureau BVP)
1,5 % en Argentine

223 embauches, 145 contrats à durée indéterminée et 78 Contrats à durée déterminée (CDD).

417 recrutements, dont 109 contrats à durée déterminée.

	Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
3	Difficulté de recrutement		
		CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
4	Départs dont licenciements et motifs		
	LA2	CNP Assurances	214 sorties dont 6 licenciements, 9 ruptures conventionnelles, 33 démissions, 41 départs en retraite. <i>Turn-over</i> 3,1 %.
		Groupe CNP Assurances consolidé	54 licenciements, 9 ruptures conventionnelles, 87 démissions, 47 départs en retraite, <i>Turn-over</i> de 4,36 %.
5	Main-d'œuvre extérieure à la Société		
		CNP Assurances	GIE informatique emploie 342 personnes. 5 hôtesse d'accueil 37 personnes attachées à la sécurité 81 personnes affectées au ménage et 16 techniciens de maintenance.
		Groupe CNP Assurances consolidé	448 personnes comptabilisées dans les filiales internationales.
6	Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.		
	LA12	CNP Assurances	56 % des postes CDI ouverts au recrutement pourvus en interne. 89 % des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien d'activité. Promotion de 152 collaborateurs, 808 personnes ont bénéficié d'un entretien de carrière.
		Groupe CNP Assurances consolidé	Aucun plan de réduction des effectifs.
7	Organisation et durée du temps de travail		
		CNP Assurances	19,30 % des collaborateurs à temps partiel choisi, 68,6 % du personnel en horaire personnalisé.
		Groupe CNP Assurances consolidé	13 % des collaborateurs sont à temps partiel.
8	Heures supplémentaires		
		CNP Assurances	2 294 heures en 2010.
		Groupe CNP Assurances consolidé	33 322 heures supplémentaires.
9	Absentéisme et ses motifs		
	LA7	CNP Assurances	Taux d'absentéisme 5,80 %, dont 4,7 % hors maternité.
		Groupe CNP Assurances consolidé	Le taux d'absentéisme s'élève à 4,80 % dont 3,8 % hors maternité.

Données 2011

Pas de difficulté particulière de recrutement.

Pas de difficulté particulière de recrutement.

232 sorties dont 8 licenciements pour motifs individuels, 9 ruptures conventionnelles, 38 démissions et 37 départs en retraite, 85 fin de contrat CDD, 10 ruptures de période d'essai, 4 décès. Le taux de *turn-over* est de 3,2 %.

48 licenciements, 9 ruptures conventionnelles, 113 démissions, 38 départs en retraite. Le *turn-over* est de 4,84 % en 2011.

La maîtrise d'œuvre informatique est regroupée dans un GIP qui emploie 327 personnes. Par ailleurs,
37 personnes attachées à la sécurité
8 hôtesses d'accueil
86 personnes affectées au ménage
22 techniciens de maintenance.

159 personnes comptabilisées dans les filiales internationales, dont 48 pour l'informatique (hors CAIXA Seguros).

Aucun plan de réduction des effectifs, la gestion prévisionnelle des emplois table sur une stabilité ou une légère décroissance des effectifs due aux départs naturels. L'accompagnement des collaborateurs dans la durée est une priorité. En 2011, 58,9 % des postes CDI ouverts au recrutement ont été pourvus en interne. 89 % des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien d'activité. 156 collaborateurs ont été promus. 766 personnes ont bénéficié d'un entretien de carrière.

Aucune filiale du Groupe ne prévoit de plan de restructuration.

En France, le nombre d'heures annuel d'un temps plein s'élève à 1 575 heures. 20,1 % des collaborateurs ont choisi un temps partiel (le taux augmente de 1 point pour la deuxième année consécutive), 68,2 % du personnel est en horaire personnalisé. Le volume horaire annuel moyen du personnel à temps partiel s'élève à 1 234 heures.

Le nombre d'heures annuel varie de 1 575 heures à 1 980 heures selon les pays d'implantation et la législation locale. 13 % des collaborateurs sont à temps partiel choisis, et aucun en temps partiel imposé.

Le recours aux heures supplémentaires est faible, 1 953 heures en 2011, soit 0,04 % des heures payées (en nette diminution par rapport à 2010). Une large autonomie est laissée aux salariés qui organisent leur temps de travail en fonction de leurs impératifs professionnels.

27 960 heures supplémentaires payées, qui représentent 0,18 % des heures payées.

En 2011, le taux d'absentéisme atteint 6,40 % dont 5,10 % hors maternité.

Pour le groupe hors CAIXA Seguros, Europe life et bureaux au Portugal et en Italie de BVP, le taux d'absentéisme s'élève à 5,85 %, dont 4,7 % hors maternité.

	Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
10	Rémunérations, leur évolution et égalité hommes/femmes		
	Rémunérations et leur évolution		
		CNP Assurances	Rémunération individuelle moyenne annuelle 52 138 €. Augmentation générale de salaire de 1,2 % des effectifs des classes 1 à 7.
		Groupe CNP Assurances consolidé	
	Égalité hommes et femmes		
	LA13	CNP Assurances	50,5 % des cadres sont des femmes soit 864 collaboratrices. 25 % des cadres de direction sont des femmes, soit 24 collaboratrices.
		Groupe CNP Assurances consolidé	La part des femmes parmi les cadres s'élève à 43,9 %.
11	Charges sociales		
		CNP Assurances	86 238 844 € (hors GIP).
12	Application des dispositions du titre IV Livre IV du code du travail (intéressement, participation et plans d'épargne salariale)		
		CNP Assurances	Masse salariale consacrée au versement de l'intéressement 5 883 554 €. Montant brut de la participation versé aux salariés 12 703 095 €. Compensation pour les fonctionnaires mis à disposition 650 586 €.
13	Relations professionnelles et bilan des accords collectifs		
	Organisation du dialogue social notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui		
	LA4 HR5	CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
	Bilan des accords collectifs		
		CNP Assurances	En 2010, plusieurs accords ont été signés : accord sur les moyens syndicaux, accords relatifs aux mandats des représentants du personnel, protocole d'accord préélectoral DP et CE, accord d'intéressement 2010/2011/2012. Un nouvel accord a été signé de plus en décembre sur l'insertion des travailleurs handicapés.
		Groupe CNP Assurances consolidé	Le comité d'entreprise européen s'est réuni deux fois. 27 réunions paritaires se sont déroulées dans les filiales en 2010.

Données 2011

La rémunération individuelle moyenne annuelle s'élève à 53 305 € en 2011 en progression de 2,2 % par rapport à 2010. Les effectifs des classes 1 à 7 ont bénéficié d'une augmentation générale de salaire de 1 %.

Le taux d'augmentation général des salaires s'élève en moyenne à 2,48 % avec des disparités selon les pays liés à l'inflation (+ 27 % en Argentine), ou à la crise économique (0 % à Chypre et Grèce).

50,6 % des cadres sont des femmes soit 882 collaboratrices, en légère augmentation par rapport à 2010. La part des femmes cadres de direction augmente à 26,5 %, soit 26 collaboratrices. Dans le cadre de son Label Diversité et de la réglementation en vigueur, CNP Assurances exerce une vigilance constante pour réduire les écarts de rémunération hommes/femmes et de promotion qu'elle serait amenée à constater. L'ensemble des organisations syndicales a signé le 18 novembre 2011 le deuxième accord sur l'égalité professionnelle H/F. Celui-ci prévoit notamment des objectifs chiffrés en termes de mixité, promotions, formation et conciliation vie professionnelle et vie privée.

La part des femmes parmi les cadres s'élève à 44,9 %. 24,3 % des cadres de direction sont des femmes, soit 41 collaboratrices.

Charges sociales 2011 : 71 443 966 euros (hors GIP).

En 2011, la masse salariale consacrée au versement de l'intéressement s'est élevée à 8 085 028 €. Le montant brut de la participation versé aux salariés a été de 11 487 071 €. Pour les fonctionnaires mis à disposition, un montant de 491 377 € a été versé sous forme de compensation.

À CNP Assurances, le nombre de réunions de concertation est supérieur de 50 % aux *minima* légaux. Le socle des accords en vigueur couvre les principaux sujets sociaux dont l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle grâce à la mise en place de différentes formules de temps de travail et la prévention de la santé physique et mentale des collaborateurs grâce à un dispositif de médiation sociale interne. De nombreux accords sont négociés et signés chaque année avec les partenaires sociaux. En 2011, le CHSCT s'est réuni une fois par mois alors même que le rythme réglementaire est d'une réunion trimestrielle. De même, le comité d'entreprise a fait l'objet de réunions extraordinaires. CNP Assurances respecte la réglementation en vigueur concernant les règles et procédures d'information et de consultation des trois instances que sont : le comité d'entreprise (CE), les délégués du personnel et le CHSCT. CNP Assurances est engagée dans des pratiques allant au-delà du respect de ces règles en matière de fonctionnement et de moyens, par exemple en matière d'informations transmises (documents et contenu de l'information). Hors situations exceptionnelles, le règlement intérieur du CE et les règles de fonctionnement du CHSCT définissent le cadre appliqué dans l'Entreprise.

Dans le groupe CNP Assurances, le dialogue social est une priorité. Il y a au moins un représentant du personnel dans toutes les filiales internationales de plus de dix salariés. Les salariés sont couverts par une convention collective d'assurance (hors Irlande et cadres de direction en Argentine). Les procédures sont énoncées dans les accords collectifs. Création du comité d'entreprise européen en 2010 qui se réunit une fois par an et plus si nécessaire. Il rassemble les représentants des salariés de France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce Chypre et Irlande pour traiter des questions ou projets transnationaux.

En 2011, les négociations ouvertes avec les délégués syndicaux ont porté sur les risques psychosociaux, la négociation annuelle obligatoire, l'intéressement, la prime de partage des profits, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les seniors. Des accords ont été signés sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, l'intéressement et sur l'emploi dans la direction du service aux assurés.

Le comité européen s'est réuni une fois en 2011. 23 réunions paritaires se sont déroulées dans les filiales internationales. Négociation sur les salaires au Brésil, à Chypre et en Grèce, sur le télétravail en Italie.

	Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
14	Conditions d'hygiène et de sécurité		
	Conditions de santé et de sécurité au travail		
	LA8	CNP Assurances	CNP Assurances exerce une vigilance constante sur la santé et les conditions de travail de ses collaborateurs à travers notamment : l'action du service santé au travail : au-delà des visites médicales obligatoires, CNP Assurances a mis en place depuis plusieurs années un service de consultations préventives de spécialistes en cardiologie, gynécologie (62 % des effectifs sont des femmes) ouvertes à tous les collaborateurs.
		Groupe CNP Assurances consolidé	
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail		
	LA6	CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles		
		CNP Assurances	28 accidents de travail dont 11 avec arrêt de travail.
		Groupe CNP Assurances consolidé	30 accidents de travail.
15	Formation		
	Politiques mises en œuvre en matière de formation		
		CNP Assurances	La formation représente 5,2 % de la masse salariale.
		Groupe CNP Assurances consolidé	La formation en 2010 représente en moyenne 4,2 % de la masse salariale.
	Nombre total d'heures de formation		
	LA10	CNP Assurances	74,50 % de l'effectif a bénéficié d'une formation soit 8 386 jours. Le nombre moyen de jours par stagiaire est de 3,7.
		Groupe CNP Assurances consolidé	15 409 jours de formation. 76 % des effectifs ont reçu une formation.

Données 2011

CNP Assurances est soucieuse de la protection sociale de ses collaborateurs. Outre la complémentaire santé, les collaborateurs bénéficient d'une couverture collective décès et dépendance. Des personnels médicaux dédiés sont déployés dans ses trois principaux sites : trois médecins du travail, cinq médecins spécialistes (gynécologue, psychiatre, cardiologue...), huit infirmières permanentes. Une assistante sociale assure une permanence régulière. Des actions de prévention sont régulièrement organisées : campagne de vaccination contre la grippe, actions en faveur du sevrage tabagique, sensibilisation aux risques musculo-squelettiques, *e-learning* incendie...

La médiation sociale interne a été sollicitée 67 fois. La majorité des sollicitations de la MSI porte sur des demandes de conseil et d'accompagnement. En 2011 le dispositif de médiation sociale interne participe pleinement de la prévention des risques psychosociaux. Ces sollicitations témoignent de la confiance dans le dispositif mis en place qui par ailleurs protège l'Entreprise contre les risques juridiques qui pourraient intervenir sans intervention de la MSI.

Des formations spécifiques, séminaires sur la prévention du stress, des actions de *coaching* ont été mises en place dans le cadre des actions de prévention notamment sur les risques psychosociaux. Un service « conduite du changement » a été créé au sein du secrétariat général pour accompagner les projets significatifs.

Un tableau de bord, permettant de suivre les indicateurs les plus pertinents dans l'Entreprise, est réalisé notamment par structure, suivi chaque année et partagé avec le CHSCT. Selon les résultats, il donne lieu à des actions spécifiques. Un service d'écoute extérieur à l'Entreprise est par ailleurs ouvert à tous les collaborateurs de l'Entreprise (Filassistance – n° vert).

Une formation de lutte anti-stress est suivie par les CEO des filiales internationales.

Au Brésil, « Bem Vida », programme de bien-être global et lutte contre le stress et le programme de soins aux employés de conseils juridique et psychologique. La filiale BVP bénéficie du programme « EmBARCate! » mis en place par la banque Barclays (projet de développement professionnel pour améliorer les conditions de travail, concilier travail et vie familiale, l'égalité et la diversité au travail, la rémunération). Le code éthique de CNP Argentine prévoit la mise en œuvre de programmes pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles. MIH soutient depuis quelques années l'organisation de « la semaine de la santé et sécurité » du ministère du Travail.

Le CHSCT couvre l'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances, ainsi que les prestataires externes travaillant dans ses locaux. Il se réunit à *minima* une fois par mois, au-delà de l'obligation légale. Celui-ci conduit des inspections dans l'Entreprise, des enquêtes conjointes employeur et CHSCT sont également diligentées, quand un accident se produit. Chaque année, un programme de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail est élaboré, tandis que la mise à jour annuelle du document unique des risques est réalisée avec le support du cabinet Veritas. Un membre du CHSCT est désormais référent sur les risques psychosociaux et assure à *minima* un point trimestriel avec la médiation sociale interne. Un membre du CHSCT est en charge au-delà de son mandat du plan de prévention pour les prestataires externes.

Des accords collectifs couvrent les principaux sujets.

31 accidents de travail dont 20 avec arrêt de travail. Les salariés ont la possibilité de bénéficier au sein de l'Entreprise de consultations préventives, de sensibilisation aux risques musculo-squelettiques ; par ailleurs le plan de formation de l'Entreprise intègre des actions de formation à la conduite pour les commerciaux itinérants. Le taux de fréquence mesuré par la CNAM pour 2009 s'élève à 0,46 % pour un taux de gravité de 0,06 %.

33 accidents de travail enregistrés dans le Groupe en 2011. Les actions de prévention sont décrites dans la partie « conditions de santé et de sécurité ».

La formation représente 5,06 % de la masse salariale en 2011. Les formations suivies portent en premier lieu sur les techniques d'assurance, viennent ensuite les formations sur l'informatique/bureautique, le commercial/marketing, le développement personnel et le management.

Dans le Groupe, la formation en 2011 représente plus de 4 % de la masse salariale (majoritairement certification technique, professionnelle, comportementale, langues).

En 2011, 85 % des collaborateurs ont bénéficié d'une formation, 49 salariés d'une formation diplômante. Le nombre de jours moyen par stagiaire est de 3,10 ce qui représente au total 8 446 jours de formation.

19 150 jours de formation dispensés en 2011, 82 % des effectifs ont reçu une formation.

Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
16 Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'Entreprise		
LA13	CNP Assurances	Le taux d'emploi de personnes handicapées 5,38 % contre 4,62 % en 2009. CNP Assurances emploie 99 personnes en situation de handicap, en CDI et CDD. Le recours à des entreprises adaptées (EA) et entreprises de service et d'aide par le travail (ESAT) représente 40 unités bénéficiaires. En 2009, un audit d'accessibilité des locaux de Paris et d'Arcueil a permis d'identifier les difficultés d'accès aux locaux de l'Entreprise et de mettre en place un plan d'actions correctives.
	Groupe CNP Assurances consolidé	112 personnes sont en situation de handicap.
17 Œuvres sociales		
	CNP Assurances	Le budget du comité d'entreprise représente 1,75 % de la masse salariale. En 2010, il se répartissait de la façon suivante : enfance : 35 %, chèques-vacances : 31 %, voyages : 17 %, autres (sport, culture, action sociale) : 17 %
	Groupe CNP Assurances consolidé	
18 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT		
	Groupe CNP Assurances consolidé	
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		
Politique de lutte contre les discriminations et élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		
	CNP Assurances	25 CDD seniors, 62 contrats en alternance.
	Groupe CNP Assurances consolidé	
Élimination du travail forcé ou obligatoire à l'abolition effective du travail des enfants		
HR6 HR7	CNP Assurances Groupe CNP Assurances consolidé	

Données 2011

Un accord d'entreprise sur l'insertion des travailleurs handicapés est conclu depuis 1995. Le taux d'emploi de personnes handicapées est en augmentation en 2011 et s'élève à 5,61 %, CNP Assurances emploie 107 personnes en situation de handicap dont 98 en CDI et recours à des entreprises adaptées (EA) et entreprises de service d'aide (ESAT) ce qui représente 40 unités bénéficiaires. En janvier 2009, CNP Assurances a été l'une des premières entreprises à obtenir le Label Diversité, à l'automne 2011 les auditeurs de l'AFNOR ont procédé à l'évaluation de notre demande de renouvellement.

Au niveau du groupe CNP Assurances, 111 personnes sont en situation de handicap.

Le budget du comité d'entreprise représente 1,75 % de la masse salariale. En 2011, il se répartissait de la façon suivante : enfance : 28,75 %, chèques-vacances : 23,45 %, voyages : 25,48 %, autres (sport, culture, action sociale) : 22,31 %

Les filiales du Groupe ont mis en place des aides financières notamment pour les repas et les transports de leurs salariés. Le budget représente 1,61 % de la masse salariale (moyenne hors CAIXA Seguros).

Conformément à son engagement auprès du Pacte mondial depuis 2003, CNP Assurances s'assure du respect des lois et de la réglementation de chaque pays. Après CNP Argentine et CAIXA Seguros, CNP UniCredit Vita a également adhéré au Pacte en 2010. Toutes les filiales partagent les grands principes : respect des droits de l'homme, liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'accompagnement des collaborateurs dans la durée, et la promotion de l'égalité des chances. Les filiales reportent annuellement leur situation sociale à CNP Assurances notamment sur ces quatre points fondamentaux. Parmi les procédures qui garantissent le respect des droits civils et politiques appliquées à CNP Assurances, on peut notamment citer : le règlement intérieur, la mise en place d'un correspondant de la CNIL et un accord sur le droit syndical.

Un représentant du personnel est présent dans chaque filiale de plus de dix salariés.

En janvier 2009, CNP Assurances a été l'une des premières entreprises à obtenir le Label Diversité. Le Label Diversité obtenu en 2009 reconnaît le travail réalisé par CNP Assurances en matière de lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité. Ce travail se poursuit sur les différents axes que sont : la sensibilisation, la formation, l'accompagnement des différents acteurs et par la mise en place d'actions opérationnelles. Par ailleurs, un tableau de bord permet de suivre les objectifs fixés annuellement en matière de diversité. Par ailleurs l'Entreprise compte 60 contrats en alternance à fin 2011 et 31 seniors ont été embauchés en CDD dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

La lutte contre la discrimination est partagée dans le Groupe, et est reprise dans le code de bonne conduite de CAIXA Seguros, le code éthique de CNP Argentine. Le code de service de MIH traite de la discrimination, de la vie privée, la liberté de religion et respect de chaque employé. La compagnie promeut la diversité et l'équilibre homme/femme (pas d'incident de discrimination).

CNP Assurances et les filiales du Groupe ne sont pas concernés en direct par le travail forcé et le travail des enfants. CNP Assurances, le groupe CAIXA Seguros, CNP Argentine et CNP UniCredit Vita se sont engagés à travers la signature du Pacte mondial pour la promotion des conventions fondamentales de l'OIT. Ces engagements se traduisent au niveau de la sous-traitance (cf. partie sociétale), et dans l'intégration de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans la gestion des actifs financiers (80 % dès le début 2012). Le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT entre dans la sélection des investissements en actions et en obligation *corporate* et la gestion du patrimoine immobilier.

Indicateurs environnementaux

	Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
1	Consommation des ressources		
	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales		
	EN8	CNP Assurances	39 307 m³.
		Groupe CNP Assurances consolidé	99 538 m³ (hors CNP UniCredit Vita et CNP Europe Life).
	Consommation de matière première et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation		
	EN1 EN2	CNP Assurances	Au total, pour le fonctionnement interne, l'information aux assurés et les documents contractuels de CNP Assurances, 141,9 millions de feuilles ont été achetées en 2010. L'usage du papier recyclé a représenté plus de 40 % des feuilles achetées pour le fonctionnement interne, soit plus du double qu'en 2009.
	EN2	Groupe CNP Assurances consolidé	La consommation de papier pour le fonctionnement interne et les documents contractuels s'élève à 155,41 millions de feuilles.
	Consommation d'énergie		
	EN3	CNP Assurances	Consommation d'électricité : 18,8 millions de KWh. Le site parisien a utilisé 5,15 millions de KWh de vapeur. La consommation de gaz des sites d'Angers s'est élevée à 1,6 million de KWHPCI. 71 000 litres de fuel ont été consommés.
		Groupe CNP Assurances consolidé	21,9 millions de kWh. (hors CNP UniCredit Vita et CNP Europe Life).
	Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables		
	EN7	CNP Assurances	En 2010, remplacement des tubes fluo par des leds, régulation des ventilo convecteurs, mise en place de climatisation en circuit fermé, changement du logiciel de commande de l'éclairage des bureaux et espaces communs.
		Groupe CNP Assurances consolidé	
	Utilisation des sols		
		CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	

Données 2011

La consommation en eau en 2011 s'élève à 45 797 m³. L'augmentation de la consommation est due à l'extension du périmètre de mesure.

Pour le groupe CNP Assurances la consommation d'eau en 2011 s'élève à 115 818 m³, en augmentation notamment en France et au Brésil.

L'activité du groupe CNP Assurances étant entièrement dédiée à l'assurance de personnes, assimilable aux services financiers, la principale matière première est le papier. De nombreuses actions ont été conduites pour en réduire le volume utilisé. À CNP Assurances, entre 2007 et 2009 en particulier, 20 % de l'intéressement a été octroyé en fonction d'objectifs développement durable dont la réduction de consommation de papier et l'usage de papier recyclé. Cette action, limitée dans le temps afin d'en optimiser l'efficacité, a permis de réduire de 8 % la consommation pour le fonctionnement interne. Mais la plus importante réduction a été réalisée par le passage en *recto verso* des courriers client (- 42 % en 2009 et - 26 % en 2010) dans la contrainte des obligations réglementaires d'information des assurés. Au total, pour le fonctionnement interne, les brochures institutionnelles, l'information aux assurés et les documents contractuels de CNP Assurances, 167,6 millions de feuilles ont été achetées. En 2011, la création et l'évolution de produits ainsi que les mises à jour réglementaires ont nécessité l'édition de nouveaux imprimés et notices qui représentent environ 19 % de la consommation de papier. Pour le fonctionnement interne, 98,8 % des papiers sont certifiés gestion durable (FSC, PEFC, Eco label européen). L'usage du papier recyclé a représenté plus de 25 % des feuilles achetées pour le fonctionnement interne.

Dans l'ensemble du Groupe la consommation de papier pour le fonctionnement interne, les documents contractuels, la gestion des sinistres, la communication client et les brochures institutionnelles (France) s'élève à 184 millions de feuilles. L'augmentation est essentiellement sur la France. 87 % du papier est certifié en gestion environnementale. Les collaborateurs du groupe CNP Assurances ont été sensibilisés pour réduire leur consommation de papier.

La consommation d'énergie de CNP Assurances est uniquement à usage des collaborateurs et des serveurs informatiques (chauffage, climatisation, bureautique). La principale énergie consommée est l'électricité : 17,5 millions de kWh, cette diminution de la consommation s'explique par l'amélioration de la régulation sur la production frigorifique sur le site de Paris et le climat favorable en 2011. Le site parisien a utilisé 4,08 millions de kWh de vapeur. La consommation de gaz des sites d'Angers et d'Arcueil s'est élevée à 1,7 million de kWhPCI. 65 180 litres de fuel ont été consommés par les groupes électrogènes.

La consommation d'électricité de 2011 est de 19,6 millions de kWh. (*Périmètre incomplet à Chypre et en Grèce*)

CNP Assurances a mis en place depuis 2007 des mesures d'optimisation de la gestion de ses bâtiments d'exploitation sur la base d'audits énergétiques. En 2011, différentes actions ont été mises en place à Paris, remplacement de trois groupes frigorifiques par des groupes à meilleur rendement énergétique et disposant d'un fluide dit vert R134, remplacement de six groupes au CTI Beaucouzé, et remplacement des systèmes de production eau glacée équipés de tours aéroréfrigérantes ouvertes par des tours aéroréfrigérantes fermées, ces systèmes de production eau glacée écarte le risque de légionelle. Le parking a également été équipé de tubes led, divisant ainsi la consommation par trois.

Pas de nouvelles mesures significatives en 2011. Les bâtiments abritant les différentes entités du Groupe ne sont pas équipés, de dispositifs de production d'énergie renouvelable.

Non pertinent compte tenu de l'activité de services. Néanmoins, sur son patrimoine forestier, la gestion des forêts de CNP Assurances assure la protection des sols contre l'érosion, la filtration et la purification de l'eau.

Non pertinent compte tenu de l'activité de services.

	Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
2	Pollution et gestion des déchets		
	Mesures de prévention de réduction ou de réparation de rejet dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement		
	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets		
	EN22	CNP Assurances	La totalité des déchets mesurés pour le Bilan Carbone® 2009 est estimée à 465 tonnes, dont 45 % sont triés. Le tri sélectif est en place pour 89 % des collaborateurs. Les papiers et cartons recyclés 188 tonnes en 2010, 62 % des UC et imprimantes obsolètes données ou cédées aux collaborateurs, 3 900 kg de matériel informatique démantibulés.
		Groupe CNP Assurances consolidé	En 2010, 84 % des salariés disposaient d'un système de tri sélectif, et 212 tonnes de papiers et de cartons ont été recyclés ainsi que 4 670 cartouches/toners.
	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité		
		CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
3	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales.		
	EN11 EN12	CNP Assurances	En 2010 réhabilitation d'une tourbière dans le Morvan, ou encore la conservation du triton marbré, espèce en voie de disparition.
		Groupe CNP Assurances consolidé	
4	Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires		
		CNP Assurances	
5	Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement		
		CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
6	Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement		
		CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	

Données 2011

Compte tenu de son activité le groupe CNP Assurances émet peu d'autre gaz à effet de serre que le CO₂ et n'a pas d'impact polluant dans l'eau ni dans le sol.

Le dispositif de recyclage de CNP Assurances a été complété en 2011 d'une filière spécifique de recyclage du mobilier de bureau, un dispositif de collecte et de recyclage des instruments d'écriture a également été mis en place. Le tri sélectif est en place pour 92 % des collaborateurs. Les papiers triés sont recyclés ainsi que les cartons (152 tonnes en 2011), les cartouches sont récupérées (1 897 pièces en 2011) et revalorisées quand cela est possible, ainsi que les piles (756 kg). 58 % des UC et imprimantes obsolètes sont données ou cédées aux collaborateurs. Par ailleurs 2 395 kg de matériel informatique ont été démantibulés en 2011 par une société spécialisée. Une nouvelle prestation de ménage a été négociée pour l'archipel parisien, seuls des produits verts, non polluants sont utilisés.

Dans le groupe CNP Assurances, 90 % des salariés disposent d'un système de tri sélectif, et 171 tonnes de papiers et de cartons ont été recyclés ainsi que 2 050 cartouches/toners. Le tri a fait l'objet de formation spécifique en 2011 dans les filiales italiennes et brésiliennes.

Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité. Extinction automatique de l'éclairage des bureaux.

Avec 54 462 hectares de forêts dont 1 540 hectares acquis en 2011, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. Les plans de gestion de ces forêts veillent à respecter la biodiversité et anticipent le changement climatique. En 2011 convention avec CDC Biodiversité pour la restauration et gestion de 117 hectares en vue de la protection de la biodiversité et sauvegarde du Fadet des Laiches et des zones favorable au déplacement des espèces notamment le Vison d'Europe et la loutre.

Les opérations de reforestation de la filiale CAIXA Seguros favorisent la biodiversité, les ressources en eau et la conservation des sols. Elles permettent de constituer des réserves de carbone dans les zones jusque-là destinées à l'activité d'élevage laitier en grande partie responsables de la déforestation.

En matière environnementale, les dispositions législatives et réglementaires n'impactent CNP Assurances que pour la gestion des bâtiments. Une veille réglementaire est assurée par la direction en charge de la gestion des bâtiments, complétée par un contrôle externe régulier et un outil de suivi. Le bureau de contrôle externe réalise comme les années précédentes : un bilan annuel de la conformité à la réglementation et un outil de suivi des équipements à risque.

Les forêts du patrimoine de CNP Assurances sont certifiées PEFC.

Les entités du Groupe, compte tenu de leur activité, n'ont pas développé de démarche de certification environnementale. L'ONG Iniciativa Verde certifie en « Carbon Free » le groupe CAIXA Seguros qui compense ses émissions de gaz à effet de serre.

Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services.

	Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
7	Existence de services internes de gestion de l'environnement, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société		
	Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au- delà des établissements de la Société		
		CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
	Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales		
		CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
8	Formation et information des salariés		
		CNP Assurances	La rubrique intranet dédiée au développement durable a enregistré plus de 4 500 connexions en 2010. De 2007 à 2009, un cinquième de l'intéressement a été conditionné à des actions de mobilisation en matière de développement durable. En 2010, la réalisation du Bilan Carbone® a été l'occasion de séances de formation aux changements climatiques auprès des collaborateurs. (présentations complétées d'une exposition dans les principaux sites français et d'un film de sensibilisation dans l'intranet).
		Groupe CNP Assurances consolidé	
9	Montants des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement		
	EN28	CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	

Données 2011

Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services

CNP Assurances est dotée d'un service développement durable en charge des questions environnementales notamment. Sa direction est rattachée directement au directeur général, référent développement durable auprès du comité exécutif et du conseil d'administration. CNP Assurances est signataire de la déclaration de Kyoto de l'association de Genève. Les objectifs environnementaux sont pilotés avec les directions supports : direction des achats et direction des immeubles et de la logistique.

CNP UniCredit Vita s'est doté d'un groupe de travail « Green Group » qui s'occupe notamment des questions environnementales. Il est constitué de cinq membres et l'adhésion est libre et ouverte à tout le personnel. Ses actions ont porté en 2011 sur la formation des salariés sur le tri des déchets et leur recyclage, et l'étude des conditions écologiques du nouveau siège social.

CAIXA Seguros a un comité du développement durable créé en Novembre 2007. Le comité a pour président d'honneur le président du comité directeur du Groupe et est composé de onze représentants de divers secteurs de la Société.

En 2011, de nombreuses manifestations ont été organisées pour sensibiliser les salariés : animations lors de la convention annuelle sur le thème de l'année internationale de la forêt et du patrimoine forestier de CNP Assurances, information sur notre partenariat avec l'ONG Iniciativa Verde et sur nos actions d'aide en faveur de la reforestation de la forêt Atlantique au Brésil. La semaine du développement durable, la semaine de la mobilité et de l'ISR ont été aussi de l'occasion de nombreux échanges avec le personnel. Des *stickers* « ma planète » ont également été apposés sur les portes des bureaux des salariés rappelant des écogestes indispensables pour la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Dans les filiales du Groupe des opérations de sensibilisation des salariés ont également été réalisées. CAIXA Seguros a mis en place depuis 2009 un outil de formation en ligne en matière de responsabilité socio-environnementale. En 2011 CAIXA Seguros et CNP UniCredit Vita ont effectué des opérations de sensibilisation sur le tri des déchets.

Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services.

	Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
10	Montants des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causées à celui-ci		
		CNP Assurances	Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire, ni de sanction non monétaire en matière environnementale.
		Groupe CNP Assurances consolidé	
11	Objectifs assignés aux filiales à l'étranger en matière environnementale		
12	Changement climatique		
	Rejets de gaz à effet de serre		
	EN16 EN19 EN20	CNP Assurances	Le Bilan Carbone® portant sur l'exercice 2009 s'élève à 22 000 teqCO ₂ (périmètre des principaux sites français couvrant 89 % des collaborateurs – bureaux et restaurants d'entreprise – sur l'activité directe et indirecte - énergie, matériaux et services entrant, fret, immobilisations, déchets, déplacements domicile-travail, déplacements professionnels et visiteurs. En dehors du CO et CO ₂ , les fuites de gaz frigorigènes imputables aux systèmes de climatisation représentaient en 2009, 590 teqCO ₂ dont 30 % en R22.
		Groupe CNP Assurances consolidé	Les filiales internationales ont également mis en place différentes actions pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement.
	Adaptation aux conséquences du changement climatique		
		CNP Assurances	La croissance des arbres des forêts de CNP Assurances a permis de stocker 387 500 tonnes de CO ₂ . Le bilan net de l'exercice 2010 s'élève à 79 500 tonnes de CO ₂ .
		Groupe CNP Assurances consolidé	

Données 2011

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire, ni de sanction non monétaire en matière environnementale.

Les filiales partagent les objectifs de CNP Assurances de réduire les consommations, en particulier les trois principaux facteurs d'émission directe : l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation. Les filiales du Groupe reportent annuellement leur situation environnementale à CNP Assurances. En 2010 la filiale CNP UniCredit Vita a rejoint le Pacte mondial, ainsi avec CNP Argentine et CAIXA Seguros, la part des collaborateurs des filiales à l'étranger concernés s'élève à 88 %.

CNP Assurances est une société de service, les rejets de gaz à effet de serre sont liés à l'usage et l'activité des collaborateurs et des serveurs informatiques (chauffage, climatisation, bureau, serveurs informatiques, bureautique, déplacements, fournitures). CNP Assurances déclare ses rejets de gaz à effet de serre auprès du *Carbone Disclosure Project* depuis 2005. La réalisation du Bilan Carbone® en 2010 a permis d'intégrer la stratégie environnementale dans le quotidien des équipes opérationnelles, et des plans d'actions ont suivi. En 2011, les travaux des équipes concernées se sont concentrés sur la fiabilité des données collectées en interne comme en externe, sur un périmètre le plus exhaustif possible. Sur la base de ces travaux, le conseil d'administration a renouvelé son objectif de réduction des gaz à effet de serre (- 6 % sur le fonctionnement interne sur la période 2010-2012). Sur les postes suivis par CNP Assurances depuis 2007 (papier, énergie, déplacement), les variations d'émission de teqCO_2 entre 2010 et 2011 ont été mesurées à méthodologie et périmètre identique : + 3 % sur le poste papier (voir détail point 1), + 18 % sur les déplacements professionnels et - 26 % sur le poste énergie (voir détail point 1).

L'empreinte carbone de CAIXA Seguros, mesurée sur les postes déplacement et bâtiments s'élève à 2,32 tqCO_2 par salarié en diminution de plus de 10 %. Ses émissions sont compensées sous forme de reboisement en forêt atlantique avec l'ONG Iniciativa Verde. Au total 83 % des collaborateurs du Groupe sont concernés par ces évaluations d'empreinte carbone. Par ailleurs, la pratique de la visio conférence des filiales internationales a augmenté de 30 %.

La croissance des arbres des forêts de CNP Assurances a permis de stocker 399 507 tonnes de CO_2 , soit un bilan net pour l'exercice 2011 de 172 219 tonnes de CO_2 . L'acquisition des nouveaux bien immobiliers intègre aussi depuis mi-2009 une analyse de l'efficacité énergétique (*green rating* de Véritas) afin d'anticiper l'impact financier des travaux de mise aux normes. Une veille environnementale est intégrée depuis 2006 dans la gestion des titres action. De plus le gestionnaire des forêts de CNP Assurances a développé une réflexion sur l'adaptation des massifs aux évolutions climatiques projetées pour les décennies à venir.

La filiale brésilienne, du fait d'une partie de son activité en assurance habitation et automobile, développe des études sur l'impact du changement climatique, en interne et en collaboration avec les organismes d'État, les organisations non gouvernementales et entreprises privées.

Indicateurs sociétaux

	Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
1	Relations entretenues par l'Entreprise avec les associations de réinsertion, les établissements scolaires, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines		
	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisation		
		CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
	Actions de partenariat ou de mécénat		
	SO9	CNP Assurances	62 contrats d'apprentissage ou d'alternance et 94 stagiaires.
		Groupe CNP Assurances consolidé	
2	Méthodes selon lesquelles l'Entreprise et ses filiales étrangères prennent en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement local		
	En matière d'emploi et de développement régional		
	SO1	CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
	Sur les populations riveraines ou locales		
		CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	

Données 2011

Les opérations de mécénat sont réalisées en partenariat avec les associations. En France, le plus souvent les associations ou les salariés viennent proposer des projets au service mécénat qui soutient et suit les projets retenus.

Dans le groupe CAIXA Seguros les employés sont investis dans les projets de mécénat, le réseau de mobilisation volontaire soutient l'engagement de tous les collaborateurs dans les projets et les actions de responsabilité socio-environnementale du Groupe. MIH sponsorise et intervient dans l'organisation de manifestations d'associations. CNP Vida parraine une association de solidarité.

Assurés, formation/recherche : CNP Assurances entretient des relations étroites avec l'ENASS. Elle finance également des centres de formation et CFA tels que l'IFPASS, l'ADAPT et aide des écoles au travers de la taxe d'apprentissage. CNP Assurances soutient financièrement la Chaire de l'université Paris-Dauphine « risques et chances de la transition démographique » et la Chaire de l'ESSEC « conduite du changement ».

Réinsertion : CNP est membre fondateur de la fondation entrepreneurs de la Cité et coassure les créateurs d'entreprises bénéficiaires. Elle s'est également engagée sur le fonds d'investissement *Business Angels* des Cités Partenaires 2, dédié aux entrepreneurs issus des cités dites sensibles.

L'accueil de jeunes en formation est une tradition à CNP Assurances. Il concerne 60 contrats d'apprentissage ou d'alternance et 82 stagiaires.

Santé : La Fondation CNP Assurances s'est engagée dès 1999 dans la lutte contre la douleur et dans le développement des soins. Devenue fondation d'entreprise en 2011, elle conforte son engagement en faveur de la santé. « Arrêt cardiaque et premiers secours » et « amélioration de la prise en charge de la douleur », soutien actif aux projets de salariés.

Depuis 2009, la Fondation CNP Assurances a financé l'implantation de 2 215 défibrillateurs cardiaques et la formation à leur utilisation dans 1 372 communes et collectivités locales.

Au Brésil, la filiale a mis en place de nombreux programmes en relation avec des associations : le programme « Jovem de expressao » (cf. détail point 2), reforestation avec l'ONG Iniciativa Verde, gestion des déchets avec l'association les Amis du Futur, lutte contre l'infection du VIH avec l'UNESCO. MIH concentre ses actions dans le domaine de la sécurité avec la police et les pompiers chypriotes. CNP Vida poursuit son soutien aux personnes en difficultés.

CNP Assurances participe à l'emploi dans les régions où elle est implantée depuis près d'un siècle : 88 % des collaborateurs de CNP Assurances travaillent dans les locaux de l'Entreprise situés à Paris, Arcueil et Angers. Les expatriés représentent 1 % des collaborateurs de ses filiales internationales. CNP Assurances participe au développement régional à travers ses investissements financiers sur le développement national (plus de la moitié des actifs financiers sont investis en France) et à travers ses échanges aux réflexions de place via l'ORSE et la FFSA.

De même, les filiales internationales participent à l'emploi régional et ceci aussi au niveau des cadres dirigeants : 73 % des membres des comités exécutifs ou de direction sont embauchés localement.

CNP Assurances n'a pas d'impact direct sur ses lieux d'implantation. En rendant ses produits accessibles au plus grand nombre, au niveau médical comme au niveau économique, CNP Assurances contribue à la lutte contre l'exclusion financière. Les prestations d'assistance et de prévention développées par Filassistance répondent aux besoins de la population vieillissante.

Le groupe CAIXA Seguros participe activement au soutien des populations locales. L'opération « Jovem de expressao » vise à réduire la violence par l'accès au marché du travail chez les jeunes de la région d'implantation en partenariat avec les centres culturels locaux. Ce programme a acquis le statut de technologie sociale et depuis 2010 la gestion du programme est réalisée en partenariat avec le bureau des Nations Unies sur les drogues et le crime (UNODC).

	Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
3	Importance de la sous-traitance, manière dont la Société promeut auprès de ses sous-traitants des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT		
	Prise en compte dans la politique achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux		
	HR2	CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
	Importance de la sous- traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous- traitants de leur responsabilité sociale et environnementale		
		CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	
4	Loyauté des pratiques		
	Actions engagées pour prévenir la corruption		
	SO3	CNP Assurances	
		Groupe CNP Assurances consolidé	

Données 2011

Les engagements RSE de CNP Assurances sont déclinés à la direction des achats. Tous les acheteurs sont sensibilisés et la plupart formés aux exigences RSE.

Une clause sociale est intégrée dans les appels d'offres lancés. Les fournisseurs doivent s'engager à respecter les droits de l'homme et la réglementation sociale française, y compris en cas de délégation. L'absence d'engagement est une cause d'éviction. Le respect de la réglementation est vérifié.

Après un audit auprès de 50 fournisseurs en 2008, une enquête a été réalisée en 2009/2010 auprès de plus de 40 % des fournisseurs informatiques représentant 31 % des achats 2010. En 2011, des critères environnementaux sociaux et de gouvernance ont été intégrés aux appels d'offres de matériels informatiques et une clause spécifique RSE pour les contrats de prestations de services informatiques a été élaborée.

De même, la filiale brésilienne CAIXA Seguros intègre depuis 2008 des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans ses contrats reprenant les engagements du Pacte mondial (OIT, lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue, environnement, fraude et blanchiment). Les contrats conclus avant 2008 ont été mis à jour de ces nouvelles clauses.

Le recours à la soustraitance est limité à des travaux d'imprimerie, routage, mise sous pli, archivage, saisie de masse, déport d'accueil téléphonique, la maintenance et prestations intellectuelles. Signataire du Pacte mondial depuis 2003, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs. Les engagements RSE de CNP Assurances figurent dans le préambule des contrats. Un code de déontologie, intégrant la charte éthique aux achats, gouverne les pratiques achats des acheteurs.

Les fournisseurs et sous-traitant du groupe CAIXA Seguros s'engagent sur le respect de la réglementation et sur leur responsabilité environnementale. Le non-respect est une cause de résiliation ou autres mesures juridiques appropriées.

Le code de bonne conduite de CNP Assurances comporte des règles sur les conflits d'intérêt et sur les gratifications. Le guide de déontologie Achat décline en pratique les principes d'actions énoncés dans la charte de l'éthique aux achats mise en place en 2006, pour les situations clés du métier des achats. De même un code de déontologie spécifique traite de l'éthique pour les commerciaux du réseau CNP Trésor.

En 2011, une formation relative au code de bonne conduite a été réalisée pour les cadres encadrant, et une formation de leurs collaborateurs par ces derniers devrait être réalisée en début d'année 2012 (au moyen d'un support vidéo et d'un guide papier).

Outre le dispositif de contrôle interne et le déploiement des normes déontologiques, le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux fait l'objet de contrôles permanents mis à jour pour suivre l'évolution de la réglementation. Un service spécifique est dédié à cette activité relayée par 16 personnes dans les différentes entités. Les procédures fédérales de lutte anti blanchiment sont accessibles à tout collaborateur dans l'intranet. En décembre 2010, une formation en ligne a été proposée à tous les collaborateurs.

La corruption ne correspond pas à un risque majeur de l'activité de CNP Assurances, puisque tous les versements reçus et les prestations versées sont tracés et que les paiements en liquide sont interdits.

Des procédures décrivent les contrôles opérés par les commerciaux ou partenaires au contact de la clientèle, notamment en matière de vérification d'identité du payeur de prime et du bénéficiaire ainsi que des moyens de paiement.

La lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été étendue aux filiales internationales en 2009. Les filiales sont dotées de code traitant ces sujets – lancement en 2010 du code éthique chez CNP Argentine, charte des principes déontologique et un code de comportement en Italie, son code de conduite interne à BVP, cohérent avec ceux de ses deux actionnaires (CNP Assurances et Barclays Bank), intégration par MIH de son code éthique au sein du code de service.

Indicateurs et correspondance GRI	Périmètre	Données 2010
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs		
PR1	CNP Assurances	
	Groupe CNP Assurances consolidé	
5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme		
HR1 PR6	CNP Assurances	
	Groupe CNP Assurances consolidé	

Données 2011

CNP Assurances vend des prestations d'assurances qui n'ont pas un impact direct sur la santé des consommateurs. Sa filiale Filassistance a développé des opérations de prévention sur l'assistance santé vie quotidienne aux particuliers notamment via des bilans « prévention de la perte d'autonomie » et prévention de mémoire », aide ergonomique, service d'information et de soutien psychologique. De plus CNP Assurances réalise des actions de prévention et santé au travail auprès des collectivités.

Au niveau de la sécurité des informations des consommateurs, les données confidentielles des assurés sont protégées par des processus de confidentialité, d'accessibilité et la mise en place et diffusion des règles de la CNIL.

Les enquêtes régulières veillent à la satisfaction des assurés.

Il existe en interne des procédures conformité de validation des documents contractuels, et une procédure spécifique pour la création de nouveaux produits.

Au niveau de la sécurité des informations des consommateurs, des procédures de protections des données confidentielles sont mises en place dans l'ensemble du Groupe. Les enquêtes régulières de satisfaction sont réalisées par chaque filiale.

Signataire du Pacte mondial dès 2003, CNP Assurances renouvelle annuellement son engagement et promeut le Pacte auprès de ses fournisseurs et sociétés de gestion. Cet engagement se traduit notamment dans l'intégration de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans la gestion des actifs financiers (80 % dès le début 2012). Le respect des droits de l'homme est un critère dans la sélection des investissements en action et en obligation. Cet engagement s'est renforcé en 2011 par la signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI). La signature de la charte UDA confirme le respect de la diversité au sein des communications.

L'adhésion au Pacte mondial de CNP Argentine et CAIXA Seguros a été suivi en 2010 par celle de CNP UniCredit Vita. Le groupe CAIXA Seguros procède annuellement à l'évaluation de sa responsabilité sociale avec l'institut Ethos.

3.6. RAPPORT D'EXAMEN DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR UNE SÉLECTION D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes de CNP Assurances, nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux publiés dans le document de référence 2011 de CNP Assurances.

Les indicateurs environnementaux sélectionnés sont les suivants :

- la consommation d'eau ;
- la consommation d'électricité ;
- la consommation de gaz ;
- la consommation de CPCU ;
- la consommation de fioul ;
- pourcentage de papier recyclé pour les fonctions internes.

Les indicateurs sociaux sélectionnés sont les suivants :

- le nombre de collaborateurs ;

- la part des collaborateurs en CDD ;
- la part des femmes ;
- la répartition par âge ;
- le nombre de recrutements externes (CDI et CDD) ;
- le nombre de sorties totales ;
- le taux de temps partiel ;
- le taux d'absentéisme (avec et hors maternité) ;
- le nombre d'accidents de travail ;
- le nombre de jours de formation.

Ces indicateurs environnementaux et sociaux ont été établis sous la responsabilité de la direction développement durable conformément au protocole « processus de collecte des données extra-financières annuelles » utilisé par CNP Assurances et disponible auprès de cette direction.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces indicateurs.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à une assurance modérée sur le fait que les indicateurs environnementaux et sociaux sélectionnés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nos travaux ont été les suivants :

- nous avons examiné les procédures de *reporting* élaborées par le Groupe au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité et leur caractère compréhensible ;
- au niveau du Groupe, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données sociales et environnementales permettant la production des indicateurs. Ces travaux se sont notamment appuyés

sur des entretiens avec les personnes de la direction développement durable, responsables de l'élaboration, de l'application des procédures ainsi que de la consolidation des données ;

- nos travaux ont été conduits sur le périmètre CNP Assurances. Ce périmètre inclut les entités juridiques CNP Assurances, CNP IAM, Préviposte, ITV, CNP International. Le périmètre suivi pour les consommations d'eau et d'énergie comprend les sites basés à Paris, Angers et Arcueil, hors bureaux en région.

Sur ce périmètre :

- nous avons vérifié, sur la base d'entretiens avec les personnes en charge de la préparation des données, la bonne compréhension et la correcte application des procédures ;

■ nous avons effectué des tests de détail, sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs et à rapprocher les données avec les pièces justificatives.

La contribution de CNP Assurances aux indicateurs consolidés du Groupe représente 38 % des consommations

d'électricité, 89 % des consommations d'eau, et 67 % des effectifs du Groupe pour les données sociales.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les indicateurs environnementaux et sociaux examinés ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément

au protocole « Processus de collecte des données extra-financières annuelles » utilisé par CNP Assurances et applicable en 2011.

Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2012

**L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit**

Eric Dupont

**L'associé du département développement durable de
PricewaterhouseCoopers Advisory**

Sylvain Lambert

4 ÉTATS FINANCIERS

4.1. COMPTES CONSOLIDÉS	136
4.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS*	237
4.3. COMPTES SOCIAUX	239
4.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS*	290

* L'assemblée générale annuelle initialement prévue le 7 juin 2012 a été reportée au 29 juin 2012 par décision du conseil d'administration du 23 mars 2012.

4.1. COMPTES CONSOLIDÉS

4.1.1. Bilan consolidé

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Écarts d'acquisition	7	533,9	682,5
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	7	118,7	127,8
Autres immobilisations incorporelles	7	270,7	368,0
Total actifs incorporels		923,2	1 178,2
Immobilier de placement	8	1 747,6	1 278,0
Titres conservés jusqu'à échéance	9	1 028,7	1 212,8
Titres disponibles à la vente	9	231 708,9	230 272,2
Titres de transaction	9	60 404,9	64 033,1
Prêts et avances	9	4 429,5	3 958,6
Instruments dérivés	9	3 583,3	3 012,8
Placements des activités d'assurance		302 902,9	303 767,5
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités		60,9	65,2
Investissements dans les entreprises associées		0,0	0,0
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	10	8 258,1	7 446,2
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	2 896,7	3 256,1
Créances d'impôts exigibles		405,6	515,7
Autres créances	12	3 318,7	1 782,8
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	8	252,4	252,7
Autres actifs d'exploitation à long terme		424,2	358,1
Participation aux bénéfices différée active	10	620,9	0,0
Impôts différés actifs	13	244,1	198,6
Autres actifs		8 162,6	6 364,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0,0	0,0
Trésorerie		702,8	787,5
TOTAL ACTIF		321 010,6	319 608,6

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31.12.2011	31.12.2010
Capital	4	594,2	594,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport		981,5	981,5
Réserve de réévaluation		860,1	1 199,6
Réserve de couverture des flux de trésorerie	9	6,3	0,0
Titres super subordonnés	4	2 141,8	2 141,8
Résultats cumulés		6 337,4	5 799,8
Résultat consolidé		871,9	1 050,0
Écarts de conversion		201,0	274,9
Capitaux propres du Groupe		11 994,1	12 041,7
Intérêts minoritaires		1 223,1	1 136,4
Capitaux propres totaux		13 217,1	13 178,0
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	10	104 836,6	94 231,5
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	10	27 513,5	28 946,8
Passifs relatifs à des contrats d'assurance		132 350,1	123 178,3
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	10	148 158,2	150 362,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	10	952,6	984,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	10	7 308,0	8 463,3
Passifs relatifs à des contrats financiers		156 418,8	159 809,8
Instruments dérivés séparés sur contrats		0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	10	535,7	5 165,8
Passifs relatifs aux contrats		289 304,6	288 154,0
Provisions pour risques et charges	14	174,4	188,2
Dettes subordonnées	11	2 551,2	2 242,0
Dettes de financement		2 551,2	2 242,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres		3 105,4	3 939,4
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		135,4	336,1
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	15	1 782,2	1 943,6
Dettes d'impôts exigibles		391,0	347,5
Comptes courants créditeurs		346,1	316,6
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		2 091,2	2 632,9
Instruments dérivés passifs	9	3 179,2	2 356,2
Impôts différés passifs	13	286,6	513,9
Autres dettes	15	4 446,2	3 460,2
Autres passifs		15 763,2	15 846,4
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0,0	0,0
TOTAL PASSIF		321 010,6	319 608,6

4.1.2. Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31.12.2011	31.12.2010
Primes émises		30 026,4	32 288,4
Variation des primes non acquises		- 107,5	- 47,7
Primes acquises	16	29 918,9	32 240,7
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	16	226,1	199,0
Autres produits d'exploitation		0,0	0,0
Produits des placements		11 128,5	10 756,2
Plus et moins-values de cession des placements nettes des reprises de dépréciation et d'amortissement		1 097,5	642,0
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		- 2 575,6	1 157,9
Variation des dépréciations sur placements		- 2 741,8	- 207,9
Produits financiers hors coût de l'endettement	20	6 908,6	12 348,1
Total des activités ordinaires		37 053,5	44 787,8
Charges des prestations des contrats	17	- 31 061,5	- 39 207,6
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	20	- 476,3	- 524,9
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	19	1,2	- 39,9
Charges des autres activités		0,1	- 2,1
Frais d'acquisition des contrats	18	- 3 145,1	- 3 162,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	7	- 20,3	- 31,5
Frais d'administration	18	- 204,5	- 373,2
Autres produits et charges opérationnels courants	18	- 310,2	- 18,3
Total des autres produits et charges courants		- 35 216,7	- 43 359,5
Résultat opérationnel courant		1 836,8	1 428,3
Autres produits et charges opérationnels non courants		- 1,2	- 2,9
Résultat opérationnel		1 835,7	1 425,3
Charges de financement	20	- 149,9	- 95,0
Variations de valeurs des actifs incorporels	7	- 79,8	- 19,4
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		0,0	0,0
Impôts sur les résultats	21	- 465,0	- 22,8
Résultat après impôt des activités discontinues		0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 141,0	1 288,1
Intérêts minoritaires		- 269,1	- 238,1
Résultat net (part du Groupe)		871,9	1 050,0
Résultat par action		1,37	1,67
Résultat dilué par action		1,37	1,67

4.1.3. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>En millions d'euros</i>	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	871,9	269,1	1 141,0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	- 407,9	- 76,9	- 484,8
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	- 5 840,6	- 214,2	- 6 054,8
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 1 406,8	- 8,7	- 1 415,5
Reclassement en résultat des dépréciations	3 079,2	6,1	3 085,3
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 4 168,2</i>	<i>- 216,8</i>	<i>- 4 385,0</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	3 677,5	194,9	3 872,3
Impôts différés	150,4	1,5	151,9
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 340,3</i>	<i>- 20,5</i>	<i>- 360,8</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	6,3	0,0	6,3
Variation de la réserve sur la période	29,5	0,0	29,5
Recyclage en résultat sur la période	- 19,6	0,0	- 19,6
Impôts différés	- 3,6	0,0	- 3,6
Incidence des écarts de conversion	- 73,9	- 56,4	- 130,3
Éléments non recyclables en résultat	- 2,9	0,0	- 2,9
Écarts actuariels	- 5,7	0,0	- 5,7
Autres variations	2,8	0,0	2,8
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 410,8	- 76,9	- 487,7
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	461,1	192,2	653,3

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros</i>	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	1 050,0	238,1	1 288,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	- 28,2	16,6	- 11,6
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	- 2 176,9	- 80,5	- 2 257,4
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 586,9	- 13,9	- 600,8
Reclassement en résultat des dépréciations	376,1	6,6	382,7
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 2 387,8</i>	<i>- 87,8</i>	<i>- 2 475,5</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	2 103,1	43,4	2 146,5
Impôts différés	154,5	11,5	166,0
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 130,2</i>	<i>- 32,9</i>	<i>- 163,1</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0
Variation de la réserve sur la période	0,0	0,0	0,0
Recyclage en résultat sur la période	0,0	0,0	0,0
Impôts différés	0,0	0,0	0,0
Incidence des écarts de conversion	101,9	49,5	151,5
Éléments non recyclables en résultat	- 16,9	- 1,2	- 18,2
Écarts actuariels	- 7,1	0,0	- 7,1
Autres variations	- 9,8	- 1,2	- 11,1
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 45,2	15,4	- 29,8
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 004,8	253,5	1 258,3

4.1.4. Tableau de variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

En millions d'euros	Part du Groupe							Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion			
Capitaux propres IFRS au 01.01.2011	594,2	981,5	1 199,6	0,0	2 141,8	6 849,8	274,9	12 041,7	1 136,4	13 178,0
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			- 340,4	6,3		869,0	- 73,9	461,1	192,2	653,3
■ Distribution de dividendes						- 456,4		- 456,4	- 179,1	- 635,5
■ Mouvements sur le capital								0,0		0,0
■ Titres super subordonnés net d'impôt						- 59,3		- 59,3		- 59,3
■ Actions propres net d'impôt						6,8		6,8		6,8
■ Variations de périmètre*			0,9			- 0,9		0,0	33,2	33,2
■ Autres variations**						0,3		0,3	40,4	40,7
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2011	594,2	981,5	860,1	6,3	2 141,8	7 209,3	201,0	11 994,1	1 223,1	13 217,1

* Les montants repris dans la ligne « Variations de périmètre » en part des minoritaires incluent l'effet de la filiale MFPrévoyance SA nouvellement intégrée au périmètre de consolidation (+ 47,1 M€) et l'impact d'une révision des montants d'earn-out estimés lors de la comptabilité d'acquisition de Barclays Vida y Pensiones (- 13,9 M€) (cf. note 7.3.3).

** Les montants repris dans la ligne « Autres variations » en part des minoritaires comprennent l'augmentation de capital de CNP UniCredit Vita pour 17 M€ et celle d'AEP 247 pour 23,4 M€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	Part du Groupe									
	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01.01.2010	594,2	981,5	1 332,7	0,0	2 143,0	6 324,0	172,9	11 548,3	877,1	12 425,5
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			- 130,2			1 033,1	101,9	1 004,8	253,5	1 258,3
■ Distribution de dividendes						- 444,0		- 444,0	- 132,9	- 576,9
■ Mouvements sur le capital								0,0		0,0
■ Titres super subordonnés net d'impôt					- 1,3	- 60,6		- 61,9		- 61,9
■ Actions propres net d'impôt						- 4,0		- 4,0		- 4,0
■ Variations de périmètre			- 3,0			1,4		- 1,6	89,8	88,1
■ Autres variations*									48,9	48,9
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2010	594,2	981,5	1 199,5	0,0	2 141,8	6 849,8	274,8	12 041,7	1 136,4	13 178,0

* Les montants repris dans la ligne « Autres variations » en part des minoritaires comprennent l'augmentation de capital de CNP UniCredit Vita pour 57 M€.

4.1.5. Tableau des flux de trésorerie

LE TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE COMPREND :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- la quote-part du Groupe dans les flux de trésorerie des sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (à hauteur du pourcentage d'intégration) ;
- les flux de trésorerie liés aux participations du Groupe et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

DÉFINITION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la position AMF n° 2011-13 relative au classement des OPCVM : les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements. Cette analyse, fondée sur l'examen des prospectus, est complétée par une analyse du comportement du fonds (performance, volatilité...).

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

DÉFINITION DES FLUX D'EXPLOITATION

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'Entreprise.

DÉFINITION DES FLUX D'INVESTISSEMENT

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

DÉFINITION DES FLUX DE FINANCEMENT

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres ;
- dividendes versés hors du Groupe (associés et minoritaires).

RAPPROCHEMENT ENTRE LA TRÉSORERIE DU BILAN ET DU TFT

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Trésorerie (bilan)	702,8	787,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées	0,0	0,0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	- 83,8	- 273,2
Titres de transaction	9 390,9	4 597,1
TOTAL (TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE)	10 010,0	5 111,3

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie présente à l'actif du bilan ;
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (bilan - passif) ;
- titres de transactions : correspond aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan dans la rubrique placements des activités d'assurance.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Résultat opérationnel avant impôt	1 835,7	1 425,3
Plus et moins-values de cession des placements	- 1 054,9	- 588,8
Dotations nettes aux amortissements	110,1	101,5
Variation des frais d'acquisitions reportés	- 4,1	- 37,7
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	2 717,3	224,9
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	4 324,7	16 995,9
Dotations nettes aux autres provisions	0,3	36,4
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	2 573,4	- 1 160,0
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	- 183,4	- 420,0
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	8 483,4	15 152,1
Variation des créances et dettes d'exploitation	- 613,5	- 861,3
Variation des valeurs données ou reçues en pension	- 834,1	415,0
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 59,7	- 40,5
Impôts nets décaissés	- 388,5	- 594,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	8 423,4	15 496,1
Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise ⁽¹⁾	- 469,7	0,0
Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	0,0	102,3
Prises de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	- 469,7	102,3
Cessions de placements financiers	397 042,1	402 664,4
Cessions d'immobilier de placement	191,0	64,8
Cessions d'autres placements	4,4	7,4
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	397 237,4	402 736,5
Acquisitions de placements financiers	- 399 297,0	- 423 000,4
Acquisitions d'immobilier de placement	- 183,0	- 17,0
Acquisitions et/ou émissions d'autres placements	0,0	- 0,9
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	- 399 480,0	- 423 018,3
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 76,8	- 105,4
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 76,8	- 104,8
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 2 789,1	- 20 284,2
Émissions d'instruments de capital ⁽²⁾	40,3	48,9
Remboursements d'instruments de capital	0,0	0,0
Opérations sur actions propres	5,2	- 6,3
Dividendes payés	- 635,5	- 576,9
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 590,0	- 534,3

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement ⁽³⁾	1 039,6	750,1
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement ⁽⁴⁾	- 761,3	- 7,5
Intérêts payés sur dettes de financement	- 243,0	- 189,6
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	35,3	553,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 554,7	18,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	5 111,3	10 304,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	8 423,4	15 496,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 2 789,1	- 20 284,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 554,7	18,7
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3,6	- 19,9
Effet des changements de méthode sur la période et divers ⁽⁵⁾	- 184,5	- 404,0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA DATE DE CLÔTURE	10 010,0	5 111,3

(1) Acquisition de MFPrévoyance SA pour 86,1 M€ nette de trésorerie acquise, de MTP Invest pour 282,2 M€ nette de trésorerie acquise et entrée dans le périmètre de l'OPCI AEW IMCOM 1 : 101,4 M€ nette de trésorerie acquise.

(2) Augmentation de capital CNP UniCredit Vita (17 M€) et OPCI AEP 247 (23,3 M€).

(3) Émission de deux tranches de dette obligataire subordonnée pour 700 millions en euros et 300 millions en livres sterling.

(4) Remboursement d'un titre subordonné de 750 M€ par CNP Assurances.

(5) Correction de la trésorerie d'ouverture de CNP Vida pour - 156,3 M€ en raison d'un reclassement vers Prêts et créances et BVP Espagne pour - 29,8 M€ (reclassement en Créances pour espèces déposées). Écart sur ouverture : impact trésorerie de 1,6 M€.

NOTE 1	Faits caractéristiques de l'exercice 2011	147
NOTE 2	Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels	148
NOTE 3	Principes comptables	148
NOTE 4	Capital	165
NOTE 5	Périmètre de consolidation	170
NOTE 6	Analyse sectorielle	172
NOTE 7	Actifs incorporels	175
NOTE 8	Immeubles de placement et d'exploitation	180
NOTE 9	Placements	182
NOTE 10	Ventilation des passifs relatifs à des contrats	197
NOTE 11	Passifs subordonnés	205
NOTE 12	Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances	207
NOTE 13	Impôts différés	208
NOTE 14	Provisions pour risques et charges	210
NOTE 15	Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes	211
NOTE 16	Chiffre d'affaires	214
NOTE 17	Prestations	217
NOTE 18	Charges de gestion et de commissions	218
NOTE 19	Résultat de réassurance	219
NOTE 20	Produits de placements	220
NOTE 21	Charge d'impôt	224
NOTE 22	Risques financiers	225
NOTE 23	Risque de liquidité et adéquation actif-passif	230
NOTE 24	Risques liés aux contrats d'assurance et financiers	232

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2011

1.1 INCIDENCE DES MARCHÉS FINANCIERS SUR L'ANNÉE 2011

Crise de la dette souveraine

Au 31 décembre 2011, l'exposition brute du Groupe aux dettes souveraines, déterminée en juste valeur, s'élève à 111 Md€, soit une exposition estimée de 6,7 Md€ nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés (cf. détail en note 9.9).

À l'exception du cas particulier de la dette grecque détaillé ci-après, aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

Concernant les titres de dette souveraine grecque, l'exposition brute après comptabilisation d'une dépréciation en 2011 s'élève à 578,4 M€, soit 22,7 M€ net de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés. Pour ces titres, l'illiquidité des marchés, particulièrement observée depuis le 2^e trimestre 2011 sur les titres détenus, a conduit le Groupe à utiliser un modèle de valorisation pour déterminer leur juste valeur.

En l'absence de prix de marché observables sur les lignes détenues et, en considération des incertitudes sur les délais et les modalités de mise en œuvre du plan de soutien négocié en octobre 2011, le Groupe a constaté sur l'exercice 2011 une dépréciation cumulée des titres grecs de 1,3 Md€ (soit un impact net de 59,8 M€ sur le résultat net). Cette dépréciation, calculée par souche, représente en moyenne 70 % du nominal et est cohérente avec les meilleures estimations possibles des effets de la participation exceptionnelle du secteur privé au plan de soutien. La conclusion du plan de soutien du secteur privé et la façon dont le groupe CNP Assurances souhaitera participer permettront de préciser, d'une part, la valorisation financière des nouveaux titres qui pourront vraisemblablement être reçus en échange et d'autre part, les conséquences comptables définitives du plan de soutien à la Grèce.

Crise des marchés actions

Au-delà de la crise des dettes souveraines, les places boursières européennes ont subi une défiance généralisée des investisseurs du fait de leur appréciation des perspectives de croissance et de désendettement de la zone euro et des difficultés des gouvernements à s'accorder sur les solutions à apporter à la crise : l'année 2011 a vu un recul de 17,5 % pour l'Eurostoxx et de 17 % pour le CAC 40.

Cette évolution défavorable des marchés actions s'est notamment traduite pour le Groupe par un impact défavorable sur le résultat, du fait des dépréciations nettes comptabilisées sur les actions et autres instruments financiers pour 1,4 Md€ avant impact de la comptabilité reflet et des impôts différés (soit 193,8 M€ net de comptabilité reflet et d'impôt différé).

Test de dépréciation des *goodwill*

Pour les *goodwill* correspondant aux filiales espagnoles, brésiliennes et chypriotes, les tests de dépréciation réalisés à partir des hypothèses de la planification stratégique n'ont pas conduit à constater de dépréciation. Concernant la filiale italienne et le *goodwill* correspondant, le Groupe a constaté que sur le dernier trimestre 2011, le *spread* moyen des emprunts d'État italien s'est fortement écarté par rapport aux neuf mois précédents et a décidé d'actualiser au 31 décembre le test sur la filiale italienne. Cet écartement est le reflet d'inquiétudes macro-économiques dans un contexte financier tendu pour la zone euro et particulièrement pour l'Italie. Il a incité le Groupe à relever, pour le test au 31 décembre 2011, la prime de risque de 315 points de base dans son calcul de la valeur d'utilité de l'UGT italienne. De fait, il se traduit mécaniquement par un renchérissement du coût des options et garanties financières des contrats d'épargne euro de la filiale CNP UniCredit Vita et par le constat d'une dépréciation de 75 M€ sur l'UGT italienne.

Participation aux bénéfices différée active

Compte tenu des dépréciations et des moins-values latentes comptabilisées sur l'année, une participation aux bénéfices différée active nette de 85,2 M€ a été comptabilisée au bilan (620,9 M€ de participation aux bénéfices différée active et 535,7 M€ de participation aux bénéfices différée passive). Ce montant correspond à la participation aux bénéfices différée jugée recouvrable par le Groupe. Le Groupe démontre, en effet, par un test de recouvrabilité, fondé sur la même méthodologie que son test de suffisance des passifs et les principales hypothèses de la *Market Consistent Embedded Value* (MCEV®), que l'imputation de cette participation aux bénéfices différée active sur des participations aux bénéfices futures ou latentes est fortement probable.

1.2 REMBOURSEMENT ET ÉMISSION DE DETTES SUBORDONNÉES

CNP Assurances a procédé en date du 11 avril 2011 à l'exercice de son option de remboursement des 750 M€ des titres subordonnés émis le 11 avril 2001.

En anticipation de ce remboursement, CNP Assurances a émis le 7 avril 2011 deux tranches de dette obligataire subordonnée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 700 millions libellés en euros à échéance 2041, portant intérêt au taux fixe de 6,875 % du 7 avril 2011 jusqu'au 30 septembre 2021 et à un taux variable intégrant un supplément d'intérêt (*step-up*) de 100 points de base postérieurement au 30 septembre 2021 ;
- 300 millions libellés en livres sterling à échéance 2041, portant intérêt au taux fixe de 7,375 % du 7 avril 2011 jusqu'au 30 septembre 2021 et à un taux variable intégrant un supplément d'intérêt (*step-up*) de 100 points de base postérieurement au 30 septembre 2021.

Les deux tranches, présentant une échéance de remboursement définie, correspondent à des instruments de dette au sens de la norme IAS 32.

La tranche en livres sterling constitue la première émission obligataire de CNP Assurances libellée en devises : elle a donné lieu à ce titre à la mise en place d'une couverture de change associée à une comptabilité de couverture de flux de trésorerie suivant les prescriptions de la norme IAS 39.

1.3 MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE CNP ASSURANCES ET GDF SUEZ

Un *consortium* public composé de CNP Assurances, de CDC Infrastructure et de la Caisse des Dépôts a posé, le 12 juillet 2011, les bases d'un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel en France et en Europe avec GDF Suez, reposant sur une prise de participation minoritaire de 25% du capital de GRTgaz pour un montant de 1,1 Md€.

Cette prise de participation est réalisée par l'intermédiaire de deux sociétés dont une société faitière, Holding d'Infrastructures Gazières (HIG), contrôlée conjointement par les membres du consortium et Société d'Infrastructures Gazières (SIG), intégralement détenue par HIG et détenant la participation minoritaire de 25% du capital de GRTgaz. La prise de participation a été financée au niveau de SIG par une augmentation de capital au profit de HIG et un emprunt obligataire d'un montant total de 500 M€, intégralement souscrit par le groupe CNP Assurances (à hauteur de 270 M€) et la Caisse des Dépôts (à hauteur de 230 M€), étant précisé que l'augmentation de capital de SIG a été financée par une augmentation de capital préalable de HIG souscrite par CNP Assurances à hauteur de 54,4 % pour un montant de 358 M€.

L'opération a été signée le 27 juin 2011 et réalisée le 12 juillet 2011. L'émission de l'emprunt obligataire a fait par la suite l'objet d'une cotation le 16 septembre 2011.

Les titres de participation dans HIG (pour un montant de 358 M€), ainsi que les titres obligataires (pour un montant de 270 M€), sont comptabilisés dans le bilan du Groupe en titres disponibles à la vente.

NOTE 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

Il n'y a pas eu d'événement significatif entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

NOTE 3 Principes comptables

CNP Assurances S.A., société mère du Groupe, est une société à conseil d'administration, au capital de 594 151 292 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;

- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 février 2012.

3.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP Assurances a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant le 31 décembre 2011.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2011

- IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées, publiée le 4 novembre 2009 et applicable au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2011, simplifie les dispositions relatives à l'information à fournir sur les entités liées à une administration publique et clarifie la définition d'une partie liée. Ces changements sont sans impact significatif sur les informations annexes publiées par le Groupe.
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres, publiée le 26 novembre 2009 et applicable à compter des périodes annuelles commençant au 1^{er} juillet 2010, clarifie les dispositions applicables lorsqu'une entité renégocie les termes d'un passif financier avec un créancier et que le créancier accepte de se voir remettre des actions ou d'autres instruments de capitaux propres de l'entité en contrepartie de l'extinction de tout ou partie du passif financier. Cette interprétation, qui prévoit notamment que les instruments de capitaux propres émis soient comptabilisés à leur juste valeur et que toute différence avec la valeur comptable du passif éteint soit comptabilisée en résultat net n'a pas d'impact pour le Groupe.
- L'amendement de IAS 32 – Instruments financiers : Présentation, relatif au classement des émissions de droits, publié le 8 octobre 2009 apporte des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Il prévoit que ces instruments, émis en proportion aux actionnaires existants de l'émetteur contre un montant fixe de trésorerie, sont des capitaux propres, même si leur prix d'exercice est libellé dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Cet amendement n'a pas d'impact pour le Groupe.
- L'amendement de IFRIC 14 – Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction, publié le 26 novembre 2009 et applicable au premier exercice commençant après le 31 décembre 2010 traite des cas dans lesquels une entité qui doit respecter des exigences de financement minimal effectue d'avance un paiement de cotisations de financement minimal pour satisfaire à ces exigences et précise que l'avantage découlant de ce type de paiement doit être comptabilisé en tant qu'actif. Cet amendement n'a pas d'impact pour le Groupe.

- Améliorations apportées aux normes IFRS, publiées le 6 mai 2010 : elles incluent des amendements mineurs à six normes et une interprétation. Ces amendements sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 et n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

- Amendement de IFRS 7 – Instruments financiers : information à fournir – Transferts d'actif financiers, publié le 7 octobre 2010 et adopté par l'Union européenne. L'application de cet amendement, sans impact sur les traitements comptables, conduit à compléter les informations annexes sur les risques associés à l'implication conservée par le cédant dans des actifs financiers cédés et décomptabilisés. L'amendement modifie également les informations à fournir pour les actifs transférés mais qui ne font pas l'objet d'une décomptabilisation. Il est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 et ne devrait pas avoir d'impact matériel sur les annexes aux états financiers consolidés du Groupe.

Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur

- IFRS 9 – Instruments financiers, republiée le 28 octobre 2010 concrétise la première des trois phases du projet visant à remplacer IAS 39. Par un amendement du 16 décembre 2011, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2015 et les dispositions transitoires ont été modifiées : les adoptants seront exonérés du retraitement des données comparatives mais devront fournir en contrepartie des informations additionnelles sur la transition.

IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur.

Un actif financier est évalué au coût amorti si a) l'instrument est géré, selon un modèle d'entreprise (« *business model* ») qui a pour objectif la détention des actifs dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement, et si b) l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels à des dates données, représentant le principal et les intérêts calculés sur ce principal. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une inadéquation comptable. Pour les actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, une entité peut également décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur de ces instruments (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Les dividendes reçus au titre de ces instruments sont, en revanche, comptabilisés en résultat.

Pour les passifs financiers, IFRS 9 précise le traitement comptable à retenir pour les variations de valeur dues au

risque de crédit propre en cas d'application de l'option de juste valeur.

IFRS 9 n'ayant pas encore été adoptée par la Commission européenne, cette norme ne peut pas être pour l'instant adoptée par anticipation. La norme IFRS 9, y compris les phases restant à finaliser (les deuxième et troisième phases concernent respectivement les principes de dépréciation des instruments financiers au coût amorti et la comptabilité de couverture) ainsi que sa date d'application, ses modalités d'application et son impact sur les comptes, sont à l'étude par le Groupe.

- Amendement de IAS 12 – Impôts sur le résultat, publié le 20 décembre 2010 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. Les nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon. Cette présomption s'applique spécifiquement pour les immeubles de placement à la juste valeur et les immobilisations corporelles et incorporelles évaluées selon le modèle de la réévaluation. Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes consolidés du Groupe.
- IFRS 10 – États financiers consolidés, IFRS 11 – Accords conjoints, IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités, IAS 27 révisée – États financiers individuels, IAS 28 révisée – Participation dans des entreprises associées et coentreprises, publiées le 12 mai 2011. Ces nouveaux textes, non encore adoptés par l'Union européenne, seront applicables le 1^{er} janvier 2013 avec effet rétroactif (une adoption anticipée est autorisée à la condition qu'elle porte sur l'ensemble de ces nouveaux textes). De plus, l'IASB a publié un exposé-sondage le 20 décembre 2011 visant à clarifier les dispositions transitoires d'IFRS 10 en précisant quand et comment une entité doit appliquer IFRS 10 de manière rétrospective. Le Groupe a lancé dès 2011 une analyse des nouveaux textes et de leurs modalités d'application afin d'identifier les principaux enjeux : les travaux d'analyse d'impact détaillés se poursuivront sur l'exercice 2012.

IFRS 10 définit un modèle unique d'analyse du contrôle, base de la consolidation par intégration globale qui comprend les trois éléments suivants : pouvoir sur l'autre entité, exposition ou droits à des rendements variables de cette autre entité, et capacité d'utiliser son pouvoir afin d'influer sur les rendements.

IFRS 10 amende IAS 27 qui s'intitule dorénavant « États financiers individuels ». Les règles relatives aux états financiers individuels demeurent inchangées tandis que les sections relatives aux états financiers consolidés sont ainsi remplacées par IFRS 10.

IFRS 11 annule et remplace IAS 31 « Participation dans des coentreprises » et SIC - 13 « Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Ce texte se concentre sur les droits et obligations dans le cadre d'un accord conjoint et ne permet plus qu'une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun, la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée).

IAS 28 a également été modifiée pour être en conformité avec les modifications introduites notamment par IFRS 11.

Enfin, IFRS 12 intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées.

- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, publiée le 12 mai 2011, s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 après adoption par la Commission européenne. La norme définit la « juste valeur » et fournit dans un document unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par les IAS/IFRS que ce soit pour les évaluations initiales, les évolutions subséquentes et les informations à fournir en annexes. Les modalités d'application et l'impact de cette norme sur les informations fournies dans les notes annexes sont à l'étude par le Groupe.
- L'amendement d'IAS 32 – Instruments financiers – Présentation, publié le 16 décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, précise les règles de compensation entre actifs et passifs financiers. Cet amendement s'accompagne d'un amendement à IFRS 7, applicable le 1^{er} janvier 2013, qui prévoit une information annexe sur les actifs et passifs financiers entrant dans le périmètre d'un accord de compensation, en distinguant ceux qui font l'objet d'une compensation de ceux qui ne sont pas compensés en application d'IAS 32. Les modalités d'application et l'impact de cette norme sur les états financiers consolidés et leurs notes annexes sont à l'étude par le Groupe.
- IAS 19 révisée – Avantages du personnel, publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, apporte des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, sur les modalités de présentation au résultat de l'impact des variations des engagements et supprime les options permises pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies et ne retient que la comptabilisation directement en capitaux propres, déjà utilisée par le Groupe. Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes consolidés du Groupe.
- L'amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers, publié le 16 juin 2011 et applicable à compter des exercices commençant après le 1^{er} juillet 2012, porte sur la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. L'amendement introduit une obligation de distinguer au sein de l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres les éléments qui feront l'objet d'un reclassement par le compte de résultat. Aucun impact significatif n'est attendu sur la présentation des comptes consolidés du Groupe.

3.2 BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes seront incorporées par référence dans le document de référence :

- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 107 à 221 et 222 à 223 du document de référence déposé à l'AMF le 13 avril 2011 ;
- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 101 à 209 et 210 à 211 du document de référence déposé à l'AMF le 26 avril 2010.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le Groupe. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuées des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les valeurs de portefeuilles acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de

sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au Groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

3.3 CHAMP DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par la Société. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle résulte notamment de la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Cette analyse est complétée de l'examen de toutes les conditions contractuelles du pacte d'actionnaires, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée. Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entités sous contrôle conjoint (coentreprises)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les comptes d'une coentreprise sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, en application de laquelle la quote-part du Groupe dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne à ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que le groupe CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

3.4 OPÉRATIONS ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

3.5 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

Les retraitements préconisés par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

3.5.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le

rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

3.5.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflet, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.13.2 de la présente annexe.

3.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES DANS LA DEVISE DE PRÉSENTATION

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger (notamment filiales étrangères et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation du Groupe, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'étranger sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré comme une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

3.7 OPÉRATIONS EN DEVISES

Au niveau de chaque entité du Groupe, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en 3.10.3 ci-dessous.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

3.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du *goodwill* complet).

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

3.9 ACTIFS INCORPORELS

3.9.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur de ces actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ou par intégration proportionnelle ;
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité étrangère (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le Groupe, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

3.9.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont généralement amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

3.9.3 Valeur des accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

3.9.4 Actif incorporel lié à la réforme des retraites

L'article 26 de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit un droit à indemnité de résiliation qui se traduit dans les comptes consolidés IFRS par la reconnaissance d'un actif incorporel. Cet actif incorporel comptabilisé pour sa valeur recouvrable est amorti sur cinq ans (cf. note 7.1).

3.9.5 Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place

des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de cinq ans.

3.10 PLACEMENTS

3.10.1 Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

AMORTISSEMENT DES IMMEUBLES

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le Groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

3.10.2 Actifs financiers

CLASSIFICATION

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance (dits HTM : *Held-To-Maturity*) qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne ;
- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux

qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente ;

- les actifs disponibles à la vente (dits AFS : *Available-For-Sale*) sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

COMPTABILISATION

Le Groupe comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

DÉCOMPTABILISATION

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur par résultat est constatée dans le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

MODALITÉS DE DÉPRÉCIATIONS

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêt des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouvrés du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son *spread* de crédit ne constitue pas, en soi, une indication de perte de valeur. Un facteur ou une combinaison des facteurs suivants constitue des exemples d'indication de perte de valeur :

- l'occurrence d'un événement de crédit au sens de l'ISDA (International swaps and derivatives association), faillite de l'entité de référence, défaut de paiement et restructuration ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie permettant de conclure à l'existence d'un risque avéré, y compris en l'absence de défaut avéré ;
- certaines concessions consenties qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêt pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 36 derniers mois précédant l'arrêt ; ou
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêt.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le Groupe analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les six derniers mois précédant l'arrêt, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné.

Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

REPRISE DE DÉPRÉCIATIONS

Actifs disponibles à la vente (AFS)

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, par exemple, une amélioration de la notation de crédit du débiteur, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Prêts, créances, et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

3.10.3 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes : (a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ; (b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et (c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le Groupe se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les dérivés désignés comme instrument de couverture dans le cadre de relations de couverture telles que définies par la norme IAS 39 sont comptabilisés selon les dispositions qui y sont associées.

Le Groupe est engagé à ce jour dans une seule couverture de flux de trésorerie. À ce titre et pour toute autre opération similaire à venir, le Groupe documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en termes de gestion des risques. Le Groupe formalise également l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant. La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée en note 9.7.

3.10.4 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si le nombre de transactions diminue significativement ou est très faible, ou encore si le coût de liquidation, la volatilité ou le *Z-spread* s'accroissent sensiblement.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, *i.e.* absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes

valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du Groupe par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Par exemple, concernant les titres structurés, le prix établi par les arrangeurs de ces titres est retenu, excepté dans les cas où des analyses effectuées par le Groupe concluraient à l'absence de fiabilité des valeurs communiquées ; ou le Groupe dispose de valeurs de marchés évaluées par un modèle interne.

Les titres structurés détenus par le Groupe sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. Le Groupe vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de *cash-flows* futurs de certains titres par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par le Groupe qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des *ratings* des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

CATÉGORIES DE JUSTE VALEUR

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers (cf. note 9.2) :

- **Catégorie 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le Groupe est déterminée à partir du cours de Bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :
 - les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence,
 - les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative,
 - les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le Groupe prend en compte entre autre l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation,
 - les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France,
 - les dérivés traités sur un marché organisé ;
- **Catégorie 2** : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables. Cette catégorie comprend :
 - les titres structurés valorisés par le Groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe,
 - les participations non cotées,
 - les dérivés échangés sur un marché de gré à gré,
 - les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread*,
 - tout autre instrument financier coté pour lequel le marché est inactif ;
- **Catégorie 3** : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date. Cette catégorie recouvre peu d'instruments financiers détenus par le Groupe. Il s'agit par exemple d'instruments financiers de titrisation, pour lesquels le Groupe s'est par ailleurs assuré qu'un changement des paramètres utilisés pour la valorisation selon des hypothèses alternatives raisonnables n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

3.11 CAPITAUX PROPRES

3.11.1 Éléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, la réserve de capitalisation ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 3.16).

3.11.2 Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du Groupe.

Au 31 décembre 2011, les filiales d'assurance de CNP Assurances, comme le Groupe pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du Groupe est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière du Groupe. CNP Assurances effectue des prévisions à cinq ans, en utilisant des *scenarii* extrêmes sur l'évolution des marchés des actions et des taux d'intérêt.

3.12 ACTIONS PROPRES

CNP Assurances peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre de contrats de liquidité destinés notamment à régulariser les cours ou à attribuer des actions gratuites au personnel (cf. note 3.15.2). Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

3.13 PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS

3.13.1 Classifications des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition *infra*) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de Participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

3.13.2 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe en application des normes du Groupe, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différés active, et autres actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

CONTRATS FINANCIERS AVEC PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DISCRÉTIONNAIRE

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un *pool* de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

CONTRATS HYBRIDES

Certains contrats émis par le Groupe comportent à la fois une composante « dépôt » et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante « dépôt » peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante « dépôt » est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le Groupe n'ont pas été séparées.

Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats Groupe comportant la couverture du risque décès ;
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinée à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renonciations de l'année.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garanties planchers sont évaluées selon la méthode de Black & Scholes.

Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période ;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée, coûts d'acquisition différés et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de *scenarii* économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le Groupe procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de

l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

Test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent ; il est réalisé au niveau de chaque portefeuille afin de prendre en compte les règles de cantonnement dans l'appréciation de la recouvrabilité.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes est testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

Réassurance

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le Groupe réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en

nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

3.13.3 Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

3.13.4 Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

3.14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.15 AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 révisée, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

3.15.1 Engagements sociaux

RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE À PRESTATIONS DÉFINIES

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts. Un contrat

d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE DANS LES ENTITÉS INTERNATIONALES DU GROUPE

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle du Groupe.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

PRÉRETRAITE

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

DÉTERMINATION DU TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *corporate* de haute qualité, lorsqu'un marché actif existe, (selon le taux des obligations d'État, sinon), et en fonction de la durée des engagements.

MODE DE COMPTABILISATION

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances n'applique pas la méthode du corridor et reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice et à l'étalement du coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

3.15.2 Rémunérations en actions

MODE DE COMPTABILISATION DES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayants droit au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

3.16 EMPRUNTS ET DETTES SUBORDONNÉES

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

3.17 FRAIS D'ACQUISITION ET D'EXPLOITATION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;

- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.18 FISCALITÉ

RÉGIME FISCAL

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Carrés bleus SA (ex Sogestop C), Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Filassistance Services, Filassistance International, Age d'or Expansion, AEP 3, AEP 4, Assurimmeuble, Etages Franklin, Kupka, Pyramides 2, Assurhelene, Foncière Investissement, Ecureuil Vie Crédit et Ecureuil Vie Investissement.

IMPÔTS EXIGIBLES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le Groupe n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.19 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les *reporting* internes, revus par le comité exécutif du Groupe (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8). Leur définition repose sur l'existence des caractéristiques techniques des produits distribués par le Groupe.

Trois secteurs sont présentés en fonction de leurs risques et de leur rentabilité :

- les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêt ;
- les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente, ils sont soumis principalement à un risque viager lié à la survie de l'assuré ;
- les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- chiffre d'affaires : collecte brute de l'exercice, correspondant au chiffre d'affaires mesuré selon des principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- collecte nette : chiffre d'affaires tel que défini ci-dessus, net des prestations réglées au cours de l'exercice, hors variations de provisions pour sinistres à payer ;
- produit net d'assurance : chargements prélevés sur les produits d'assurance nets de commissions versées ;
- frais : frais généraux affectés à chaque secteur sur la base des analyses menées par la direction de la planification et de la performance ;
- résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets des marchés financiers avant charges de financement, impôts et part des minoritaires. Cet indicateur constitue une mesure clé du résultat sectoriel analysé par

la direction du Groupe. Pour obtenir le résultat en net part du Groupe, le RBE est retraité des éléments suivants :

- les charges de financement,
- le résultat des sociétés mises en équivalence,
- des éléments non courants,
- la charge d'impôt,
- les intérêts minoritaires,
- les effets des marchés sur portefeuille *trading* (correspondent aux variations de plus-values latentes et aux plus-values de cession des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat),
- les plus-values nettes actions et immobilier nettes des dépréciations exceptionnelles de valeur de portefeuille et de *goodwill* (correspondent aux plus-values de cession des instruments de capitaux propres comptabilisés en titres disponibles à la vente et aux dépréciations d'instruments financiers ou d'actifs immobiliers) ;
- capitaux propres : capitaux propres évalués en IFRS, ventilés par secteur au *pro rata* du besoin réglementaire moyen en marge de solvabilité de chaque secteur ;
- actifs et passifs sectoriels : actifs et passifs évalués en IFRS ventilés par secteur opérationnel, tels que revus par le comité exécutif sont présentés en notes annexes : à l'actif, seules les rubriques « écarts d'acquisition et valeurs de portefeuille des contrats d'assurance » et « placements financiers et investissements dans les entreprises associées » font l'objet d'un *reporting* interne par secteur sur une base régulière.

Les informations comparatives ont été évaluées suivant la même méthodologie.

3.20 PASSIFS ÉVENTUELS

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

NOTE 4 Capital

4.1 TABLEAU DES TITRES SUPER SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN CAPITAUX PROPRES

		31.12.2011			
En millions d'euros	Date d'émission		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe					2 141,8
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10+10 pb cap à 9 %	€		250,0
CNP Assurances	Nov. 2004	Tec 10+10 pb cap à 9 %	€		50,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,50 % jusqu'en 2008 puis 3 %+22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€		225,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans-EUR CMS 2 ans) ; cap à 9 % et floor à 2,75 %	€		23,8
CNP Assurances	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 bp	€		75,0
CNP Assurances	Mai 2006	5.25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp	€		160,0
CNP Assurances	Déc. 2006	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 bp	€		1 250,0
CNP Assurances	Déc. 2006	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à partir du 20.12.2026	€		108,0
TOTAL					2 141,8

		31.12.2010			
En millions d'euros	Date d'émission		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe					2 141,8
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %		€	250,0
CNP Assurances	Nov. 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %		€	50,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,50 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans		€	225,0
CNP Assurances	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans-EUR CMS 2 ans) ; cap à 9 % et floor à 2,75 %		€	23,8
CNP Assurances	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 bp		€	75,0
CNP Assurances	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp		€	160,0
CNP Assurances	Déc. 2006	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3M + 184 bp		€	1 250,0
CNP Assurances	Déc. 2006	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à partir du 20.12.2026		€	108,0
TOTAL					2 141,8

4.2 CAPITAL SOCIAL PAR DÉTENTEUR

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	237 660 516	40,00 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	210 821 912	35,48 %
État	6 475 364	1,09 %
Total des actions de concert	454 957 792	76,57 %
Public	139 193 500	23,43 %
dont : CNP Assurances (actions propres)*	2 367 164	0,40 %
TOTAL	594 151 292	100,00 %

* Les caractéristiques du contrat de liquidité en cours lors de l'exercice courant sont décrites dans le projet de résolution de l'assemblée générale de CNP Assurances figurant dans le document de référence de l'année précédente.

4.3 CAPITAUX PROPRES

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires	
	31.12.2011	31.12.2010
Nombre d'actions émises à l'ouverture	594 151 292	594 151 292
Émissions sur l'exercice	-	-
Nombre d'actions émises à la clôture	594 151 292	594 151 292

4.4 DIVIDENDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Le dividende proposé à l'assemblée générale est de 0,77 euro par action, avec une option de paiement du dividende en action.

4.5 RÉSULTAT PAR ACTION/RÉSULTAT DILUÉ

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Résultat de la période	871,9	1 050,0
Charge des titres super subordonnés nette d'impôt	- 59,3	- 60,6
Dividendes des actions préférentielles	0,0	0,0
Résultat attribuable aux actions ordinaires	812,6	989,4

	31.12.2011	31.12.2010
Nombre d'actions ordinaires à l'ouverture	594 151 292,0	594 151 292,0
Effet des actions propres détenues	- 1 795 591,8	- 1 490 530,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	592 355 700,2	592 660 761,8

<i>En euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Résultat attribuable aux actions ordinaires	1,37	1,67
Effet après impôts des intérêts sur obligations convertibles	0,0	0,0
Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires	1,37	1,67

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

4.6 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Des parties sont liées si une partie contrôle l'autre partie ou exerce une influence significative dans sa prise de décision, ou si elles sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence significative d'une même tierce entité ou personne.

Les parties liées au Groupe se déterminent par rapport à la société mère CNP Assurances et sont donc principalement ses actionnaires et les entités qu'ils contrôlent, les sociétés qu'elle contrôle (y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises), ainsi que ses principaux dirigeants.

Les transactions et les encours entre la société mère et les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation, c'est pourquoi les montants ci-après ne les incluent pas.

Pour information, CNP Assurances a reçu 196 M€ de dividendes de ses filiales consolidées : 34,9 M€ de ses filiales françaises, 140,8 M€ de sa filiale CAIXA Seguros, 13,6 M€ de Barclays Vida y Pensiones et 6,8 M€ de Marfin Insurance Holdings Ltd.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée en note 5 des annexes.

4.6.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales

<i>En millions d'euros</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	- 1 372,7	0,0
Prestations	- 41,1	- 11,3
Réassurance	0,0	0,0
Frais de personnel	- 16,3	- 2,4
Produits financiers et prêts	63,6	1 534,1
Charges financières et emprunts	- 20,3	- 496,9
Dividendes	- 345,3	0,0
Autres	0,0	0,0

En application de la norme IAS 24, les actionnaires (Caisse des Dépôts, BPCE et La Banque Postale) et leurs filiales consolidées exclusivement et conjointement sont des parties liées à la société CNP Assurances ainsi que les sociétés sous influence notable de la Caisse des Dépôts.

Les commissions représentent les revenus perçus par la BPCE et La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations et les frais de personnel correspondent principalement à divers frais refacturés par la Caisse des Dépôts à CNP Assurances et aux frais de gestion payés à Natixis AM et La Banque Postale AM.

Les dividendes versés en 2011 au titre de l'exercice 2010 aux actionnaires directs du Groupe s'élèvent à 345,3 M€ avec la répartition suivante : 183,0 M€ pour la Caisse des Dépôts, 81,2 M€ pour BPCE et 81,2 M€ pour La Banque Postale.

4.6.2 Relation avec les entités intégrées proportionnellement et mises en équivalence

Il n'y a pas de société mise en équivalence dans le Groupe et la seule société intégrée proportionnellement est La Banque Postale Prévoyance.

<i>En millions d'euros</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	0,0	0,0
Prestations	0,0	0,0
Réassurance	- 3,4	- 18,7
Frais de personnel	0,0	0,0
Produits financiers et prêts	0,0	0,0
Charges financières et emprunts	0,0	0,0
Dividendes	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0

Les dividendes reçus de La Banque Postale Prévoyance, en 2011, au titre de l'exercice 2010, s'élèvent à 9,5 M€.

4.6.3 Relation avec les autres parties liées

Les autres parties liées correspondent principalement à GRTgaz : les produits financiers correspondent aux intérêts des obligations relatives au financement de la participation du Groupe (cf. note 1.3).

<i>En millions d'euros</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	0,0	0,0
Prestations	0,7	1,3
Réassurance	0,0	0,0
Frais de personnel	4,5	9,2
Produits financiers et prêts	7,0	227,2
Charges financières et emprunts	0,0	0,0
Dividendes	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0

4.7 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous, présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2011

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président, au directeur général, aux trois directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 3 501 100 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du président du conseil d'administration, du directeur général, des trois directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 10 058 842 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.

- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2011 au directeur général, aux trois directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2010

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président, au directeur général, aux trois directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 3 482 836 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du président du conseil d'administration, du directeur général, des trois directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 7 956 560 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2010 au directeur général, aux trois directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

NOTE 5 Périmètre de consolidation

5.1 SOCIÉTÉS ENTRANT DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGE DE CONTRÔLE

				31.12.2011		31.12.2010	
Nom	Méthode	Pays	Activité	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques							
CNP Assurances	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP IAM	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Préviposte	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ITV	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP International	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
La Banque Postale Prévoyance	IP	France	Assurances	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
MFPrévoyance SA	IG	France	Assurances	64,72 %	64,72 %	0,00 %	0,00 %
CNP Seguros de Vida	IG	Argentine	Assurances	76,47 %	76,47 %	76,47 %	76,47 %
CNP Holding Brasil	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CAIXA Seguros	IG	Brésil	Assurances	51,75 %	51,75 %	51,75 %	51,75 %
CNP UniCredit Vita	IG	Italie	Assurances	57,50 %	57,50 %	57,50 %	57,50 %
CNP Vida	IG	Espagne	Assurances	94,00 %	94,00 %	94,00 %	94,00 %
Barclays Vida y Pensiones	IG	Espagne	Assurances	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
Marfin Insurance Holdings Ltd	IG	Chypre	Assurances	50,10 %	50,10 %	50,10 %	50,10 %
CNP Europe Life Ltd	IG	Irlande	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
2. OPCVM							
Univers CNP 1 FCP	IG	France	OPCVM	99,79 %	99,79 %	99,79 %	99,79 %
CNP Assur Euro SI	IG	France	OPCVM	97,10 %	97,10 %	97,08 %	97,08 %
Ecureuil Profil 30	IG	France	OPCVM	95,46 %	95,46 %	95,31 %	95,31 %
LBPAM Profil 50 D 5DEC	IG	France	OPCVM	75,48 %	75,48 %	74,68 %	74,68 %
LBPAM act. Diversif. 5DEC	IG	France	OPCVM	53,86 %	53,86 %	75,68 %	75,68 %
LB.ACT.D.A SI 5DEC	IG	France	OPCVM	100,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %
CNP ACP Oblig FCP*	IG	France	OPCVM	49,65 %	49,65 %	49,65 %	49,65 %
Boule de Neige 3 3DEC	-	France	OPCVM	0,00 %	0,00 %	61,22 %	61,22 %
CDC IONIS FCP 4DEC	IG	France	OPCVM	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP ACP 10 FCP*	IG	France	OPCVM	49,75 %	49,75 %	49,75 %	49,75 %
Ecureuil Profil 90	IG	France	OPCVM	53,56 %	53,56 %	54,28 %	54,28 %
Progressio 5 DEC	-	France	OPCVM	0,00 %	0,00 %	92,49 %	92,49 %
Al Dente 3 3 DEC	IG	France	OPCVM	54,44 %	54,44 %	56,49 %	56,49 %
Vivaccio ACT 5DEC	IG	France	OPCVM	80,87 %	80,87 %	80,80 %	80,80 %
CNP Assur Alt. 3DEC	IG	France	OPCVM	99,70 %	99,70 %	99,78 %	99,78 %

				31.12.2011		31.12.2010	
Nom	Méthode	Pays	Activité	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
3. Activités immobilières et autres							
Assurbail	IG	France	Crédit bail immobilier	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP3 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CIMO	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP4 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PB6	IP	France	Immobilier	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
OPCI AEW Imcom 6	IP	France	OPCI	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %
SICAC	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP Immobilier	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Assurimmeuble	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI MTP Invest	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %
OPCI AEW Imcom 1	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %
OPCI AEP 247	IG	France	OPCI	85,42 %	85,42 %	0,00 %	0,00 %
Ecureuil Vie Développement	IG	France	Courtage	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %

* L'analyse de la nature du contrôle conduite par le Groupe s'appuie sur le pourcentage de détention des droits de vote d'une entité, mais aussi sur l'examen de toutes les conditions contractuelles des pactes d'actionnaires, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance, et des droits de vote potentiels pouvant être exercés sur la période considérée.

5.2 INTÉGRATION DE MFPRÉVOYANCE SA DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

CNP Assurances a acquis le 3 novembre 2010 64,72 % des titres de MFPrévoyance SA pour un prix de 86,5 M€. Cette acquisition vise à développer le partenariat existant entre CNP Assurances et MFP Services, une union de mutuelles des fonctions publiques d'État, et à développer l'offre d'assurance prévoyance.

MFPrévoyance SA a été intégrée dans le périmètre de consolidation de CNP Assurances au second semestre de l'année.

Les travaux de *purchase accounting* ont été finalisés dans les délais prévus par IFRS 3 : ils ont conduit à l'enregistrement d'une valeur de portefeuille pour un montant non matériel de 8,3 M€ brut d'impôt pour la part à 100 % (5,3 M€ net d'impôt) et à l'absence de comptabilisation de *goodwill*.

NOTE 6 Analyse sectorielle

6.1 BILAN PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011

Actif <i>En millions d'euros</i>	Épargne	Retraite	Risque	Autres hors assurances	Total
Écarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	319,1	5,5	327,9	0,0	652,5
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	255 801,0	32 370,8	14 544,6	247,4	302 963,8
Autres actifs					17 394,2
TOTAL ACTIF					321 010,6

Passif <i>En millions d'euros</i>	Épargne	Retraite	Risque	Autres hors assurances	Total
Capitaux propres totaux	9 915,3	1 221,9	2 069,3	10,6	13 217,1
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	149 837,3	6 664,2	453,0		156 954,5
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	92 494,0	29 740,8	10 115,3		132 350,1
Autres passifs					18 488,9
TOTAL PASSIF					321 010,6

6.2 BILAN PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010

Actif <i>En millions d'euros</i>	Épargne	Retraite	Risque	Autres hors assurances	Total
Écarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	442,2	9,5	358,6	0,0	810,3
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	260 046,7	30 221,8	13 365,1	199,1	303 832,7
Autres actifs					14 965,6
TOTAL ACTIF					319 608,6

Passif <i>En millions d'euros</i>	Épargne	Retraite	Risque	Autres hors assurances	Total
Capitaux propres totaux	9 329,0	1 062,0	2 757,6	29,4	13 178,0
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	157 139,2	7 283,6	552,8	0,0	164 975,6
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	86 611,2	27 508,9	9 058,2	0,0	123 178,3
Autres passifs					18 276,7
TOTAL PASSIF					319 608,6

6.3 COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011

En millions d'euros	31.12.2011					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Épargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	21 203,2	3 817,1	5 865,6		30 885,9	- 880,9	30 005,1
Collecte nette	268,8	1 505,5	3 099,5		4 873,8		
Produit net d'assurance	1 620,5	280,3	1 118,3	110,0	3 129,1		
Frais généraux	- 410,8	- 97,3	- 331,5	- 46,3	- 885,9		
Résultat brut d'exploitation	1 209,7	183,0	786,8	63,7	2 243,2		
Charges de financement					- 149,9		
Mise en équivalence					0,0		
Éléments non courants					- 0,5		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 720,0		
Intérêts minoritaires					- 263,8		
Effets des marchés sur portefeuilles <i>trading</i>					- 93,4		
Plus-values nettes actions et immobilier					- 143,7		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE					871,9		

En millions d'euros

CDR désensibilisé 31.12.2011

Résultat brut d'exploitation	2 243,2
Effets nets des marchés	- 137,3
Plus-values nettes actions et immobilier	- 268,6
Éléments non courants	- 1,6
Résultat opérationnel	1 835,7

6.4 COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	31.12.2010					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Épargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	24 404,5	3 381,6	5 568,6		33 354,7	- 1 039,6	32 315,1
Collecte nette	6 796,3	1 459,6	3 129,2		11 385,1		
Produit net d'assurances	1 437,7	150,8	1 083,0	113,4	2 784,9		
Frais généraux	- 414,9	- 80,4	- 336,7	- 42,0	- 874,0		
Résultat brut d'exploitation	1 022,8	70,5	746,2	71,4	1 910,9		
Charges de financement					- 95,0		
Mise en équivalence					0,0		
Éléments non courants*					- 27,2		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 619,3		
Intérêts minoritaires					- 235,2		
Effets des marchés sur portefeuilles <i>trading</i>					9,7		
Plus-values nettes actions et immobilier					106,3		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE					1 050,0		

* Correspond principalement au renforcement des provisions techniques compensé par le produit d'impôt lié à la réforme fiscale française sur la réserve de capitalisation.

En millions d'euros	CDR désensibilisé 31.12.2010
Résultat brut d'exploitation	1 910,9
Effets nets des marchés	30,7
Plus-values nettes actions et immobilier	140,6
Éléments non courants	- 656,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 425,3

NOTE 7 Actifs incorporels

7.1 SYNTHÈSE DES ACTIFS INCORPORELS

En millions d'euros	31.12.2011				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	712,9	0,0	- 179,0	0,0	533,9
Valeurs de portefeuille	470,2	- 204,4	- 147,1	0,0	118,7
Valeur des accords de distribution	141,2	- 13,2	- 4,8	0,0	123,2
Logiciels	277,2	- 210,3	- 0,1	0,0	66,8
Logiciels développés en interne	107,9	- 78,9	0,0	0,0	29,0
Logiciels autres	169,3	- 131,4	- 0,1	0,0	37,8
Autres*	112,8	- 20,2	- 12,0	0,0	80,6
TOTAL	1 714,3	- 448,1	- 343,0	0,0	923,2

En millions d'euros	31.12.2010				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	786,4	0,0	- 104,0	0,0	682,5
Valeurs de portefeuille	472,1	- 197,2	- 147,1	0,0	127,8
Valeur des accords de distribution	180,2	- 9,6	0,0	0,0	170,6
Logiciels	229,0	- 193,5	- 0,1	0,0	35,4
Logiciels développés en interne	93,7	- 73,0	0,0	0,0	20,7
Logiciels autres	135,3	- 120,5	- 0,1	0,0	14,8
Autres*	161,9	0,0	0,0	0,0	161,9
TOTAL	1 829,6	- 400,3	- 251,2	0,0	1 178,2

* La ligne « Autres » inclut depuis le 31 décembre 2010 l'actif incorporel lié à la réforme des retraites. La diminution de l'actif incorporel de 161,9 M€ à 80,6 M€ à fin 2011 correspond :

- pour - 49,1 M€ à la mise à jour du calcul de l'estimation de l'impact de la réforme sur les provisions techniques brutes, qui a été revue à la baisse (cet effet y compris l'ajustement de l'amortissement correspondant est quasiment intégralement neutralisé, au compte de résultat, par la mise à jour de la part des réassureurs dans les provisions techniques) ;
- pour - 12 M€ à une dépréciation induite par la décision de financer la hausse des provisions liée à la réforme des retraites par une réallocation des provisions existantes. La réallocation des provisions existantes se traduit par une reprise de provision qui compense au compte de résultat la charge de dépréciation de l'actif incorporel. Cette réallocation a été déterminée suite à une analyse des marges existantes pour un sous-périmètre des contrats concernés. Cette démarche est en cours sur le reste du portefeuille ;
- pour - 20,2 M€ à l'amortissement de la période.

7.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

7.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	Écart d'acquisition à l'origine	Écart d'acquisition net au 31.12.2011	Écart d'acquisition net au 31.12.2010
La Banque Postale Prévoyance	45,8	22,9	22,9
Groupe CAIXA	360,6	249,1	270,9
CNP UniCredit Vita	366,5	170,9	247,0
Marfin Insurance Holdings Ltd	81,6	79,7	81,6
Barclays Vida y Pensiones	55,9	11,3	60,0
TOTAL	910,4	533,9	682,5

La méthodologie appliquée par le Groupe pour effectuer les tests annuels de perte de valeur des *goodwill* est décrite au paragraphe 3.9.1. La valeur recouvrable des UGT associées aux entités listées ci-dessus correspond à leur valeur d'utilité, fondée sur la valeur de leur actif net et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles.

CNP UNICREDIT VITA

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2011-2016) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable reflétant la combinaison de la croissance du PIB (0,8 %) et de l'inflation en 2016 pour les affaires nouvelles de 2015 à 2029 ; les flux sont actualisés à un taux après impôts de 8,35 % cohérent avec le coût moyen pondéré du capital et les hypothèses budgétaires à la date de réalisation du test. Le test, réalisé avec ces hypothèses, ne conduisait pas à constater de dépréciation.

Toutefois, le Groupe a constaté que sur le dernier trimestre 2011, le *spread* moyen des emprunts d'État italien s'est fortement écarté par rapport aux neuf mois précédents. Cet écartement est le reflet d'inquiétudes macro-économiques dans un contexte financier tendu pour la zone euro. En dépit d'une baisse récente sur les tout derniers jours de l'année, le Groupe anticipe un maintien de cette prime sur le premier trimestre 2012, même si la mise en œuvre progressive des récentes mesures économiques et financières décidées tant au niveau italien qu'européen, devrait contribuer à une diminution de ce *spread* courant 2012.

Cet écartement a incité le Groupe à réaliser un nouveau test fin décembre en relevant, pour le test au 31 décembre, la prime de risque de 315 points de base dans son calcul de la valeur d'utilité de l'UGT italienne (taux d'actualisation correspondant : 11,5 %). De fait, la hausse des *spreads* se traduit mécaniquement par un renchérissement du coût des options et garanties financières des contrats d'épargne euro de la filiale CNP UniCredit Vita et par le constat d'une dépréciation de 75 M€ sur l'UGT. Une variation défavorable des volumes d'affaires projetés de 20 % aurait conduit à constater une dépréciation complémentaire de 35 M€.

Comme précisé dans les principes comptables, la valeur recouvrable intègre l'hypothèse d'un renouvellement de l'accord de distribution. UniCredit et CNP Assurances ont signé fin mai 2010 un accord visant à renforcer leur partenariat, notamment par la volonté des deux partenaires de développer une activité de prévoyance et la décision de rendre l'accord de distribution tacitement renouvelable à l'issue du terme contractuel actuel (2017).

GRUPE CAIXA

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2011-2016) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance moyen de 8,5 % des affaires nouvelles de 2015 à 2029 et actualisés à un taux après impôts d'environ 13 %.

Au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

À ce jour, la seule prise en compte des flux futurs dans la limite de ceux générés jusqu'à la fin de l'accord en cours (2021) ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation. De même, une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ou des volumes projetés ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

MARFIN INSURANCE HOLDINGS LTD

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2011-2016) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable (entre 2 % et 6 %) des affaires nouvelles de 2015 à 2028 (date de fin de l'accord en vigueur avec Marfin Popular Bank) et actualisés à un taux après impôts d'environ 9,5 % pour les activités chypriotes et un taux décroissant de 22 % à 11,6 % (à partir de 2016) pour les activités grecques.

Au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ou une réduction significative des volumes futurs en Grèce ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition - payés ou estimés - au titre des périodes futures, constatés sur la période.

BARCLAYS VIDA Y PENSIONES

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2011-2016) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable (entre 1,9 % et 3,2 %) des affaires nouvelles de 2015 à 2034 (date de la fin contractuelle de l'accord avec Barclays) et actualisés respectivement à un taux après impôts de 8,36 % pour les activités espagnoles, 12,2 % pour les activités portugaises et 8,5 % pour les activités italiennes.

Au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs (notamment en retenant un taux de 11,5 % pour l'activité en Italie) ou des volumes futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition - payés ou estimés - au titre des périodes futures, constatés sur la période.

7.2.2 Réconciliation ouverture/clôture des écarts d'acquisition

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Valeur nette comptable à l'ouverture	682,5	775,6
Écarts d'acquisition résultant de prise de participations	0,0	0,0
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivant l'acquisition	0,0	- 104,4
Ajustements résultant des variations de complément de prix ⁽¹⁾	- 50,6	- 4,3
Ajustements résultant de la reconnaissance postérieure d'actif d'impôts différés	0,0	0,0
Écarts de conversion sur le brut	- 25,1	35,7
Autres mouvements	- 1,1	- 15,5
Dépréciation de l'exercice ⁽²⁾	- 75,0	0,0
Écarts de conversion sur les mouvements	3,2	- 4,6
Augmentation des taux d'intérêt (détention)	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	533,9	682,5

(1) Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition, notamment sur Barclays Vida y Pensiones - payés ou estimés - au titre des périodes futures, constatés sur la période.

(2) Le montant de dépréciation est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des actifs incorporels ».

7.3 VALEURS DE PORTEFEUILLE ET VALEUR DES ACCORDS DE DISTRIBUTION

7.3.1 Valeurs de portefeuille

En millions d'euros	Valeur du portefeuille à l'origine	Valeur de portefeuille nette au 31.12.2011	Valeur de portefeuille nette au 31.12.2010
Groupe CAIXA	122,6	5,6	8,4
CNP UniCredit Vita	175,3	0,0	0,0
CNP Vida	24,0	0,0	0,0
CNP Seguros de Vida	0,9	0,0	0,1
Marfin Insurance Holdings Ltd	44,4	33,0	35,3
Barclays Vida y Pensiones ⁽¹⁾	101,4	73,9	84,0
MFPrévoyance SA ⁽²⁾	8,3	6,2	0,0
TOTAL	476,9	118,7	127,8

(1) Au 31 décembre 2010, la finalisation des travaux d'acquisition a conduit à comptabiliser une valeur de portefeuille de 101,4 M€ brut d'impôts pour la part à 100 %.

(2) Au 31 décembre 2011, la finalisation des travaux d'acquisition a conduit à comptabiliser une valeur de portefeuille de 8,3 M€ brut d'impôts pour la part à 100 %.

7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Valeur brute à l'ouverture	472,1	356,2
Entrée de périmètre	8,3	0,0
Écarts de conversion	- 10,2	14,5
Acquisitions de l'exercice	0,0	101,4
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
<i>Valeur brute à la clôture</i>	<i>470,2</i>	<i>472,1</i>
<i>Amortissements et dépréciations à l'ouverture</i>	<i>- 344,3</i>	<i>- 289,7</i>
Écarts de conversion	9,6	- 13,3
Charges d'amortissement de l'exercice	- 16,8	- 21,9
Dépréciations de l'exercice*	0,0	- 19,4
Reprises de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
<i>Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture</i>	<i>- 351,5</i>	<i>- 344,3</i>
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	118,7	127,8

* Au 31 décembre 2010, la dépréciation concerne les valeurs de portefeuille de CNP Vida et est comptabilisée dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des actifs incorporels ».

7.3.3 Valeurs des accords de distribution

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Valeur nette comptable à l'ouverture	170,6	0,0
Acquisitions de l'exercice	0,0	180,2
Amortissement de l'exercice	- 3,6	- 9,6
Ajustements	- 39,0	0,0
Dépréciations de l'exercice*	- 4,8	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	123,2	170,6

* Le montant de dépréciation est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des actifs incorporels ».

Au 31 décembre 2010, une valeur d'accord de distribution de Barclays Vida y Pensiones de 180,2 M€ brute d'impôts a été comptabilisée pour la part à 100 %. Au 31 décembre 2011, la valeur a été ajustée pour refléter l'impact de la révision des montants d'*earn-out* estimés au titre des périodes futures en lien avec le développement du réseau Barclays. Cette valeur de réseau est amortie linéairement sur la durée de l'accord de distribution correspondant.

7.4 LOGICIELS

7.4.1 Logiciels développés en interne

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Valeur nette comptable à l'ouverture	20,7	13,5
Acquisitions de l'exercice	14,0	10,2
Amortissement de l'exercice	- 5,9	- 3,0
Perte de valeur	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,2	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	29,0	20,7

7.4.2 Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Valeur nette comptable à l'ouverture	176,7	18,2
Acquisitions de l'exercice	17,2	170,8
Amortissement de l'exercice	- 30,2	- 8,6
Perte de valeur	- 13,0	- 3,7
Écarts de conversion	- 0,7	0,0
Autres variations	- 31,6	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	118,4	176,7

NOTE 8 Immeubles de placement et d'exploitation

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeur sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajouté aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable de l'immeuble de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le

montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité étrangère dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;

- la juste valeur de l'immeuble de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, est support de contrats en UC.

8.1 IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>En millions d'euros</i>		
Valeur comptable des immeubles de placement	31.12.2011	31.12.2010
Immeubles de placements au coût historique		
Valeur comptable brute	1 568,7	1 159,9
Cumul des amortissements	- 304,2	- 344,7
Cumul des pertes de valeur	- 28,4	- 22,5
Valeur comptable nette	1 236,1	792,7
Immeubles de placements en juste valeur		
Valeur comptable brute	511,5	485,3
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENTS	1 747,6	1 278,0

<i>En millions d'euros</i>		
Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte	31.12.2011	31.12.2010
Valeur nette comptable à l'ouverture	792,7	817,9
Acquisitions	619,5	3,0
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	10,8
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 164,6	- 36,7
Amortissements de l'exercice	- 1,3	- 22,4
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	2,6	- 2,1
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	- 12,8	19,1
Écarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,0	3,1
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	1 236,1	792,7

*En millions d'euros***Immeubles de placements en UC**

	31.12.2011	31.12.2010
Valeur nette comptable à l'ouverture	485,3	466,1
Acquisitions	5,8	3,0
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,2
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 0,6	- 2,5
Profits/Pertes nets d'ajustement de la juste valeur	29,1	27,6
Écarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	- 8,2	- 9,1
VALEUR COMPTABLE À LA CLÔTURE	511,5	485,3

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

*En millions d'euros***Immeubles d'exploitation**

	31.12.2011	31.12.2010
Valeur nette comptable à l'ouverture	167,6	113,0
Acquisitions	28,3	50,3
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	1,3
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	0,0	- 0,7
Amortissements de l'exercice	- 4,9	- 4,7
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 2,8	- 0,2
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	2,2	7,2
Écarts de conversion	- 2,6	1,4
Transferts	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	187,8	167,6

*En millions d'euros***Autres immobilisations corporelles**

	31.12.2011	31.12.2010
Valeur nette comptable à l'ouverture	85,1	66,8
Acquisitions de l'exercice	17,3	35,2
Amortissement de l'exercice	- 18,0	- 19,0
Sorties de l'exercice	- 0,1	- 0,7
Écarts de conversion	- 2,0	2,9
Autres variations	- 17,7	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	64,6	85,1

NOTE 9 Placements

9.1 INVENTAIRE DES PLACEMENTS PAR NATURE

L'objectif est de présenter, pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

9.1.1 Inventaire des placements au 31 décembre 2011

		31.12.2011					
En millions d'euros		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins-values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					10 766,1	
	Obligations TV					16 224,6	
	TCN					395,5	
	Actions					4 944,7	
	OPCVM					26 676,4	
	Parts de SCI					1 396,1	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					1,4	
	Total					60 404,9	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					3 583,3	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 3 179,2	
	Total					404,1	
AFS	Obligations TF	150 558,8	1 392,8	- 1 312,1	1 384,4	152 023,9	
	Obligations TV	25 519,7	857,4	- 91,5	- 649,0	25 636,6	
	TCN	15 889,8	- 12,4	0,0	- 507,4	15 370,0	
	Actions	16 762,9		- 6 072,9	2 702,9	13 392,9	
	OPCVM	14 447,7		- 433,6	210,9	14 225,1	
	Parts de SCI	2 767,9		- 124,5	1 070,5	3 713,9	
	Titres participatifs	57,9		- 1,1	5,4	62,2	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	7 115,7	- 23,6	- 584,9	777,1	7 284,3	
	Total	233 120,4	2 214,2	- 8 620,6	4 994,9	231 708,9	
HTM	Obligations TF	1 071,1		- 42,4	0,0	1 028,7	3,2
	Total	1 071,1		- 42,4	0,0	1 028,7	3,2

		31.12.2011					
<i>En millions d'euros</i>		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins-values nettes latentes
Prêts et avances	Prêts et avances	4 429,5		0,0	0,0	4 429,5	8,1
	Total	4 429,5		0,0	0,0	4 429,5	8,1
Immeubles de placements	Immeubles de placement en coût amorti	1 568,7	- 304,2	- 28,4		1 236,1	1 082,9
	Immeubles de placement en juste valeur	511,5				511,5	
	Total	2 080,2	- 304,2	- 28,4		1 747,6	1 082,9
TOTAL				- 8 691,4	4 994,9	299 723,8	1 094,2

Au 31 décembre 2011, les moins-values latentes sur les actions représentent 13 % en valeur absolue de la réserve de réévaluation sur actions, qui s'élève à 2,7 Md€ et concerne exclusivement les entités françaises : environ la moitié du stock brut de moins-values latentes à fin décembre 2011 résulte de la baisse du marché actions sur l'exercice 2011.

Pour les autres titres (principalement obligations, TCN et OPCVM), les entités françaises présentent une réserve de

réévaluation positive d'environ 1 Md€ tandis que les filiales (CNP UniCredit Vita, Barclays Vida y Pensiones) présentent une réserve négative d'environ 600 M€. Cette dernière reflète essentiellement les moins-values apparues en 2011 sur les dettes souveraines italiennes, espagnoles et portugaises. Concernant les entités françaises, les moins-values latentes représentent 45 % en valeur absolue du total de la réserve de réévaluation et environ 10 % de celles-ci sont apparues en 2011.

Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC) au 31 décembre 2011

<i>En millions d'euros</i>	Valeurs comptables		
	UC	Non UC	Total
Obligations TF	5 381,7	5 384,4	10 766,1
Obligations TV	8 419,4	7 805,3	16 224,6
TCN	0,0	395,5	395,5
Actions	321,3	4 623,5	4 944,7
OPCVM	15 265,1	11 411,2	26 676,4
Parts de SCI	0,0	1 396,1	1 396,1
Autres	0,0	1,4	1,4
TOTAL JV AVEC VARIATION DE JV PAR RÉSULTAT	29 387,5	31 017,4	60 404,9

9.1.2 Inventaire des placements au 31 décembre 2010

31.12.2010

En millions d'euros		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins-values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					17 931,5	
	Obligations TV					9 592,8	
	TCN					191,3	
	Actions					6 574,1	
	OPCVM					28 276,7	
	Parts de SCI					1 465,8	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					0,9	
	Total					64 033,1	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					3 012,8	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 2 356,2	
	Total					656,5	
AFS	Obligations TF	174 345,7	1 252,0	- 196,1	2 342,3	177 743,9	
	Obligations TV	7 314,1	453,5	0,0	62,7	7 830,3	
	TCN	8 106,4	- 10,5	0,1	- 132,8	7 963,2	
	Actions	17 123,1		- 4 638,4	4 784,6	17 269,4	
	OPCVM	9 959,6		- 441,8	654,1	10 172,0	
	Parts de SCI	2 255,0		- 125,8	1 011,3	3 140,5	
	Titres participatifs	57,8		- 1,1	10,2	66,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 973,2	- 50,1	- 482,5	645,5	6 086,1	
	Total	225 135,0	1 644,9	- 5 885,6	9 377,9	230 272,2	
HTM	Obligations TF	1 259,8		- 47,0	0,0	1 212,8	24,5
	Total	1 259,8		- 47,0	0,0	1 212,8	24,5
Prêts et avances	Prêts et avances	3 958,6		0,0	0,0	3 958,6	0,8
	Total	3 958,6		0,0	0,0	3 958,6	0,8
Immeubles de placements	Immeubles de placement en coût amorti	1 159,9	- 344,7	- 22,5		792,7	976,6
	Immeubles de placement en juste valeur	485,3				485,3	
	Total	1 645,3	- 344,7	- 22,5		1 278,0	976,6
TOTAL				- 5 955,1	9 377,9	301 411,3	1 001,9

■ PLACEMENTS CLASSÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT REPRÉSENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE (UC) AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	5 046,8	12 884,7	17 931,5
Obligations TV	8 522,8	1 070,0	9 592,8
TCN	0,0	191,3	191,3
Actions	411,8	6 162,3	6 574,1
OPCVM	16 576,2	11 700,5	28 276,7
Parts de SCI	0,0	1 465,8	1 465,8
Autres	0,0	0,9	0,9
TOTAL JV AVEC VARIATION DE JV PAR RÉSULTAT	30 557,6	33 475,5	64 033,1

9.1.3 Réconciliation « Placements des activités d'assurance » au bilan /« Inventaire des placements » des annexes 9.1.1 et 9.1.2

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Inventaire des placements	299 723,8	301 411,3
Bilan Passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 3 179,2	- 2 356,2
Bilan Actif - Placements des activités d'assurance	302 902,9	303 767,5
ÉCART	0,0	0,0

9.2 ÉVALUATION DES ACTIFS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la part des instruments financiers classés en juste valeur dont le cours est estimé à partir d'une technique de valorisation.

9.2.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2011

En millions d'euros	31.12.2011			Total
	Catégorie 1 : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	
Instruments à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	48 268,2	15 679,7	40,3	63 988,2
Variation de juste valeur par résultat ⁽²⁾	- 179,8	- 106,7	- 5,1	- 291,6
Titres disponibles à la vente	205 130,6	26 292,4	285,9	231 708,9
Variation de juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	- 351,6	- 9,6	1,5	- 359,7
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽⁴⁾	874,8	157,2	0,0	1 032,0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	254 273,6	42 129,3	326,2	296 729,1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	624,6	328,0	0,0	952,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	3 832,8	30,7	0,0	3 863,5
Instruments dérivés passifs		3 179,2	0,0	3 179,2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	4 457,4	3 537,9	0,0	7 995,3

(1) Comprend les dérivés actifs.

(2) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés et y compris dépréciation des titres disponibles à la vente.

(3) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(4) Les titres sont renseignés à la juste valeur dans cette annexe.

L'illiquidité observée sur les marchés depuis mi-avril pour les obligations d'État de la Grèce a conduit le Groupe à développer un modèle de valorisation et à reclasser, en conséquence, ces titres classés en AFS, de la catégorie 1 à la catégorie 2 de juste valeur. Le modèle intègre les facteurs que les opérateurs de marché prennent généralement en compte dans la détermination d'un prix et sont cohérents avec les méthodologies économiques utilisées communément pour valoriser les instruments financiers.

Ainsi, le modèle retenu par le Groupe et appliqué à chaque souche de dette grecque repose sur la somme des flux actualisés, pondérés par la probabilité de recevoir les flux (probabilité que l'émetteur ne fasse pas défaut jusqu'à la date de tombée du coupon appelée aussi « probabilité de survie »). En cas de défaut, le flux correspond alors au montant récupéré (déterminé à partir du taux de recouvrement) : ce flux est également actualisé et pondéré par la probabilité de défaut.

Outre les caractéristiques propres de l'obligation que sont le coupon, la fréquence et la base de calcul, les dates de

jouissance et de maturité, le modèle prend également en compte la courbe des taux et la courbe de crédit de l'émetteur.

Les probabilités de survie sont déterminées par implication à partir de la formule d'évaluation des CDS : une courbe de crédit plate a été retenue, correspondant au *spread* de CDS de maturité cinq ans, un des plus liquides et des moins sujets à la spéculation. Le taux de recouvrement retenu correspond à celui déterminé implicitement par le marché sur la souche, détenue par le Groupe, la plus représentative en montant et jugée comme une des moins illiquides, ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des transactions telle que reflétée notamment par l'importance du *spread bid/ask*.

En extrapolant ce raisonnement à l'ensemble du portefeuille, c'est-à-dire en retenant ce taux de recouvrement et en maintenant le *spread* CDS observé à fin décembre, la valeur donnée par le modèle représente une décote d'environ 70 % du nominal.

Tous les autres titres de dettes souveraines sont évalués directement à partir des valeurs de marché et sont classés en catégorie 1.

9.2.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2010

31.12.2010				
En millions d'euros	Catégorie 1 : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	Total
Instruments à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	49 776,4	17 241,8	27,7	67 045,9
Variation de juste valeur par résultat ⁽²⁾	62,9	- 7,4	- 31,6	23,9
Titres disponibles à la vente	209 517,5	20 486,9	267,8	230 272,2
Variation de juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	- 276,1	70,5	42,5	- 163,1
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽⁴⁾	999,9	231,2	6,2	1 237,3
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	260 293,8	37 959,9	301,7	298 555,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	946,5	38,1	0,0	984,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 079,3	184,4	0,0	4 263,7
Instruments dérivés passifs	0,0	2 356,2	0,0	2 356,2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	5 025,8	2 578,7	0,0	7 604,5

(1) Comprend les dérivés actifs.

(2) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés et y compris dépréciation des titres disponibles à la vente.

(3) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(4) Les titres sont renseignés à la juste valeur dans cette annexe.

9.2.3 Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

31.12.2011											
<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Échéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	27,7	0,0	0,0	20,5	0,0	0,0	0,0	0,0	- 7,9	0,0	40,3
Titres disponibles à la vente	267,8	9,3	0,0	6,2	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	0,0	285,9
Titres détenus jusqu'à l'échéance	6,2	0,0	0,0	0,0	- 6,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	301,7	9,3	0,0	26,7	- 6,2	0,0	0,0	2,5	- 7,9	0,0	326,2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31.12.2010											
<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Échéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	27,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,7
Titres disponibles à la vente	360,4	0,0	0,0	0,0	- 110,6	0,0	- 3,0	79,5	0,0	- 58,5	267,8
Titres détenus jusqu'à l'échéance	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	6,2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	393,6	0,0	0,0	0,0	- 110,6	0,7	- 3,0	79,5	0,0	- 58,5	301,7
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

9.3 TITRES MIS EN PENSION

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

En millions d'euros		Valeurs nettes	
		31.12.2011	31.12.2010
AFS			
	Obligations TF	2 994,5	2 889,3
	Actions	0,0	0,0
	TOTAL	2 994,5	2 889,3

9.4 TITRES PRÊTÉS

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

En millions d'euros		Valeurs nettes	
		31.12.2011	31.12.2010
AFS			
	Obligations TF	46,3	155,5
	Actions	911,2	611,4
	TOTAL	957,5	766,9

9.5 RÉCONCILIATION OUVERTURE/CLÔTURE DES PLACEMENTS

9.5.1 Exercice 2011

En millions d'euros	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provi- sions pour déprécia- tions*	Reprise de provisions pour déprécia- tions*	Variation de péri- mètre	Autres	Valeur comp- table clôture
Titres de transaction	64 033,1	337 829,4	- 337 422,4	- 2 284,8	0,0	0,0	- 1 092,5**	- 658,0	60 404,9
Instruments dérivés	656,5	76,1	- 23,3	- 305,3	0,0	0,0	0,0	0,0	404,1
Titres disponibles à la vente	230 272,2	113 189,9	- 104 922,2	- 4 382,5	- 3 085,3	339,0	366,1	- 68,4	231 708,9
Titres conservés jusqu'à échéance	1 212,8	256,6	- 369,0	0,0	0,0	4,5	0,0	- 76,2	1 028,7
Prêts et avances	3 958,6	1 603,8	- 1 290,8	0,0	0,0	0,0	0,0	157,8	4 429,5
Immobilier de placement	1 278,0	149,6	- 151,1	28,6	0,0	0,0	442,3	0,1	1 747,6
TOTAL	301 411,3	453 105,6	- 444 178,8	- 6 943,9	- 3 085,3	349,2	- 284,1	- 650,4	299 723,7

* Cf. note 20.3.

** Correspond à la sortie de deux OPCVM consolidés.

9.5.2 Exercice 2010

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provi- sions pour déprécia- tions	Reprise de provisions pour déprécia- tions	Variation de péri- mètre	Autres	Valeur comp- table clôture
Titres de transaction	62 631,5	367 773,2	- 368 691,5	1 330,9	0,0	0,0	0,0	988,9	64 033,1
Instruments dérivés	690,3	22,6	- 17,8	- 38,5	0,0	0,0	0,0	0,0	656,5
Titres disponibles à la vente	216 839,2	89 324,3	- 72 085,1	- 2 469,3	- 382,7	170,7	0,0	- 1 132,6	230 272,2
Titres conservés jusqu'à échéance	1 209,9	179,0	- 281,5	0,0	0,0	4,0	0,0	101,3	1 212,8
Prêts et avances	2 451,4	1 500,5	- 1 299,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1 306,1	3 958,6
Immobilier de placement	1 284,1	- 7,1	- 27,4	26,7	0,0	0,0	0,0	1,7	1 278,0
TOTAL	285 106,4	458 792,6	- 442 402,7	- 1 150,2	- 382,7	174,7	0,0	1 265,4	301 411,3

9.6 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011											
	< 1an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans		Total	
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-
Swap	26,0	- 183,0	280,3	- 393,1	904,6	- 901,5	479,1	- 529,0	815,6	- 732,4	2 505,5	- 2 738,9
Swaption	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cap/floor	1,1	- 0,1	116,3	- 26,9	574,8	- 128,6	150,7	- 57,9	15,9	- 16,0	858,9	- 229,5
Equity	205,8	- 199,2	13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 11,6	218,9	- 210,8
TOTAL DES DÉRIVÉS	232,9	- 382,2	409,7	- 420,0	1 479,4	- 1 030,1	629,8	- 586,9	831,5	- 760,0	3 583,3	- 3 179,2

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010											
	< 1an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans		Total	
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-
Swap	46,2	- 50,9	384,9	- 428,8	315,5	- 311,5	356,5	- 362,0	902,0	- 951,4	2 005,1	- 2 104,6
Swaption	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cap/floor	0,1	0,0	66,3	- 4,9	847,6	- 234,4	63,9	- 9,6	0,0	0,0	977,9	- 248,8
Equity	9,0	- 2,3	15,5	- 0,3	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29,8	- 2,7
TOTAL DES DÉRIVÉS	55,3	- 53,2	466,7	- 434,0	1 168,3	- 545,9	420,4	- 371,6	902,0	- 951,4	3 012,8	- 2 356,2

9.7 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

En millions d'euros	31.12.2011 Swap de change
Notionnel	339,6
Réserve de couverture des flux de trésorerie	6,3
Variation de la réserve sur la période	29,5
Recyclage en résultat sur la période	- 19,6
Impôts différés	- 3,6

L'instrument dérivé de couverture est un *cross-currency SWAP* visant à se prémunir des fluctuations de change entre la livre sterling et l'euro jusqu'au 30 septembre 2021 pour le paiement annuel des coupons et le remboursement du nominal des titres subordonnés libellés en livre sterling

émis en 2011. Cet instrument dérivé est enregistré selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (cf. note 3.10.3) : au 31 décembre 2011, aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat.

9.8 RISQUE DE CRÉDIT

9.8.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2011

À compter du 31 décembre 2011, le groupe CNP Assurances utilise pour ventiler le portefeuille obligataire des principales entités du Groupe la note émission en « *second best rating* » par cohérence avec les mesures d'application prudentielles de Solvabilité 2 (précédemment, le Groupe utilisait la méthode *worst rating*). À des fins de comparaison, le tableau ci-dessous présente les deux méthodes.

Notation	31.12.2011			
	Portefeuille obligataire en valeur de marché			
	Second best rating	%	Worst rating	%
AAA	106 203,4	47,3 %	95 249,3	42,4 %
AA	38 663,9	17,2 %	32 737,4	14,6 %
A	52 234,6	23,3 %	67 036,1	29,9 %
BBB	13 140,9	5,9 %	14 490,3	6,5 %
< BBB*	13 082,5	5,8 %	13 611,1	6,1 %
NR	1 118,0	0,5 %	1 319,1	0,6 %
TOTAL	224 443,2	100,0 %	224 443,2	100,0 %

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligations de l'État brésilien détenu par la filiale brésilienne CAIXA Seguros dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.8.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2010

31.12.2010		
Notation	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	89 131,3	39,5 %
AA	42 354,6	18,8 %
A	69 999,1	31,1 %
BBB	11 542,7	5,1 %
< BBB*	11 773,0	5,2 %
NR	572,6	0,3 %
TOTAL	225 373,3	100,0 %

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligations de l'état brésilien détenu par la filiale brésilienne CAIXA Seguros dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.9 CLASSIFICATION DES ACTIFS PAR CATÉGORIES ET ZONES GÉOGRAPHIQUES

9.9.1 Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2011

Zone géographique de l'émetteur au 31.12.2011									
En millions d'euros		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	81 038	9 965	13 915	59 239	8 596	977	19 300	193 031
	OPCVM	12 356	93	20	1 734	0	0	23	14 225
	Actions	7 985	1 916	723	2 451	4	24	291	13 393
	Autres	11 023	0	0	31	0	6	0	11 060
TRA	Titres de créance	6 877	747	3 385	5 365	1 871	7 783	1 358	27 386
	OPCVM	22 398	3	93	3 650	400	131	2	26 676
	Actions	1 847	343	119	851	1 098	288	399	4 945
	Autres	1 388	0	1	9	0	0	0	1 398
HTM	Titres de créance	50	0	42	107	0	830	0	1 029
Prêts et avances		3 705	0	0	709	0	0	15	4 429
Instruments dérivés		410	- 3	0	- 3	0	0	0	404
Immeubles de placements		1 728	0	0	19	0	0	0	1 747
TOTAL		150 806	13 064	18 297	74 162	11 969	10 038	21 387	299 723

Concernant les titres de dettes d'autres acteurs situés en Grèce ou dans les pays dits périphériques, ils ne sont dépréciés qu'en cas de défaut avéré en conformité avec les règles de dépréciation appliquées par le Groupe. À la fin de l'année 2011, l'exposition totale du groupe CNP Assurances s'élevait sur les banques grecques à environ 138 M€.

Dont risque souverain : le risque souverain comprend les États (souverain), les agences, collectivités locales et organismes supranationaux (quasi-souverain).

Pays émetteur (liste pour information)	31.12.2011			Pro forma 31.12.2010			Publication 31.12.2010		
	Exposi- tion brute Prix de revient*	Exposi- tion brute MtMarket**	Exposi- tion nette MtMarket	Exposi- tion brute Prix de revient*	Exposi- tion brute MtMarket**	Exposi- tion nette MtMarket	Exposition brute Prix de revient*	Exposi- tion brute MtMarket**	Exposition nette
France	56 733,2	59 083,2	3 019,6		44 335,2	2 188,0	36 767,0		2 397,9
Italie	12 647,8	10 690,7	1 088,9		14 937,8	662,0	15 196,7		1 115,1
Belgique	9 352,7	9 225,5	319,2		9 904,2	309,1	9 724,5		584,4
Espagne	6 283,5	5 778,7	426,5		9 649,1	804,8	9 658,9		763,9
Autriche	6 447,9	6 794,1	200,9		8 409,2	251,6	8 317,7		452,2
Brésil	940,0	980,5	588,0		872,4	522,9	7 849,3		3 932,5
Portugal	3 253,5	1 821,1	100,8		3 508,4	418,7	3 942,5		297,6
Pays-Bas	750,3	793,1	28,3		3 289,0	73,9	3 780,4		211,1
Irlande	2 230,0	1 717,7	48,1		2 731,7	84,5	3 498,9		198,5
Allemagne	4 465,3	4 862,5	293,9		6 480,2	306,1	3 058,9		176,7
Grèce	578,4	578,4	22,7		1 255,8	50,1	1 974,5		126,8
Finlande	401,6	430,6	10,6		1 809,0	46,5	1 697,1		107,1
Pologne	270,2	258,5	15,2		274,2	17,1	268,8		27,1
Luxembourg	196,6	208,7	20,2		258,5	23,8	258,5		47,3
Suède	103,3	107,7	2,8		227,1	4,1	221,1		10,8
Danemark	195,3	203,0	4,5		229,7	4,1	219,2		10,5
Slovénie	312,6	263,7	5,9		153,8	4,1	154,8		8,1
Grande-Bretagne	70,1	158,1	0,0		0,0	0,0	134,4		18,4
Canada	747,5	804,3	64,1		868,6	67,3	105,1		9,8
Chypre	23,9	15,9	15,9		24,1	24,1	32,6		29,0
Autres	5 886,9	6 215,5	478,4		4 814,2	328,4	158,7		9,9
TOTAL	111 890,6	110 991,7	6 754,3		114 032,3	6 191,3	107 019,5		10 534,8

* Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus.

** Pour la Grèce, la juste valeur est déterminée en Mark-to-Model y compris coupons courus.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS ENTRE LES DONNÉES DE LA PUBLICATION ET LES DONNÉES PRO FORMA DU 31 DÉCEMBRE 2010 :

- exposition brute établie à partir des justes valeurs des actifs obligataires, c'est-à-dire généralement la valeur de marché (exposition établie à partir des prix de revient dans les données publiées au 31 décembre 2010) ;
- exposition brute à la dette souveraine du Brésil limitée à la seule exposition directe (tous les OPCVM étaient inclus dans les données publiées au 31 décembre 2010) ;
- estimation de l'exposition nette réalisée à partir de la juste valeur (estimation réalisée à partir du prix de revient au 31 décembre 2010) ;
- affinement de la méthode de détermination de l'exposition nette par application de la comptabilité reflet en utilisation des clés par portefeuille (utilisation de clé moyenne par entité pour les données publiées au 31 décembre 2010).

Au 31 décembre 2011, l'exposition brute totale du Groupe aux dettes souveraines, déterminée en juste valeur, s'élève à 111 Md€, soit une exposition nette de participation différée et d'impôts différés estimée à 6,7 Md€. La très grande majorité des titres concernés est classée dans la catégorie AFS. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette **incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée**, tels qu'appliqués pour la comptabilité reflet. Celle-ci prévoit l'enregistrement, en contrepartie des plus ou moins-values latentes d'actifs financiers, d'une variation de provision pour participation aux bénéfices tenant compte des obligations de participations contractuelles et de la politique de distribution de l'assureur (cf. notes 3.18 et 3.13.2). Le faible poids des contrats à taux garantis et la capacité à imputer les moins-values aux assurés sur le long terme confortent cette approche de présentation nette des effets de cette exposition.

Le ratio « exposition nette » sur « exposition brute » apparent de 6,1 % est donc la résultante d'un effet impôt différé (facteur d'environ 64 % correspondant à l'effet du taux moyen pondéré d'impôt sur les sociétés du Groupe) et d'un effet participation aux bénéfices différée (facteur de 9,5 %, complément du taux de participation effectif, qui correspond aux droits des actionnaires sur les plus ou moins-values latentes). La combinaison de ces deux effets (impôts et participation aux bénéfices différés) conduit au ratio de 6,1 % (64 % fois 9,5 %) d'exposition nette par rapport à l'exposition brute.

La différence entre l'exposition brute et nette ne représente pas nécessairement la perte qui sera supportée par les assurés. Notamment, la capacité d'absorption des pertes

successives sur les dettes des états est limitée par les éléments suivants :

- le montant de la provision pour participation aux excédents (2,9 Md€ au 31 décembre 2011 pour la France) ;
- la capacité à baisser le taux de PB versée aux assurés. En France, le Taux Minimum Garanti (TMG) estimé est d'environ 0,9 %, pour un taux de participation aux bénéfices à fin 2011 d'environ 2,7 % alors qu'en Italie, en Espagne et au Portugal, cette capacité est plus limitée du fait des TMG ;
- le stock de plus-values latentes, notamment sur l'immobilier (3,2 Md€) et sur les actions (2,4 Md€). Ces plus-values ont été prises en compte dans les tests de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active.

À l'exception du cas particulier de la dette grecque détaillé ci-après, aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré. Concernant la dette souveraine irlandaise ou portugaise, la maturité moyenne résiduelle des actifs détenus est très majoritairement comprise entre cinq et dix ans.

DETTE SOUVERAINE DE LA GRÈCE

Concernant la dette souveraine de la Grèce, l'exposition brute déterminée avant dépréciation et sur base du prix de revient s'élève à 1,9 Md€. Après dépréciation, l'exposition s'élève à 578,4 M€. L'exposition brute déterminée à partir de la juste valeur au 31 décembre 2011 s'élève également à 578,4 M€ (soit 22,7 M€ net).

Comme explicité en note 9.2.1, l'illiquidité du marché d'échange, particulièrement observée depuis le 2^e trimestre 2011, a conduit le Groupe à utiliser un modèle de valorisation pour déterminer la juste valeur de ces titres.

Ainsi, en l'absence de prix de marché observables sur les lignes détenues et en considération des incertitudes sur les délais et les modalités de mise en œuvre du plan de soutien négocié en octobre 2011, le Groupe a constaté sur l'exercice 2011 une dépréciation cumulée des titres grecs de 1,3 Md€ (soit un impact net de 57,8 M€ sur le résultat net). Cette dépréciation, calculée par souche, représente en moyenne 70 % du nominal et est cohérente avec les meilleures estimations possibles des conséquences de la mise en œuvre de la participation exceptionnelle du secteur privé au plan de soutien. En effet, il demeure à préciser les modalités exactes de déroulement du plan de soutien du secteur et la façon dont le groupe CNP Assurances souhaitera y participer : ceci permettra de préciser, d'une part, la valorisation financière des nouveaux titres qui pourront vraisemblablement être reçus en échange et d'autre part, les conséquences comptables définitives du plan de soutien à la Grèce.

La répartition des valeurs nominales de dette souveraine grecque par bande de maturité se décompose de la façon suivante : 445,8 M€ pour 2011-2014 ; 1 235,4 M€ pour 2015-2020 et 126,7 M€ au-delà.

9.9.2 Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2010

Zone géographique de l'émetteur au 31.12.2010

En millions d'euros		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	62 336	11 189	18 867	70 509	9 762	819	20 055	193 537
	OPCVM	8 169	160	38	1 781	0	0	23	10 172
	Actions	10 485	2 575	907	2 976	4	49	274	17 269
	Autres	9 267	0	0	27	0	0	0	9 294
TRA	Titres de créance	5 393	744	3 951	5 719	3 241	6 998	1 670	27 716
	OPCVM	23 671	3	63	3 952	456	126	8	28 277
	Actions	2 601	580	197	1 332	1 015	367	482	6 574
	Autres	1 458	0	1	8	0	0	0	1 467
HTM	Titres de créance	219	0	42	103	0	849	0	1 213
Prêts et créances		3 316	0	0	634	0	0	9	3 959
Instruments dérivés		657	0	0	1	0	- 1	0	657
Immeubles de placements		1 261	0	0	17	0	0	0	1 278
TOTAL		128 832	15 250	24 066	87 058	14 478	9 207	22 521	301 411

9.10 OPÉRATIONS EN DEVISES

Cette annexe détaille les actifs et passifs monétaires par devise étrangère (c'est-à-dire pour les devises autres que les devises fonctionnelles des entités du Groupe) et présente les flux prévisionnels de devises à livrer et à recevoir au titre des instruments dérivés de change.

9.10.1 Opérations en devises au 31 décembre 2011

En millions d'euros	31.12.2011					
	Actifs monétaires		Passifs monétaires		Devises à recevoir	Devises à livrer
	Actifs financiers	Autres actifs	Passifs d'assurance	Autres passifs		
Dollar US	632	28	263	0	0	975
Livre sterling	260	19	228	351	624	452
Yen	1	0	1	0	0	0
Real brésilien	0	0	0	0	0	0
Euro	0	0	0	0	1 427	624
Autres devises	2	6	2	0	0	0
TOTAL	896	53	494	351	2 051	2 051

Les devises à livrer correspondent aux flux prévisionnels des actifs financiers en devise, qui seront échangés contre de l'euro.

Le montant de livre sterling à recevoir correspond à la couverture des flux liés aux titres de dette subordonnée en livre sterling.

9.10.2 Opérations en devises au 31 décembre 2010

En millions d'euros	31.12.2010					
	Actifs Monétaires		Passifs Monétaires		Devises à recevoir	Devises à livrer
	Actifs financiers	Autres actifs	Passifs d'assurance	Autres passifs		
Dollar US	550	44	441	0	0	918
Livre sterling	92	9	54	0	0	479
Yen	1	0	1	0	0	0
Real brésilien	0	0	0	0	0	0
Euro	0	0	0	0	1 397	0
Autres devises	24	6	26	1	0	0
TOTAL	667	59	521	1	1 397	1 397

9.11 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

En millions d'euros	Engagements donnés	
	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement	23,9	19,8
Engagements de garantie	11 085,8	5 080,0
Engagements sur titres	2 924,3	2 914,9

Les engagements de garantie correspondent principalement à l'encours maximal des engagements de CNP Caution que CNP Assurances garantit au Crédit Immobilier de France. Courant 2011, par décision du conseil d'administration, la garantie donnée par CNP Assurances à CNP Caution

a été portée à 11 Md€ (extension de 6 Md€ accordée en complément de la garantie de 5 Md€ existant précédemment).

Les engagements sur titres donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

En millions d'euros	Engagements reçus	
	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement	0,0	1,9
Engagements de garantie	533,7	528,8
Engagements sur titres	6 955,0	5 997,1

Les engagements sur titres reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice du Groupe dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

NOTE 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

10.1 VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

10.1.1 Ventilation des passifs au 31 décembre 2011

En millions d'euros	31.12.2011		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	6 627,8	5 796,8	831,0
■ Provisions pour primes non acquises	376,9	362,2	14,6
■ Provisions pour sinistres	889,7	711,1	178,5
■ Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	74,6	72,7	1,9
■ Autres provisions techniques	5 286,7	4 650,7	636,0
■ Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	125 722,3	118 446,3	7 276,1
■ Provisions d'assurance vie	121 003,9	113 791,9	7 212,0
■ Provisions pour sinistres	1 828,1	1 765,3	62,8
■ Provisions pour participation aux bénéfices	2 848,7	2 847,5	1,3
■ Autres provisions techniques	41,6	41,6	0,0
■ Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	151 602,5	151 598,1	4,4
■ Provisions d'assurance vie	149 485,1	149 480,7	4,4
■ Provisions pour sinistres	2 026,9	2 026,9	0,0
■ Provisions pour participation aux bénéfices	90,5	90,5	0,0
■ Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
■ Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	4 816,2	4 669,6	146,6
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	535,7	535,7	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	289 304,6	281 046,5	8 258,1
Participation aux bénéfices différée active	- 620,9	- 620,9	0,0

10.1.2 Ventilation des passifs au 31 décembre 2010

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	6 130,8	5 349,9	781,0
■ Provisions pour primes non acquises	248,9	234,7	14,2
■ Provisions pour sinistres	894,1	757,4	136,8
■ Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	59,6	55,4	4,3
■ Autres provisions techniques	4 928,2	4 302,4	625,7
■ Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	117 047,5	110 591,4	6 456,1
■ Provisions d'assurance vie	112 811,6	106 414,9	6 396,7
■ Provisions pour sinistres	1 491,3	1 434,9	56,4
■ Provisions pour participation aux bénéfices	2 527,0	2 524,0	3,0
■ Autres provisions techniques	217,6	217,6	0,0
■ Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	154 561,6	154 554,0	7,6
■ Provisions d'assurance vie	151 793,6	151 786,0	7,6
■ Provisions pour sinistres	1 956,1	1 956,1	0,0
■ Provisions pour participation aux bénéfices	810,4	810,4	0,0
■ Autres provisions techniques	1,5	1,5	0,0
■ Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	5 248,3	5 046,7	201,6
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	5 165,8	5 165,8	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	288 154,0	280 707,8	7 446,2
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

10.2 CHARGE DES PROVISIONS D'ASSURANCE

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurance par catégorie homogène en identifiant, par exemple, les variations relatives à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs

d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un impact significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brutes de réassurance.

10.2.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

10.2.1.1 CHARGE DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2011

En millions d'euros	31.12.2011		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01.01.2011	264 605,2	258 200,9	6 404,3
Primes	25 748,0	24 931,9	816,1
Extinction de passifs liée aux prestations	- 24 022,0	- 23 753,1	- 268,9
Revalorisation acquise	7 845,8	7 615,7	230,1
Variation de valeur des supports en unités de compte	- 1 832,5	- 1 832,5	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	19,9	- 10,2	30,1
Prélèvements sur encours	- 1 400,6	- 1 400,6	0,0
Boni/mali	- 62,2	- 62,2	0,0
Effets de change	- 491,3	- 491,3	0,0
Changements d'hypothèse	0,0	8,1	- 8,1
Entrée de périmètre : MFPrévoyance SA	22,6	22,6	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	56,0	43,2	12,8
Provisions mathématiques 31.12.2011	270 489,0	263 272,6	7 216,4

10.2.1.2 CHARGE DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	31.12.2010		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01.01.2010	247 772,8	241 877,6	5 895,2
Primes	28 193,1	27 803,6	389,6
Extinction de passifs liée aux prestations	- 19 555,6	- 19 322,9	- 232,7
Revalorisation acquise	8 220,1	7 797,8	422,3
Variation de valeur des supports en unités de compte	514,9	514,9	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	11,0	- 2,7	13,7
Prélèvements sur encours	- 1 303,4	- 1 303,4	0,0
Boni/mali	- 8,1	- 8,1	0,0
Effets de change	546,7	546,7	0,0
Changements d'hypothèse	- 17,2	- 17,5	0,3
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	230,9	315,0	- 84,1
Provisions mathématiques 31.12.2010	264 605,2	258 200,9	6 404,3

10.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

10.2.2.1 CHARGE DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE AU 31 DÉCEMBRE 2011

En millions d'euros	31.12.2011		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01.01.2011	894,1	757,3	136,8
Charge de sinistres sur l'exercice en cours	896,3	908,7	- 12,4
Boni/mali sur exercices antérieurs	14,3	11,5	2,8
Charge de sinistres totale	910,6	920,2	- 9,6
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 860,5	- 919,3	58,8
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 37,3	- 11,8	- 25,5
Paiements totaux	- 897,8	- 931,1	33,3
Variations de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 38,4	- 38,4	0,0
Effets de change	- 24,4	- 24,4	0,0
Entrée de périmètre : MFPrévoyance SA	45,5	27,6	18,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
PSAP 31.12.2011	889,7	711,1	178,5

10.2.2.2 CHARGE DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	31.12.2010		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01.01.2010	772,2	669,9	102,3
Charge de sinistres sur l'exercice en cours	933,3	722,5	210,8
Boni/mali sur exercices antérieurs	- 3,8	- 3,8	0,0
Charge de sinistres totale	929,4	718,7	210,8
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 817,2	- 644,7	- 172,5
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 16,7	- 12,9	- 3,8
Paiements totaux	- 833,8	- 657,6	- 176,3
Variations de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	26,3	26,3	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
PSAP 31.12.2010	894,1	757,3	136,8

10.2.3 Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

10.2.3.1 CHARGE DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2011

En millions d'euros	31.12.2011		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01.01.2011	5 248,3	5 046,7	201,6
Primes	781,0	769,9	11,1
Extinction de passifs liée aux prestations	- 1 022,5	- 985,4	- 37,1
Revalorisation acquise	63,9	63,9	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	- 109,2	- 80,2	- 29,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 9,0	- 9,0	0,0
Effets de change	- 75,7	- 75,7	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	- 60,4	- 60,4	0,0
Provisions mathématiques 31.12.2011	4 816,2	4 669,6	146,6

10.2.3.2 CHARGE DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	31.12.2010		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01.01.2010	5 937,3	5 695,2	242,1
Primes	1 038,0	1 023,8	14,2
Extinction de passifs liée aux prestations	- 2 074,0	- 2 001,7	- 72,3
Revalorisation acquise	75,5	75,5	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	183,8	166,2	17,6
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 16,5	- 16,5	0,0
Effets de change	96,9	96,9	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	7,2	7,2	0,0
Provisions mathématiques 31.12.2010	5 248,3	5 046,7	201,6

10.3 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE – COMPTABILITÉ REFLET

Cette note détaille les sources de constitution de la participation aux bénéfices différée. Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan

(participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée (cf. note 3.13.2).

En application de ce principe, une participation aux bénéfices différée active de 620,9 M€ et une participation aux bénéfices différée passive de 535,7 M€ ont été comptabilisées au 31 décembre 2011 par le Groupe.

En millions d'euros	31.12.2011			31.12.2010		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation aux bénéfices différée						
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	4 151,1	7,7	4 143,4	0,0	- 2 760,0	2 760,0
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	- 3 530,2	209,1	- 3 739,3	0,0	7 689,9	- 7 689,9
Participation différée sur retraitement de la réserve de capitalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation	0,0	319,0	- 319,0	0,0	235,9	- 235,9
TOTAL	620,9	535,7	85,1	0,0	5 165,8	5 165,8

Le détail des variations d'une période sur l'autre est présenté dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2011		31.12.2010	
	PBDA	PBDP	PBDA	PBDP
Montant à l'ouverture	0,0	5 165,8	0,0	6 889,8
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat	4 151,1	2 767,7	0,0	472,9
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation constatés par capitaux propres	- 3 530,2	- 7 480,7	0,0	- 2 146,4
Autres variations ⁽¹⁾	0,0	83,1	0,0	- 50,4
Effet du changement de taux de recouvrabilité ⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant à la clôture ⁽³⁾	620,9	535,8	0,0	5 165,8

(1) Les autres variations concernent essentiellement la variation des écritures d'annulation des provisions pour dépréciation durable reconnues dans le référentiel des normes françaises.

(2) Le Groupe a réalisé un test de recouvrabilité qui a permis de démontrer que l'imputation de la participation aux bénéfices différée active sur des participations aux bénéfices futures ou latentes est fortement probable. Ce test de recouvrabilité est fondé sur la même méthodologie que le test de suffisance des passifs et les principales hypothèses de la Market Consistent Embedded Value (MCEV®) (cf. note 3.13.2).

(3) Le détail par pays des entités juridiques du Groupe est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2011
	PBDA
France	136,5
Italie	415,4
Portugal	57,7
Autres	11,3
MONTANT À LA CLÔTURE	620,9

10.4 TABLEAU DE VARIATION DES CONTRATS EN UC

Le groupe CNP Assurances a choisi de présenter le détail de la variation des provisions relatives à des contrats en unités de compte.

10.4.1 Variation sur 2011

En millions d'euros	31.12.2011	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	33 146,3	33 125,8
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	4 387,8	4 387,8
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	- 1 266,4	- 1 266,4
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 4 175,8	- 4 175,8
(+/-) Entrées/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 497,5	- 497,5
(-) Chargements sur encours prélevés	- 97,8	- 97,8
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de change	- 464,3	- 464,3
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0
Autres	- 74,5	- 74,5
MONTANT DES PROVISIONS À LA CLÔTURE*	30 957,8	30 937,3

* Cf. tableau de réconciliation en note 10.4.2.

10.4.2 Variation sur 2010

En millions d'euros	31.12.2010	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	31 441,6	31 421,1
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	4 177,4	4 177,4
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	994,3	994,3
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 3 046,7	- 3 046,7
(+/-) Entrées/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 872,1	- 872,1
(-) Chargements sur encours prélevés	- 94,5	- 94,5
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de change	521,1	521,1
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0
Autres	25,2	25,2
MONTANT DES PROVISIONS À LA CLÔTURE*	33 146,3	33 125,8

* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Montant des provisions en UC au passif du bilan	34 821,4	37 410,0
Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS 39	30 957,8	33 146,3
Provisions en UC - contrats IAS 39	3 863,6	4 263,7
ÉCART	0,0	0,0

10.5 RISQUE DE CRÉDIT DES RÉASSUREURS

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur :

- a) Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.
- b) Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées, lorsque l'actif n'est pas détenu par le groupe CNP Assurances, est la suivante :

10.5.1 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2011

31.12.2011	Notation de crédit	Provisions cédées	
<i>En millions d'euros</i>		Montant	%
Premier cessionnaire	AA-	3 311,1	40,1 %
Deuxième cessionnaire	A-	2 165,0	26,2 %
Troisième cessionnaire	AA-	1 085,2	13,1 %
Quatrième cessionnaire	A	555,3	6,7 %
Autres cessionnaires	-	1 141,6	13,8 %
TOTAL		8 258,1	

10.5.2 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2010

31.12.2010	Notation de crédit	Provisions cédées	
<i>En millions d'euros</i>		Montant	%
Premier cessionnaire	AA-	3 066,0	41,2 %
Deuxième cessionnaire	A-	2 129,1	28,6 %
Troisième cessionnaire	AA-	1 062,9	14,3 %
Quatrième cessionnaire	AA-	494,3	6,6 %
Autres cessionnaires	-	693,9	9,3 %
TOTAL		7 446,2	

NOTE 11 Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés sont comptabilisés au coût amorti.

11.1 PASSIFS SUBORDONNÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

31.12.2011												
En millions d'euros	Date d'émission	Taux servi	Montant Devises	Devises	Montants Euros	<1 an	entre 1 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	entre 10 et 15 ans	>15 ans	Indéter- minée	Juste valeur*
Passifs subordonnés remboursables					2 506,2	14,0	0,0	0,0	1 559,2	750,0	183,0	1 697,9
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875 % jusqu'en sept 2021 puis Euribor 12M + 440 bp		€	700,0				700,0			449,9
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 bp	300	GBP	359,2				359,2			267,6
CNP UniCredit Vita	Juin 2009	Euribor 6 mois + 3,25 %		€	14,0	14,0						12,3
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réel/ Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réel/360) + 447,2 pb		€	750,0					750,0		473,2
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016		€	93,0						93,0	44,7
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor +1,6 % ac du 15.11.2016		€	90,0						90,0	43,7
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor +2 % ac du 24.06.2013		€	200,0				200,0			181,8
CNP Assurances	Mai 2003	5,25 % jusqu'en mai 2013 puis Euribor 3M + 200 bp		€	300,0				300,0			224,6
Passifs subordonnés perpétuels					45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	34,5
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5 %		€	45,0						45,0	34,5
TOTAL					2 551,2	14,0	0,0	0,0	1 559,2	750,0	228,0	1 732,4

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 730,4 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2011. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.4. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Il n'existe pas de covenants sur les passifs subordonnés.

11.2 Passifs subordonnés au 31 décembre 2010

31.12.2010											
En millions d'euros	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	<1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	>15 ans	Indé-terminée	Juste valeur*
Passifs subordonnés remboursables				2 197,0	0,0	14,0	0,0	1 250,0	750,0	183,0	2 116,5
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réel/Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réel/360) + 447,2 pb	€	750,0					750,0		709,5
CNP UniCredit Vita	Juin 2009	Euribor 6 mois + 3,25 %	€	14,0		14,0					14,3
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0.70 % jusqu'en 2016	€	93,0						93,0	74,5
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor +1,6 % ac du 15.11.2016	€	90,0						90,0	72,9
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor +2 % ac du 24.06.2013	€	200,0				200,0			198,9
CNP Assurances	Avr. 2003	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor +2 % ac du 11.07.2013	€	300,0				300,0			301,5
CNP Assurances	Avr. 2001	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor +1,57 % à partir du 11.07.2011	€	150,0				150,0			149,0
	Mai 2001		€	50,0				50,0			49,7
	Juil. 2001		€	50,0				50,0			49,7
	Déc. 2001		€	150,0				150,0			149,0
	Févr. 2002		€	100,0				100,0			99,3
	Avr. 2002		€	250,0				250,0			248,3
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	42,2
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5 %	€	45,0						45,0	42,2
TOTAL				2 242,0	0,0	14,0	0,0	1 250,0	750,0	228,0	2 158,7

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de - 9,4 M€ au 31 décembre 2010. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.4. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

NOTE 12 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances

12.1 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur deux périodes.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Primes acquises non émises	2 273,9	2 208,1
Autres créances nées d'opérations d'assurance	534,8	969,3
Créances nées d'opérations de réassurance	87,9	78,7
TOTAL	2 896,7	3 256,1
Créances douteuses	3,4	3,1

VENTILATION DES CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011		
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 273,9	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	511,8	19,2	3,9
Créances nées d'opérations de réassurance	87,8	0,0	0,1
TOTAL	2 873,5	19,2	4,0

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 197,8	10,3	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	939,9	29,4	0,0
Créances nées d'opérations de réassurance	78,6	0,1	0,0
TOTAL	3 216,3	39,8	0,0

12.2 AUTRES CRÉANCES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Personnel	1,7	1,0
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	932,7	547,7
Débiteurs divers	2 384,3	1 234,1
TOTAL	3 318,7	1 782,8

NOTE 13 Impôts différés

L'objectif est de présenter le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

Source des différences temporelles <i>En millions d'euros</i>	31.12.2011		
	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	30,5	- 4,3	26,2
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances		- 28,7	- 28,7
Autres actifs incorporels		- 35,3	- 35,3
Immeubles de placement		- 73,9	- 73,9
Placements financiers	316,4	- 489,0	- 172,6
Investissement dans les entreprises associées	32,2	- 25,7	6,5
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	1,1		1,1
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		- 1,0	- 1,0
Frais d'acquisition reportés			0,0
Autres actifs	113,9		113,9
Réserves de capitalisation			0,0
Titres subordonnés		- 8,4	- 8,4
Provisions pour risques et charges	125,5		125,5
Dettes de financement			0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers		- 4,1	- 4,1
Participation aux bénéfices différée	357,9	- 470,1	- 112,2
Autres passifs		- 52,0	- 52,0
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	172,5		172,5
Compensation actif - passif	- 905,9	905,9	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	244,1	- 286,6	- 42,5

Source des différences temporelles <i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		
	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	35,2	- 4,1	31,1
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances		- 79,3	- 79,3
Autres actifs incorporels			0,0
Immeubles de placement		- 53,6	- 53,6
Placements financiers	15,9	- 2 189,2	- 2 173,3
Investissement dans les entreprises associées			0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	6,1		6,1
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		- 1,0	- 1,0
Frais d'acquisition reportés			0,0
Autres actifs	170,4		170,4
Réserves de capitalisation			0,0
Titres subordonnés		- 5,2	- 5,2
Provisions pour risques et charges	102,4		102,4
Dettes de financement			0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers			0,0
Participation aux bénéfices différée	1 700,4	- 9,1	1 691,3
Autres passifs		- 4,2	- 4,2
Valeur fiscale des reports en avant de déficits			0,0
Compensation actif - passif	- 1 831,8	1 831,8	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	198,6	- 513,9	- 315,3

NOTE 14 Provisions pour risques et charges

Les provisions concernées sont les provisions pour litiges.

14.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2011

<i>En millions d'euros</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01.01.2011	58,0	130,2	188,2
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	67,4	77,5	144,9
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	- 0,2	- 46,2	- 46,4
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 55,5	- 42,7	- 98,2
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	- 3,8	- 3,8	- 7,6
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,0	- 6,5	- 6,5
Valeur comptable à la clôture 31.12.2011	65,9	108,5	174,4

14.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2010

<i>En millions d'euros</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01.01.2010	32,8	111,0	143,8
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	55,8	64,2	120,0
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	0,0	- 19,7	- 19,7
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 34,5	- 29,4	- 63,9
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	3,8	4,1	7,9
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,1	0,0	0,1
Valeur comptable à la clôture 31.12.2010	58,0	130,2	188,2

NOTE 15 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes

15.1 DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur deux périodes.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	240,6	210,1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 081,8	1 278,2
Dettes nées d'opérations de réassurance	450,1	443,8
Frais d'acquisition reportés	9,7	11,4
TOTAL	1 782,2	1 943,6

VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCE

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011		
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	90,6	150,1	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 081,7	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	447,6	2,5	0,0
Frais d'acquisition reportés	9,7	0,0	0,0
TOTAL	1 629,6	152,6	0,0

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0,7	209,4	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 278,2	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	443,8	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	11,4	0,0	0,0
TOTAL	1 734,1	209,4	0,0

15.2 AUTRES DETTES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Personnel	264,3	259,4
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 141,7	711,1
Créanciers divers	3 040,2	2 489,8
TOTAL	4 446,2	3 460,2

15.3 AVANTAGES AU PERSONNEL – IAS 19

15.3.1 Principales hypothèses actuarielles

TAUX ACTUARIELS

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux des obligations *corporate* de haute qualité (AA) et en fonction de la durée du régime, en application d'IAS 19 (jusqu'en 2010, les engagements en France au titre des régimes à prestations définies étaient actualisés sur la base des taux OAT. Ce changement n'a pas eu d'impact matériel sur l'évaluation des engagements).

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariels		
		France	Chypre	Italie
Indemnités de départ à la retraite	15	4,50 %		
Médailles du travail	8	3,60 %		
Autres régimes : Chypre	20		4,8 %	
Autres régimes : Italie	19			4,7 %
Augmentations futures de salaires		3 %	5,8 %	3 %
Inflation		Inclus dans augmentation des salaires	2,8 %	2 %
Rendement des actifs		N/A	4,8 %	N/A

TABLES DE MORTALITÉ

Les tables de mortalité de référence sont les tables prospectives par génération, notamment la table TGH05-TGF05 pour les engagements en France.

15.3.2 Montants comptabilisés

	31.12.2011	31.12.2010
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
<i>En millions d'euros</i>		
Dette actuarielle	132,4	120,8
Juste valeur des actifs des régimes	- 8,6	- 7,6
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	123,8	113,2
Coût des services passés non comptabilisés	- 6,5	- 9,3
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	117,3	103,9
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	39,8	34,3
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	155,6	136,1
Montant des autres avantages à long terme	15,7	18,8
<i>Dont montant comptabilisé au titre des médailles du travail</i>	<i>15,7</i>	<i>18,8</i>
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme*	171,3	154,9

* Les engagements sont principalement portés par les entités françaises (150,1 M€), chypriotes (20,3 M€) et italienne (0,9 M€).

15.3.3 Analyse du coût des avantages à long terme

	31.12.2011	31.12.2010
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	7,1	8,7
Coût financier	3,5	3,7
Rendement attendu des actifs sur la période	0,0	- 0,1
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	0,0	0,0
Amortissement du coût des services passés	2,8	2,8
Coûts des régimes à prestations définies	13,4	15,0
Coûts des régimes à cotisations définies	22,8	17,6
COÛT TOTAL AU TITRE DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	36,2	32,6

15.3.4 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies

	31.12.2011	31.12.2010
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
<i>En millions d'euros</i>		
Montant au 1^{er} janvier ⁽¹⁾	103,9	80,5
Effet des variations de taux de change ⁽²⁾	0,0	0,0
Charge de retraite ⁽³⁾	13,4	15,0
Cotisations ⁽⁴⁾	0,0	- 0,2
Prestations payées ⁽⁵⁾	- 9,1	- 3,0
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SoRIE ⁽⁶⁾	9,0	10,8
Perte et gains actuariels comptabilisés en résultat	0,0	0,0
Variations de périmètre ⁽⁷⁾	0,1	0,9
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE	117,3	103,9

(1) (Passif)/ actif net comptabilisé au bilan au 1^{er} janvier au titre des régimes à prestations définies.

(2) Écart de change lié à la comptabilisation des engagements (Brésil).

(3) (Charges)/ produits de retraite au titre des régimes à prestations définies.

(4) Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

(5) Prestations payées par le groupe CNP Assurances (ou remboursées à la Caisse des Dépôts via refacturation).

(6) Écarts actuariels intégralement enregistrés immédiatement en capitaux propres.

(7) Acquisition/cession, modification du pourcentage de participation dans ICDC ou dans d'autres activités.

15.3.5 Évolution des gains actuariels

	31.12.2011	31.12.2010
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
<i>En millions d'euros</i>		
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en début de période	26,8	16,0
Pertes et gains actuariels sur avantages au personnel comptabilisés au bilan	9,0	10,8
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en fin de période	35,7	26,8

NOTE 16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises ;
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne « chiffre d'affaires et produits des autres activités » du compte de résultat.

16.1 PRIMES ACQUISES ET CHIFFRE D'AFFAIRES OU PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>En millions d'euros</i> Activité et type de contrat	31.12.2011	31.12.2010
Contrats d'assurance	22 751,8	23 079,9
Vie	20 013,2	20 375,9
Primes pures	18 746,3	19 076,5
Chargements	1 266,9	1 299,4
Non-vie	2 738,6	2 704,0
Primes pures	2 022,1	1 938,4
Chargements	716,6	765,6
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	7 167,2	9 160,7
Primes pures	7 056,2	9 019,9
Chargements	111,0	140,8
Primes acquises	29 918,9	32 240,6

<i>En millions d'euros</i> Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	31.12.2011	31.12.2010
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	117,7	75,1
Chargements	117,7	75,1
Flux	86,2	74,5
Encours	31,5	0,7
IAS 18	105,4	116,1
Autres activités	1,7	7,9
TOTAL	224,8	199,0

16.2 RÉCONCILIATION AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Primes acquises	29 918,9	32 240,6
Chargements sur flux IAS 39	86,2	74,5
TOTAL	30 005,1	32 315,1

16.3 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CENTRE DE PARTENARIAT

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
La Banque Postale	10 183,1	10 613,1
Caisse d'Epargne	8 807,8	10 548,3
CNP Trésor	669,6	733,4
Établissements financiers	1 448,3	1 521,8
Entreprises et collectivités locales	1 696,6	1 730,5
Mutuelles	974,4	844,5
Filiales étrangères	6 141,0	6 185,9
Autres	84,2	137,6
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	30 005,1	32 315,1

16.4 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT DE MARCHÉ

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Épargne	20 420,0	23 587,3
Retraite	3 720,4	3 160,5
Prévoyance	1 917,5	1 727,7
Couverture de prêts	3 140,9	3 024,5
Frais de soins de santé	465,8	480,3
Dommages IARD	340,5	334,8
Total Prévoyance/Risque	5 864,7	5 567,3
Autres secteurs d'activités	0,0	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	30 005,1	32 315,1

16.5 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIÉTÉ

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
CNP Assurances	21 153,0	23 660,2
CNP IAM	2 034,7	2 189,1
Préviposte	221,6	240,9
ITV	38,7	34,9
CNP International	0,0	0,0
La Banque Postale Prévoyance	170,5	177,7
MFPrévoyance SA	331,9	N/A
CNP Seguros de Vida	31,7	17,1
CAIXA Seguros	2 764,2	2 445,8
CNP UniCredit Vita	1 698,8	2 472,9
CNP Vida	172,6	242,0
Marfin Insurance Holdings Ltd	210,4	202,9
CNP Europe Life	449,9	23,4
Barclays Vida y Pensiones	727,1	608,2
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	30 005,1	32 315,1

16.6 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

<i>En millions d'euros</i>	IFRS		Normes françaises	
	31.12.2011	Évolution (en %)	31.12.2011	Évolution (en %)
France	23 864,0	- 8,7 %	23 965,0	- 9,1 %
Italie	2 062,3	- 22,5 %	2 346,0	- 20,9 %
Portugal	224,0	2,8 %	297,2	- 16,3 %
Brésil	2 764,2	13,0 %	3 177,0	12,9 %
Argentine	31,7	84,8 %	31,7	84,8 %
Espagne	397,6	- 32,0 %	397,6	- 32,0 %
Chypre	210,4	3,7 %	220,5	7,9 %
Irlande	449,9	1821,2 %	449,9	1821,2 %
Autres	1,0	- 97,2 %	1,0	- 97,2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	30 005,1	- 7,2 %	30 886,0	- 7,4 %

16.7 CHIFFRE D'AFFAIRES DIRECT ET ACCEPTÉ

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Affaires directes	29 140,6	31 446,9
Affaires acceptées	864,5	868,2
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	30 005,1	32 315,1

NOTE 17 Prestations

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

En millions d'euros

Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4	31.12.2011	31.12.2010
Sinistres survenus	8 292,5	7 300,7
Capitaux échus	1 455,4	594,3
Arrérages	2 146,6	2 137,5
Rachats	13 896,9	10 921,3
Intérêts techniques et participation aux bénéfices incluse dans les sinistres de l'année	- 33,3	- 24,1
Frais de gestion des prestations	126,5	108,7
Prestations	25 884,6	21 038,4
Variation des provisions des contrats d'assurance	5 324,8	10 620,0
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire	- 6 926,0	- 2 618,7
Variation des autres provisions techniques	30,7	405,9
Variation des provisions	- 1 570,5	8 407,2
Intérêts techniques	1 886,7	1 935,0
Participation aux bénéfices	4 860,7	7 827,0
Participation aux résultats	6 747,4	9 762,0
Charges de prestations d'assurance	31 061,5	39 207,6

NOTE 18 Charges de gestion et de commissions

18.1 CHARGES PAR DESTINATION

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Commissions	- 2 934,4	- 2 938,4
Frais ventilés par destination	- 210,7	- 223,7
Frais d'acquisition	- 3 145,1	- 3 162,1
Frais d'administration	- 204,5	- 373,2
Autres produits et charges techniques	- 298,3	76,6
Autres produits et charges non techniques	2,7	- 81,1
Participation des salariés	- 14,6	- 13,8
Autres produits et charges opérationnels courants	- 310,2	- 18,3
TOTAL	- 3 659,8	- 3 553,6

La mise en œuvre, à partir de mars 2011, d'un nouveau modèle de répartition matricielle des coûts a permis un rééquilibrage des charges « autres techniques » portant à 7 % le poids de celles-ci.

18.2 CHARGES PAR NATURE

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Charges de dépréciation et d'amortissement	30,5	32,5
Frais de personnel	392,0	380,5
Impôts et taxes	124,5	117,6
Autres charges	391,3	393,8
TOTAL	938,3	924,4

18.3 CHARGES DE GESTION NETTES

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Charges nettes de gestion*		
■ hors filiales étrangères et autres activités	571,3	577,5
■ y compris filiales étrangères et autres activités	885,9	874,0
Ratio*		
<i>Charges de gestion</i>		
<i>Provisions techniques fin **</i>		
■ Hors filiales étrangères et autres activités	0,22 %	0,22 %
■ Y compris filiales étrangères et autres activités	0,31 %	0,31 %

* Hors frais du réseau CNP Trésor

36,4

36,4

** Contrats d'assurance et financiers, hors PB différée

18.4 DÉTAIL DES COMMISSIONS

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Caisse d'Epargne	857,4	764,2
La Banque Postale	580,0	527,6
Autres	1 497,1	1 646,6
TOTAL	2 934,4	2 938,4

NOTE 19 Résultat de réassurance

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Primes cédées	- 1 306,5	- 857,4
Variation des charges techniques	1 355,6	978,7
Commissions reçues des réassureurs	189,1	253,8
Produits financiers de la réassurance	- 237,0	- 415,1
TOTAL	1,2	- 39,9

NOTE 20 Produits de placements

20.1 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur deux exercices consécutifs.

En millions d'euros		31.12.2011	31.12.2010
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	Produits d'intérêts	8 550,0	8 080,8
	Produits sur autres placements	1 297,1	955,5
	PV et MV de cession	1 079,9	488,2
	Dépréciations	- 2 746,3	- 211,9
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	8 180,8	9 312,5
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	Produits d'intérêts	102,9	112,7
	Autres produits	4,7	1,5
	Dépréciations	4,5	4,0
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	112,1	118,2
Portefeuille des actifs - Prêts et créances	Produits d'intérêts	57,9	13,7
	Autres produits	0,0	0,0
	Dépréciations	0,0	0,0
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs - Prêts et créances	57,9	13,7
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur titres de transaction et assimilés	- 1 277,2	2 576,3
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	- 526,7	- 215,1
	PV et MV de cession	- 30,3	109,8
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	- 1 834,1	2 471,0
Immeubles de placement	Loyers et autres produits	193,3	239,5
	Variation de juste valeur	26,9	24,6
	PV et MV de cession	43,1	42,5
	Total des revenus des immeubles de placement	263,3	306,6
Autres charges liées aux placements		- 347,6	- 398,7
Plus-values de dilution		0,0	0,0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 432,3	11 823,3
Dette subordonnée au coût amorti		- 149,9	- 95,0
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Total des charges de financement		- 149,9	- 95,0
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT		6 282,3	11 728,2

I TABLEAU DE RÉCONCILIATION DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS AVEC LE COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Produits financiers hors coût de l'endettement	6 908,6	12 348,1
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	- 476,3	- 524,9
Charges de financement	- 149,9	- 95,0
TOTAL	6 282,3	11 728,2

20.2 ÉCART DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

20.2.1 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2011

En millions d'euros		Titres détenus au 31.12.2011	Titres détenus au 31.12.2010	Variation N/N – 1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	10 766,1	17 931,5	- 7 165,3
	Obligations TV	16 224,6	9 592,8	6 631,9
	TCN	395,5	191,3	204,3
	Actions	4 944,7	6 574,1	- 1 629,4
	OPCVM	26 676,4	28 276,7	- 1 600,4
	Parts de SCI	1 396,1	1 465,8	- 69,7
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	1,4	0,9	0,5
	Total	60 404,9	64 033,1	- 3 628,2
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	3 583,3	3 012,8	570,5
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 3 179,2	- 2 356,2	- 822,9
	Total	404,1	656,5	- 252,4
AFS	Obligations TF	152 023,9	177 743,9	- 25 720,0
	Obligations TV	25 636,6	7 830,3	17 806,3
	TCN	15 370,0	7 963,2	7 406,8
	Actions	13 392,9	17 269,4	- 3 876,4
	OPCVM	14 225,1	10 172,0	4 053,1
	Parts de SCI	3 713,9	3 140,5	573,4
	Titres participatifs	62,2	66,9	- 4,7
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	7 284,3	6 086,1	1 198,2
	Total	231 708,9	230 272,2	1 436,7
HTM	Obligations TF	1 031,9	1 237,3	- 205,4
	Total	1 031,9	1 237,3	- 205,4
Prêts et avances	Prêts et avances	4 437,6	3 959,4	478,1
	Total	4 437,6	3 959,4	478,1
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 319,0	1 769,3	549,7
	Immeubles de placement en juste valeur	511,5	485,3	26,2
	Total	2 830,5	2 254,6	575,9
TOTAL		300 818,0	302 413,2	- 1 595,2

20.2.2 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2010

En millions d'euros		Titres détenus au 31.12.2010	Titres détenus au 31.12.2009	Variation N/N- 1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	17 931,5	16 810,5	1 121,0
	Obligations TV	9 592,8	10 286,9	- 694,1
	TCN	191,3	303,0	- 111,7
	Actions	6 574,1	6 351,8	222,3
	OPCVM	28 276,7	27 420,5	856,2
	Parts de SCI	1 465,8	1 458,3	7,5
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,9	0,5	0,4
	Total	64 033,1	62 631,5	1 401,6
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	3 012,8	2 661,0	351,8
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 2 356,2	- 1 970,7	- 385,5
	Total	656,5	690,3	- 33,8
AFS	Obligations TF	177 743,9	162 705,8	15 038,1
	Obligations TV	7 830,3	7 729,0	101,3
	TCN	7 963,2	6 388,6	1 574,6
	Actions	17 269,4	16 220,2	1 049,2
	OPCVM	10 172,0	14 314,9	- 4 142,9
	Parts de SCI	3 140,5	3 783,6	- 643,1
	Titres participatifs	66,9	63,9	3,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	6 086,1	5 633,0	453,1
	Total	230 272,2	216 839,2	13 433,2
HTM	Obligations TF	1 237,3	1 222,9	14,4
	Total	1 237,3	1 222,9	14,4
Prêts et avances	Prêts et avances	3 959,4	2 451,6	1 507,8
	Total	3 959,4	2 451,6	1 507,8
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	1 769,3	1 769,2	0,1
	Immeubles de placement en juste valeur	485,3	466,1	19,2
	Total	2 254,6	2 235,4	19,2
TOTAL		302 413,2	286 070,9	16 342,3

20.2.3 Réconciliation « Écart de juste valeur »/« Inventaire des placements »

En millions d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Juste valeur des actifs	300 818,0	302 413,2
Plus ou moins-values nettes latentes - Inventaire des placements	- 1 094,2	- 1 001,9
Valeur comptable des placements - Inventaire des placements	299 723,8	301 411,3

20.3 DÉPRÉCIATION

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Actifs disponibles à la vente	- 3 085,3	- 382,7
Obligations TF	- 1 353,2	- 21,2
Obligations TV	- 49,9	0,0
TCN	0,0	0,0
Actions	- 1 567,7	- 168,5
OPCVM actions	- 32,3	- 33,0
Titres participatifs	- 0,1	- 0,4
Autres (dont les FCP...)	- 82,1	- 159,6
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0
Total des dotations aux provisions	- 3 085,3	- 382,7
Actifs disponibles à la vente	339,0	170,7
Obligations TF	145,6	43,1
Obligations TV	45,8	0,0
TCN	0,0	0,0
Actions	65,5	55,6
OPCVM actions	31,6	52,1
Titres participatifs	- 0,1	0,0
Autres (dont les FCP...)	50,6	19,9
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	4,5	4,0
Prêts et créances	0,0	0,0
Total des reprises de provisions	343,5	174,8
VARIATION NETTE DES DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS	- 2 741,8	- 207,9

Le montant de dépréciation sur les obligations à taux fixe inclut notamment la dépréciation de 1,3 Md€ comptabilisée sur les titres de dette souveraine grecque en 2011 (cf. note 9.9.1).

Le montant de dépréciation sur les actions comprend notamment la dépréciation en 2011 des titres GDF Suez ainsi que des compléments significatifs de dépréciation sur les titres Société Générale, Dexia, UniCredit, Veolia Environnement, Carrefour, EDF et Nokia.

NOTE 21 Charge d'impôt

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Charge fiscale courante	545,4	578,6
Charge fiscale différée	- 80,5	- 555,8
CHARGE D'IMPÔT	465,0	22,8

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net consolidé	1 141,0	1 288,1
Taux d'impôt	28,95 %	1,74 %
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	465,0	22,8

Preuve d'impôt <i>En millions d'euros</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		1 606,0		1 310,9
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège	36,10 %	579,8	34,43 %	451,4
Différences permanentes	- 3,09 %	- 49,6	- 45,90 %	- 601,8
Effet des taux d'impôt réduits sur les PV/MV	- 2,55 %	- 41,0	6,31 %	82,7
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	0,02 %	0,3	- 0,05 %	- 0,7
Effet des changements de taux d'impôt*	- 2,02 %	- 32,4	0,00 %	0,0
Autres	0,50 %	8,0	6,96 %	91,2
TOTAL	28,95 %	465,0	1,74 %	22,8

* Dont 22,9 M€ représente l'impact de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés de 5 %, votée en France en décembre 2011 (passage du taux d'impôt théorique de 34,43 % à 36,10 %).

Impôts différés relatifs à : <i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Juste valeur des actifs financiers en <i>trading</i>	- 449,2	299,4
Participation aux bénéfices différée	403,3	- 275,5
Juste valeur des autres actifs financiers	53,4	90,1
Ajustements de comptabilité reflet liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0
Réévaluations d'immobilisations corporelles avant transfert dans la catégorie des immeubles de placement	0,0	0,0
Différences fiscales temporaires	0,0	0,0
Autres	- 88,0	- 669,8
TOTAL	- 80,5	- 555,8

NOTE 22 Risques financiers

22.1 RISQUE DE CRÉDIT

La politique de gestion du risque de crédit du Groupe est décrite dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 2.5.5).

La note 9.8 des annexes aux comptes consolidés présente également le portefeuille obligataire du Groupe consolidé par notation des émetteurs.

22.2 RISQUE DE CHANGE

Les portefeuilles d'actifs des entités du Groupe sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est très limité (par exemple moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe est libellé dans une devise autre que l'euro).

Le Groupe effectue une analyse de l'impact net sur le résultat et les capitaux propres d'une appréciation de 10 % de l'euro par rapport au dollar et à la livre sterling, les deux principales devises étrangères auxquelles le Groupe est exposé, pour ses actifs et passifs monétaires libellés dans ces mêmes devises.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU RÉSULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES AU RISQUE DE CHANGE AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>En millions d'euros</i>	Change €//\$ +10 %	Change €/£ +10 %*
Impact sur le résultat	- 30,1	- 5,1
Impact sur les capitaux propres	- 9,7	- 0,8

* Le titre subordonné en livre sterling n'est pas inclus dans la base servant au calcul de la sensibilité car il fait l'objet d'une couverture de change bénéficiant de la comptabilité de couverture.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU RÉSULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES AU RISQUE DE CHANGE AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros</i>	Change €//\$ +10 %	Change €/£ +10 %
Impact sur le résultat	- 9,0	- 4,5
Impact sur les capitaux propres	- 6,3	- 0,3

22.3 RISQUE DE TAUX DES ACTIFS FINANCIERS

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

22.3.1 Cap et floor

Cette annexe présente le nominal des *caps* et des *floors* par niveau de *strike* et par durée résiduelle au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.

22.3.1.1 CAP ET FLOOR AU 31 DÉCEMBRE 2011

En millions d'euros	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	
≥ 4 % < 5 %	2 405	5 164	2 655	3 420	3 588	3 092	7 043	3 744	1 367	1 884	34 361
≥ 5 % < 6 %	1 415	1 310	1 450	4 542	3 590	3 509	2 310	880	300	4 060	23 366
≥ 6 % < 7 %	1 115	400	0	0	0	0	0	0	0	0	1 515
≥ 7 % < 8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 8 % < 9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6
≥ 9 % < 10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 935	6 874	4 105	7 962	7 178	6 601	9 353	4 624	1 667	5 950	59 247

22.3.1.2 CAP ET FLOOR AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	
≥ 4 % < 5 %	550	2 405	5 160	2 659	3 420	3 588	3 092	4 293	3 740	2 757	31 664
≥ 5 % < 6 %	1 895	1 415	1 310	1 450	4 542	3 590	3 509	2 310	880	600	21 501
≥ 6 % < 7 %	810	1 115	400	0	0	0	0	0	0	0	2 325
≥ 7 % < 8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 8 % < 9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
≥ 9 % < 10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 255	4 935	6 870	4 109	7 962	7 178	6 601	6 603	4 620	3 363	55 495

22.3.2 Taux d'intérêt effectif

Cette annexe a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons en date d'arrêt et à l'achat.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France ;
- Italie ;
- Brésil ;
- Espagne.

22.3.2.1 TAUX ACTUARIELS À L'ACHAT

31.12.2011	France	Italie	Brésil	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe	4,19 %	3,83 %	10,66 %	4,70 %

31.12.2010	France	Italie	Brésil	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe	4,32 %	3,71 %	11,91 %	4,76 %

22.3.2.2 TAUX ACTUARIELS EN DATE DE CLÔTURE

31.12.2011	France	Italie	Brésil	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe	3,70 %	3,39 %	10,66 %	6,25 %

31.12.2010	France	Italie	Brésil	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe	3,60 %	3,42 %	11,92 %	8,81 %

22.3.3 Valeurs comptables par échéance

22.3.3.1 VALEURS COMPTABLES PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2011

En millions d'euros							
31.12.2011							
Nature de l'instrument financier	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	13 763,4	12 608,8	12 599,2	14 233,1	12 533,0	96 992,8	162 730,3
Obligations zéro coupon	10 959,3	412,2	232,8	178,2	150,4	9 751,1	21 684,0
Obligations à taux révisable	277,3	292,6	72,8	37,6	30,4	1 390,9	2 101,6
Obligations à taux variable	2 526,8	1 492,8	1 707,3	738,1	493,6	753,6	7 712,2
Obligations à taux fixe indexées inflations	1 021,3	958,2	18,6	269,6	696,8	7 193,2	10 157,7
Autres obligations	1 170,4	1 810,4	2 291,3	1 682,6	2 020,2	10 050,4	19 025,3
TOTAL	29 718,5	17 575,0	16 922,0	17 139,2	15 924,4	126 132,0	223 411,1

22.3.3.2 VALEURS COMPTABLES PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros							
31.12.2010							
Nature de l'instrument financier	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	20 100,1	11 881,3	14 388,4	13 527,7	13 419,0	98 285,3	171 601,8
Obligations zéro coupon	2 932,3	667,6	103,3	254,1	173,0	6 902,9	11 033,2
Obligations à taux révisable	385,7	268,9	197,4	65,9	24,4	1 553,0	2 495,3
Obligations à taux variable	2 379,9	713,0	421,8	362,7	630,7	642,3	5 150,4
Obligations à taux fixe indexées inflations	393,1	1 022,9	957,8	25,4	265,2	7 188,6	9 853,0
Autres obligations	2 469,9	1 877,6	2 938,4	3 471,3	1 781,7	11 469,6	24 008,5
TOTAL	28 661,0	16 431,3	19 007,1	17 707,1	16 294,2	126 041,7	224 142,2

22.3.4 Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM

22.3.4.1 VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2011

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti <i>En millions d'euros</i>	31.12.2011						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	147,8	163,2	120,6	159,8	58,6	378,7	1 028,7
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	147,8	163,2	120,6	159,8	58,6	378,7	1 028,7

22.3.4.2 VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti <i>En millions d'euros</i>	31.12.2010						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	231,1	152,5	169,2	118,7	135,5	399,6	1 206,6
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	231,1	152,5	169,2	118,7	135,5	399,6	1 206,6

22.3.5 Durée moyenne des titres

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

22.3.5.1 DURÉE MOYENNE DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

France	Italie	Brésil	Espagne
6,6	4,2	2,5	5,1

22.3.5.2 DURÉE MOYENNE DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

France	Italie	Brésil	Espagne
6,6	4,3	2,2	5,2

22.4 SENSIBILITÉ DE LA MCEV® AUX RISQUES DE MARCHÉ

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres avec efficacité. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV® aux risques de marché et d'assurance.

Le groupe CNP Assurances publie son *Embedded Value* selon les principes de la *Market Consistent Embedded Value* (MCEV®) établis par le *CFO Forum* (réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurances européennes, créé en 2002), à l'exception de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne CAIXA Seguros et de l'utilisation de modèles déterministes sur les activités peu significatives et dont les produits ne comportent généralement pas d'options ou de garanties.

Le Groupe a retenu une méthodologie de valorisation des options financières market consistant. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2011.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du Groupe. Il est dès lors envisageable de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

La MCEV® est la somme de :

- l'actif net réévalué qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'In-Force ;

■ la valeur du portefeuille (« In-Force ») qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Pour la France, la courbe des taux d'intérêt de référence est la courbe des taux *SWAP*, à laquelle est ajoutée une prime de liquidité dont le montant est fonction de la typologie des produits, conformément aux spécifications techniques du QIS 5 dans le cadre de la réforme Solvabilité 2. Les activités de CNP UniCredit Vita (filiale italienne), de CNP Vida (filiale espagnole) et Barclays Vida y Pensiones (filiale ayant des activités en Italie, Espagne et Portugal) ont, quant à elles, été valorisées à l'aide de la courbe des taux des emprunts d'état correspondants.

Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties présentes dans le portefeuille mais pas la valeur temps de ces options.

Les sensibilités de la MCEV® aux risques de marché visent à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêt et des actions sur la MCEV®. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne CAIXA Seguros, la filiale italienne CNP UniCredit Vita, les filiales espagnoles CNP Vida et Barclays Vida y Pensiones,

ainsi que la filiale chypriote Marfin Insurance Holdings Ltd. Les sensibilités étudiées sont les suivantes :

■ courbe des taux +/- 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation de la courbe des taux *SWAP* de 100 points de base à la hausse ou à la baisse. Ceci induit :

- une réévaluation de la valeur de marché des obligations,
- un ajustement des taux de réinvestissement de toutes les classes d'actifs de 100 pb, et
- une mise à jour des taux d'actualisation.

L'impact sur la provision mathématique initiale des contrats en unités de compte n'est pas valorisé ;

■ baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité permet d'évaluer l'impact sur la valeur d'une baisse immédiate du niveau des indices actions et immobilier de 10 %. Ce choc induit une baisse de 10 % de la valeur de marché des actions et de l'immobilier, ainsi qu'une baisse des provisions mathématiques des contrats en unités de compte pour leur part investie en action.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et d'intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

■ ANALYSE DE SENSIBILITÉ MCEV® AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>En millions d'euros</i>	Taux d'intérêt + 100 pb	Taux d'intérêt - 100 pb	Actions - 10 %
Impact MCEV®	- 63,0	- 122,0	- 684,0

■ ANALYSE DE SENSIBILITÉ MCEV® AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros</i>	Taux d'intérêt +100 pb	Taux d'intérêt - 100 pb	Actions - 10 %
Impact MCEV®	0,0	- 115,0	- 493,0

Les sensibilités aux risques d'assurance sont présentées en note 24.

NOTE 23 Risque de liquidité et adéquation actif-passif

23.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

23.1.1 Flux futurs d'actifs

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (c'est-à-dire remboursements, coupons).

23.1.1.1 FLUX FUTURS D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>En millions d'euros</i> Intention de gestion	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	28 281	91 747	90 195	35 856
Trading	4 453	14 901	55 719	1 124
HTM	148	649	224	156
Prêts et créances	351	-	-	-

23.1.1.2 FLUX FUTURS D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros</i> Intention de gestion	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	28 349	95 308	88 438	36 469
Trading	5 334	13 068	55 128	1 445
HTM	244	789	225	118
Prêts et créances	17	-	-	-

23.1.2 Projections de paiements par échéance

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilanciels publiés, car il s'agit des flux sortants capitalisés.

23.1.2.1 PROJECTIONS DE PAIEMENTS PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	17 494,0	81 914,4	60 297,0	39 997,8	133 744,4

23.1.2.2 PROJECTIONS DE PAIEMENTS PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 919,6	75 250,6	64 480,8	47 053,3	173 962,9

23.1.3 Passifs immédiatement rachetables

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011
Passifs immédiatement rachetables	250 311,3
Passifs non rachetables immédiatement	45 443,6

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2011 est de 250,3 Md€ (249,3 Md€ au 31 décembre 2010). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulés par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats « loi Madelin ».

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la duration effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 23.1.2.

23.2 GESTION ACTIF/PASSIF

La politique de gestion actif/passif du Groupe est décrite dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 2.5.6).

23.3 ADÉQUATION ACTIF/PASSIF DES CONTRATS EN UC

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	1 026,7	1 008,7
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	33 758,7	36 343,6
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés)	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée)	0,0	0,0
TOTAL VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS REPRÉSENTANT LES CONTRATS EN UC	34 785,4	37 352,3
Passifs des contrats financiers en UC	7 308,0	8 463,3
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garanties plancher	27 513,5	28 946,8
TOTAL PASSIFS CONTRATS EN UC	34 821,5	37 410,1
Provisions pour garanties plancher	31,9	18,4
TOTAL PASSIFS CONTRATS EN UC	34 853,4	37 428,5

L'inadéquation actif/passif des contrats en UC correspond principalement aux provisions pour sinistres à payer : cet agrégat est en effet inclus dans les passifs des contrats en UC, mais n'est pas adossé par des actifs identifiés pour les besoins de la note comme représentant les contrats en UC.

NOTE 24 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers

24.1 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires, pour analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, et pour mesurer l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification, ces deux éléments faisant l'objet d'études systématiques et spécifiques.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan de marché de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

La politique de gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers du Groupe est décrite dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 2.5.3).

24.2 TERMES ET CONDITIONS DES CONTRATS

24.2.1 Nature des risques couverts par classe de contrats

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et nous conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

ENGAGEMENT DE NATURE ESSENTIELLEMENT FINANCIÈRE POUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel Taux Minimum Garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

ENGAGEMENT DE NATURE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LES CONTRATS DE RETRAITE

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital géré par l'assureur.

ENGAGEMENT DE NATURE TECHNIQUE ESSENTIELLEMENT POUR LES CONTRATS DE RISQUE

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socio-professionnelle.

24.2.2 Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en unités monétaires se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale. Toutefois, ils offrent généralement des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- régimes à prestations définies (art. 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- temporaire renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;
- contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;
- complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales CAIXA Seguros au Brésil et Marfin Insurance Holdings Ltd à Chypre et en Grèce. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

24.2.3 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégageant des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

24.3 ÉVALUATION DES CONTRATS D'ASSURANCE (HYPOTHESES ET SENSIBILITÉS)

24.3.1 Modèles d'estimation des provisions techniques

Les principales provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;
- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

24.3.2 Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

24.3.3 Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification ;
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire, soit par recalcul exhaustif ; et
- l'évaluation régulière des risques *via* un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

24.3.4 Mesure dans laquelle les hypothèses reposent sur des variables de marché/des variables propres à l'assureur considéré

Pour les contrats d'épargne et d'assurance vie, les taux d'actualisation sont au plus égaux aux taux de rendement prudemment estimés des actifs. En assurance non-vie, les taux d'actualisation des provisions sont déterminés en référence au taux de marché. Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

24.3.5 Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes de celles que l'on pourrait inférer des données passées

D'une manière générale, les hypothèses s'appuient sur l'historique et ne sont pas différentes de celles que l'on pourrait inférer sur la base des observations passées. Toutefois, dans le cadre du test de suffisance du passif (LAT), des lois de rachat dynamiques qui anticipent des hausses de rachats qui n'ont pu être vérifiées par les données passées, ont été utilisées. Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus ou moins-values latentes s'appuient sur les calculs de valeur actuelle des profits futurs effectués pour la détermination de l'*Embedded Value* (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé.

24.3.6 Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

24.3.7 Sensibilité de la MCEV® à une variation des rachats et de la sinistralité

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

La sensibilité de la MCEV® à une baisse des rachats de 10 % est de +193 M€ au 31 décembre 2011. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité impacterait de +154 M€ la MCEV® pour les risques de mortalité et d'invalidité et de - 75 M€ pour le risque de longévité au 31 décembre 2011.

24.4 RISQUE DE TAUX GARANTIS DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS

Les principaux dérivés incorporés aux passifs techniques sont les taux d'intérêt garantis. Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de huit ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des provisions techniques détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée ci-dessous :

Taux minimum garanti En millions d'euros	31.12.2011	
	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	143 802,0	49,8 %
]0 %- 2 %]	17 599,9	6,1 %
]2 %- 3 %]	43 824,7	15,2 %
]3 %- 4 %]	1 692,6	0,6 %
]4 %- 4,5 %]	5 142,2	1,8 %
>4,5 % ⁽²⁾	1 833,4	0,6 %
UC	34 713,0	12,0 %
Autres ⁽³⁾	40 161,5	13,9 %
TOTAL	288 769,3	100,0 %

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. note 22.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

Taux minimum garanti En millions d'euros	31.12.2010	
	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	131 955,8	46,6 %
]0 %- 2 %]	14 514,3	5,1 %
]2 %- 3 %]	51 050,0	18,0 %
]3 %- 4 %]	1 761,8	0,6 %
]4 %- 4,5 %]	4 984,9	1,8 %
>4,5 % ⁽²⁾	1 762,4	0,6 %
UC	36 694,7	13,0 %
Autres ⁽³⁾	40 264,0	14,2 %
TOTAL	282 987,9	100,0 %

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. note 22.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

24.5 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

24.5.1 Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par le groupe CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance du Groupe est définie en conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de Groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

24.5.2 Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe par des réassureurs professionnels.

- Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et acceptations auprès de CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP UniCredit Vita et CNP Vida) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit : un événement catastrophique est constitué d'au moins cinq victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice (PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale 35 352 euros en 2011).

- Portefeuille collectif :

- a) l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du *pool* Bureau commun des assurances collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 30 M€ dont CNP Assurances représente 26 %, une réassurance souscrite par le *pool* auprès de réassureurs externes selon quatre tranches : tranche 1 : 20 XS 30 M€, tranche 2 : 100

XS 50 M€, tranche 3 : 250 XS 150 M€, tranche 4 : 100 XS 400 M€, avec une reconstitution payante à 200 %, sauf pour le Nucléaire et le Terrorisme NBC ; un événement est défini à partir de trois victimes ;

- b) par ailleurs, les protections Catastrophes accordés par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs deux ou trois « têtes sinistrées » les plus élevées) est de 1,25 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 37 M€ par événement et 74 M€ par exercice à l'exception, des risques Nucléaire et le Terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 37 M€.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de décès-IPA3 d'un assuré au delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance.

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

24.5.3 Risque de contrepartie sur les soldes de réassurance

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées au Groupe par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA. (cf. note 10.5).

24.5.4 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

La nature des risques juridiques ainsi que la politique de gestion du Groupe sont décrites dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 2.5.7).

4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CNP Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

4.3.1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire, qui n'ont cependant pas d'incidence significative sur les états financiers au 31 décembre 2011.

4.3.2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro (en particulier de la Grèce) qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes du Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques et les valeurs de portefeuilles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 3.9 et 3.13 aux états financiers. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire du Groupe et de son expérience ;
- les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 3.9 de l'annexe. Nous avons vérifié que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe ;
- les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 3.10 aux états financiers. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que la cohérence de la classification retenue avec la documentation établie par le Groupe. Nous avons apprécié le caractère approprié des modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ainsi que leur correcte application ;

■ dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné les modalités de recensement des expositions du Groupe, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers. Nous avons notamment pris connaissance des analyses effectuées par la Société sur les risques éventuels attachés à la dette souveraine, sa valorisation ainsi que son traitement comptable et vérifié le caractère approprié des informations détaillées dans les notes 9.2.1 et 9.9.1 aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4.3.3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2012

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Eric DUPONT

Jean-Claude PAULY

4.3. COMPTES SOCIAUX

4.3.1. Bilan au 31 décembre 2011

4.3.1.1. ACTIF

	En milliers d'euros		En %
Actif	31.12. 2011	31.12.2010	Évolution
Actifs incorporels	42 114	32 034	31,5 %
Placements :	235 063 578	227 412 936	3,4 %
Terrains et constructions	5 332 067	4 163 325	28,1 %
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	4 364 269	3 992 288	9,3 %
Autres placements	225 314 051	219 257 323	2,8 %
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	53 191	0	0,0 %
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	20 211 514	21 576 016	- 6,3 %
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	7 766 317	7 109 819	9,2 %
Provisions d'assurance vie	7 450 148	7 032 278	5,9 %
Provisions pour sinistres vie	98 799	68 814	43,6 %
Provisions pour sinistres non-vie	24 045	2 657	805,0 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	8 141	4 752	71,3 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	1 318	1 318	0,0 %
Provisions d'égalisation	2 687	0	0,0 %
Autres provisions techniques non-vie	181 179	0	0,0 %
Créances	3 774 206	3 762 218	0,3 %
Créances nées d'opérations d'assurance directe :	1 633 915	2 087 995	- 21,7 %
■ Primes acquises non émises	1 322 265	1 362 274	- 2,9 %
■ Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	311 650	725 721	- 57,1 %
Créances nées d'opérations de réassurance	31 525	21 968	43,5 %
Autres créances	2 108 766	1 652 255	27,6 %
■ Personnel	707	2 541	- 72,2 %
■ État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	935 988	738 255	26,8 %
■ Débiteurs divers	1 172 071	911 459	28,6 %
Autres actifs	188 463	195 705	- 3,7 %
Actifs corporels d'exploitation	120 757	126 516	- 4,6 %
Comptes courants et caisse	42 785	34 546	23,8 %
Actions propres	24 921	34 643	- 28,1 %
Comptes de régularisation Actif :	7 352 978	7 079 458	3,9 %
Intérêts et loyers acquis non échus	2 940 709	3 180 494	- 7,5 %
Frais d'acquisition reportés	478	593	- 19,4 %
Autres comptes de régularisation	4 411 791	3 898 371	13,2 %
Différence de conversion	0	0	0,0 %
TOTAL ACTIF	274 399 170	267 168 186	2,7 %

4.3.1.2. PASSIF

	En milliers d'euros		En %
Passif	31.12. 2011	31.12. 2010	Évolution
Capitaux propres	7 839 572	7 521 619	4,2 %
Capital social	594 151	594 151	0,0 %
Primes liées au capital social	981 500	981 500	0,0 %
Réserves de réévaluation	21 564	21 564	0,0 %
Autres réserves	5 768 122	5 838 446	- 1,2 %
Report à nouveau	1 114	- 126 814	- 100,9 %
Résultat de l'exercice	473 121	212 772	122,4 %
Passifs subordonnés	4 633 902	4 324 750	7,1 %
Provisions techniques brutes :	229 923 460	222 435 754	3,4 %
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	17	20	- 15,0 %
Provisions d'assurance vie	223 166 691	215 840 260	3,4 %
Provisions pour sinistres vie	3 029 959	2 870 146	5,6 %
Provisions pour sinistres non-vie	7 247	7 454	- 2,8 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	3 130 881	3 168 653	- 1,2 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	759	739	2,7 %
Provisions pour égalisation	120 561	118 555	1,7 %
Autres provisions techniques vie	250 641	210 184	19,2 %
Autres provisions techniques non-vie	216 704	219 743	- 1,4 %
Provisions techniques des contrats en unités de compte	20 211 515	21 576 016	- 6,3 %
Provisions pour risques et charges	48 283	55 746	- 13,4 %
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	366 713	309 569	18,5 %
Autres dettes :	9 612 311	9 152 557	5,0 %
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	831 443	1 002 779	- 17,1 %
Dettes nées d'opérations de réassurance	661 229	213 563	209,6 %
Dettes envers des établissements de crédit	52 734	244 600	- 78,4 %
Autres dettes :	8 066 905	7 691 615	4,9 %
■ Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	271 731	276 653	- 1,8 %
■ Personnel	230 465	232 637	- 0,9 %
■ État, sécurité sociale et collectivités publiques	874 019	476 740	83,3 %
■ Créanciers divers	6 690 690	6 705 585	- 0,2 %
Comptes de régularisation Passif	1 763 414	1 792 175	- 1,6 %
TOTAL PASSIF	274 399 170	267 168 186	2,7 %

4.3.2. Comptes de résultat au 31 décembre 2011

4.3.2.1. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

	En milliers d'euros			En %	
	31.12. 2011			31.12. 2010	
Compte technique non-vie	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Évolution
Primes acquises :	45 620	- 173 986	- 128 366	42 529	- 401,8 %
Primes	45 617	- 173 986	- 128 369	42 534	- 401,8 %
Variation des primes non acquises et risques en cours	3	0	3	- 5	- 160,0 %
Produit des placements alloués	5 725	0	5 725	7 925	- 27,8 %
Autres produits techniques	0	0	0	0	0,0 %
Charges des sinistres :	- 37 492	21 388	- 16 104	- 30 529	- 47,3 %
Prestations et frais payés	- 37 699	0	- 37 699	- 26 471	42,4 %
Charges des provisions pour sinistres	207	21 388	21 595	- 4 058	- 632,2 %
Charges des autres provisions techniques	2 983	181 179	184 162	- 8 901	- 2 169,0 %
Participation aux résultats	- 15	6	- 9	- 119	- 92,1 %
Frais d'acquisition et d'administration :	- 2 583	0	- 2 583	3 502	- 173,8 %
Frais d'acquisition	- 2 338	0	- 2 338	- 2 981	- 21,6 %
Frais d'administration	- 245	0	- 245	6 483	- 103,8 %
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0,0 %
Autres charges techniques	- 64	0	- 64	- 7 319	- 99,1 %
Variation de la provision pour égalisation	- 872	2 687	1 815	- 1 597	- 213,7 %
Résultat technique de l'assurance non-vie	13 302	31 274	44 576	5 491	711,9 %

4.3.2.2. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

	En milliers d'euros			En %	
	31.12. 2011			31.12. 2010	Évolution
Compte technique vie	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	
Primes	21 299 523	- 651 119	20 648 404	23 415 360	- 11,8 %
Produits des placements :	13 242 102	0	13 242 102	12 631 655	4,8 %
Revenus des placements	9 151 958	0	9 151 958	8 660 910	5,7 %
Autres produits des placements	1 184 433	0	1 184 433	806 734	46,8 %
Profits provenant de la réalisation des placements	2 905 711	0	2 905 711	3 164 011	- 8,2 %
Ajustements ACAV (plus-values)	1 857 785	0	1 857 785	2 977 109	- 37,6 %
Autres produits techniques	39 174	0	39 174	27 040	44,9 %
Charges des sinistres :	- 18 258 739	322 151	- 17 936 588	- 15 274 919	17,4 %
Prestations et frais payés	- 18 098 909	292 162	- 17 806 747	- 14 948 343	19,1 %
Charges des provisions pour sinistres	- 159 830	29 989	- 129 841	- 326 576	- 60,2 %
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques :	1 255 041	182 253	1 437 294	- 6 389 716	- 122,5 %
Provisions d'assurance vie	- 54 984	470 752	415 768	- 5 496 597	- 107,6 %
Provisions sur contrats en unités de compte	1 365 637	0	1 365 637	- 811 420	- 268,3 %
Autres provisions techniques	- 55 612	- 288 499	- 344 111	- 81 699	321,2 %
Participation aux résultats	- 7 320 080	244 100	- 7 075 980	- 8 385 720	- 15,6 %
Frais d'acquisition et d'administration :	- 2 154 381	117 630	- 2 036 751	- 2 142 623	- 4,9 %
Frais d'acquisition	- 994 702	0	- 994 702	- 1 086 248	- 8,4 %
Frais d'administration	- 1 159 679	0	- 1 159 679	- 1 132 775	2,4 %
Commissions reçues des réassureurs	0	117 630	117 630	76 400	54,0 %
Charges des placements :	- 6 280 950	0	- 6 280 950	- 4 256 096	47,6 %
Frais int. et ext. de gestion des placements et intérêts	- 534 214	0	- 534 214	- 412 152	29,6 %
Autres charges des placements	- 3 388 836	0	- 3 388 836	- 933 247	263,1 %
Pertes provenant de la réalisation de placements	- 2 357 900	0	- 2 357 900	- 2 910 698	- 19,0 %
Ajustement ACAV (moins-values)	- 3 540 275	0	- 3 540 275	- 2 463 403	43,7 %
Autres charges techniques	- 204 551	0	- 204 551	- 78 649	160,1 %
Produits des placements transférés			0	0	0,0 %
Résultat technique de l'assurance vie	- 65 351	215 015	149 664	60 037	149,3 %

4.3.2.3. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

	En milliers d'euros		En %
Compte non technique	31.12.2011	31.12.2010	Évolution
Résultat technique de l'assurance non-vie	44 576	5 491	711,9 %
Résultat technique de l'assurance vie	149 664	60 037	149,3 %
Produits des placements :	343 990	337 867	1,8 %
Revenu des placements	237 740	231 659	2,6 %
Autres produits des placements	30 768	21 578	42,6 %
Profits provenant de la réalisation des placements	75 482	84 630	- 10,8 %
Produits des placements alloués			0,0 %
Charges des placements :	- 163 160	- 113 841	43,3 %
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 13 877	- 11 024	25,9 %
Autres charges des placements	- 88 032	- 24 962	252,7 %
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 61 251	- 77 854	- 21,3 %
Produits des placements transférés	- 5 725	- 7 925	- 27,8 %
Autres produits non techniques	368 421	11 190	3 192,4 %
Autres charges non techniques	- 185 675	- 12 105	1 433,9 %
Résultat exceptionnel :	28 459	- 11 822	- 340,7 %
Produits exceptionnels	69 743	66 083	5,5 %
Charges exceptionnelles	- 41 284	- 77 905	- 47,0 %
Participation des salariés	- 9 383	- 9 964	- 5,8 %
Impôts sur les bénéfices	- 98 045	- 46 156	112,4 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	473 121	212 772	122,4 %

4.3.3. Engagements reçus et donnés

	31.12.2011	31.12. 2010
En milliers d'euros		
1. Engagements reçus	39 827 580	36 989 797
2. Engagements donnés	26 285 942	12 803 226
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	4 251	4 116
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	11 556 302	4 728 681
2d. Autres engagements donnés	14 725 389	8 070 428
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	6 698 706	5 606 574

4.3.4. Proposition d'affectation du résultat 2011

Le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2011 s'élève à 473 121 371,91 € et le report à nouveau à 1 113 867,89 €, formant un résultat distribuable de 474 235 239,80 €, auquel il convient de retrancher une somme non distribuable de 10 279 108,90 € constituée en application de l'article R. 331-5-4 du code des assurances et affectée en report à nouveau. Le conseil d'administration, constatant que le capital est entièrement libéré, propose à l'assemblée générale du 7 juin 2012 statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

- de prélever, sur le montant distribuable, à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 457 496 494,84 € ;
- d'affecter le solde du montant distribuable en report à nouveau pour un montant de 6 459 636,06 €.

Le dividende revenant à chacune des 594 151 292 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée est fixé à 0,77 € par action.

Il sera mis en paiement le [29 juin 2012 / 6 juillet 2012] étant précisé que la date de détachement du dividende sur Nyse Euronext Paris est le [11 juin / 15 juin] 2012.

Il sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L.225-210 du code de commerce, au poste comptable « report à nouveau ».

NOTE 1	Faits caractéristiques de l'exercice 2011	246
NOTE 2	Événements significatifs postérieurs à la clôture 2011	247
NOTE 3	Principes et méthodes comptables	248
NOTE 4	Postes du bilan	256
NOTE 5	Compte de résultat	278
NOTE 6	Engagements hors bilan	287
NOTE 7	Renseignements relatifs aux passifs subordonnés	288

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

CNP Assurances, société anonyme de droit français à conseil d'administration, régie notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du code de commerce, au capital de 594 151 292 €, est agréée, conformément à l'article « 2 - Objet » des statuts de la Société, pour :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;
- et plus généralement effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

NOTE 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2011

1.1 INCIDENCE DES MARCHÉS FINANCIERS SUR L'ANNÉE 2011

Crise de la dette souveraine

Au 31 décembre 2011, l'exposition brute de CNP assurances aux dettes souveraines s'élève à 100 Md€, soit une exposition estimée de 4 Md€ nette de participation différée et d'impôts différés, tels qu'ils existeraient dans un référentiel IFRS.

Les titres de dette souveraine relève de l'article R. 332-19 du code des assurances, ils sont provisionnés dès lors qu'un risque de défaut avéré de l'émetteur est identifié.

À l'exception du cas particulier de la dette grecque détaillé ci-après, aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

Concernant les titres de dette souveraine grecque (547,3 M€ d'exposition brute à la dette de l'État grec), l'absence de prix de marché observables sur les lignes détenues et, les incertitudes sur les délais et les modalités de mise en œuvre du plan de soutien négocié en octobre 2011 sont caractéristique d'un risque de défaut avéré. L'illiquidité des marchés, particulièrement observée depuis le 2^e trimestre 2011 sur les titres détenus, a conduit CNP Assurances à utiliser un modèle de valorisation pour déterminer leur valeur, CNP Assurances a constaté sur l'exercice 2011 une dépréciation cumulée des titres grecs de 1,25 Md€. Cette dépréciation, calculée par souche, représente en moyenne 70 % du nominal et reflète la meilleure estimation possible des effets de la participation exceptionnelle du secteur privé au plan de soutien. La conclusion du plan de soutien du secteur privé et la façon dont CNP Assurances souhaitera participer permettront de préciser, d'une part, la valorisation financière des nouveaux titres qui pourront vraisemblablement être reçus en échange

et d'autre part, les conséquences comptables définitives du plan de soutien à la Grèce.

Crise des marchés actions

Au-delà de la crise des dettes souveraines, les places boursières européennes ont subi une défiance généralisée des investisseurs du fait de leur appréciation des perspectives de croissance et de désendettement de la zone euro et des difficultés des gouvernements à s'accorder sur les solutions à apporter à la crise : l'année 2011 a vu un recul de 17,5 % pour l'Eurostoxx et de 17 % pour le CAC 40.

Cette évolution défavorable des marchés actions s'est notamment traduite pour CNP Assurances par un impact défavorable sur le résultat du fait d'un renforcement des provisions pour dépréciation durable sur les actions et autres instruments financiers à hauteur de 1,3 Md€ (titres relevant de l'article R. 332-20 du code des assurances).

1.2 REMBOURSEMENT ET ÉMISSION DE DETTES SUBORDONNÉES

CNP Assurances a procédé en date du 11 avril 2011 à l'exercice de son option de remboursement des 750 M€ des titres subordonnés émis le 11 avril 2001.

En anticipation de ce remboursement, CNP Assurances a émis le 7 avril 2011 deux tranches de dette obligataire subordonnée dont les caractéristiques sont les suivantes :

700 millions libellés en euros à échéance 2041, portant intérêt au taux fixe de 6,875 % du 7 avril 2011 jusqu'au 30 septembre 2021 et à un taux variable intégrant un supplément d'intérêt (*step-up*) de 100 points de base postérieurement au 30 septembre 2021.

300 millions libellés en livres sterling à taux fixe puis variable à échéance 2041, portant intérêt au taux fixe de 7,375 % du 7 avril 2011 jusqu'au 30 septembre 2021 et à un taux variable intégrant un supplément d'intérêt (*step-up*) de 100 points de base postérieurement au 30 septembre 2021.

La tranche en livres sterling constitue la première émission obligataire de CNP Assurances libellée en devises : elle a donné lieu à ce titre à la mise en place d'une couverture de change associée.

1.3 MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE CNP ASSURANCES ET GDF SUEZ

Un *consortium* public composé de CNP Assurances, de CDC Infrastructure et de la Caisse des Dépôts a posé, le 12 juillet 2011, les bases d'un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel en France et en Europe avec GDF Suez, reposant sur une prise de participation minoritaire de 25 % du capital de GRTgaz pour un montant de 1,1 Md€.

Cette prise de participation est réalisée par l'intermédiaire de deux sociétés dont une société faitière, Holding d'Infrastructures Gazières (HIG), contrôlée conjointement par les membres du *consortium* et Société d'Infrastructures Gazières (SIG), intégralement détenue par HIG et détenant la participation minoritaire de 25 % du capital de GRTgaz. HIG a financé l'investissement par une augmentation de capital souscrite par le groupe CNP Assurances à hauteur de 54,4 % pour un montant de 358 M€ afin de participer à une augmentation de capital de SIG et par l'émission par SIG d'un emprunt obligataire d'un montant total de 500 M€, intégralement souscrite par les membres du *consortium* (dont 270 M€ par CNP Assurances).

L'opération a été signée le 27 juin 2011 et réalisée le 12 juillet 2011.

Au 31 décembre 2011, CNP Assurances détient 51,2 % du capital social de HIG pour un investissement de 338 M€, ainsi que des obligations émises par SIG pour un montant de 211 millions d'euros.

NOTE 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture 2011

RÉVISION PAR STANDARD & POOR'S DE LA NOTATION DE CNP ASSURANCES À A+

Dans le sillage de la dégradation de la note de crédit de plusieurs pays de la zone euro, dont la France, l'agence de notation Standard & Poor's a réexaminé les notes de l'ensemble des institutions financières.

La notation de CNP Assurances a été revue à la baisse le 27 janvier 2012. Elle est désormais de A+ avec perspective négative, ce qui reste une note de bonne qualité. Cette révision s'explique par l'environnement économique perturbé des institutions financières, avec notamment la dégradation de la qualité des dettes souveraines et un marché de l'assurance vie difficile.

Les notes des agences sont essentiellement destinées aux investisseurs obligataires et visent à leur donner une opinion,

à un instant donné, sur la capacité de remboursement d'une entreprise ou d'un État qui emprunte. Les notes des agences n'ont pas de conséquences sur les ratios réglementaires de CNP Assurances. De même, elles ne sont en aucun lieu des recommandations d'achat ou de vente d'actions. La note n'a pas non plus d'incidence sur les contrats d'assurance vie de CNP Assurances.

Les fondamentaux de CNP Assurances demeurent très solides, grâce aux orientations prises ces dernières années. Ainsi, elle a enregistré en assurance vie une collecte nette positive sur chaque mois de 2011, contrairement au marché. La Société a déjà adapté sa stratégie au nouvel environnement économique. Ainsi, il réduit notamment ses investissements en actions ainsi que son exposition aux dettes souveraines des pays dits périphériques de la zone euro.

Aucun changement significatif n'est survenu dans la situation financière ou commerciale de CNP Assurances entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

NOTE 3 Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la société CNP Assurances sont présentés en conformité avec les dispositions des articles 8 à 16 du code de commerce et du décret du 29 novembre 1983 pris en application de la loi du 3 avril 1983.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation sont conformes au décret du 8 juin 1994 et à l'arrêté du 20 juin 1994 modifiant le code des assurances en vue de la transposition de la directive CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et les comptes consolidés des entreprises d'assurance.

3.1 FONDS PROPRES

3.1.1 Capitaux propres

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Exceptionnellement, en 1995, les charges de provisionnement résultant de l'application des nouvelles dispositions comptables (décret du 8 juin 1994 et arrêté du 20 juin 1994) et qui concernent les dépréciations d'actifs ayant un caractère durable existant à l'ouverture de l'exercice, ont été imputées sur les fonds propres, au 1^{er} janvier 1995 conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité. Ces montants donnent lieu à reprise en cas d'appréciation des actifs concernés.

Les entreprises françaises d'assurance sont tenues de constituer dans leurs comptes sociaux une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligatoires relevant de l'article R. 332-19, indépendamment des plus ou moins-values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1^{er} janvier 2010, était alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. À compter du 1^{er} janvier 2010, les versements et prélèvements à la réserve de capitalisation en cas de plus ou moins-values de réalisation sont effectués nets de l'effet d'impôt à payer.

3.1.2 Actions propres

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées essentiellement à réguler les cours, sont inscrites dans un compte « valeurs mobilières de placement » (avis du comité d'urgence n° 98D et du règlement N° 2000-02 du CRC).

3.2 ACTIFS INCORPORELS

Pour l'évaluation et la comptabilisation de ses actifs incorporels, qu'il s'agisse des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métier ou des licences

achetées, CNP Assurances applique dans ses comptes sociaux l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-15 du 23 juin 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, texte qui vise notamment à une convergence avec la norme internationale IAS 38.

La durée d'amortissement correspond à la meilleure estimation de la durée d'utilité pour l'entreprise :

- logiciels développés en interne : cinq ans ;
- progiciels Métiers (licences) : cinq ans.

Les amortissements relatifs aux logiciels développés en interne sont pratiqués à compter de la date réelle de mise en exploitation du logiciel. Les licences sont amorties à compter de leur date d'acquisition.

3.3 OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les placements et opérations afférentes sont enregistrés conformément aux dispositions du code des assurances.

3.3.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'acquisition, nette de frais d'acquisition à l'exception :

- des placements affectés à des contrats libellés en unités de compte qui sont réestimés en fin de période en fonction de la variation des plus ou moins-values latentes afférentes. Les engagements techniques relatifs à ces contrats sont réestimés corrélativement ;
- des placements réévalués dans le cadre de régimes légaux.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Conformément au règlement 2005-09 du 3 novembre 2005 portant diverses modifications au règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 du CRC relatif au plan comptable général et à l'article 15-1 du règlement n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, CNP Assurances enregistre depuis le 1^{er} janvier 2005, les immeubles par composant.

Le coût amorti : il correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les dépenses d'entretien sont immobilisées par composant, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'elles puissent être estimées de façon fiable.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Les revenus locatifs courus sont enregistrés au compte de résultat.

Pour établir le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005, CNP Assurances a appliqué la méthode du calcul rétrospectif des amortissements. Cela signifie que la Société doit se replacer au moment de l'acquisition de chaque immeuble, ventiler chaque immeuble en composants, appliquer les durées d'amortissement déterminées par le Groupe et recalculer l'amortissement depuis la date d'acquisition de l'immeuble jusqu'au 1^{er} janvier 2005.

Pour déterminer la ventilation par composant du coût amorti de chaque immeuble au 1^{er} janvier 2005, une approche forfaitaire a été retenue consistant à définir des pourcentages de ventilation forfaitaire des catégories de composants observées sur des immeubles de référence (huit catégories) :

- habitations « haussmannien » ;
- habitations « intermédiaire et récent » ;
- bureaux « ancien » ;
- bureaux « intermédiaire et récent » ;
- centres commerciaux et cinémas ;
- locaux d'activité ;
- IGH « habitation » ;
- IGH « bureaux ».

Les pourcentages de composants correspondent à la moyenne observée sur les immeubles de référence pour chacune des huit catégories.

Les agencements ont été réaffectés par composant compte tenu de leurs poids peu significatifs.

PLACEMENTS ACTIONS

Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice.

OBLIGATIONS ET TITRES ASSIMILÉS

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

Conformément aux dispositions du décret du 28 décembre 1991, la différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est

appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

3.3.2 Amortissements des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre : 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans sauf pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas : 20 ans ;
- installations générales techniques : 20 ans ;
- agencements : 10 ans.

3.3.3 Dépréciations des immeubles et valeurs mobilières titre par titre

Les provisions pour dépréciation sont constituées en conformité avec les articles R. 332-19 et R. 332-20 du code des assurances, en fonction de la classification des actifs examinés.

VALEURS MOBILIÈRES CLASSÉES EN R. 332-19

L'avis n° 2006-07 du Conseil National de la Comptabilité du 30 juin 2006 précise que « l'organisme d'assurance doit apprécier s'il existe un risque avéré de contrepartie résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable ».

Les titres de dettes classées en R. 332-19 sont provisionnés dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par la Société sur la base d'une analyse multicritères. En cas de retour à meilleure fortune, la provision est reprise à due concurrence de l'amélioration du risque.

ACTIFS CLASSÉS EN R. 332-20

Une provision pour dépréciation est constituée sur un bien immobilier ou une valeur mobilière lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable (article R. 332-20 du code des assurances).

Lors de la première application de la nouvelle réglementation comptable de l'assurance, en 1995, les dépréciations à caractère durable qui existaient au 1^{er} janvier 1995 ont été imputées directement sur les fonds propres des entreprises du Groupe, sans effet sur le compte de résultat.

IMMEUBLES CLASSÉS EN R. 332-20

Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros œuvre des immeubles concernés. À chaque clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée.

Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur d'expertise déterminée annuellement pour tout le patrimoine immobilier de la Société. La ventilation de la valeur recouvrable entre les composants terrain et gros œuvre est faite au *pro rata* de la valeur nette comptable de l'immeuble.

VALEURS MOBILIÈRES CLASSÉES EN R. 332-20**a) Critères de présomption d'une dépréciation à caractère durable**

Les critères retenus pour déterminer s'il y a un indice de dépréciation durable sont adaptés en fonction de la nature et du niveau de risque des actifs concernés :

Titres de participations classés en R. 332-20.

Est considéré comme indice de dépréciation durable l'existence d'un faisceau d'indices de perte de valeur de la participation, intégrant par exemple des éléments de résultat durablement négatifs ou des données prévisionnelles issues des plans d'activité.

Autres titres classés en R. 332-20 (actions, OPCVM et titres de créances hors titres de participations).

L'avis n° 2002-F du comité d'urgence du 18 décembre 2002 précise que le critère de présomption de dépréciation durable relatif au « niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

Dans le contexte de crise financière, le CNC et l'ACP ont émis le 15 décembre 2008 une recommandation applicable pour les comptes clos le 31 décembre 2008, considérant que la situation de forte volatilité des marchés permettait de porter le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 30 % de moins-value latente des placements en actions françaises et, sauf cas particuliers, également européennes.

En 2011, compte tenu de la volatilité des marchés, CNP Assurances a maintenu le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 30 % de moins-value latente. Ce critère s'applique aussi bien aux titres de source française ou étrangère.

Pour les titres de créances, au-delà du critère de 20 % ou 30 % de moins-values latentes, CNP Assurances considère comme un critère supplémentaire de présomption de dépréciation un risque avéré de défaut de l'émetteur ou une intention de céder le titre à brève échéance.

Doivent faire également l'objet d'un examen, les titres :

- pour lesquels une provision a déjà été constituée ;
- qui recèlent des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 30 % en cas de forte volatilité ;
- titres présentant à la date d'inventaire une décote supérieur à 50 % par rapport à leur prix de revient ou présentant post-clôture des variations anormales, ou encore pour lesquelles CNP Assurances disposerait d'une appréciation défavorable.

b) Montant de la provision

Dans tous les cas, le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur au bilan et la valeur recouvrable.

Par conséquent, si la cession est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché. Dans le cas où la Société a l'intention et la capacité de détenir les placements, en se référant notamment à la stabilité des engagements au passif et à la politique de rotation de l'actif, la valeur recouvrable prendra en compte l'horizon de détention.

La valeur recouvrable des titres de créances classés en R. 332-20 est appréciée au cas par cas, sur la base d'une analyse multicritère prenant en compte l'intention de détention, le risque prospectif de défaut et de l'existence d'éventuelles garanties en capital.

La valeur recouvrable des titres de participation prend en compte les spécificités de chaque société notamment en termes de perspectives de résultat et de données prévisionnelles issues des plans d'activité. Elle est établie en fonction de la valeur d'utilité des titres et selon une approche multicritère, dans une approche long terme.

Pour les autres actions et parts d'OPCVM, la valeur recouvrable est établie par référence à la juste valeur appréciée selon une approche multicritère, capitalisée au taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque prudemment estimée (le taux de capitalisation correspondant au taux TME + 500 points de base), sur la durée de détention probable des actifs correspondants.

3.3.4 Dépréciation globale des immeubles, actions et titres assimilés

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité figurant au passif du bilan lorsque la valeur globale des immeubles, actions et titres assimilés inscrite au bilan relevant de l'article R. 332-20 du code des assurances est en moins-value latente conformément à l'article R. 331-5-1 du code des assurances.

CNP Assurances a, au 31 décembre 2008, opté pour l'option d'étalement de la PRE comme il est permis par l'article R. 331-5-4 du code des assurances, dès lors que l'ensemble des conditions requises sont réunies (marge de solvabilité, couverture, durée des passifs).

Les hypothèses relatives à l'évaluation de la durée des passifs définie par l'article A. 331-26 du code des assurances sont les suivantes : projections année par année des flux de prestations (rachats, rachats partiels et décès) sur une période de 50 années. Les échéances de prestations peuvent être amenées à évoluer pour de multiples raisons, notamment du fait des options de rachats portées par l'assuré. Par ailleurs, aucun effet d'actualisation n'a été pris en compte. La durée a été bornée par huit et arrondie afin d'obtenir un nombre entier.

Sur la base de cette durée, la PRE est étalée sur huit ans. Le report de charge est constaté en produit non technique au crédit du compte de produit non technique « 753 — variation de PRE restant à constater » par le débit du compte « 379 — PRE restant à constater ». Il en est fait mention dans les annexes des états financiers (annexe 4.10).

Conformément à l'article R. 322-6 du code des assurances, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 331-65-4 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L. 232-11 du code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L. 232-12 du même code.

VALEUR DE RÉALISATION

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières et titres cotés sont retenus pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours avant cette date ;
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenus pour la moyenne des prix de rachat publié au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la commission de contrôle des assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net déterminé selon l'expertise annuelle à laquelle procède CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

- Les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'Entreprise.

La PRE est calculée sur la base des cours moyens du mois de décembre conformément à l'article R. 331-5-4 du code des assurances.

Par ailleurs, sont comprises dans la base de calcul de la PRE « les moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme prévues aux articles R. 332-45 à R. 332-47 ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R. 332-20. Ces moins-values latentes sont prises en compte à hauteur de la partie excédant la valeur des titres ou espèces donnés en garantie. Les plus-values latentes ne sont prises

en compte que si elles sont garanties dans les conditions prévues à l'article R. 332-56, c'est-à-dire s'il existe une convention-cadre entre l'émetteur et le détenteur de l'IFT avec collatéralisation des plus ou moins-values latentes.

Les autres IFT non garantis par un collatéral sont exclus de l'évaluation des plus ou moins-values latentes non couvertes par des provisions.

3.3.5 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cessions sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation.

Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

La plus ou moins-value constatée dans le cadre d'une OPE est calculée sur la base de l'estimation la plus sûre du titre, qui peut correspondre :

- soit à la moyenne des cours de la société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date de l'échéance ;
- soit au cours de Bourse (cours de clôture) de la date de publication des résultats de l'offre par l'autorité compétente.

3.3.6 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements (hors ajustement des actifs représentatifs de contrats en unités de compte) est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation), qui figurent dans le cadre « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres (à l'exclusion de la réserve de capitalisation) qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

3.3.7 Conversion des opérations en devises

Depuis le 31 décembre 2008, CNP Assurances applique le règlement CRC 2007-07 du 14 décembre 2007 relatif au traitement comptable des opérations en devises des entreprises régies par le code des assurances.

Les opérations en devises sont définies à l'article A. 342-3 du code des assurances. Elles sont enregistrées dans leur devise de négociation ou de règlement dans chacune des comptabilités devises (utilisation d'une comptabilité plurimonnaire).

Le CRC 2007-07 définit les opérations de change et indique que le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction de ces opérations selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernant principalement en assurance et réassurance les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne doit pas être affectée par la volatilité des cours de change ;

■ les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'Entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

En outre, des comptes distincts de positions de change sont utilisés, dans le bilan et le hors bilan et pour chaque devise pour d'une part, les positions de change structurelles et d'autre part, pour les positions de change opérationnelles.

À l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euro, au cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Les différences de conversion sur les positions structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et au hors bilan. Les différences de change sur les positions opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Conformément au CRC 2007-07 du 14 décembre 2007, les différences latentes de change opérationnelles de CNP Assurances au 31.12.2011 ont été comptabilisées par résultat.

3.3.8 Instruments financiers à terme

CNP Assurances utilise des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur des marchés organisés, dans le cadre de la gestion de son exposition financière. Ces produits sont utilisés uniquement dans des stratégies de couverture.

CNP Assurances applique le règlement 2002-09 du CRC relatif aux instruments financiers à terme depuis le 1^{er} janvier 2003.

Les stratégies mises en place permettent notamment de gérer l'exposition aux risques de :

- taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire et sur les contrats d'assurance à rendement minimum garanti ;
- baisse des actions ;
- change.

RISQUE DE TAUX

Les instruments de couverture sont :

- des options sur les taux d'intérêt du type *cap* ou *floor* qui prennent de la valeur en phase de baisse des taux *floors* ou de hausse des taux *caps* ;
- des options de vente d'obligation qui se valorisent en corrélation avec la baisse de cours de l'obligation.

COUVERTURE DU RISQUE DE BAISSSE DES ACTIONS

CNP Assurances a mis en place une couverture partielle de son portefeuille action par des options qui se valorisent en corrélation avec la baisse du marché actions.

Compte tenu des masses et des enjeux financiers en résultant, les couvertures partielles du portefeuille de CNP Assurances sont réalisées de manière dynamique en

profitant d'opportunités de marché et en recherchant une optimisation du coût global du dispositif.

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

CNP Assurances a mis en place une stratégie de couverture du risque de change :

- sur le real brésilien lors de l'acquisition de CAIXA Seguros ;
- sur la livre sterling lors de la souscription en 2011 d'une dette subordonnée libellée dans cette devise (cf. 1.2.).

TRAITEMENT COMPTABLE

- L'ensemble des IFT en cours à la clôture de l'exercice est pris en compte dans l'état récapitulatif des placements fourni dans l'annexe aux comptes annuels. Dans l'état récapitulatif, les IFT liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie.
- En l'absence de transfert en pleine propriété, les titres donnés ou reçus en garantie sont évalués en valeur de réalisation dans le tableau des engagements donnés ou reçus.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT OU DE DÉSINVESTISSEMENT

- La fraction de la prime correspondant à la valeur intrinsèque est portée en compte de régularisation jusqu'au débouquement de la stratégie. Par exception, pour les contrats garantissant un taux plancher ou plafond, la prime est étalée sur la durée de vie de l'instrument.
- La fraction de la prime correspondant à la valeur temps est étalée sur la durée de vie de l'instrument.
- Les liquidations de marges créditrices ou débitrices, les autres flux périodiques et les soultes sont maintenues en compte de régularisation sur la durée de vie de la stratégie.
- Au dénouement de la stratégie, le solde du compte de régularisation ou le résultat dégagé sur l'IFT sont intégrés au prix d'achat des placements acquis ou au prix de vente des placements cédés.

STRATÉGIE DE RENDEMENT

- Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'instrument.
- Néanmoins, il a été procédé à un étalement linéaire car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de façon significative des calculs effectués sur la base du taux de rendement effectif.
- Les résultats sur les stratégies de rendement sont appréhendés sur la durée de vie de l'IFT, les éventuels flux résiduels sont pris en résultat au dénouement.

3.4 ACTIFS CORPORELS

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et informatique et d'installations diverses.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et amorties sur la durée estimée de leur utilité pour l'Entreprise. Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.5 ASSURANCE VIE ET CAPITALISATION

3.5.1 Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

3.5.2 Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques de primes des contrats en unités monétaires (euros) correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal au plus haut taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. Par ailleurs, CNP Assurances peut avoir recours à la faculté d'étalement du changement de table prévu par les textes ; l'effet du changement de table n'est pas systématiquement affecté au contrat. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques sont zillmétrisées sans que toutefois la provision d'un contrat puisse être négative. La zillmétrisation consiste à déduire des provisions mathématiques la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les primes. Les chargements retenus pour la zillmétrisation correspondent aux conditions tarifaires.

Les frais d'acquisition des contrats figurent à l'actif du bilan à concurrence de l'écart de zillmétrisation (écart entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L. 331-1 du code des assurances et le montant des mêmes provisions qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements des assurés).

Corrélativement, une provision pour frais d'acquisition reportés (R. 331-3-7 du code des assurances) a été constituée au passif du bilan pour un montant équivalent.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

La provision globale de gestion est dotée en application de l'article A. 331-1 du code des assurances. Celui-ci a été modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998. La provision constituée répond aux dispositions de cet arrêté ainsi qu'aux conditions de déductibilité fiscale prévue par la loi de finance rectificative du 30 décembre 1998.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article A. 331-2 du code des assurances.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

3.6 ASSURANCE INVALIDITÉ-ACCIDENT-MALADIE

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations. Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période ;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés d'après un taux calculé en fonction des coûts réels.

3.7 RÉASSURANCE

3.7.1 Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

3.7.2 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont enregistrées d'après les éléments transmis par les cédants ou en l'absence d'informations suffisantes d'après une estimation des comptes non reçus.

3.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel.

3.8.1 Régime de retraite complémentaire à prestation définie

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts. Un contrat d'assurance couvre le risque viager et financier dès départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs et des actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques.

3.8.2 Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médaille du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

3.8.3 Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *corporate* de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la duration des engagements.

3.8.4 Mode de comptabilisation

Les écarts actuariels des avantages à long terme sont reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés et aux écarts actuariels ;
- un élément de frais financier égal au coût financier, au rendement attendu des actifs du régime.

3.9 FRAIS D'ACQUISITION ET DE GESTION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.

Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

L'enregistrement et l'affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature et centre de responsabilité avant d'être réaffectés par destination ;
- les règles d'affectation vers les destinations sont définies en fonction de l'activité rattachée au centre de responsabilité.

Une affectation par destination est réalisée :

- directement lorsque la nature de l'activité le prévoit (acquisition d'affaires nouvelles, gestion des sinistres...) ;
- indirectement sur la base de relevés d'activités ou de clés statistiques adaptées.

3.10 PLAN ÉPARGNE-RETRAITE POPULAIRE ET PLAN ÉPARGNE-RETRAITE ENTREPRISE

La comptabilité des PERP et des PERE commercialisés par CNP Assurances est tenue selon l'avis CNC N° 2004-16 du 27 octobre 2004. Afin de préserver le droit des assurés d'exercer un privilège spécial prévoyant que l'actif est affecté au règlement des prestations, un canton a été créé pour enregistrer ces opérations. Chaque PERP et PERE fait l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation.

Des comptes distincts sont établis au titre du PERP et PERE et présentés au comité de surveillance.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de la Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes du plan :

- la provision pour participation aux excédents enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
- la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente ;
- la réserve de capitalisation est calculée sur le portefeuille cantonné du PERP et est classée en autres provisions techniques vie relatives aux contrats PERP et PERE.

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits avant.

Lorsqu'une provision pour risque d'exigibilité est constituée dans la comptabilité auxiliaire d'affectation d'un PERP ou d'un PERE, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 331-5-4 du code des assurances est constaté dans les comptes de l'entreprise et n'affecte pas cette comptabilité auxiliaire.

3.11 PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE COMPLÉMENTAIRE DU RÉGIME L. 441-1 PRÉFON-RETRAITE

CNP Assurances est assureur de plusieurs régimes de retraites en point régis par l'article L. 441-1 du code des assurances. L'article R. 441-21 du code des assurances dispose que l'assureur calcule chaque année le montant de la Provision mathématique théorique (PMT) qui serait nécessaire pour assurer le service des rentes viagères sur la base de la valeur de service à la date de l'inventaire. Lorsque le montant de la Provision technique spéciale (PTS) – solde des versements et prestations du contrat cantonné – est inférieur au montant de la PMT, l'assureur doit doter une Provision technique spéciale complémentaire (PTSC) à hauteur de la différence entre ces deux montants. En cas de retour de la PTS à un niveau au moins supérieur à la PMT, la PTSC est reprise.

Par ailleurs, lorsque le niveau de la représentation de ses engagements au titre de la convention le permet, les actifs sont réaffectés au patrimoine général de l'entreprise d'assurance.

3.12 FISCALITÉ

3.12.1 Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Carrés Bleus SA (ex-Sogestop C), Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Filassistance International Services, Filassistance International, Âge d'or Expansion, AEP 3, AEP 4, Assurimmeuble, Etages Franklin, Kupka, Pyramides 2, Assurhélène, Foncière Investissement, Ecureuil Vie Crédit et Ecureuil Vie Investment.

3.12.2 Impôt différé

CNP Assurances n'enregistre pas de provision pour impôt différé dans ses comptes sociaux.

3.13 CONSOLIDATION

Les comptes de CNP Assurances, en tant que société mère, sont consolidés dans les comptes du groupe CNP Assurances par intégration globale.

NOTE 4 Postes du bilan

4.1 ÉVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS, CONSTRUCTIONS, TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros

Montants bruts 31.12.2011	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	234 361	21 694			256 055
Logiciels	234 361	21 694			256 055
Terrains et constructions	4 433 398	1 942 881	774 287	- 17 107	5 584 885
Terrains forestiers	62 834	60	93		62 801
Immeubles bâtis	546 930	280	49 494	1 282	498 998
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	3 812 483	1 937 237	724 304	- 17 107	5 008 309
Placements immobiliers en cours	11 151	5 304	396	- 1 282	14 777
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	4 234 807	699 000	67 348	- 97 595	4 768 864
Placements dans les entreprises liées	3 361 794	610 181	54 754	- 102 195	3 815 026
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	873 013	88 819	12 594	4 600	953 838
TOTAL GÉNÉRAL	8 902 566	2 663 575	841 635	- 114 702	10 609 804

En milliers d'euros

Amortissements et provisions 31.12.2011	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Amortissements des logiciels	202 327	11 614			213 941
Amortissements des immeubles	190 798	10 440	16 473		184 765
Provisions pour dépréciation des immeubles	18 924	5 036	3 680		20 280
Provisions sur participations immobilières	60 351	2 886	15 468	4	47 773
Provisions sur entreprises liées	194 634	164 039	1 904	- 91	356 678
Provisions sur autres participations	47 885	6 812	6 840	60	47 917
TOTAL GÉNÉRAL	714 919	200 827	44 365	- 27	871 354

En milliers d'euros

Montants nets (Montants bruts moins amortissements et provisions) 31.12.2011	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	32 034	10 080			42 114
Logiciels	32 034	10 080			42 114
Terrains et constructions	4 163 325	1 924 519	738 666	- 17 111	5 332 067
Terrains forestiers	62 834	60	93		62 801
Immeubles bâtis	337 208	- 15 196	29 341	1 282	293 953
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	3 752 132	1 934 351	708 836	- 17 111	4 960 536
Placements immobiliers en cours	11 151	5 304	396	- 1 282	14 777
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	3 992 288	528 149	58 604	- 97 564	4 364 269
Placements dans les entreprises liées	3 167 160	446 142	52 850	- 102 104	3 458 348
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	825 128	82 007	5 754	4 540	905 921
TOTAL GÉNÉRAL	8 187 647	2 462 748	797 270	- 114 675	9 738 450

4.2 PLACEMENTS

4.2.1 État récapitulatif des placements

En milliers d'euros

État 31.12.2011	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
I- Placements (détail des postes 3 & 4 du Bilan)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	5 801 033	5 548 236	7 378 239
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	25 024 956	21 626 808	21 945 120
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	41 330	22 023	14 999
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	12 976 303	12 850 504	12 617 404
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	12 077 632	12 063 485	12 019 418
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	182 464 831	182 497 673	182 302 783
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	1 236 488	704 408	412 954
6) Prêts hypothécaires	69	69	69
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0

En milliers d'euros

État 31.12.2011	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
7) Autres prêts et effets assimilés	598 039	598 039	572 949
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	1 554 184	1 554 184	1 554 184
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	20 211 420	20 211 420	20 211 430
Placements immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
IFT autres opérations	0	0	0
12) Total des lignes 1 à 11.	260 708 467	256 950 419	258 601 596
a) dont :			
■ placements évalués selon l'article R. 332-19	178 359 093	178 467 628	178 829 430
■ placements évalués selon l'article R. 332-20	62 137 954	58 271 371	59 560 736
■ placements évalués selon l'article R. 332-5	20 211 420	20 211 420	20 211 430
b) dont :			
■ valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	241 591 834	238 209 777	237 331 018
■ valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
■ valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 593 261	1 593 261	1 593 261
■ valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	6 263 931	6 353 866	6 292 322
■ autres affectations ou sans affectation	11 259 441	10 793 515	13 384 995
c) dont :			
■ placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	259 436 517	255 712 602	256 685 240
■ placements et instruments financiers à terme hors OCDE	1 271 950	1 237 817	1 916 356
II- Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
Intérêts courus et non échus	2 926 486	2 926 486	2 926 486
Banques et chèques postaux	- 9 949	- 9 949	- 9 949
Autres	28 372	28 372	28 372
Total Actif affectables à la représentation des prov. techniques	2 944 909	2 944 909	2 944 909
TOTAL GÉNÉRAL	263 653 376	259 895 328	261 546 505

4.2.2 Investissements en obligations d'état

En millions d'euros

Émetteurs 31.12.2011	Exposition brute Prix de revient*	Exposition nette**
France	54 158	2 354
Italie	7 849	275
Belgique	8 934	252
Espagne	5 208	242
Autriche	6 174	152
Brésil	2	1
Portugal	2 748	104
Pays-Bas	712	13
Irlande	2 155	56
Allemagne	4 086	199
Grèce	547	18
Finlande	400	8
Pologne	240	5
Luxembourg	163	4
Suède	102	2
Danemark	195	4
Slovénie	308	6
Canada	700	48
Japon	61	1
Slovaquie	55	1
Tchèque (République)	10	0
Lituanie	16	0
Abu Dhabi	70	2
Supra	5 298	340
TOTAL	100 191	4 088

* Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus.

** L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée tels qu'ils seraient appliqués pour la comptabilité reflet en normes IFRS.

4.3 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE

En milliers d'euros

État des créances 31.12.2011	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 633 915	1 613 503	20 412	
Primes restant à émettre	1 322 265	1 322 265		
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	311 650	291 238	20 412	
Créances nées d'opérations de réassurance	31 525	31 525		
Autres créances	2 108 766	2 108 766		
Personnel	707	707		
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	935 988	935 988		
Débiteurs divers	1 172 071	1 172 071		
Capital appelé non versé				
TOTAL	3 774 206	3 753 794	20 412	

En milliers d'euros

État des dettes 31.12.2011	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	366 713	366 713		
Autres dettes	9 612 311	9 570 743	41 568	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	831 443	831 443		
Dettes nées d'opérations de réassurance	661 229	661 229		
Dettes envers des établissements de crédit	52 734	52 734		
Autres dettes	8 066 905	8 025 337	41 568	
Titres de créance négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	271 731	230 163	41 568	
Personnel	230 465	230 465		
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	874 019	874 019		
Créanciers divers	6 690 690	6 690 690		
TOTAL	9 979 024	9 937 456	41 568	

4.4 PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES.

4.4.1 Montant des placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

En milliers d'euros

Libellé	Total 31.12.2011				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
	Actions	Autres	Dépré- ciations	VNC	Actions	Autres	Dépré- ciations	VNC	Actions	Autres	Dépré- ciations	VNC
Sociétés d'assurances												
CAIXA SEGUROS HOLDING SA	437 321	-	-	437 321	-	-	-	-	437 321	-	-	437 321
CNP ASSURANCES BRASIL HOLDING	8 128	-	-	8 128	-	-	-	-	8 128	-	-	8 128
CNP ASSURANCES SEGUROS DE VIDA	6 060	7	4 319	1 748	-	-	-	-	6 060	7	4 319	1 748
CNP BARCLAYS VIDA Y PENSIONES	220 077	-	-	220 077	-	-	-	-	220 077	-	-	220 077
CNP CAUTION	24 997	-	9 280	15 717	-	-	-	-	24 997	-	9 280	15 717
CNP EUROPE LIFE LIMITED	48 240	-	-	48 240	-	-	-	-	48 240	-	-	48 240
CNP IAM	245 596	-	-	245 596	-	-	-	-	245 596	-	-	245 596
CNP INTERNATIONAL	23 325	-	-	23 325	-	-	-	-	23 325	-	-	23 325
CNP UNICREDIT VITA S.P.A.	726 775	-	291 075	435 700	-	-	-	-	726 775	-	291 075	435 700
CNP VIDA DE SEGUROS Y REASEGUR	78 526	-	-	78 526	-	-	-	-	78 526	-	-	78 526
FILASSISTANCE INTERNATIONAL	10 087	-	1 389	8 698	-	-	-	-	10 087	-	1 389	8 698
I.T.V	22 410	-	-	22 410	-	-	-	-	22 410	-	-	22 410
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE	94 061	-	-	94 061	-	-	-	-	94 061	-	-	94 061
MARFIN INSURANCE HOLDINGS LIM	145 451	-	-	145 451	-	-	-	-	145 451	-	-	145 451
MFPRÉVOYANCE SA	67 853	-	-	67 853	-	-	-	-	67 853	-	-	67 853
PRÉVIPOSTE	125 770	-	-	125 770	-	-	-	-	125 770	-	-	125 770
PREVISOL AFJP	7 460	-	7 460	-	7 460	-	7 460	-	-	-	-	-
SINO-FRENCH LIFE INSURANCE	12 250	-	-	12 250	-	-	-	-	12 250	-	-	12 250
Sous-total	2 304 387	7	313 523	1 990 871	7 460	-	7 460	-	2 296 927	7	306 063	1 990 871
Autres sociétés												
270 INVESTMENTS	125 573	32 650	23 736	134 488	-	-	-	-	125 573	32 650	23 736	134 488
3I GROWTH CAPITAL	39 106	-	-	39 106	-	-	-	-	39 106	-	-	39 106
ÂGE D'OR EXPANSION	6 840	1 900	5 441	3 299	-	-	-	-	6 840	1 900	5 441	3 299
AXA INFRASTRUCTURE PARTNERS	66 718	-	-	66 718	66 718	-	-	66 718	-	-	-	-

En milliers d'euros

Libellé	Total 31.12.2011				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC
BRIDGEPOINT EUROPE IV	24 500	-	-	24 500	-	-	-	-	24 500	-	-	24 500
CANTIS	0	1 042	-	1 042	0	1 042	-	1 042	-	-	-	-
CARRES BLEUS	3 581	-	1 268	2 313	-	-	-	-	3 581	-	1 268	2 313
CBPE VIII	17 958	-	-	17 958	-	-	-	-	17 958	-	-	17 958
CDC INTERNATIONAL	0	-	-	0	0	-	-	0	-	-	-	-
CLEANTECH EUROPE II	19 891	-	-	19 891	-	-	-	-	19 891	-	-	19 891
CNP FORMATION	19	-	-	19	-	-	-	-	19	-	-	19
DIF INFRASTRUCTURE II	20 796	-	-	20 796	-	-	-	-	20 796	-	-	20 796
ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT	19	1 000	-	1 019	-	-	-	-	19	1 000	-	1 019
ECUREUIL VIE INVESTMENT	328 338	14 750	-	343 088	-	-	-	-	328 338	14 750	-	343 088
EQUASANTE	885	-	885	-	885	-	885	-	-	-	-	-
ESDF IV	17 109	-	2 093	15 016	-	-	-	-	17 109	-	2 093	15 016
FILASSISTANCE SERVICES	378	-	378	-	-	-	-	-	378	-	378	-
GESPRI EUROPE	3 000	-	1 353	1 647	3 000	-	1 353	1 647	-	-	-	-
GIMAR FINANCE	454	-	-	454	454	-	-	454	-	-	-	-
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIÈRES	336 980	20	-	337 000	-	-	-	-	336 980	20	-	337 000
I-CDC	914	-	-	914	914	-	-	914	-	-	-	-
INFRA-INVEST	1 553	675	1 541	687	-	-	-	-	1 553	675	1 541	687
INFRASTRUCTURE PARTNERS (MS)	38 353	-	-	38 353	-	-	-	-	38 353	-	-	38 353
MEIF III SCOTLAND LP	70 048	-	-	70 048	70 048	-	-	70 048	-	-	-	-
MONTAGU IV	30 000	-	-	30 000	-	-	-	-	30 000	-	-	30 000
OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPP II	16 358	-	-	16 358	-	-	-	-	16 358	-	-	16 358
OFI INFRAVIA	20 201	-	-	20 201	20 201	-	-	20 201	-	-	-	-
PREVIMUT	352 477	-	4 873	347 603	-	-	-	-	352 477	-	4 873	347 603
SOGESTOP G	11 167	121	11 167	121	-	-	-	-	11 167	121	11 167	121
SOGESTOP K	156	-	119	36	-	-	-	-	156	-	119	36
SOGESTOP L	18 626	15	-	18 641	-	-	-	-	18 626	15	-	18 641
SOGESTOP M	37	-	-	37	-	-	-	-	37	-	-	37
SOGESTOP N	40	-	-	40	-	-	-	-	40	-	-	40
SUNLIGHT	30 000	-	-	30 000	30 000	-	-	30 000	-	-	-	-
UBS INTERNATIONAL INFRA FUND	42 108	0	-	42 108	-	-	-	-	42 108	0	-	42 108
UNIGESTION SECONDARY OPP II	15 000	-	-	15 000	-	-	-	-	15 000	-	-	15 000
Autres sociétés*	753 115	-	38 220	714 896	753 115	-	38 220	714 896	-	-	-	-

En milliers d'euros

Libellé	Total 31.12.2011				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC
Sous-total	2 412 297	52 174	91 072	2 373 398	945 337	1 042	40 458	905 921	1 466 960	51 132	50 614	1 467 477
Total par nature	4 716 684	52 181	404 596	4 364 269	952 797	1 042	47 918	905 921	3 763 888	51 138	356 678	3 458 348
TOTAL GÉNÉRAL	4 716 684	52 181	404 596	4 364 269	953 839	47 918	905 921		3 815 026	356 678	3 458 348	

* Correspond à des FCPR dont CNP Assurances détient moins de 50 % du capital.

Les sociétés immobilières détenues à plus de 10 % sont dans la rubrique « Terrains et constructions » à l'actif.

4.4.2 Charges et produits financiers des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

En milliers d'euros

Libellé	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation	31.12.2011	31.12.2010
Charges financières	164 089	8 096	172 185	20 805
Produits financiers	200 371	24 038	224 409	255 135

4.4.3 Créances et dettes des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

En milliers d'euros

Libellé	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation	31.12.2011	31.12.2010
Créances	15 920		15 920	187 649
Autres créances	15 920		15 920	187 649
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 400		14 400	14 400
Débiteurs divers	1 520		1 520	173 249
Autres dettes	212 090	254 395	466 485	848 265
Autres dettes	212 090	254 395	466 485	848 265
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus				268 802
Créanciers divers	212 090	254 395	466 485	579 463

4.4.4 Tableau des filiales et participations (art. L. 233-1 et L. 233.2 du code de commerce)

■ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31.12.2011

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication													
I - Filiales (détenues à plus de 50 %)													
270 Investments ^(a)	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	90 037	- 80 807	9 234	125 573	101 838	100,00 %	32 650	0	- 3		Gestion d'actifs
3i GROWTH CAPITAL	16 palace street - SW1E 5JD London - UK	EUR	ND	ND	ND	39 106	21 206	72,72 %		ND	ND		Gestion d'actifs
AEW Imcom 6 ^(a)	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	300 266	0	501 387	84 679	84 679	100,00 %	50 000	0	845		Immobilier
AEW Imcom Un ^(a)	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	108 682	- 2 693	139 778	102 119	102 119	100,00 %	29 189	5 873	3 817	3 741	Immobilier
Âge D'Or Expansion ^(a)	28 rue J. Didier 10120 ST ANDRE LES VERGERS	EUR	2 063	- 383	4 264	6 840	1 399	99,98 %	1 905	2 329	- 280		Services
Assurbaill Patrimoine ^(a)	56, rue de Lille 75007 Paris	EUR	177 408	30 448	430 488	160 974	160 974	80,83 %	90 013	18 305	13 460	9 242	Immobilier
Assurécureuil Pierre ^(a)	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	74 248	36 683	121 563	122 673	122 673	85,83 %		11 167	6 064	5 290	Immobilier
Assurécureuil Pierre 3 ^(a)	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	199 624	186 626	821 964	252 165	252 165	77,98 %	162 211	7 723	32 077	421	Immobilier
Assurécureuil Pierre 4 ^(a)	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	101 740	71 271	301 216	168 599	168 599	100,00 %	123 465	1 777	93 336	113 541	Immobilier
Assurécureuil Pierre 5 ^(a)	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	6 361	2 009	9 687	11 224	11 224	100,00 %		1 371	1 071	262	Immobilier
Assurimmeuble ^(a)	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	238 512	216 919	482 829	549 459	549 459	100,00 %		0	27 387	26 133	Immobilier
Bridgepoint Europe IV	30 Warwick Street London W1B5AL – Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	24 500	10 973	98,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CAIXA Seguros Holding SA ^(a)	SCN Quadra 01 Lote A Ed. N° 1 - 15°,16° e 17° Andares Brasília	EUR	413 924	18 104	10 793 957	437 321	437 321	50,75 %		3 177 210	429 041	140 773	Assurance

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
CBPE VIII	2 George Yard - EC3V 9DH London - UK	GBP	ND	ND	ND	17 958	3 197	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Cicoge ⁽¹⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	37 320	56 648	102 483	198 755	198 755	100,00 %	9	8 621	4 616	12 017	Immobilier
Cimo ⁽¹⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	213 022	123 297	428 179	568 321	568 321	93,03 %		20 527	78 045	14 665	Immobilier
Cleantech Europe II	140 Brompton Road - SW3 1HY London - UK	EUR	ND	ND	ND	19 891	4 891	80,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CNP Assurances Brasil Holding	Setor Comercial Norte, Quadra 01, Bloco A, n°77, Sala 1702, parte Edificio n°1, CEP 70710-900 Brasilia (Brésil)	EUR	10 017	9 198	22 276	8 128	8 128	100,00 %		0	2 816		Assurance
CNP Assurances Seguros De Vida ⁽¹⁾	M.T. de Alvear 1541 (C1060AAC) - 1001 Buenos Aires - Argentine	EUR	1 690	6 380	38 336	6 060	1 741	76,47 %	7	31 683	4 045		Assurance
CNP Caution ⁽¹⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	24 997	15 210	105 106	24 997	15 717	100,00 %	0	25 263	- 234		Assurance
CNP Europe Life Limited ⁽¹⁾	Embassy House Herbert Park Lane Ballsbridge Dublin 4 - Irlande	EUR	38 523	18 489	2 183 202	48 240	48 240	100,00 %		449 944	229		Assurance
CNP Iam ⁽¹⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	30 500	971 316	7 021 288	245 596	245 596	100,00 %	0	1 802 504	- 3 991		Assurance
CNP International ⁽¹⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	22 875	7 834	421 792	23 325	23 325	100,00 %	0	72 960	2 979		Assurance
CNP UniCredit Vita S.P.A. ⁽¹⁾	Piazza Durante 11 - 20131 Milan - Italie	EUR	381 699	146 122	12 202 855	726 775	435 700	57,50 %		1 982 501	27 421		Assurance
CNP Vida De Seguros Y Reasegur ⁽¹⁾	El Plantio Calle Ochandiano n°10 Planta 2a 28023 Madrid	EUR	46 877	57 327	1 481 778	78 526	78 526	94,00 %		172 598	4 492		Assurance
Cœur Méditerranée ⁽¹⁾	173 boulevard Haussmann - 75008 Paris	EUR	40 885	- 613	62 000	28 619	28 619	92,40 %	12 933	2 186	1 776	429	Immobilier
Commercial Real Estate Loans	21 boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	116 868	116 868	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
DIF Infrastructure II	WTC Schiphol Airport, Tower D, 10th Floor. Schiphol Boulevard 269. 1118 BH Schiphol. The Netherlands	EUR	ND	ND	ND	20 796	20 796	53,33 %		ND	ND	2 928	Gestion d'actifs
Ecureuil Vie Investment ⁽⁹⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	10 935	318 497	345 394	328 338	328 338	100,00 %	14 750	0	5 216	5 217	Gestion d'actifs
Esdf IV	P.O. Box 255 - Trafalgar Court - Les Banques - GY1 3QL - St Peter Port - Guernesey	EUR	ND	ND	ND	17 109	5 016	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Farmoric ⁽¹⁾	Cœur Défense - Tour B - La Défense 4 100, esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie	EUR	85 344	85 302	114 808	85 003	85 003	100,00 %	29 431		- 42	0	Immobilier
Filassistance International ⁽⁹⁾	108 Bureaux de la Colline 92213 Saint-Cloud Cedex	EUR	3 500	2 782	14 537	10 087	8 698	99,98 %	0	12 094	2 417	3 500	Assurance
Foncière ELBP ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	5 114	46 028	161 842	51 131	51 131	100,00 %	100 314	5 527	- 905	1 406	Immobilier
Holding Infrastructures Gazier	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	526 370	131 576	658 000	336 980	336 980	51,21 %	20	0	- 17		Infrastructure
ITV ⁽⁹⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	22 418	21 820	686 229	22 410	22 410	100,00 %	0	34 935	619		Assurance
Îlot A5B ⁽¹⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	7 644	1 320	9 085	8 871	8 871	100,00 %		0	26		Immobilier
Infrastructure Partners (MS) ⁽⁹⁾	6 place de la République dominicaine, 75017 Paris	USD	53 171	674	54 324	38 353	23 456	64,94 %			451	464	Gestion d'actifs
Issy Vivaldi ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	3 310	27 227	83 811	33 010	33 010	100,00 %	46 452	5 673	3 498		Immobilier
LBP Actifs Immo ⁽¹⁾	147 bd Haussmann 75008 Paris	EUR	420 721	- 3 049	464 380	384 250	384 250	100,00 %	30 520	18 403	7 898	5 920	Immobilier

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Marfin Insurance Holdings Limi ⁽¹⁾	CNP Marfin Laiki Bank, 64 Arch. Makarios III ave. & 1 Karpenisiou Str, 1077 Nicosie, Chypre	EUR	90	99 476	115 435	145 451	145 451	50,10 %			14 935	12 113	Assurance
MFPRévoyance SA ⁽²⁾	62 rue Jeanne d'Arc 75640 Paris Cedex 13	EUR	81 774	38 401	434 490	67 853	67 853	51,00 %		40 895	8 415	92	Assurance
Montagu IV	2 More London Riverside - SE1 2AP - London - Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	30 000	2 420	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
MTP Invest	173, boulevard Haussmann 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	296 611	296 611	100,00 %	41 591	ND	ND		Immobilier
Ocm European Principal Opp II	333 South Grand Avenue, Los Angeles, CA 90071 - USA	EUR	ND	ND	ND	16 358	14 478	62,64 %		ND	ND		Gestion d'actifs
OPCI AEP 247 ⁽³⁾	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	162 708	0	162 818	136 598	136 598	85,42 %	0	358	- 239	0	Immobilier
OREA ⁽⁴⁾	41, rue Louise Michel, 92594 Levallois Perret Cedex	EUR	72 748	0	72 881	64 928	64 928	100,00 %		0	- 98		Immobilier
Previmut ⁽⁵⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	440 001	896	453 891	352 477	347 603	90,00 %	0	0	- 74 081		Gestion d'actifs
Préviposte ⁽⁶⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	125 813	174 297	8 382 393	125 770	125 770	100,00 %	0	240 944	22 841	6 848	Assurance
Saphirimmo ⁽⁷⁾	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	2 300	20 678	58 885	22 991	22 991	100,00 %	33 310	4 342	1 132	1 994	Immobilier
SCI Canopée ⁽⁸⁾	1 rue de Gramont 75002 Paris	EUR	47 210	- 666	121 842	47 210	47 210	100,00 %	69 841	4 731	581		Immobilier
Sci De La Cnp ⁽⁹⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	59 711	36 997	103 412	136 383	136 383	100,00 %	5 000	5 007	234		Immobilier
SCI Equinox ⁽¹⁰⁾	1 rue de Gramont 75002 Paris	EUR	41 404	0	108 536	41 400	41 400	100,00 %	61 033	8 317	3 056		Immobilier
SCI Jasmin ⁽¹¹⁾	1 rue de Gramont 75002 Paris	EUR	19 010	11	49 367	19 010	19 010	100,00 %	28 240	3 037	933		Immobilier
Sogestop G ⁽¹²⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	11 167	- 11 273	0	11 167	0	100,00 %	121	0	- 9		Gestion d'actifs
Sunlight ⁽¹³⁾	173 boulevard Haussmann - 75008 Paris	EUR	59 673	3 340	63 028	30 000	30 000	100,00 %	0	0	- 3		Immobilier
Theemin ⁽¹⁴⁾	8 rue de l'Hôtel de Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine	EUR	18 200	- 18 325	31 931	84 646	84 646	100,00 %			- 904		Immobilier

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Ubs International Infra Fund ⁽⁶⁾	8 avenue Hoche 75008 Paris	EUR	16 020	12 020	31 850	42 108	42 108	100,00 %	0		2 387	3 008	Gestion d'actifs
II - Participations (détenues entre 10 et 50 %)													
17 CAPITAL 2	7 Curzon Street - W1J 5HG - London - Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	15 000	0	10,82 %		ND	ND		
5-7 rue Scribe ⁽⁷⁾	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	479	32 546	87 626	7 302	7 302	15,00 %	7 915	5 289	1 905	320	Immobilier
ALTERCAP LUX I BIS-D	LBO France - 148 rue de l'Université - 75007 Paris	EUR	ND	ND	ND	6 670	6 670	23,81 %		ND	ND		Gestion d'actifs
ALTERCAP LUX II	LBO France - 148 rue de l'Université - 75007 Paris	EUR	ND	ND	ND	20 518	12 518	15,26 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Axa Infrastructure Partners ⁽⁸⁾	20 place Vendôme 75001 Paris	EUR	329 693	0	416 715	66 718	44 873	12,90 %			2 723	1 593	Gestion d'actifs
Axa S Coinvest	20 place Vendôme - 75001 Paris	EUR	ND	ND	ND	10 300	10 050	22,22 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Cabestan Capital	47 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	10 000	701	12,50 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Capital Regions II	47 Avenue George V - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	6 736	5 536	10,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Cdc Capital III	148, rue de l'Université 75007 Paris	EUR	ND	ND	ND	96 190	76 796	34,77 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Cdc Capital III B	148 rue de l'Université - 75007 Paris	EUR	ND	ND	ND	153 913	145 082	44,21 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Cdc Developpemt Transmission 2	41 avenue de Friedland - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	19 310	15 324	39,89 %		ND	ND		Gestion d'actifs
China Equity Links	TX Private Equity 9 avenue de l'opéra 75001 Paris	EUR	ND	ND	ND	7 008	2 829	15,83 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Clearsight turnaround Fund I	Carinthia House, 9-12 The Grange GY1 4BF St Peter Port Guernesey Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	8 320	2 650	10,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Clearsight Turnaround Fund II		EUR	ND	ND	ND	25 000	1 250	15,62 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CNP Barclays Vida Y Pensiones ⁽¹⁾	El Plantio, Calle Ochandiano n°16, Planta 1. 28023 Madrid	EUR	25 700	94 303	2 380 500	220 077	220 077	50,00 %		800 427	37 506	13 652	Assurance
Défense CB3 ⁽¹⁾	117, quai du président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux	EUR	38	13 874	148 821	22 604	22 604	25,00 %	5 212	17 386	2 874	975	Immobilier
Développement PME IV	152 avenue de Malakoff - 75116 Paris	EUR	ND	ND	ND	27 000	22 008	28,71 %		ND	ND		Gestion d'actifs
D&P V	152 avenue de Malakoff - 75116 Paris	EUR	ND	ND	ND	6 000	960	13,33 %		ND	ND		Gestion d'actifs
EPF IV	152 avenue des Champs Élysées 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	10 000	1 700	12,50 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Epl ⁽²⁾	167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex	EUR	63 809	- 4 833	343 629	39 833	33 982	38,20 %	28 384		20 185		Immobilier
Eurooffice ⁽²⁾	1-3 rue des Italiens 75009 Paris	EUR	83 402	- 4 223	269 392	27 341	24 119	24,24 %	33 780		5 265		Immobilier
Foncière Adyton 1 ⁽²⁾	41 rue Louise Michel - 92594 Levallois Perret Cedex	EUR	249	19 743	101 069	8 439	8 439	33,33 %	12 070	4 905	63	700	Immobilier
Foncière CNP ⁽¹⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	18	6 759	58 881	8 734	8 734	47,92 %	17 455	9 586	4 745	2 010	Immobilier
Foncière Ecureuil II ⁽²⁾	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	63 077	- 19 092	80 892	13 729	11 686	21,77 %	7 424	0	2 668		Immobilier
Fondinvest V	33, rue de La Baume 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	6 743	6 743	14,53 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Fondinvest Vii	33, rue de La Baume 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	23 787	8 439	40,85 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Fondinvest VIII	33, rue de La Baume 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	45 670	21 001	12,10 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Hexagone III	148 rue de l'Université - 75007 Paris	EUR	ND	ND	ND	15 000	7 238	12,10 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Îlot 13 ⁽¹⁾	50-56, rue de la Procession - 75015 Paris	EUR	45 000	0	105 388	22 500	22 500	50,00 %	27 132	11 157	3 660	1 802	Immobilier

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
La Banque Postale Prévoyance ⁽⁹⁾	10 place de Catalogne - 75014 Paris	EUR	5 202	111 889	1 126 183	94 061	94 061	50,00 %		381 925	30 064	9 503	Assurance
Latour Capital I	31 boulevard de la Tour Maubourg - 75007 Paris	EUR	ND	ND	ND	8 000	224	13,34 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Logistis 1	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	ND	ND	ND	77 457	77 457	36,45 %	24 189	ND	ND	0	Immobilier
Logistis 2	5 allée Scheffer 2520 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	27 313	27 313	17,78 %	15 854	ND	ND		Immobilier
Longchamp Fcpr Merrill Lynch	5 rue de la Baume - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	25 000	20 750	23,47 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Malthazar	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	ND	ND	ND	15 905	15 905	50,00 %	68 012	ND	ND	0	Immobilier
Mantra Invest Feeder 3	75201 Dallas	EUR	ND	ND	ND	12 000	6 958	24,49 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Masseran France Sélection 1	Texas	EUR	ND	ND	ND	13 797	8 577	16,66 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Meif III Scotland Lp	Carinthia House 9-12 The Grange St Peter Port Guernsey GY 4BF	EUR	ND	ND	ND	70 048	70 048	36,46 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Montaigne Capital	28 rue Bayard 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	8 557	6 457	10,37 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Ofelia ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	12 609	23 755	40 424	19 629	11 916	33,33 %	47 731	0	4 034	2 171	Immobilier
Office CB 21 ⁽¹⁾	10 avenue Kleber, 75016 Paris	EUR	324 270	0	336 300	82 553	82 553	25,00 %		0	11 711	3 304	
OFI Infravia ⁽⁹⁾	1 rue Vernier 75017 Paris	EUR	60 382	0	59 208	20 201	11 524	11,84 %			- 4 785		Gestion d'actifs
Onze Private Equity	Schuetzenstrasse 6, P.O. Box 8808 Pfäeffikon	EUR	ND	ND	ND	23 668	14 801	21,61 %		ND	ND		Gestion d'actifs
OPC 1 ⁽⁹⁾	147 boulevard Haussmann 75008 Paris	EUR	60 373	- 957	63 323	12 168	12 168	19,94 %		3 339	2 976	528	Immobilier
OPC2 ⁽⁹⁾	147 boulevard Haussmann 75008 Paris	EUR	65 082	0	100 282	26 147	27 505	42,14 %		5 391	3 737	1 550	Immobilier
Orkos III	Orkos Capital 34, boulevard Haussmann 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	8 000	1 857	10,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
PAI Gaillon	5 Rue Guillaume Kroll - L1882 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	11 092	1 380	11,54 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Partech Ventures V	49 avenue Hoche - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	8 166	5 966	13,92 %		ND	ND		Gestion d'actifs
PB 6 ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	EUR	23 500	- 235 925	158 782	7 622	7 622	25,00 %	17 782	21 598	241 326	60 075	Immobilier
Pbw II Real Estate Fund ⁽²⁾	5, allée Scheffer - 2520 Luxembourg - Luxembourg	EUR	351 365	- 387 533	498 728	51 946	39 073	14,94 %		19 470	36 417		Immobilier
Pechel Industries III	162, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	8 999	3 003	10,26 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Pechel Pablo Co-Invest	162, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	10 945	7 678	33,30 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Placement Ciloger 3 (1 provisoire)	147 boulevard Haussmann 75008 Paris	EUR	102 002	108 529	206 798	46 197	46 197	36,24 %		13 539	6 527	796	Immobilier
Plantagenet Capital Europe	39, avenue Pierre 1 ^{er} de Serbie - 75008 paris	EUR	ND	ND	ND	7 793	0	47,73 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Previsol Afjp	25 de Mayo 445 - Capital Federal	EUR	ND	ND	ND	7 460	0	29,84 %		ND	ND		Assurance
Pyramides 1 ⁽¹⁾	42, Av. R. Poincaré 75116 Paris	EUR	51 103	3 031	113 076	23 881	23 881	45,00 %	23 246		4 762	1 696	Immobilier
Reim Eurocore 1 ⁽²⁾	10 Boulevard Royal Luxembourg B118, 089	EUR	10 224	- 17 071	68 720	16 471	0	32,22 %	22 714		- 2 584		Immobilier
SCCD ⁽¹⁾	7 place du Chancelier Adenauer - 75016 Paris	EUR	3 048	4	343 750	27 567	27 567	22,00 %	32 185	68 115	51 967	7 129	Immobilier
Science et Innovation 2001	63 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	12 523	9 962	11,05 %		ND	ND		Immobilier
SG AM AI Private Value A	2, place de la Coupole 92078 Paris-La Défense	EUR	ND	ND	ND	16 008	8 187	19,61 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Sierra Fund	2 nd floor Regency Court Glatigny Esplanade St-Peter Port. Guernsey GY1 3NQ	EUR	ND	ND	ND	60 134	60 134	11,56 %		ND	ND	2 452	Immobilier

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Silverstone ⁽²⁾	173 bd Hausmann - 75008 Paris	EUR	113 650	17 033	136 861	20 000	20 000	18,01 %		5 777	6 505	1 699	Immobilier
Sino-French Life Insurance ⁽¹⁾	12F, Hua Bin International Plaza, 8 Yong An Dond Li Jian Guao Men Av. Chao Yang District, Beijing, PR. China	EUR	25 882	- 7 035	101 057	12 250	12 250	50,00 %		7 796	- 3 851		Assurance
Siparex Ventures 1	139 rue Vendôme - 69006 Lyon	EUR	ND	ND	ND	6 513	0	14,08 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Sogestop L ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	22 897	19 725	42 632	18 626	18 626	50,00 %	15	0	- 13		Assurance
Unicapital Investments IV	12 avenue Matignon - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	13 140	10 830	15,81 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Unicapital Investments V	12 avenue Matignon - 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	24 983	15 733	21,47 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Unigestion secondary Opp II	12 avenue Matignon 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	15 000	9 000	50,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs

B - Renseignements globaux concernant les participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la Société astreinte à la publication

Filiales françaises	-	-	-	19 706	12 585	-	257 812	-	-	19 348
Filiales étrangères	-	-	-	0	0	-	0	-	-	0
Participations dans les sociétés françaises	-	-	-	33 987	24 188	-	220 110	-	-	3 944
Participations dans les sociétés étrangères	-	-	-	8 147	3 512	-	12 681	-	-	0

C - Renseignements globaux sur les titres (A + B)

Filiales françaises	-	-	-	7 167 985	6 721 604	-	1 220 819	-	-	388 888
Filiales étrangères	-	-	-	56 311	26 653	-	0	-	-	464
Participations dans les sociétés françaises	-	-	-	1 956 251	1 593 163	-	611 209	-	-	115 898
Participations dans les sociétés étrangères	-	-	-	69 122	31 283	-	12 681	-	-	0

(1) Données 31.12.2011.

(2) Données 30.09.2011.

(3) Données 30.06.2011.

(4) Données 31.03.2011.

(5) Données 31.12.2010.

4.4.5 Entreprises dans lesquelles CNP Assurances est associée indéfiniment responsable

Nom	Forme juridique	Siège social
5/7 RUE SCRIBE	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
ALPECUREUIL	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE 3	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE 4	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE 5	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE 6	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
ASSURIMMEUBLE	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
CANOPÉE	SCI	1 rue de Gramont - 75002 Paris
CANTIS	GIE	16-18 place du Général Catroux - 75017 Paris
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS	SCA	41 avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II	SCA	41 avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III	SCA	41 avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
CDC INTERNATIONAL	GIE	56 rue de Lille - 75007 Paris
CIMO	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
CNP IMMOBILIER	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
EdR REAL ESTATE	SCA	20, Boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg
EQUINOX	SCI	1 rue de Gramont - 75002 Paris
FONCIÈRE ADYTON 1	SCI	41, rue Louise Michel - 92594 Levallois-Perret Cedex
FONCIÈRE CNP	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
GF DE LA GRANDE HAYE	SC	102 rue de Réaumur - 75002 Paris
GIMAR FINANCE	SCA	9 avenue de l'Opéra - 75001 Paris
GROUPEMENT PROPRIÉTÉS CDC CNP	SC	45, avenue Vicor Hugo - 93530 Aubervilliers
I-CDC	GIE	56 rue de Lille - 75007 Paris
ÎLOT 13	SCI	50/56 rue de la Procession - 75015 Paris
ÎLOT A5B	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
ISSY DESMOULINS	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
FARMAN	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
ISSY VIVALDI	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
JASMIN	SCI	1 rue de Gramont - 75002 Paris
JESCO	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
KLEMURS	SCA	21 avenue Kléber - 75116 Paris
NATURIM	SCI	41, rue Louise Michel - 92594 Levallois-Perret
PARVIS BELVÉDÈRE	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
PÉGASE	SCI	7 place du chancelier Adenauer - 75016 Paris
FONCIÈRE ELBP (ex-PIAL 22)	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
SAPHIRIMMO (ex-PIAL 23)	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
QUAI DE SEINE	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
REIM EUROCORE 1	SCA	10 Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg
RUEIL NEWTON	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
S-CDC	GIE	84 rue de Lille - 75007 Paris
SCI DE LA CNP	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris

Nom	Forme juridique	Siège social
SICAC	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE	SCI	7 place du chancelier Adenauer - 75016 Paris
VENDÔME EUROPE	SCI	Cœur Défense Tour B - La Défense 4 - 100 Esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris La Défense Cedex
VICTOR HUGO 147	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
VIVIER MERLE	SCI	8/12 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris
WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS	SCA	46A avenue J.F. Kennedy - L-1855 Luxembourg
WHITEHALL 2008	SCA	9-11 Grande Rue L-1661 Luxembourg

4.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

4.5.1 Composition du capital social

Nombre d'actions	31.12.2011	31.12.2010
Nombre d'actions ordinaires existantes	594 151 292	594 151 292
Actions propres – Nombre d'actions	- 2 367 164	- 2 498 261
Nombre d'actions ordinaires donnant droit à dividende	591 784 128	591 653 031

4.5.2 Actions propres détenues par CNP Assurances

Mouvements intervenus dans l'exercice :

Mouvements	Nombre d'actions
Acquisitions	10 629 183
Cessions	10 760 280

Nombre et valeur à la clôture :

Mouvements	31.12.2011	31.12.2010
Nombre d'actions	2 367 164	2 498 261
Valeur comptable des actions en euro	24 920 723	34 643 035

4.6 RÉSERVES, FONDS PROPRES, RÉÉVALUATION

En milliers d'euros

Dénomination	Nature des réserves	31 décembre 2010	Affectation du résultat 2010	Résultat 2011	Réévaluation engagements sociaux	Variation de l'exercice	31 décembre 2011
Capital social	Statutaire	594 151				-	594 151
Prime d'émission	Statutaire	981 500				-	981 500
Réserve de réévaluation des forêts	Réglementaire	21 564				-	21 564
Réserve spéciale des plus-values à long terme	Réglementaire	1 396 309				-	1 396 309
Réserve de capitalisation	Réglementaire	1 433 769				313 949	1 747 718
Réserve fonds de garantie	Réglementaire	48 825	4 278				53 103
Réserves facultatives	Autre	2 686 595	- 375 851				2 310 744
Réserve pour éventualité	Autre	338 850					338 850
Impacts fonds propres immeubles	Autre	- 62 334			- 12 700		- 75 034
Provision pour dépréciation durable	Réglementaire	- 3 568					- 3 568
Report à nouveau		- 126 814	127 928				1 114
Résultat de l'exercice		212 772	- 212 772	473 121			473 121
TOTAL GÉNÉRAL		7 521 619	- 456 417	473 121	- 12 700	313 949	7 839 572

4.7 AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

4.7.1 Comptes de régularisation Actif Passif

En milliers d'euros

Comptes de régularisation	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Intérêts courus non échus	2 940 709		3 180 494	
Frais d'acquisition reportés	478		593	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges payées d'avance	1 184 758		935 988	
Produits à recevoir	51 644		46 828	
Amortissement actuariel (produits)	3 175 389		2 915 555	
Produits comptabilisés d'avance		490 831		281 377
Amortissement actuariel (charges)		1 220 087		1 473 893
Intérêts perçus d'avance		52 496		36 905
TOTAL	7 352 978	1 763 414	7 079 458	1 792 175

4.7.2 Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et dettes

En milliers d'euros

Postes du bilan	Produits à recevoir		Charges à payer	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Autres créances :	248 060	257 374	106 375	224 011
■ Personnel				2 186
■ Débiteurs divers	248 060	257 374	106 375	221 825
Comptes de régularisation actif	2 992 353	3 227 292		
■ Intérêts et loyers acquis non échus	2 940 709	3 180 493		
■ Frais d'acquisition reportés				
■ Autres comptes de régularisation	51 644	46 799		
Autres dettes :			1 237 080	1 642 604
■ Personnel			228 696	218 543
■ Créanciers divers			1 008 384	1 424 061
TOTAL	3 240 413	3 484 666	1 343 455	1 866 615

En milliers d'euros

Postes du bilan	Produits constatés d'avance		Charges constatées d'avance	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Comptes de régularisation actif			4 360 625	3 852 166
■ Frais d'acquisition reportés			478	593
■ Amortissement actuariel			3 175 389	2 915 555
■ Autres comptes de régularisation			1 184 758	936 018
Comptes de régularisation passif	1 763 414	1 792 175		
■ Produits comptabilisés d'avance	1 710 918	281 377		
■ Amortissement actuariel		1 473 893		
■ Intérêts perçus d'avance	52 496	36 905		
TOTAL	1 763 414	1 792 175	4 360 625	3 852 166

4.7.3 Détail de la provision pour risques et charges

En milliers d'euros

Intitulé de la provision	Objet	31.12.2011	31.12.2010
Provision de réévaluation	Secteur immobilier	2 682	2 793
Provision tempête	Provision destinée à couvrir les frais de remise en état des massifs forestiers		
Provision de change	Provision perte de change	754	754
Autres provisions	Provision pour litiges et risques divers	44 847	52 199
TOTAL		48 283	55 746

4.7.4 Actif en devises

Poste du bilan 31.12.2011	Nature de la devise	Mt devise En milliers	Contre valeur En milliers d'euros
Autres placements		1 040 747	865 744
	\$ US	855 419	661 117
	Couronne Suédoise	476	53
	Franco Suisse	44 439	36 475
	Livre sterling	140 413	168 099

4.8 DÉTAIL DE LA VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE RÉASSURANCE

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Au résultat		
1. Charges des provisions d'assurance vie	54 984	5 882 926
2. Intérêts techniques et participations aux résultats incorporés directement	6 399 960	7 206 397
Intérêts techniques incorporés	1 763 082	1 814 047
Participation aux bénéfices incorporée	4 636 878	5 392 350
3. Utilisation des provisions pour participations aux bénéfices	878 925	878 808
4. Transfert de portefeuille	- 7 438	- 58 133
TOTAL	7 326 431	13 909 998
Au bilan		
Variation des Provisions mathématiques		
1. Provisions d'assurance vie à la fin de l'exercice	223 166 691	215 840 260
2. Provisions d'assurance vie au début de l'exercice	- 215 840 260	- 201 930 262
TOTAL	7 326 431	13 909 998

4.9 VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ISSUES DES CONTRATS PERP

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Engagements d'assurances libellés en euros - provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	600 577	525 434
Engagements d'assurance libellés en unités de comptes	92 676	98 691
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	169 007	139 670
TOTAL	862 260	763 795

4.10 PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
Montant de la moins-value latente globale nette article R. 331-5-1	- 534 234	- 2 684 638
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute constituée au niveau des autres provisions techniques	23 016	7 012
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constituer sur exercices futurs	10 279	33
Bénéfice net réel hors impact du transfert de charge sur la PRE	466 574	220 939

NOTE 5 Compte de résultat

5.1 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	31.12.2011			31.12.2010
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et participations	Autres revenus et frais financiers	Total	
<i>En milliers d'euros</i>				
Produits des placements				
Revenus des participations	198 047	12 170	210 217	184 874
Revenus des placements immobiliers	14	415 564	415 578	327 621
Revenus des autres placements		8 337 284	8 337 284	8 040 748
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	16 889	413 409	430 298	339 326
Revenus des placements	214 950	9 178 427	9 393 377	8 892 569
Autres produits des placements	8 744	1 202 777	1 211 521	828 312
Profits provenant de la réalisation des placements	715	2 980 479	2 981 194	3 248 641
Total produits des placements	224 409	13 361 683	13 586 092	12 969 522
Charges des placements				
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, <i>agios</i> ...)	150	547 941	548 091	423 176
Autres charges des placements	170 850	3 306 018	3 476 868	958 209
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 185	2 417 966	2 419 151	2 988 552
Total charges des placements	172 185	6 271 925	6 444 110	4 369 937
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	52 224	7 089 758	7 141 982	8 599 585

Cette page est laissée intentionnellement blanche

5.2 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES

I CATÉGORIE VIE en milliers d'euros

Catégories 1 à 19 31.12.2011	Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libes)	Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versement libes) (y compris groupes ouverts)	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime périodique (y compris groupes ouverts)	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès
Primes	28 522	90 632	16 484 604	62 190	1 601 166
Charges des prestations	49 518	30 771	15 536 148	139 812	621 108
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 23 301	- 4 204	- 435 871	- 86 859	- 46 547
Ajustement ACAV					
Solde de souscription	2 305	64 065	1 384 327	9 237	1 026 605
Frais d'acquisition	185	7 217	252 290	3 081	658 477
Autres charges de gestion nettes	1 186	17 337	962 939	3 451	225 357
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 371	24 554	1 215 229	6 532	883 834
Produit net des placements	15 235	353	6 257 503	43 903	39 712
Participation aux résultats et intérêts techniques	13 161	2 379	6 545 816	51 943	4 106
Solde financier	2 074	- 2 026	- 288 313	- 8 040	35 606
Primes cédées		64 298	21 448	1 081	169 667
Part des réassureurs dans les charges des prestations		27 019	480	4 273	74 217
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		- 17 206	- 1	28	- 3 603
Part des réassureurs dans la participation aux résultats					2 992
Commissions reçues des réassureurs		49 670		156	59 998
Solde de la réassurance		- 4 815	- 20 969	3 376	- 36 063
Résultat technique	3 008	32 670	- 140 184	- 1 959	142 314
Hors compte					
Montant des rachats	18 841	1 369	9 454 980	56 052	268
Intérêts techniques bruts de l'exercice	1 302	1 712	1 652 015	48 990	
Provisions techniques brutes à la clôture	583 026	84 590	207 924 143	1 415 054	1 410 407
Provisions techniques brutes à l'ouverture	607 123	85 761	201 229 547	1 454 026	1 385 487

* Y compris PERP Poste L. 441

Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à primes périodiques	Contrats collectifs relevant de l'article L 441.1 du code des assurances*	PERP	Acceptations en réassurance (vie)	Total
215 868	1 918 186	34 465	527 774	113 349	222 767	21 299 523
221 976	1 061 329	149 070	346 306	12 067	90 634	18 258 739
25 751	- 922 346	- 123 808	264 533	81 394	16 217	- 1 255 041
	- 1 677 000	8 372		- 13 862		- 1 682 490
- 31 859	102 203	17 575	- 83 065	6 026	115 916	2 613 335
- 7 656	55 127	196	24 414		1 371	994 702
5 133	97 802	1 040	13	10 187	611	1 325 056
- 2 523	152 929	1 236	24 427	10 187	1 982	2 319 758
107 378	280 187	11 447	165 350	27 311	12 773	6 961 152
123 263	138 447	12 771	373 260	23 100	31 835	7 320 081
- 15 885	141 740	- 1 324	- 207 910	4 211	- 19 062	- 358 929
27 282	97 658		253 781		15 904	651 119
21 467	264		193 550		684	321 954
6 787	95 698		93 987		6 760	182 450
21 059	2 299		217 751			244 101
174	9				7 623	117 630
22 205	612		251 507		- 837	215 016
- 23 016	91 626	15 015	- 63 895	50	94 035	149 664
39 760	721 445	34 703		11 407	3 032	10 341 857
51 534	1	9 654	1 001		1 766 209	3 532 418
4 074 575	19 523 986	768 499	12 682 817	876 487	573 907	249 917 491
3 932 586	20 795 008	888 316	12 044 456	772 077	576 068	243 770 455

I CATÉGORIE NON-VIE en milliers d'euros

Catégories 20 à 39 31.12.2011	Dommages corporels contrats individuels	Dommages corporels contrats collectifs	Acceptations	Total
Primes acquises	4 831	16 305	24 484	45 620
1a. Primes	4 828	16 305	24 484	45 617
1b. Variation des primes acquises et risques en cours	- 3			- 3
Charges des prestations	97	13 161	22 123	35 381
2a. Prestations et frais payés	466	18 041	19 242	37 749
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	- 369	- 4 880	2 881	- 2 368
Solde de souscription	4 734	3 144	2 361	10 239
Frais d'acquisition	130	2 068	140	2 338
Autres charges de gestion nettes	48	257	4	309
Charges d'acquisition et de gestion nettes	178	2 325	144	2 647
Produits des placements	1 327	4 218	180	5 725
Participation aux résultats	- 79		94	15
Solde financier	1 406	4 218	86	5 710
Part des réassureurs dans les primes acquises		168 988	4 998	173 986
Part des réassureurs dans les prestations payées				
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations		201 254	4 000	205 254
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	6			6
Commissions reçues des réassureurs				
Solde de la réassurance	6	32 266	- 998	31 274
Résultat technique	5 968	37 303	1 305	44 576
Hors compte				
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)	17			17
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture)	20			20
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	- 327		7 574	7 247
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	443		7 011	7 454
Autres provisions techniques (clôture)	28 637	188 714	3 150	220 501
Autres provisions techniques (ouverture)	28 315	193 594	738	222 647

5.3 CHARGES DE PERSONNEL

La ventilation des charges de personnel s'établit ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010	Variations
Salaires	176 069	165 924	6,1 %
Charges sociales	71 444	86 239	- 17,2 %
Autres	5 526	5 671	- 2,6 %
TOTAL	253 039	257 834	- 1,9 %

5.4 COMMISSIONS

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe, comptabilisé pendant l'exercice, est de 1 934 949 milliers d'euros. Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux partenaires de CNP Assurances qui distribuent ses produits.

5.5 VENTILATION DES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

En milliers d'euros

Postes du compte de résultat	31.12.2011	31.12.2010
Détail des autres produits non techniques	368 421	11 190
Intérêts sur prêts divers	356 666	23 618
Autres produits non techniques	1 509	28
Report de charges constitué en vertu de l'art. R. 331-5-4 du code des assurances	10 246	- 12 456
Détail des autres charges non techniques	185 674	12 105
Frais de communication	185 674	12 105
Détail des produits exceptionnels	69 742	66 083
Produits exceptionnels	38 356	63 699
Reprises des provisions pour risques et charges	31 386	2 384
Détail des charges exceptionnelles	41 284	77 905
Pertes sur exercices antérieurs	11 726	61 558
Charges exceptionnelles de l'exercice	3 415	14 123
Cessions d'immobilisations d'exploitation		
Dotations aux provisions pour risques et charges	26 143	2 224

5.6 CHARGES D'IMPÔTS

En milliers d'euros

Détail de la charge d'impôts	31.12.2011	31.12.2010	Variations
Charge fiscale liée aux opérations courantes	77 045	46 156	
Charge fiscale liée aux opérations exceptionnelles *	21 000		
Impôt société	98 045	46 156	112,4 %

* Dans le cadre de la réorganisation de ses participations au Brésil qui est intervenue à la fin de l'année 2011, CNP Assurances a provisionné au 31 décembre 2011 la charge d'impôt afférente aux plus-values fiscales dégagées à cette occasion (absence de report d'imposition).

Au 31 décembre 2011, la charge d'IS du groupe fiscal CNP Assurances due au titre de l'exercice 2011 s'élève à 122 M€. Compte tenu des acomptes déjà versés au cours de l'exercice, CNP Assurances détient sur le Trésor public une créance d'impôt société de 150 M€.

5.7 PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

En milliers d'euros

Désignation	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
A. Participation aux résultats	7 320 095	8 812 656	8 200 118	6 870 424	7 398 508
A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	7 357 847	8 811 917	8 255 903	7 294 578	7 231 051
A2. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	- 37 752	739	- 55 785	- 424 154	167 458
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132.2 ⁽¹⁾					
B1. Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	214 364 250	204 077 943	190 213 416	176 166 996	161 154 346
B2. Montant minimal de la participation aux résultats ⁽³⁾	4 184 024	4 976 167	5 582 383	4 295 598	5 264 174
B3. Montant effectif de la participation aux résultats ^{(2) (3)}	5 613 395	6 924 295	6 514 975	5 509 731	6 410 968
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	5 656 802	6 265 514	6 573 179	5 936 413	6 240 936
B3b. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	- 43 408	658 781	- 58 204	- 426 682	170 032

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories à l'article A 331.3.

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 331.3.

(3) Participation nette de prélèvement sur encours à compter de 2007 (participation brute pour les exercices antérieurs).

5.8 EFFECTIF

L'effectif au 31 décembre 2011 par catégorie se décompose comme suit :

En nombre de personnes

Statuts	31.12.2011	31.12.2010	Variations
Cadres	1 742	1 712	1,8 %
Non-cadres	1 335	1 356	- 1,5 %
TOTAL	3 077	3 068	0,3 %

Les effectifs mentionnés sont hors personnel GIE GIP.

5.9 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous, présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération des administrateurs de CNP Assurances, comprenant ceux du président du conseil d'administration et du directeur général.

En 2011

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au président du conseil d'administration et au directeur général se monte à 1 869 813 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du directeur général et du président de CNP Assurances s'élève à 4 684 072 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2011 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

En 2010

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au président du conseil d'administration et du directeur général, au titre de l'exercice 2010 se monte à 1 878 665 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du directeur général et du président de CNP Assurances s'élève à 3 787 210 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2010 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

5.10 RÉSULTATS FINANCIERS SUR CINQ ANS

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	594 151	594 151	594 151	594 151	594 151
Nombre d'actions ordinaires existantes**	594 151 292	594 151 292	594 151 292	594 151 292	594 151 292
Opérations et résultats de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	21 345 143	23 948 663	24 376 642	22 817 647	25 010 601
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	589 153	282 402	1 099 789	1 301 111	1 295 608
Impôt sur les bénéfices	98 045	46 156	142 505	260 975	285 510
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	473 121	212 772	934 268	970 903	922 744
Résultats par action <i>(en unité)**</i>					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,99	0,48	1,85	2,19	2,18
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,80	0,36	1,57	1,63	1,55
Dividende attribué à chaque action*	0,77	0,77	0,75	0,71	0,71
Personnel					
Effectif moyen pendant l'exercice	3 077	3 068	3 432	3 357	3 261
Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	253 039	257 834	269 182	254 496	242 250

* Proposition de dividende à distribuer en 2012.

Le nominal de l'action est passé de 4 à 1 euro le 6 juillet 2010.

** Le nombre d'action de la période en cours et de la période antérieure a été ajusté pour refléter l'impact de la division du nominal par 4 le 5 juillet 2010.

5.11 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Opérations brutes

En milliers d'euros

Chiffre d'affaires par secteur géographique	31.12.2011	31.12.2010	%
France	21 239 918	23 824 251	- 10,8 %
Hors de France	105 225	124 412	- 15,4 %
Succursale Italie	103 015	81 162	26,9 %
Succursale Espagne	272	546	- 50,2 %
Cofidis Union européenne	1 938	42 704	- 95,5 %
TOTAL	21 345 143	23 948 663	- 10,87 %

5.12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros

Honoraires des commissaires aux comptes en 2011

Audit	Mazars & Guerard	%	Price Waterhouse Coopers	%
Certification, examen des comptes individuels et consolidés	775	91 %	777	79 %
CNP Assurances	775		777	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit*	74	9 %	203	21 %
TOTAL	849	100 %	980	100 %

* Les « autres missions accessoires et autres missions d'audit » recouvrent notamment des prestations liées à l'émission des titres de dette subordonnée.

NOTE 6 Engagements hors bilan

En milliers d'euros

Catégories de stratégies par nature d'IFT	Montants 31.12.2011		Durées de vie résiduelles		
	Engagements reçus	Engagements donnés	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Stratégie de rendement					
IFT Equity					
Achat Call - Put	5 565 120		5 509 828	55 292	
Vente Call - Put		5 401 654	5 401 654		
IFT Taux					
Achat Cap	58 008 700		4 700 000	25 142 000	28 166 700
Vente Cap		30 547 900	134 000	12 489 000	17 924 900
Swap					
Receive Swap	4 947 680		591 031	1 232 746	3 123 903
Pay Swap		5 017 154	815 866	1 229 567	2 971 721
TOTAL REÇUS	68 521 500		10 800 859	26 430 038	31 290 603
TOTAL DONNÉS		40 966 708	6 351 520	13 718 567	20 896 621
IFT EN COURS	27 554 792		4 449 339	12 711 471	10 393 982

Les comptes de régularisation sur IFT (primes restant à amortir) correspondent essentiellement à des stratégies de rendement avec des achats de CAP.

NOTE 7 Renseignements relatifs aux passifs subordonnés

TSR

Date d'émission	Nature juridique	Code ISIN	Devise	Montant total émis en millions de devises	Montant total émis en millions d'euros	Taux servi	Échéance
11.04.2011	TSR Taux fixe/ variable	FR0000485294	GBP	300	359	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 bps	30.09.2021
07.04.2011	TSR Taux fixe/ variable		Euros	700	700	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 bps	30.09.2021
25.04.2003	TSR Taux fixe/ variable	FR0000474421	Euros	300	300	5,25 % annuel jusqu'en 2013, puis Euribor 3M + 200 bps jusqu'en 2023	16.05.2023
24.06.2003	TSR Taux fixe/ variable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	Euros	200	200	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 200 bps à partir du 24.06.2013	24.06.2023
15.11.2004	TSR Taux fixe/ variable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	Euros	90	90	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 160 bps à partir du 15.11.2016	Indéterminée
15.11.2004	TSR Taux fixe/ variable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	Euros	93	93	Euribor 3 mois + 70 bps jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 160 bps à partir du 15.11.2016	Indéterminée
14.09.2010	TSR Taux fixe/ variable	FR0010941484	Euros	750	750	6 % jusqu'en septembre 2020 puis Euribor 3M + 447,2 bps	14.09.2040
TOTAL TSR				2 433	2 492		

■ EMPRUNTS SUBORDONNÉS

Date d'émission	Nature juridique	Code ISIN	Devise	Montant total émis en millions de devises	Montant total émis en millions d'euros	Taux servi	Échéance
21.06.2004	Emprunt subordonné Taux variable	HSBC	Euros	250	250	TEC10 + 10 bps Cap à 9 %	Perpétuelle
24.09.2004	Emprunt subordonné Taux variable	HSBC	Euros	50	50	TEC10 + 10 bps Taux global capé à 9 %	Perpétuelle
11.03.2005	Emprunt subordonné Taux variable	ABN Amro	Euros	23,75	23,75	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) Cap à 9 % et floor à 2,75 %	Perpétuelle
11.03.2005	Emprunt subordonné Taux variable	ABN Amro	Euros	225	225	6,5 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + (CMS10 * 22,5 %)	Perpétuelle
27.06.2005	Emprunt subordonné Taux variable	Deutsche Bank	Euros	75	75	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 bps	Perpétuelle
16.05.2006	Emprunt subordonné Taux variable	Ixis CIB	Euros	160	160	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bps (y compris <i>step-up</i> 100 bps à <i>Call Date</i>)	Perpétuelle
22.12.2006	Emprunt subordonné Taux fixe	Ixis CIB	Euros	1 250	1 250	4,75 % jusqu'au 22 déc. 2016 puis Euribor 3M + 184 bps	Perpétuelle
20.12.2006	Emprunt subordonné Taux variable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	Euros	108	108	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20 déc. 2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à compter du 20 déc. 2026	Indéterminée
TOTAL EMPRUNTS SUBORDONNÉS				2 142	2 142		
TOTAL PASSIFS SUBORDONNÉS				4 575	4 634		

4.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNP Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro (en particulier de la Grèce) qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 3.5, 3.6, et 3.7 de l'annexe aux comptes ;
- nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la société CNP Assurances et de son expérience ;
- les provisions pour dépréciation sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3.3 figurant dans l'annexe aux comptes. Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné les modalités de recensement des expositions du Groupe, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers ;
- nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R. 332-20 du code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par CNP Assurances et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci ;
- nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la Société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R. 332-19 du code des assurances et notamment à la dette souveraine, sa valorisation et son traitement comptable ;
- nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les annexes relatives aux instruments financiers. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Eric Dupont

Jean-Claude Pauly

5

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

5.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL - INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	294
5.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL - INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	297
5.3. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	311
5.4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2012 SUR LES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS CNP ASSURANCES	313
5.5. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	314
5.6. BILAN DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2011 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	315
5.7. RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	317
5.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	319

5.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Informations sur la Société

5.1.1. Dénomination, siège social, N°RCS et code APE

CNP Assurances

4, place Raoul Dautry

75716 Paris Cedex 15.

341 737 062 RCS Paris – APE : 6511 Z

5.1.2. Forme juridique et législation

La société anonyme CNP Assurances, de droit français, a été créée par la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit.

L'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 a modifié la structure juridique de CNP Assurances en dotant la Société d'un nouveau mode de gestion avec conseil d'administration en lieu et place de la structure duale du conseil de surveillance et du directoire.

CNP Assurances est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance. La Société, émetteur coté sur Nyse Euronext Paris, relève également de la tutelle de l'Autorité des Marchés Financiers.

5.1.3. Date de constitution et date d'expiration, durée de la Société

Issue des Caisses nationales d'assurance créées en 1850, la Société est née en 1959 et a été dotée du statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par le décret n° 87-833 du 12 octobre 1987. Son statut actuel, sous forme de société anonyme d'assurance, résulte

de la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 (Journal officiel du 17 juillet 1992). CNP Assurances relève du secteur public.

Durée et expiration de la Société : 99 ans, jusqu'au 15 juillet 2086.

5.1.4. ■ Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ; et
- plus généralement effectuer toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

5.1.5. ■ Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre (année civile).

5.1.6. ■ Affectation et répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 30 des statuts)

Les produits nets de l'exercice constitués par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'assemblée ordinaire, sur la proposition du conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle

juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ou être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires généraux ou spéciaux. Ceux-ci peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'assemblée, sur proposition du conseil d'administration. Elle pourra également décider, sur proposition de celui-ci, une distribution de dividendes sur tout ou partie du bénéfice.

L'assemblée peut décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

5.1.7. ■ Admission aux assemblées et exercice du droit de vote des actionnaires

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (EXTRAIT STATUTAIRE DE L'ARTICLE 28 - ASSEMBLÉES)

« (...) 3. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou s'agissant de l'actionnaire non-résident en France, à l'intermédiaire inscrit (au sens de l'article L. 228 3-2 du code de commerce) ou encore à toute autre personne admise par les lois et règlements, ou

- voter à distance, ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

L'actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser sa formule de procuration et de vote à distance concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission, y compris par des moyens électroniques de télécommunication.

Le formulaire de vote à distance ou par procuration, de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. À cette fin, la saisie des choix exprimés et la signature électronique du formulaire peuvent être directement effectuées sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée. La signature électronique du formulaire peut être effectuée par la saisie, dans les conditions conformes aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, d'un code identifiant et d'un mot de passe ou par tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa du même article. Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique ainsi que, le cas échéant, l'accusé

de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, hors le cas des cessions des titres qui font l'objet de la notification prévue au IV de l'article R. 225-85 du code de commerce et celui immédiatement exposé ci-après.

Lorsque l'actionnaire au porteur a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il peut néanmoins choisir le jour même de l'assemblée un autre mode de participation si les moyens techniques permettent que la Société, en liaison avec le teneur de compte conservateur, « désactive » immédiatement et sur place le mode d'expression exprimé précédemment. »

DROITS DE VOTE

Chaque actionnaire dispose à l'assemblée, que celle-ci soit ordinaire ou extraordinaire, d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant le droit de vote.

CONDITIONS D'ACQUISITION DE DROITS DE VOTE MULTIPLES

Néant.

5.1.8. Existence de seuils statutaires devant être déclarés à l'émetteur (article 11.3 des statuts)

DÉCLARATION STATUTAIRE DE SEUILS DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE

« Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement au moins 0,5 % puis 1 %, puis tous multiples de ce dernier pourcentage du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les quatre jours* de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que chacun de ces seuils statutaires sera franchi en hausse ou en baisse.

(...)

À l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi. »

Dans le cadre de l'application de cette disposition statutaire, CNP Assurances a été informée des opérations suivantes : Silchester International Investors LLP a franchi à la hausse le seuil de 0,5 % le 19 avril 2011, le seuil de 1 % le 25 mai 2011 et le seuil de 2 % le 27 septembre 2011 et détenait à cette date 11 927 171 actions CNP Assurances et autant de droits de vote ; Amundi Asset Management a franchi à la hausse le seuil de 0,5 % le 9 mai 2011 et détenait à cette date 3 779 227 actions CNP Assurances et autant de droits de vote ; Sanderson Asset Management Limited a franchi à la hausse le seuil de 0,5 % du capital le 17 juillet 2011 et détenait à cette date 3 050 000 titres et autant de droits de vote.

* Sous réserve de la mise à jour des statuts par l'assemblée générale 2012 des actionnaires.

5.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Informations sur le capital

5.2.1. Montant du capital social, valeur nominale

Montant du capital social au 31 décembre 2011, entièrement souscrit et libéré :
594 151 292 €, divisé en 594 151 292 actions de 1 € de nominal.

5.2.2. Délégations de compétence

5.2.2.1 DÉLÉGATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

11^e et 12^e résolution adoptée par l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire du 6 mai 2011.

5.2.2.2 DÉLÉGATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

13^e résolution adoptée par l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire du 6 mai 2011.

5.2.3. Autorisations financières

5.2.3.1 AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE SUR LES PROPRES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La teneur de la résolution à adopter par l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire du 29 juin 2012 est la suivante :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du descriptif du programme envisagé, descriptif rendu public dans les conditions prescrites par l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, décide :

- de mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2011 au terme de sa dixième résolution ;
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
 - autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des

articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et par les articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de 10 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %,

- décide que les actions pourront être achetées en vue :
- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi (Association française des marchés financiers) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société,
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière,
- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en assemblée générale extraordinaire ;
- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser trente-cinq (35) euros, hors frais,
- décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action,
- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser deux milliards soixante-dix-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-deux (2 079 529 522) euros,
- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment,
- confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :
 - conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
 - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
 - établir tout document et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes,
 - effectuer toutes formalités et publications,
 - et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation ;
 - décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sans pouvoir excéder 18 mois à compter de la date de la présente assemblée.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce.

5.2.3.2 AUTORISATION EN VUE DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS, DE TITRES OU VALEURS MOBILIÈRES REPRÉSENTATIFS DE CRÉANCES

La teneur de la décision, visée ci-dessous, peut être résumée ainsi qu'il suit :

Selon l'article L. 228-40 du code de commerce, le conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, sauf si les statuts réservent ce pouvoir à l'assemblée générale des actionnaires ou si celle-ci décide de l'exercer. Aucune disposition des statuts de CNP Assurances ne réserve ce pouvoir à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration du 21 février 2012 a autorisé le directeur général de la Société, Gilles Benoist, dans les conditions prévues par la loi, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés (le cas échéant dans le cadre d'un programme EMTN) tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération, y compris une indexation), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société (étant rappelé que ces titres ne pourront pas être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres titres et/ou d'autres valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance sur la Société).

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a fixé le montant nominal maximal pour lequel pourront être libellés les titres à émettre, à la somme de 1 Md€, ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies).

Tous pouvoirs sont donnés au directeur général, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites de l'autorisation ci-dessus fixées, aux fins :

- de décider la nature, les formes, conditions et modalités des émissions ;
- d'arrêter toutes les caractéristiques des titres à émettre et notamment de fixer leurs conditions d'exercice, le rang qui pourra, le cas échéant, être subordonné, leur mode d'amortissement, les conditions de libération des titres émis, la périodicité du paiement des intérêts, et la date et le mode du ou des remboursement(s) du capital, avec ou sans prime, ainsi que le montant de la prime de remboursement éventuelle qui s'ajoutera au montant maximal total des titres qui pourront être émis en vertu de la présente délégation, le droit applicable ;
- de décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, de définir et conférer cette garantie ; et,

- d'une manière générale, d'arrêter l'ensemble des taux, conditions et modalités que le directeur général jugera convenables au regard des conditions de marché et de l'intérêt de la Société.

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an, soit jusqu'au 21 février 2013.

Le conseil d'administration a autorisé également, en tant que de besoin, le directeur général de la Société à procéder en une ou plusieurs fois, aux prix, conditions et modalités qu'il déterminera sur ses seules décisions, au rachat d'obligations ou de titres assimilés émis par la Société, pour conservation ou annulation, le tout conformément aux dispositions contractuelles applicables et aux lois et règlements en vigueur.

Le montant nominal maximal des titres qui pourront être rachetés dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder cinq cents millions (500 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies).

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an expirant au 21 février 2013.

5.2.4. Tableau d'évolution du capital social

Depuis 1987 jusqu'à la réforme législative du 16 juillet 1992, CNP Assurances était un Établissement public industriel et commercial sans capital social au sens de la loi du 24 juillet 1966. Devenue société anonyme d'assurances, le

9 décembre 1992, CNP Assurances dispose d'un capital dont l'évolution est schématisée de la façon suivante :

Date	Nature des opérations réalisées	Nombre d'actions nouvelles	Inscription au capital	Montant de la prime d'émission nette
31.12.1991	Capital initial de CNP Assurances	50 000	5 000 000 F ⁽¹⁾	–
01.01.1992	Augmentation de capital par apport en nature de CNP EPIC	28 500 000	2 850 000 000 F ⁽¹⁾	4 243 612 960 F (affectés à des postes de réserve)
23.04.1993	Augmentation de capital en numéraire	3 170 000	317 000 000 F ⁽¹⁾	538 900 000 F
27.10.1994	Division de la valeur nominale par 4	126 880 000	3 172 000 000 F ⁽²⁾	–
18.09.1998	Augmentation de capital en numéraire	9 803 922	245 098 050 F ⁽²⁾	1 244 619 067 F
31.12.2000	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEG	443 786	11 094 650 F ⁽²⁾	67 620 016 F
01.01.2001	Augmentation du capital par incorporation de réserve consécutive à la conversion du capital social en euros	–	25 886 223,98 € ⁽³⁾	–
21.06.2002	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	726 356	2 905 424 €	17 105 683,80 €
25.06.2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	731 402	2 925 608 €	20 508 512,08 €
22.12.2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG International CNP Assurances	49 836	199 344 €	1 678 476,48 €
06.02.2007	Augmentation de capital avec maintien du DPS	9 902 521	39 610 084 €	660 003 024,65 €
06.07.2010	Division de la valeur nominale de l'action CNP Assurances par 4	n/a	n/a	n/a
31.12.2011	Aucun changement au cours de l'ex. 2011			

(1) Valeur nominale de 100 F.

(2) Valeur nominale de 25 F.

(3) Valeur nominale de 4 €.

n/a non applicable.

5.2.5. Évolution du capital social sur trois ans

EXERCICE 2009

Nombre d'actions : 148 537 823.

Nombre de droits de vote : 148 033 560.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des dépôts et consignations	59 415 129	40,00 %	40,14 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et de BPCE)	52 705 478	35,48 %	35,60 %
État	1 618 841	1,09 %	1,10 %
TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾	113 739 448	76,57 %	76,83 %
Public, personnels de la Société et autres	34 798 375	23,43 %	23,17 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	504 263	0,34 %	—
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	148 537 823	100 %	100 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.

EXERCICE 2010

Nombre d'actions : 594 151 292

Nombre de droits de vote : 591 653 031

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des dépôts et consignations	237 660 516	40,00 %	40,17 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et de BPCE)	210 821 912	35,48 %	35,63 %
État	6 475 364	1,09 %	1,09 %
TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾	454 957 792	76,57 %	76,89 %
Public, personnels de la Société et autres	139 193 500	23,43 %	23,10 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	2 498 261	0,42 %	—
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	594 151 292	100 %	100 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.

EXERCICE 2011

Nombre d'actions : 594 151 292

Nombre de droits de vote : 591 784 128

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des dépôts et consignations	237 660 516	40,00 %	40,16 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	210 821 912	35,48 %	35,62 %
État	6 475 364	1,09 %	1,09 %
TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾	454 957 792	76,57 %	76,88 %
Public, personnels de la Société et autres	139 193 500	23,43 %	23,12 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	2 367 164	0,40 %	–
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	594 151 292	100 %	100 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.

PACTE D'ACTIONNAIRES**TABLEAU SIMPLIFIÉ DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE CNP ASSURANCES (1998-2009)**

(sans changement en 2011)

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1 ^{re} cotation : 06.10.1998 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/ Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité.)			
Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Signature du pacte CNP Assurances : 2 septembre 1998 Durée initiale : cinq ans, avec tacite reconduction, par période de deux ans.	■ Caisse des dépôts et consignations : 40 % ■ La Poste : 20 % ■ CENCEP : 12,5 % ■ État : 1 %	Les principaux actionnaires de CNP Assurances, à savoir la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, la CENCEP et l'État ont affirmé par le biais d'un protocole conclu pour une durée de cinq ans renouvelable, signé le 2 septembre 1998, leur intention de rester durablement au capital de la Société et de mettre en œuvre une politique commune : les parties se sont engagées à se consulter préalablement à toute décision importante, concernant notamment les projets de modifications statutaires, les investissements hors placements financiers, la composition du directoire et du conseil de surveillance et plus généralement toute décision stratégique pour la Société CNP Assurances.	Ce pacte comporte des dispositions relatives à l'inaliénabilité temporaire des actions pactées et à un droit de préemption applicable à toutes les cessions, à l'exception de celles réalisées par l'État : ■ inaliénabilité temporaire des actions pactées, (100 % des actions pendant un an, 80 % l'année suivante, puis 75 % jusqu'à la 5^e année) ; ■ toutes les cessions sont soumises à droit de préemption à l'exception de celles de l'État ; ■ les parties appartenant au secteur public doivent conserver ensemble 61 % du capital.

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1 ^{re} cotation : 06.10.1998 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/ Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité.)			
Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Premier avenant			
Signature : 19 décembre 2000	36 % ■ Caisse des dépôts et consignations : 37 % (40 % → 37 %) ■ La Poste (20 % → 18 %) ■ CNCE (ex. CENCEP) (12,5 % → 18 %) ■ État : 1,2 % (1,7 % → 1,2 %)	■ En octobre 2000, les signataires de ce pacte ont réaménagé leurs participations au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Le nouvel équilibre a donné lieu à la substitution du <i>holding</i> Sopassure dans les droits et obligations de La Poste et des Caisses d'Epargne. ■ La durée de vie du <i>holding</i> et de celle du pacte qui lie La Poste et le Groupe Caisse d'Epargne sont alignées sur celle du pacte de CNP Assurances. À l'échéance du pacte CNP Assurances, les deux actionnaires du <i>holding</i> disposeront chacun de leur participation propre et se détermineront en fonction des circonstances du moment, sur la poursuite d'une volonté commune vis-à-vis de CNP Assurances. ■ Composition du conseil de surveillance : maintien de l'équilibre initial des sièges entre les signataires du pacte (Caisse des dépôts et consignations : cinq sièges ; La Poste : trois sièges ; CNCE : deux sièges ; État : un siège). Dans sa décision du 24.11.2000, le CMF avait considéré que la conjonction des intérêts de La Poste et du groupe des Caisses d'Epargne (<i>via</i> Sopassure) n'entraînait pas de modification significative de l'équilibre initial, laissant à la Caisse des Dépôts sa place de 1^{er} actionnaire dans le bloc majoritaire.	Réaménagement des participations CNP Assurances au sein du bloc majoritaire : ■ acquisition par le Groupe Caisse d'Epargne de 5,5 % du capital auprès de la Caisse des dépôts et consignations (3 %) de La Poste (2 %) et de l'État (0,5 %) ; ■ regroupement des actions CNP Assurances de La Poste et du Groupe Caisse d'Epargne dans le <i>holding</i> commun Sopassure qui appartient au secteur public (détention de La Poste : 50,1 %) ; ■ Sopassure détient et conservera une participation d'environ 36 %, inférieure à celle de la Caisse des dépôts et consignations, fixée à environ 37 %.
Durée : Échéance modifiée : trois ans, après regroupement des actions CNP Assurances dans le <i>holding</i> Sopassure, soit le : 5 janvier 2004			
Deuxième avenant			
Signature : 26 mai 2003	36 % ■ Caisse des dépôts et consignations : 37 % ■ La Poste (20 % → 18 %) ■ CNCE (ex. CENCEP) (12,5 % → 18 %) ■ État : 1 %	Par ce 2 ^e avenant, les parties ont convenu, par anticipation de reporter l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2008.	Jusqu'à l'échéance du Pacte, la Caisse des Dépôts et consignations, Sopassure, la CNCE et La Poste s'engagent à ne procéder à aucune cession ou acquisition d'actions sous quelque forme que ce soit. Afin de garantir l'équilibre des participations, la part de la Caisse des Dépôts dans le capital social de CNP Assurances est maintenue à : 50 582 880 actions et celle de Sopassure à : 49 191 780 actions.
Durée : Prorogation de l'échéance : 31 décembre 2008			

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1 ^{re} cotation : 06.10.1998 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/ Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité.)			
Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Troisième avenant			
Signature : 8 janvier 2007 Durée : Prorogation de l'échéance : 31 décembre 2015 Réf. AMF : 207C0117- 16.01.2007	■ Caisse des dépôts et consignations : 37 % 36 % [■ La Banque Postale ■ CNCE ■ État : 1 %	Par ce 3 ^e avenant, les parties ont convenu de proroger l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2015. Jusqu'à l'échéance du pacte, la Caisse des dépôts et consignations, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions. La composition du conseil de surveillance est réorganisée de la façon suivante : 18 membres, soit 1 sur proposition de l'État, 6 sur proposition de la Caisse des dépôts et consignations, 5 sur proposition de Sopassure, 1 sur proposition d'actionnaires entrés au capital sur le fondement d'accords de coopération industrielle, commerciale ou financière, 1 représentant des salariés actionnaires et 4 personnalités qualifiées indépendantes.	Jusqu'à l'échéance du pacte, la Caisse des dépôts et consignations, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions. Les signataires du pacte ne pourront procéder à aucune opération, notamment à aucune acquisition d'actions qui conduirait (i) la Caisse des dépôts et consignations à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 40 % du capital de CNP Assurances et/ou (ii) Sopassure, La Banque Postale et la CNCE, à détenir ensemble, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 35,48 % du capital de CNP Assurances.
Quatrième avenant			
Signature : 9 juillet 2007 Durée (inchangée) de l'échéance : 31 décembre 2015 Réf. AMF : 207C1599-27.07. 2007	■ Caisse des dépôts et consignations : 40 % 35,48 % [■ La Banque Postale ■ CNCE ■ État : 1 %	Dans la perspective du changement de mode d'administration de la Société et de son passage en société anonyme de forme moniste, les parties sont convenues, de mettre ledit pacte en conformité avec le nouveau mode d'administration de CNP Assurances. Pendant toute la durée du pacte, les parties proposeront que les membres du conseil d'administration soient élus de la manière suivante : un sur proposition de l'État ; six sur proposition de la Caisse des dépôts et consignations ; cinq sur proposition de Sopassure ; un représentant des salariés actionnaires ; quatre personnalités qualifiées indépendantes.	Les principales clauses relatives au capital ne sont pas modifiées par ce 4 ^e avenant. Elles demeurent inchangées et pleinement en vigueur.

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06.10.1998
(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/
Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité.)

Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Cinquième avenant			
Signature : 28 juillet 2009	■ Caisse des dépôts et consignations : 40 %	Le rapprochement des Caisses d'Épargne avec les Banques Populaires a donné naissance, le 31 juillet 2009, au nouveau groupe bancaire coopératif, BPCE. Au terme de l'avenant n° 5 du pacte d'actionnaires de CNP Assurances, BPCE a acquis la participation de la CNCE dans Sopassure (<i>holding</i> commun de La Banque Postale et de la CNCE) et a été substitué dans l'intégralité des droits et obligations de la CNCE résultant du pacte. L'adhésion de la BPCE audit pacte ne modifie ni l'équilibre actionnarial de CNP Assurances ni les conventions commerciales qui se poursuivent sans modification du fait de cette opération. Les autres dispositions du pacte, non modifiées par ce 5 ^e avenant, demeurent inchangées et pleinement en vigueur.	Les principales clauses relatives au capital de la Société ne sont pas modifiées par ce 5 ^e avenant qui ne remet pas en cause l'existence de Sopassure, <i>holding</i> qui regroupe désormais les participations de La Banque Postale et de la BPCE.
Durée (inchangée) de l'échéance : 31 décembre 2015 Réf. AMF : 209C1086-04.09. 2009	35,48 % [■ La Banque Postale ■ BPCE (ex CNCE) ■ État : 1,09 %		

5.2.6. Évolution de la répartition du capital

EXERCICE 1998

Le 23 septembre 1998 dans le cadre des opérations préliminaires au transfert au secteur privé d'une participation minoritaire de l'État au capital de CNP Assurances, les participations dans le capital de la Société, de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste ont été respectivement portées de 30 % à 40 % et de 17,5 % à 20 % à la suite d'une cession d'actions de gré à gré opérée par l'État.

Conformément à l'avis conforme de la Commission des participations et transferts et à l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances du 23 septembre 1998, l'État a cédé environ 6,5 % du capital à de nouveaux partenaires de la Société : les Mutuelles de la fonction publique, l'AGRR prévoyance et la Compagnie Suisse de réassurances.

La participation de l'État à l'issue des deux opérations décrites ci-dessus a été ramenée de 42,38 % à environ 23,39 %.

À l'issue des opérations de transfert au secteur privé, l'État a conservé une part résiduelle d'environ 2,24 % du capital.

Néanmoins le secteur public détiendra par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste 61 % du capital de la Société.

Faisant application de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 18 septembre 1998, le directoire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 245 098 050 francs pour le porter à 3 417 098 050 francs, par émission de 9 803 922 actions nouvelles de 25 francs de valeur nominale chacune, dans le cadre des modalités de transfert au secteur privé de la participation minoritaire de l'État et du prix de 149 francs et 153 francs par action fixé par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie dans le cadre respectivement de l'offre à prix ferme et du placement global garanti.

Les actions nouvelles ont été émises au prix de 153 francs par action, soit avec une prime d'émission de 128 francs par action, et sont de même catégorie que les actions existantes de la Société.

EXERCICE 1999

Sans changement.

EXERCICE 2000

Le 25 septembre 2000, le directoire faisant usage pour la première fois de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 15 décembre 2000 une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 443 786 actions nouvelles de 25 francs de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé à 11 999 973,44 € soit 78 714 665,78 F dont 11 094 650 F ont été portés au compte capital social et 67 620 015,78 francs au compte prime d'émission. Au 31 décembre 2000, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 207 896 actions.

Le 19 décembre 2000, les principaux actionnaires de la Société, signataires du pacte conclu en septembre 1998, (à savoir la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, le groupe Caisse d'Épargne et l'État) ont réaménagé leurs participations respectives au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Au terme de ce processus qui s'est achevé au 5 janvier 2001, la situation de l'actionnariat majoritaire de la Société s'établit comme suit :

- regroupement des actions CNP Assurances détenues par La Poste et le groupe des Caisses d'Épargne (18 % chacune) au sein de la société Sopassure, laquelle détient ainsi environ 36 % du capital de CNP Assurances ;
- participation de la Caisse des dépôts et consignations ramenée de 40 % à environ 37 % et celle de l'État de 1,7 % à 1,2 %.

EXERCICE 2001

Le directoire, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2000, pour convertir le capital social en euros au moyen notamment de la conversion de la valeur nominale des actions de capital, a décidé de convertir le capital social de CNP Assurances en euros à la date d'effet du 1^{er} janvier 2001, par majoration de la valeur nominale des actions de la Société. Cette conversion a entraîné une augmentation du capital social par incorporation de réserves qui a porté le capital de 3 428 192 700 francs à 548 510 832 € (divisé en 137 127 708 actions de nominal de 4 € entièrement libérées).

Dans le cadre de cette délégation, le directoire a reçu pouvoir de modifier corrélativement les statuts.

EXERCICE 2002

Le 17 avril 2002, le directoire faisant usage pour la seconde fois de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 21 juin 2002 une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 726 356 actions nouvelles de 4 € de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé à 20 011 107,80 €, dont un montant de 2 905 424 € a été porté au capital social de CNP Assurances, le solde, soit 17 105 683,80 €, étant inscrit au compte prime d'émission. Le capital social statutaire a été porté à 551 416 256 €, divisé en 137 854 064 actions de nominal de 4 € entièrement libérées.

Au 31 décembre 2002, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 744 969 actions, soit 1,26 % du capital social.

EXERCICE 2003

Il n'a été apporté aucune modification au capital social de la Société au cours de l'exercice 2003. Au 31 décembre 2003, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 482 563 actions, soit environ 1,08 % du capital social.

EXERCICE 2004

Le 7 janvier 2004, le directoire, faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 4 juin 2002, a réalisé le 25 juin 2004 une augmentation du capital social réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe CNP Assurances, par création de 731 402 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 23 434 120,08 €, dont un montant de 2 925 608 € a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 20 508 512,08 €. Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 551 416 256 € à 554 341 864 €, divisé en 138 585 466 actions entièrement libérées.

Par décision du 19 juillet 2004, le directoire a réalisé le 22 décembre 2004 une nouvelle augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe International CNP Assurances, par création de 49 836 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 1 877 820,48 €, dont un montant de 199 344 € a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 1 678 476,48 €. Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 554 341 864 € à 554 541 208 €, divisé en 138 635 302 actions entièrement libérées.

EXERCICE 2005

Sans changement.

Au 31 décembre 2005, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 148 300 actions détenues en direct et 1 445 276 actions détenues dans les FCPE Actions de l'Entreprise, soit environ 1,15 % du capital social.

EXERCICE 2006

Sans changement.

Au 31 décembre 2006, la part détenue indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 458 866 actions détenues dans les FCPE « Actions » de l'Entreprise, soit environ 1 % du capital social.

EXERCICE 2007

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 8 janvier 2007 par CNP Assurances, destinée à financer en partie l'acquisition de 49,9 % du capital d'Ecureuil Vie, s'est traduite par la création de 9 902 521 actions nouvelles. Le montant final brut de l'opération s'élève à 699 613 108,65 €.

Le 6 février 2007, après cotation des actions nouvelles, sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, le capital de CNP Assurances est composé de 148 537 823 actions.

Au 31 décembre 2007, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,58 % du capital social.

EXERCICE 2008

Au 31 décembre 2008, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,6 % du capital social.

EXERCICE 2009

BPCE a acquis la participation de la CNCE dans Sopassure (*holding* commun de La Banque Postale et de la CNCE).

Au 31 décembre 2009, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,37 % du capital social.

EXERCICE 2010

La modification apportée au capital social en 2010 a uniquement porté sur la division du nominal de l'action par 4 le 6 juillet 2010 portant ainsi le nombre d'actions à 594 151 292.

Au 31 décembre 2010, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,36 % du capital social.

EXERCICE 2011

Au 31 décembre 2011, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,35 % du capital social.

5.2.7. Cotation du titre CNP Assurances

CNP Assurances a été introduite en Bourse le 6 octobre 1998.

L'action CNP Assurances est cotée sur le compartiment A Eurolist, code ISIN FR 0000120222. Elle fait partie des indices suivants : SBF 120, Euronext 100, DJ Eurostoxx Insurance.

■ TRANSACTIONS SUR L'ACTION CNP ASSURANCES SUR 24 MOIS (SOURCE BLOOMBERG) APRÈS PRISE EN COMPTE DE LA DIVISION PAR 4 DU NOMINAL DE L'ACTION EN JUILLET 2010

Dates	Volume	Minimum mensuel (en €/action)	Maximum mensuel (en €/action)
29.01.2010	7 794 776	15,8775	17,5625
26.02.2010	7 089 304	14,945	16,745
31.03.2010	6 623 260	16,2125	17,7
30.04.2010	11 483 320	15,69	17,835
31.05.2010	11 645 656	14,0675	16,225
30.06.2010	12 414 312	13,315	14,9975
30.07.2010	8 202 533	13,59	16,14
31.08.2010	8 315 629	12,915	16,115
30.09.2010	9 482 995	13,28	14,5
29.10.2010	8 811 893	13,15	14,39
30.11.2010	8 482 670	12,3	15,095
31.12.2010	9 049 565	12,03	14,1
31.01.2011	11 163 697	13,52	16,71
28.02.2011	9 076 673	15,225	17,19
31.03.2011	14 159 626	13,91	16,085
29.04.2011	8 517 441	14,7	16,07
31.05.2011	12 854 394	13,4	15,605
30.06.2011	14 230 363	13,6	15,085
29.07.2011	12 475 208	12,815	15,2
31.08.2011	16 783 395	10,92	13,59
30.09.2011	7 035 563	10,005	12,5
31.10.2011	7 197 895	10,6	11,9
30.11.2011	5 866 332	8,965	11,3
30.12.2011	3 699 030	9,301	10,99

5.2.8. Dividendes

CNP Assurances a, au titre des exercices 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 mis en distribution les dividendes suivants.

Mise en distribution	2007	2008	2009	2010*	2011
Bénéfice net consolidé/action	8,2 €	4,9 €	6,8 €	1,67 €**	1,37 €**
Dividende par action	2,85 €	2,85 €	3,00 €	0,77 €	0,77 €***
Nombre de titres rémunérés	148 537 823	148 537 823	148 537 823	594 151 292	594 151 292

* En juillet 2010, le groupe CNP Assurances a procédé à la division par 4 du nominal de son action.

** Corrigé de la charge sur les titres super subordonnés.

*** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 ; avec option de paiement du dividende en actions.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État.

5.2.9. Cautions et avals consentis

Cf. Comptes consolidés, note 9.11 « Engagements donnés et reçus » (page 196).

5.2.10. Schéma d'intéressement et de participation du personnel

INTÉRESSEMENT

Le type d'intéressement retenu est un intéressement au développement des performances collectives. Il n'y a pas d'abondement versé dans le cadre du schéma d'intéressement du personnel.

Sommes affectées à ce titre aux personnels de CNP Assurances pour chacune des cinq dernières années.

Exercices	Montant global de l'intéressement	Nombre de personnes concernées
2007	8 104 653,25 €	3 229
2008	5 028 030,62 €	3 256
2009	5 883 556,85 €	3 238
2010	6 139 919,08 €	3 283
2011	6 364 630,08 €	3 339

PARTICIPATION

L'accord de participation du groupe CNP Assurances, signé le 17 mai 2000, s'applique depuis le 1^{er} janvier 1999. La réserve spéciale de participation est partagée entre les ayants droit (salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté au 31 décembre de l'exercice concerné) proportionnellement à leur temps de présence et à leur salaire brut respectif.

Le montant net individuel, lorsqu'il n'est pas perçu immédiatement par le bénéficiaire, est versé sur un compte courant bloqué géré par la société Fongépar. Il est productif d'intérêt au taux de 5 % l'an (à compter du 1^{er} mai de l'année de versement). Les sommes capitalisées sont indisponibles pendant cinq ans sauf cas de déblocage anticipé dans les cas prévus par la loi, et bénéficient d'une exonération fiscale totale. À tout moment pendant le délai de cinq ans, le salarié pourra demander le transfert intégral de ses fonds vers le Plan d'Épargne Groupe.

Exercices	Montant global de la participation	Nombre de personnes concernées
2007	16 186 311,75 €	2 893
2008	16 603 194,00 €	2 939
2009	12 700 000,00 €	2 956
2010	11 487 075,00 €	3 015
2011	12 947 254,00 €	3 083

5.2.11. Options conférées au personnel sur des actions CNP Assurances

Néant.

5.2.12. Litiges

Le groupe CNP Assurances est partie prenante à des litiges survenus dans le cadre normal de ses activités.

Les principales procédures judiciaires sont décrites à la note 24.5.4 des états financiers consolidés et au chapitre 2.5.7 à la rubrique « risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance ». Le groupe CNP Assurances ne s'attend pas à ce que les passifs relatifs à ces litiges soient globalement significatifs par rapport à l'activité ou à sa situation financière.

À la connaissance de la Société et de son Groupe, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir, ou a eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

5.3. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois (du 06.03.2011 au 09.03.2012) dans un ou plusieurs États

partie(s) à l'accord sur l'espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois	Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)
RFA/document de référence// RFS/IFT	
Rapport financier annuel 2010 (14.04.2011)	
Document de référence 2010 (14.04.2011)	
Rapport financier semestriel 2011 (29.07.2011)	
Information financière trimestrielle	
1 ^{er} trimestre 2011 (09.05.2011)	
3 ^e trimestre 2011 (09.11.2011)	
Descriptif du programme de rachat d'actions (06.05.2011)	
Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations destinées à l'assemblée générale (14.04.2011)	www.cnp-finances.fr
Communiqués publiés au titre de l'obligation d'information permanente/Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations destinées à l'assemblée générale	www.cnp-finances.fr
CNP Assurances annonce le succès du placement de deux tranches obligataires subordonnées (euros et livres sterling) et met à disposition les deux prospectus visés par l'Autorité des Marchés Financiers (06.04.2011)	
Mise à disposition du rapport financier annuel 2010 (14.04.2011)	
Un <i>consortium</i> CNP Assurances - Caisse des Dépôts en discussion avancée avec GDF SUEZ pour créer un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel (14.04.2011)	
CNP Assurances : indicateurs trimestriels au 31 mars 2011 (09.05.2011)	
Bilan semestriel du contrat de liquidité de CNP Assurances au 30 juin 2011 (06.07.2011)	
Un <i>consortium</i> CNP Assurances - Caisse des Dépôts a finalisé un accord avec GDF SUEZ pour créer un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel (12.07.2011)	
Chiffres d'affaires et résultats au 30 juin 2011 (29.07.2011)	
Mise à disposition du rapport financier semestriel 2011 (29.07.2011)	
Standard & Poor's confirme la notation AA- de CNP Assurances (13.09.2011)	
CNP Assurances : indicateurs trimestriels au 30 septembre 2011 + calendrier financier 2012 (09.11.2011)	
Bilan semestriel du contrat de liquidité de CNP Assurances au 31 décembre 2011 (02.01.2012)	
CNP Assurances : Chiffre d'affaires et résultat au 31 décembre 2011 (22.02.2012)	

**Mode de consultation
(lien Internet
ou lieu de consultation)**
Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois
**Publication des conventions et avenants entre actionnaires
(article L. 233-11 du code de commerce)**
www.amf-france.org
Documents publiés au BALO (dates de publication)
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de réunion à l'AGM du 6 mai 2011 (14.03.2011)

Avis de convocation à l'AGM du 6 mai 2011 valant également additif à l'avis de réunion (13.04.2011)

Comptes annuels 2010 définitifs (23.05.2011)

Documents déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris (dates de dépôt)
www.infogreffe.fr

Extrait du procès-verbal du 05.04.2011 : changement d'administrateur(s) (18.05.2011)

Extrait du procès-verbal du 22.02.2011 : démission d'administrateur(s) cooptation d'administrateur(s) (29.04.2011)

Documents mis à disposition des actionnaires

 Siège social
4, Place Raoul Dautry
75015 Paris

assemblée générale mixte du 6 mai 2011

BALO du 14 mars 2011 contenant l'avis de réunion

BALO du 13 avril 2011 contenant l'avis de convocation et un additif à l'avis de réunion

Journal d'annonces légales du 6 mai 2011 contenant l'avis de convocation

Dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce)

Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
www.cnp-finances.fr
<http://www.lesechoscomfi.com>

Droit de vote au 31.03.2011 (05.04.2011) Droit de vote au 30.04.2011 (04.05.2011)

Droit de vote au 31.05.2011 (06.06.2011) Droit de vote au 30.06.2011 (05.07.2011)

Droit de vote au 31.07.2011 (08.08.2011) Droit de vote au 31.08.2011 (05.09.2011)

Droit de vote au 30.09.2011 (06.10.2011) Droit de vote au 31.10.2011 (03.11.2011)

Droit de vote au 30.11.2011 (09.12.2011) Droit de vote au 31.12.2011 (10.01.2012)

Droit de vote au 31.01.2012 (09.02.2012) Droit de vote au 29.02.2012 (09.03.2012)

5.4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2012 SUR LES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS CNP ASSURANCES RÉALISÉS EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-197-1 À L. 225-197-3

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, le conseil d'administration de CNP Assurances rend compte aux actionnaires de la Société, au travers du présent rapport, des opérations d'attribution gratuite d'actions intervenues au titre des plans mis en œuvre. Cette information intègre l'impact de la division du nominal du titre CNP Assurances par 4 de juillet 2010, c'est-à-dire que les 15 ou 30 actions attribuées dans ces plans sont devenues respectivement 60 et 120 actions et apparaissent ainsi ci-après.

I CARACTÉRISTIQUES COMMUNES AUX OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION GRATUITE MIS EN ŒUVRE EN 2006 ET 2007

Le 1^{er} Plan du 5 juillet 2006 et le 2nd Plan du 19 juin 2007 ont été réalisés dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 7 juin 2005. Le nombre total des actions qui pouvaient être attribuées ne pouvait excéder 0,4 % du capital social de CNP Assurances. Ces opérations se sont réalisées avec des actions existantes, sans que la Société procède à une augmentation de capital. Cette délégation de compétence a expiré le 7 août 2008.

Les bénéficiaires de ces attributions gratuites d'actions ont concerné, à l'exception des mandataires sociaux et des cadres de direction, tous les salariés titulaires d'un contrat de travail de droit français à durée indéterminée effectivement rémunérés à ce titre par CNP Assurances au moment de la décision d'attribution et possédant une ancienneté d'au moins trois mois au sein du Groupe.

Conformément à la loi et à la résolution de l'assemblée générale des actionnaires, l'attribution des actions CNP Assurances à leurs bénéficiaires est devenue définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter des dates d'attribution précitées (5 juillet 2006 et 19 juin

2007). Au terme de chacune de ces périodes biennales, les actions offertes ont été définitivement attribuées et inscrites, comme telles, en compte titres nominatif auprès du teneur de comptes de CNP Assurances.

La période de conservation obligatoire des actions acquises, qui court à compter de chacune des dates définitives d'acquisition, est également de deux ans. Elle est réalisée tant pour le plan de juillet 2006 que pour le plan de juin 2007.

II MISE EN ŒUVRE RESPECTIVE DES PLANS D'ATTRIBUTION

II a) Plan d'attribution gratuite d'actions du 5 juillet 2006

Les actions attribuées gratuitement — 60 actions pour chaque salarié(e) non-cadre, 120 actions pour chaque salarié(e) cadre — ont été attribuées aux salariés concernés sous condition de leur présence dans l'Entreprise jusqu'en juillet 2008. 2 311 salariés bénéficiaires ont ainsi reçu 201 120 actions au total. Ces actions sont librement négociables par les intéressés depuis la fin de la période de conservation intervenue début juillet 2010.

II b) Plan d'attribution gratuite d'actions du 19 juin 2007

Deux ans après l'attribution de droits, le 19 juin 2009, les actions gratuites — 120 actions pour chaque salarié(e) non-cadre, 60 actions pour chaque salarié(e) cadre — ont été définitivement acquises par les salariés concernés sous condition de leur présence dans l'Entreprise. 2 385 salariés bénéficiaires ont ainsi reçu 202 260 actions au total. Ces actions sont librement négociables par les intéressés à l'issue de la période de conservation intervenue en juin 2011.

5.5. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES

■ PÉRIODE DE VALIDITÉ ET UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2011
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 25 mai 2010, 7 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 25 novembre 2011	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 2 mai 2011 auto détention de 1 272 275 actions, soit 0,21 % du capital social
	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 6 mai 2011, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 6 novembre 2012	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31 décembre 2011 auto détention de 2 367 164 actions, soit 0,40 % du capital social
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances	Accordée par AGE du 6 mai 2011, 11 ^e résolution, Pour une durée de : 26 mois Échéance : 6 juillet 2013	3 % du capital social	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par AGE du 6 mai 2011, 13 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 6 juillet 2014	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires	Accordée par AGE du 6 mai 2011, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 6 juillet 2013	500 M€ primes d'émission incluses	Néant

5.6. BILAN DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2011 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DURANT L'EXERCICE 2011 AUTORISÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 6 MAI 2011

L'assemblée générale du 6 mai 2011 avait renouvelé le programme de rachat mis en place depuis l'introduction en Bourse de la Société.

Achat et vente d'actions

Sur la base de l'autorisation donnée à l'assemblée générale du 6 mai 2011, la Société a acheté (du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011) 10 629 183 actions au prix moyen de 13,26 € et vendu 10 760 280 actions au prix moyen de 13,59 €.

DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2011

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats en €	Ventes en €	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call achetés	Put vendus	Achats à terme
Nombre de titres	10 629 183	10 760 280						
Échéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction (<i>en euros</i>)	13,26	13,59						
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (<i>en euros</i>)	140 949 402,67	146 262 705,51						

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	0,40 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2011 :	2 367 164
Valeur comptable (mis à la juste valeur*) :	22 677 431,12 euros
Valeur de marché du portefeuille* :	22 677 431,12 euros

* Au cours de clôture du 31 décembre 2011 : 9,58 euros.

Finalités poursuivies

Toutes les opérations ont été effectuées dans l'objectif d'animation de marché du titre par un prestataire de services d'investissement. La Société n'a pas racheté d'actions en vue de leur affectation aux autres catégories d'objectifs de son programme de rachat de l'exercice 2011.

Toutes les actions détenues au 31 décembre 2011 sont affectées au programme d'animation du titre, à l'exception de 36 609 actions détenues sur des comptes distincts.

Annulation

La Société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

5.7. RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Benoist, directeur général de CNP Assurances

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont mentionnées dans le sommaire du document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence (à l'exception des informations concernant l'Embedded Value, qu'ils n'ont pas revues mais dont ils se sont assurés de la concordance avec les conclusions des travaux de l'actuaire Milliman établies en date du 21 février 2012) ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 237 à 238 (pour les comptes consolidés) et 290 à 291 (pour les comptes sociaux) du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2009 et 2010, respectivement en pages 210 et 211 (pour les comptes consolidés) et en pages 258 à 259 (pour les comptes sociaux) du document de référence 2009 et en pages 222 et 223 (pour les comptes consolidés) en 274 à 275 (pour les comptes sociaux) du document de référence 2010. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et 2010 contiennent une observation.

Le rapport des contrôleurs légaux des comptes référant aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 contient une observation. »

Gilles Benoist

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

commissaires aux comptes de CNP Assurances	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92 200 Neuilly-sur-Seine représenté par Eric Dupont*	Exercice 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015
<i>Suppléant : Yves Nicolas*</i>	Exercice 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015
Mazars 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis 92 400 Courbevoie représenté par Jean-Claude Pauly*	Exercice 1998 Mandat renouvelé : ex. 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015
<i>Suppléant : M. Michel Barbet-Massin*</i>	Exercice 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

* Inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Politique d'information**RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Antoine Lissowski, directeur général adjoint
4 Place Raoul Dautry — 75716 Paris Cedex 15

Lieu de consultation des documents sociaux**SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ**

Service « droit des sociétés »
4 Place Raoul Dautry — 75716 Paris Cedex 15
Tél. : 01 42 18 97 73

5.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	MAZARS				PWC			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 280	1 252	95 %	96 %	1 535	1 380	81 %	86 %
Émetteur	648	656	48 %	51 %	650	614	34 %	38 %
Filiales intégrées globalement	632	596	47 %	46 %	885	766	47 %	48 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	62	47	5 %	4 %	343	222	18 %	14 %
Émetteur	62	47			170	79		
Filiales intégrées globalement					173	143		
Sous-total	1 342	1 299	100 %	100 %	1 878	1 602	99 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social					22		1 %	
Autres								
Sous-total					22		1 %	
TOTAL	1 342	1 299	100 %	100 %	1 900	1 602	100 %	100 %

Les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés, à la revue de la traduction en anglais du document de référence et à la revue des indicateurs de développement durable.

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent document de référence de CNP Assurances.

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004		PAGES
1.	Personnes responsables	317
2.	Contrôleurs légaux des comptes	318
3.	Informations financières sélectionnées	11 à 13
4.	Facteurs de risques	19 à 27 ; 57 à 67
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	5 ; 295 à 296
5.2.	Investissements	89 ; 182 à 196
6.	Aperçu des activités	6 à 9 ; 82 à 86
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du Groupe	4 à 13
7.2.	Liste des filiales importantes	264 à 272
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	n/a
9.	Examen de la situation financière et du résultat	87 à 91
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	297 à 307
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	143 à 145
10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	165 ; 205 à 206 ; 288 à 289
10.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux	30
10.5.	Sources de financement attendues	n/a
11.	Recherche et développement, brevet et licences	n/a
12.	Information sur les tendances	86
13.	Prévision ou estimation du bénéfice	n/a
14.	Organes d'administration, de direction, et de surveillance et de direction générale	
14.1.	Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	10 ; 32 à 46
14.2.	Conflits d'intérêt	31
15.	Rémunérations et avantages	
15.1.	Rémunérations versées	31 ; 47 à 56
15.2.	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, retraites ou autres avantages	169 ; 285
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	32 à 46
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	31 ; 70 à 76
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations et des nominations	18 à 19

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	PAGES
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	16 à 18 ; 30 ; 47 ; 55
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	4 ; 11 ; 108 à 109 ; 284 ; 286
17.2. Stock options et actions gratuites	52 à 53 ; 313
17.3. Participation des salariés au capital social de la Société	307 ; 315 à 316
18. Principaux actionnaires	302
19. Opérations avec des apparentés	167 à 168 ; 263
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques annuelles *	136 à 291
20.2. Informations financières <i>pro forma</i>	136 à 291
20.3. États financiers	136 à 291
20.4. Vérifications des informations historiques annuelles	237 à 238 ; 290 à 291
20.5. Date des dernières informations financières	311 à 312
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	311 à 312
20.7. Politique de distribution des dividendes	13 ; 309
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	64 ; 124 à 125 ; 310
20.9. Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de Groupe	78 à 80
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	297 à 307
21.2. Actes constitutifs et statuts	294 à 296
22. Contrats importants	70 à 76 ; 78
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	103 à 104
24. Documents accessibles au public	311 à 312 ; 3 ^e de couverture
25. Information sur les participations	264 à 272
Autres informations périodiques requises aux termes du règlement général de l'AMF	
Document d'information annuel (article 221-1-1)	311 à 312
Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2011 et 2010 (article 221-1-2)	319
Rapport du président établi en vertu de l'article L.225-37 du code de commerce	
Rapport sur les conditions de préparation des travaux du conseil	16 à 19
Rapport sur les procédures de contrôle interne et la gestion des risques	19 à 27
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	68 à 69

* En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, présentés aux pages 102 à 211 du document de référence n° D.10-0317 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2010.
- Les comptes sociaux de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2009, présentés aux pages 212 à 259 du document de référence n° D.10-0317 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2010.
- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, présentés aux pages 108 à 223 du document de référence n° D.11-0292 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2011.
- les comptes sociaux de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2010, présentés aux pages 224 à 275 du document de référence n° D.11-0292 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2011.

n/a : non applicable.

INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION DE CNP ASSURANCES

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion requis par les dispositions légales et réglementaires.

Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gestion du conseil d'administration de CNP Assurances à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2012.

Rubriques	PAGES
1. Activité et évolution des affaires / résultats/ situation financière et performances	78 à 91
2. Description des principaux risques et incertitudes	57 à 67
3. Faits postérieurs à la clôture de l'exercice/perspectives d'avenir	80 ; 86
4. Information relative aux délais de paiement des fournisseurs	90
5. Utilisation des instruments financiers pour la Société et le Groupe	89
6. Actionnariat de la Société	300 à 307
7. Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la Société	n/a
8. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels	n/a
9. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	78
10. Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	286
11. Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	315 à 316
12. État de la participation des salariés au capital social	307
13. Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	314
14. Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	n/a
15. Montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents	309
16. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n/a
17. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	n/a
18. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	32 à 46
19. Rémunérations des mandataires sociaux	47 à 56
20. Attribution de stock-options	53
21. Opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	n/a
22. Informations sur les plans d'attribution gratuite d'actions aux dirigeants	52 à 53
23. Informations sur les plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés	313
24. Informations environnementales et sociales	106 à 133
25. Activité en matière de recherche et de développement	n/a

n/a : non applicable.

TABLE THÉMATIQUE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

La table thématique suivante permet d'identifier les informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers au titre du rapport financier annuel (article 212-13 VI et 222-3 du règlement général de l'AMF)

1.	Comptes annuels	239 à 289
2.	Comptes consolidés	136 à 236
3.	Rapport de gestion (cf. Informations relatives au rapport de gestion de CNP Assurances)	
4.	Déclaration du responsable	317
5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés	237 à 238 ; 290 à 291
6.	Honoraires des commissaires aux comptes	319
7.	Rapport du président établi en vertu de l'article L. 225-37 du code de commerce	16 à 27
8.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	68 à 69



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

Mieux connaître CNP Assurances

Toutes les informations disponibles sur www.cnp.fr

Ce site Internet présente CNP Assurances, ses métiers, son actualité, sa saga publicitaire.

Deux boîtes aux lettres électroniques : actionnaires@cnp.fr et info@cnp.fr permettent de répondre aux actionnaires individuels et aux investisseurs.

Une newsletter mensuelle « L'Actu Actionnaires » est envoyée par e-mail sur inscription via le site www.cnp-finances.fr

www.toutsavoirsurlassurancevie.fr : le premier site vidéo interactif et pédagogique entièrement dédié à l'assurance vie lancé en 2010, est en progression constante : 565 000 visiteurs distincts à fin 2011. Au travers d'une web série de six vidéos, CNP Assurances a souhaité offrir ce service aux internautes et leur donner les clés permettant de mieux appréhender les mécanismes d'un contrat d'assurance vie. Ce site vidéo interactif est purement pédagogique et n'a pas vocation à orienter ou conseiller l'internaute sur un produit particulier.

Toutes les informations financières sur www.cnp-finances.fr

Ce site, entièrement dédié à l'information financière, comprend deux espaces, l'un pour les actionnaires individuels et l'autre pour les investisseurs. Il permet de télécharger des informations sur le cours de l'action, l'ensemble des éditions financières et institutionnelles, les communiqués financiers, le calendrier financier, les présentations faites aux analystes et d'accéder à la rubrique « assemblée générale ».

Des éditions financières et institutionnelles complètes

Le document de référence, le guide de l'assemblée générale, le guide de l'actionnaire, la lettre aux actionnaires (trimestrielle), le rapport d'activité et de développement durable, le bilan RSE et la brochure « L'assureur de toute une vie » sont mis à la

disposition des personnes intéressées sur simple demande ou téléchargeable sur le site de CNP Assurances.

Des espaces dédiés aux actionnaires

Un site Internet www.cnp-lecercle.fr permet à tous les actionnaires d'adhérer gratuitement en ligne au Cercle des actionnaires puis de s'informer sur les services privilégiés ou de s'inscrire aux manifestations proposées par le Cercle.

Un numéro vert  (appel gratuit depuis un poste fixe) propose en temps réel le cours du titre CNP Assurances, la valeur des indices de référence et donne accès à un journal téléphonique mis à jour régulièrement.

Les actionnaires peuvent également, du lundi au vendredi, joindre des téléconseillers, en touche 4 du numéro vert, pour obtenir des renseignements sur la Société ou enregistrer les demandes d'adhésion au Cercle, de documentation financière et les changements d'adresse.

CNP Trésor

Des démarches facilitées

 0 820 20 10 68

1- Un numéro unique :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 pour répondre à toutes les questions concernant les contrats des assurés et prendre rendez-vous avec un conseiller CNP Trésor.

2- Un accès Internet via www.cnp.fr

La rubrique « espace CNP Trésor » présente les produits et services et permet d'organiser un rendez-vous avec un conseiller CNP Trésor.

Agenda 2012

4 février

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Grenoble

10 mars

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Clermont-Ferrand

31 mars

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Rennes

2 avril

Réunion d'actionnaires avec M. Antoine Lissowski, directeur financier de CNP Assurances à Lille

28 avril

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Dijon

11 mai

Chiffre d'affaires et indicateurs de résultats au 1^{er} trimestre 2012

19 mai

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Fontainebleau

16 juin

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Marseille

29 juin

Assemblée générale des actionnaires au Palais des Congrès à Paris

27 juillet

Chiffre d'affaires et résultats au 30 juin 2012

27 et 28 septembre

Salon Patrimonia à Lyon

20 octobre

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Bordeaux

14 novembre

Chiffre d'affaires et indicateurs de résultats des neuf premiers mois

17 novembre

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Tours

23 et 24 novembre

Salon Actionaria à Paris

15 décembre

Conférence « mieux comprendre l'assurance » à Strasbourg.

CNP Assurances, Société Anonyme
au capital de 594 151 292 € entièrement libéré
Siège social : 4, place Raoul Dautry
75716 Paris Cedex 15
341 737 062 RCS Paris
Entreprise régie par le code des assurances
Site internet : www.cnp.fr

